



association  
"entraide  
Le Relais"

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B

# SOMMAIRE

- **Rapport moral**
- **Les services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social de tout public en difficulté :**

## **L'accueil de jour**

- **L'insertion vers l'emploi ou aider à reprendre confiance en soi :**

## **Les ateliers passerelle**

## **L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA**

- **Les actions éducatives en faveur des jeunes :**

## **La prévention spécialisée**

- **L'insertion par l'hébergement et le logement :**

## **Le CHRS « La Maison d'Accueil »**

## **Le SPIP : Hébergement des Placements Extérieurs**

## **La résidence d'accueil l'Elan**

## **La résidence sociale intergénérationnelle Sara Banzet**

## **L'Accompagnement Social Lié au Logement**

## **Les Logements d'Insertion**

## **Le dispositif d'accompagnement : Logement d'abord**

- **Le lien social et la convivialité :**

## **Les Marmites**

## RAPPORT MORAL Entraide le Relais - AG 24 mai 2024

En 2023 tous les indicateurs mentionnaient malheureusement une aggravation de la pauvreté en France. Le nombre de personnes privées de domicile ne diminue pas, bien que l'Etat ait ouvert davantage de places d'hébergement, tant le besoin est grand. La crise du logement ne facilite pas l'accès au logement social des personnes hébergées, vous pourrez le constater dans notre rapport d'activité qui va suivre. Le constat est que de nombreuses personnes à la rue n'appellent même plus le 115 car elles sont épuisées et découragées de s'entendre répéter qu'il n'y a pas de place pour elles. Si je prends un rapport du SIAO du Bas-Rhin, donc le 115, de mi-décembre 2023, il fait état pour une semaine de 6348 appels entrants. Le taux de décrochage est de 33%. Mais plus parlant encore, même si l'on peut considérer qu'une même personne peut formuler une demande par jour et donc jusqu'à 7 demandes par semaine, le nombre de demandes d'hébergement individuelles, cumulées sur cette seule semaine de décembre atteint 2096 demandes pour notre département et le constat réel est que 90% des demandes ne trouvent pas de réponse. Il y a de quoi s'interroger si l'on apprend que le 6 décembre 2023, 1 170 demandes d'hébergement sont sur liste d'attente et cela représente 1 915 personnes pour notre département.

Au-delà de ce constat, nous ne baissons pas les bras pour autant et 2023 a été pour notre association une année chargée et intense comme vous pourrez le constater dans notre rapport d'activité.

En lien étroit avec notre directrice, plusieurs membres de notre CA ont accompagné, voire piloté le démarrage de plusieurs réalisations.

Tout d'abord le chantier de pension de famille-résidence accueil de Brumath que nous appelons pour le moment « Pfersdorf » a été lancé au printemps 2023 par Alsace Habitat pour un ensemble de bâtiments comportant 25 logements seront mis en location dès cet été. Au-delà de la réalisation immobilière conduite par notre partenaire, nous nous sommes engagés à trouver le financement pour l'équipement et l'aménagement mobilier de cette résidence. Grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre, grâce au soutien de la société Alsapan, et d'un don de la société Castorama, nous sommes en bonne voie. Je remercie aussi tous les donateurs individuels qui ont participé à la collecte de 10.000 € par financement participatif sur le site des Petites Pierres de la Fondation Somfy. Cette collecte a bénéficié d'un doublement de la somme par la Fondation Somfy que je remercie également pour ce don généreux.

Le chantier d'une nouvelle résidence à côté de Sara Banzet a démarré à l'été 2023 et nous avons finalisé et signé avec Habitation Moderne la promesse de bail pour les 21 logements en cours de construction. Nous aurons l'occasion de vous en dire plus tout à l'heure.

En 2023 nous avons été préoccupés par le bouclage du projet de rénovation de notre bâtiment historique du 24 rue Saint Louis. Après moult rebondissements pour définir l'affectation des espaces des 400 m<sup>2</sup> de surface habitable de l'immeuble, nous avons pu déposer le 10 juillet le permis de construire. C'est la cabinet Bergmann et associés de Gries qui exécute les travaux sous la supervision d'Eric Metz qui dirige les opérations pour le compte de l'association. Nous vous présenterons l'avancement de ces travaux tout à l'heure.

Dans le cadre de cette opération de réhabilitation de l'immeuble du 24 rue Saint Louis nous avons dû délocaliser temporairement nos activités et bien entendu l'ensemble des salariés. C'est l'occasion pour moi de remercier la Ville de Strasbourg pour la mise à disposition de

locaux spacieux et confortables au 21 rue de Berne. Le travail peut ainsi se poursuivre dans d'excellentes conditions.

Je souhaite évoquer ici un dossier sensible qui nous interpellent et nous a poussé également à interpeller certains de nos financeurs. Je veux parler d'une question d'équité de traitement pour nos salariés dans le cadre de l'attribution de la prime SEGUR. Cette prime n'a pas été accordée à certains de nos salariés à fonctions égales, notamment ceux financer pour le service du RSA. Malgré plusieurs démarches entreprises nous n'avons à ce jour aucune réponse positive de la part de la CeA pour palier à cette distorsion qui pénalise 12 % de nos salariés. Nous voulons croire que cette revendication finira par trouver un écho favorable car cette différence de traitement est très mal vécue à tous les niveaux.

Notre conseil d'administration, s'est réuni à quatre reprises et je voudrais saluer l'engagement de chacun des membres. Merci à chacun de vous d'avoir su maintenir la qualité de votre implication pour garantir la bonne gestion de notre association. Merci à vous les salariés d'avoir su vous adapter aux changements et au aléas du « direct » pour certaines opérations parfois délicates !

Dans la situation que nous traversons je voudrais vous encourager, vous les salariés et également les bénévoles, à poursuivre votre engagement à Entraide avec conviction et confiance. Nous aurons encore besoin d'idées nouvelles, de la créativité de chacun pour redéfinir dans les semaines à venir les contours de notre projet associatif pour continuer à répondre à l'appel de ceux qui sont en souffrance et faire émerger de nos actions futures des chemins créateurs de liens, d'apaisement et d'espérance.

Je voudrais terminer ce rapport moral en remerciant nos financeurs, la DDETS, la CeA, la Ville et l'Eurométropole, mais aussi l'ensemble des entreprises mécènes qui ont rendu nos actions possibles en 2023 et nous renouvellent leur confiance pour 2024. Merci également à la Ville de Brumath qui a accueilli avec intérêt et avec son soutien, notre nouveau projet de résidence sociale-pension de famille qui va ouvrir ses portes cet été à Brumath, à proximité de la résidence ELAN.

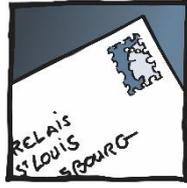
Merci enfin à chacun de vous pour l'intérêt que vous continuez à porter à notre engagement social. Soyez assurés que nous restons mobilisés malgré l'immensité de la tâche. Je veux toutefois souligner que des interrogations fortes surgissent dans le contexte de réduction budgétaire que nous traversons. Le secteur de la solidarité traverse une crise grave et on peut objectivement s'interroger sur le respect par l'État de son devoir de solidarité envers les plus vulnérables tout comme envers des professionnels qui les accompagnent. Pour certains un point de rupture semble même atteint.

Comme vous le verrez dans le rapport financier nous sommes pour 2023 à l'équilibre avec un léger excédent mais pour 2024 nous n'avons pas toutes les garanties de nos financeurs ce qui alimente nos interrogations.

Pour conclure je vous remercie pour votre présence, tout le soutien que chacun de vous apporte à l'ensemble de nos actions et vous souhaite une bonne assemblée générale.

Strasbourg, 24 mai 2024

Thierry SCHULER



association  
"entraide  
Le Relais"

# ACCUEIL DE JOUR

24 rue Saint Louis

– BP 90039 –

67065 Strasbourg cedex

Tel : 03 88 35 67 69

Mail : [acjour@entraide-relais.fr](mailto:acjour@entraide-relais.fr)

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B



---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Personnes accueillies à l'accueil de jour – Généralités .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Les permanences d'accueil .....</b>	<b>6</b>
3.1	Statistiques autour des contacts en matinée .....	7
3.2	Les types d'intervention dans le cadre de l'accompagnement social.....	7
<b>4</b>	<b>Le Coffee Bar.....</b>	<b>9</b>
4.1	Typologie du public.....	9
4.2	Statistiques autour de la fréquentation .....	11
4.3	Les activités collectives.....	12
4.4	« <i>Le Coffee a chanson</i> » .....	14
<b>5</b>	<b>Composition de l'équipe salariée au 01.01.2023 .....</b>	<b>15</b>

# 1 Introduction

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

Finie la période Covid, les remous et incertitudes qui ont suivi. 2023 a marqué un retour à la « normale ». Du point de vue sanitaire tout du moins.

Si l'année passée a été marquée par des continuités (augmentation des domiciliations administratives, des sollicitations d'accompagnement social...), elle a connu des changements importants, au premier rang desquels le déménagement des bureaux d'accueil en novembre dans le cadre de la rénovation du 24, rue Saint-Louis.

Nous avons également connu une forte augmentation de la fréquentation au Coffee Bar, notamment sur la période estivale qui n'a pas connu de fermeture. Cette période a nécessité une forte implication de l'équipe pour médiatiser les relations avec le voisinage, dans une saison où les personnes passent beaucoup de temps autour du local.

L'automne a ensuite été l'occasion d'accueillir un projet d'écriture de musique et chansons au sein du Coffee Bar, animé par Lionel GROB. Ce dernier a su trouver sa place dans l'accueil et créer des liens avec certaines personnes afin de les amener à écrire et mettre en musique des bribes de leurs vies. Il a aussi su s'adapter au rythme et problématiques de chacun pour se rendre accessible.

Ce qui ne change pas, c'est la ténacité et l'engagement de l'équipe qui fait de son mieux pour accueillir, écouter, comprendre, accompagner toutes les personnes que nous rencontrons. Composer avec les projets de chacun, les réalités administratives et institutionnelles, les démarches qui se complexifient toujours et encore malgré le « progrès » du tout-numérique... Tout cela nécessite une adaptation et une flexibilité constante de la part des professionnel.le.s.

Ces qualités se retrouvent aussi dans le maintien d'un accueil collectif sur un chantier en cours, notamment durant une phase de déconstruction imposante.

Merci à l'équipe d'avoir fait face et d'avoir tenu bon. Merci à chaque membre de l'équipe pour son implication et son investissement.

## 2 Personnes accueillies à l'accueil de jour – Généralités

	Total		Total	18-25 ans		25-35 ans		35-50 ans		50 ans et plus	
	H	F		H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Personnes domiciliées</b>	<b>342</b>	<b>101</b>	<b>443</b>	<b>35</b>		<b>155</b>	<b>166</b>	<b>87</b>			
Rappel 2022	308	88	396	37		94	138	97			
<b>Pourcentages/âge ou sexe</b>	<b>90%</b>	<b>10%</b>		<b>7,90%</b>		<b>34,98%</b>	<b>37,47%</b>	<b>19,63%</b>			
Rappel 2022	77,89%	22,11%		8,11%		25,35%	34,88%	31,66%			
<b>Personnes fréquentant le Coffee Bar</b>	<b>288</b>	<b>33</b>	<b>321</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>67</b>	<b>9</b>	<b>91</b>	<b>11</b>	<b>60</b>	<b>8</b>
Rappel 2022	437	67	504	43	11	130	17	162	14	102	24
<b>Pourcentages/âge</b>	<b>65,90%</b>	<b>34,10%</b>		<b>12,46%</b>		<b>23,67%</b>	<b>31,77%</b>	<b>21,18%</b>			
Rappel 2022	86,70%	13,30%		10,71%		29,16%	34,92%	25,51%			

### Notons que :

- **La part des personnes domiciliées augmente par rapport à 2022.** C'est notamment en lien avec l'augmentation de notre capacité de domiciliation administrative qui est passée de 350 à 450. Ce changement résulte de deux facteurs : une hausse de 50 places pour la domiciliation administrative généraliste et une hausse de 50 places d'accompagnement social RSA pour le public spécifique dont une partie est domiciliée dans notre accueil de jour.
- **La diminution du nombre de personnes identifiées au Coffee Bar** est importante, passant de 504 à 321 personnes. Ce titre est à lire avec prudence tant il ne reflète pas le vécu de l'équipe. Il serait davantage lié à un problème avec la base de données et son extraction.
- La **proportion de femmes diminue au niveau des domiciliations administratives mais augmente au niveau du Coffee Bar.** Leur part dans la fréquentation quotidienne reste malgré tout minime, 7% comme nous pourrions le voir plus tard.
- La tranche des 35-50 ans reste la plus représentée parmi les personnes domiciliées ainsi que celles fréquentant le Coffee Bar. Cela interpelle sur **un plus grand isolement, voire un « épuisement » de personnes ayant un parcours de rue**

**souvent depuis longtemps** et qui sont davantage à la recherche de lien social que d'accompagnement. Une forme de chronicisation de la précarité semble apparaître pour certains qui font preuve d'un certain fatalisme et d'un découragement à aller vers les structures d'hébergement et d'insertion, notamment le 115.

- La part des + de 50 ans a diminué après des augmentations les années passées. Nous avons pu constater une fatigue plus importante de ce public qui aspire à pouvoir « se poser » et **sortir d'un quotidien de rue épuisant**.



#### **Par ailleurs, du côté de la domiciliation administrative :**

2023 marque l'utilisation sur une année complète du logiciel Domifa permettant de suivre l'activité de domiciliation administrative. Nous pouvons en extraire les chiffres suivants :

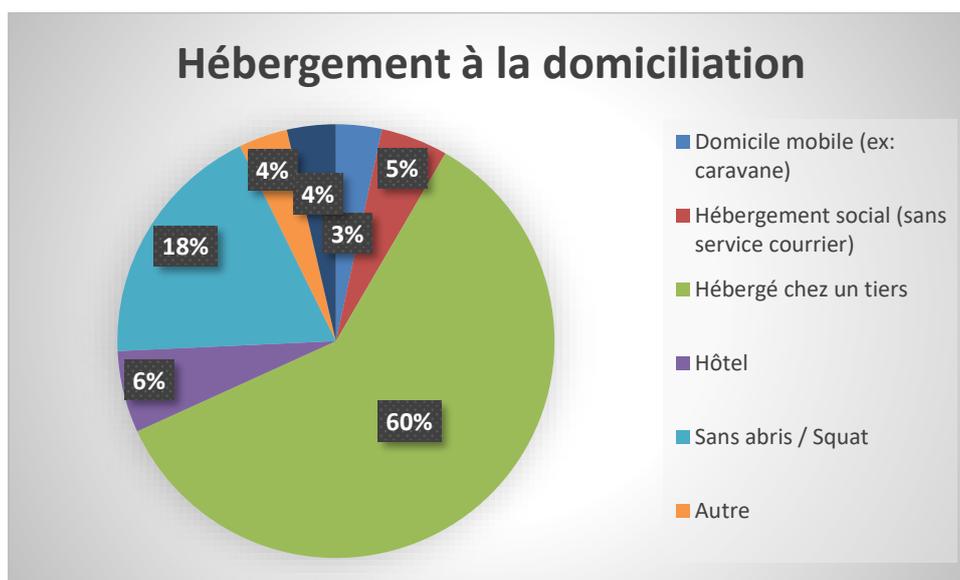
- **443 personnes étaient domiciliées au 31.12.2023**. Ce chiffre monte à 567 en tenant compte des ayants-droits. Il est en forte hausse par rapport à l'an dernier (397). La montée en charge liée à l'ouverture des nouvelles places de domiciliation administrative s'est faite progressivement. Le fonctionnement en lien avec les RDV d'ouverture de domiciliation a été à nouveau revu.
- **162 personnes ont été dé-domiciliées en 2023**. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2022. 103 personnes ont été dé-domiciliées suite à une non-présentation pendant 3 mois. Cela reste donc la première cause de dédomiciliation avant l'entrée dans un logement (37). Bien que que le logement soit la première demande des personnes que nous recevons, le rythme des attributions et de l'accès au logement reste faible. Nous pouvons toutefois considérer que certaines personnes ne se présentent plus une fois un logement trouvé sans nous en informer.
- **Sur l'année, cela représente un total de 605 personnes domiciliées**. Ce chiffre est en augmentation (487 en 2022). La hausse de nos capacités de domiciliation ainsi que la présence accrue aux RDV de domiciliation expliquent ces chiffres.
- En termes de gestion de courrier, nous avons enregistré **8010 lettres, 348 avis de passage ainsi que 188 colis**. Cela représente en moyenne 35 éléments réceptionnés par jour. Il est utile de rappeler que ce traitement nécessite un temps conséquent : récupération du courrier à la poste, tamponnage de la date de réception, saisie dans le logiciel puis distribution dans les pochettes des personnes.

« Hébergement » (évoqué au cours de l’entretien préalable à la domiciliation ou de réactualisation)

Pour rappel, lors de l’entretien de domiciliation ou de réactualisation de cette dernière, cette question est centrale pour justifier le besoin de la personne d’ouvrir une adresse dans notre accueil de jour.

Les catégories ci-dessous sont celles configurées dans Domifa.

Voici leur répartition :



- La **part des personnes hébergées par des tiers reste la plus importante et passe de 54 à 60%**. Toutefois, il nous paraît essentiel de rappeler que ce chiffre revêt **des réalités bien différentes**. En effet, certaines personnes sont hébergées de manière stable et durable chez un membre de la famille ou un ami. D'autres sont soutenues par un ensemble de personnes et sont donc amenées à changer régulièrement de lieu d'hébergement, avec tout ce que cela induit en mouvement, recherche de solutions, transport des affaires... Quoi qu'il en soit, ces solutions restent transitoires et, même après des années, peuvent atteindre leurs limites et la personne hébergée peut donc **se retrouver dehors du jour au lendemain**. Aussi, nous n'estimons pas envisageable de considérer ces hébergements comme satisfaisants, ni permettant aux personnes d'y recevoir leur courrier de manière sécurisée et durable.
- La **part des personnes sans solution a augmenté de 10%, passant à 18%**. Beaucoup de personnes ayant été prises en charge durant la Covid sont toujours hébergées, notamment à l'hôtel. Cela se répercute par une hausse de 2% des personnes hébergées en structure d'urgence.

### 3 Les permanences d'accueil



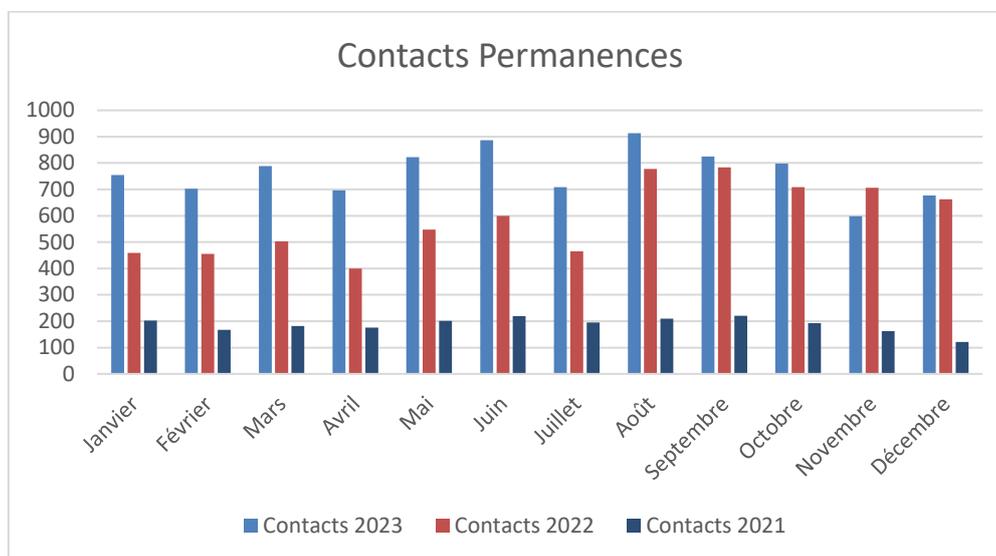
Nous accueillons les personnes sans RDV du mardi au vendredi de 9h à 12h. Ce temps permet aux personnes de venir récupérer leur courrier, solliciter une domiciliation administrative, appeler le 115, poser des questions sur leur situation, être écoutées...

L'accueil se fait alors dans les bureaux au premier étage. En complément du bureau d'accueil, un bureau d'entretien permet de recevoir les personnes pour les RDV en lien avec la domiciliation administrative ou lorsque l'échange nécessite davantage de discrétion. La salle d'attente, située de l'autre côté de la coursive est également mobilisée. Toutefois, nous constatons que bien souvent, les personnes ne s'y installent pas pour prendre connaissance de leur courrier et repartent directement. Les différents espaces ne peuvent accueillir beaucoup de personnes en même temps et l'équipe avait donc le sentiment que certaines personnes ne restaient pas alors qu'elles auraient eu besoin d'échanger.

Par ailleurs, nous avons continué les permanences au Coffee Bar le vendredi matin jusqu'au déménagement. Ce contexte a permis à certaines personnes qui fréquentaient uniquement le Coffee Bar de venir en matinée. Cela a aussi été l'occasion pour l'équipe d'en mobiliser pour des démarches « sur le coin du bureau » sachant que nous n'avons plus cette flexibilité lors des Coffee Bars. Un couple connu de longue date du Coffee-Bar et se trouvant dans une précarité importante a ainsi pu rouvrir ses droits au RSA et à l'assurance maladie. Cela a dû se faire via de nombreuses étapes : ouverture d'une domiciliation administrative, demande d'une carte d'identité pour monsieur, demande d'Aide Sociale Communale pour financer le timbre fiscal, déclarations de ressources aux impôts à (re)faire, demande de RSA... Tout cela a pris plusieurs mois et a été le fruit d'une mobilisation de l'ensemble de l'équipe. En effet, il était convenu que la personne de permanence invite le couple à faire une petite démarche, remplir un document, prendre un RDV en ligne... s'il était présent. Ce ne fut pas le cas systématiquement les vendredis et les délais furent parfois longs mais la ténacité de l'équipe a permis de mener à bien cet « accompagnement collectif ». Le couple a ensuite pu accéder à un hébergement en lien avec le service RSA de notre association et madame entreprendre des soins dentaires qu'elle laissait de côté depuis des années.

### 3.1 Statistiques autour des contacts en matinée

L'histogramme suivant représente les contacts mensuels lors de la permanence en 2023, 2022 et 2021.



Notons que :

- Nous avons mis en place le logiciel Domifa au 01/08/2022 et cela a engendré une hausse des contacts : d'une part car une personne qui appelle en matinée, puis vient récupérer son courrier est saisie deux fois là où elle n'était notée qu'une fois sur notre ancien système. D'autre part, le logiciel étant en lien avec la domiciliation administrative, **nous l'utilisons également pour des personnes venant pour leur courrier au Coffee Bar**. Ces dernières sont donc enregistrées hors temps de matinée. Ainsi, la fréquentation n'est pas comparable aux années précédentes mais rend davantage compte de l'activité que génère la domiciliation administrative de manière transversale.
- L'écart sur les premiers 7 mois de l'année est donc plus significatif qu'à partir du mois d'août, même si nous observons **une légère augmentation**. Novembre est la seule exception, sachant que nous avons dû fermer la permanence 3 jours dans le cadre du déménagement de nos services rue de Berne.

### 3.2 Les types d'intervention dans le cadre de l'accompagnement social

Du fait de notre mission d'accueil de jour proposant un accompagnement social global et « généraliste », **nous sommes amenés à travailler différentes problématiques en fonction des demandes et situations des personnes.**

Ainsi, le travail de l'équipe est important en termes de diagnostic et de repérage des difficultés et compétences, exprimées ou non par les personnes. Cela nécessite de l'écoute, de l'attention et une veille législative importante concernant les dispositifs existants. De même, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des partenaires associatifs et institutionnels pour pouvoir orienter au mieux les personnes.

A nouveau, notre travail est pensé comme une « porte d'entrée » qui peut permettre au public que nous rencontrons de trouver les bons interlocuteurs et de solliciter des dispositifs adaptés à leurs situations. La finalité est pour nous que les personnes aillent de plus en plus vers le droit commun, tant en ce qui concerne les droits sociaux que les structures d'accompagnement mises en place. Avec l'accès au logement ou à l'hébergement et la « sortie de la rue », il est pour nous évident que l'accompagnement doit évoluer en conséquence et que la référence doit se faire à un autre endroit.

Les thématiques abordées sont donc diverses et se répartissent en 9 champs :

- Accès aux droits
- Administratif
- Aides caritatives
- DALO, ACD, FSL
- Financier
- Hébergement (115/SIAO)
- Logement d'insertion
- Logement autonome
- Soutien psychologique et relation d'aide.

De plus, nous pouvons être amenés à orienter les personnes vers des associations partenaires dans le cadre de problématique spécifique type santé (Boussole, Médecins du Monde, ALT, Ithaque...), endettement (Crésus, ADF...) ou insertion professionnelle.

La plupart des accompagnements se traduisent par un **croisement de 3 thématiques en moyenne**. Nous ne sommes pas en mesure d'aller plus loin dans l'analyse des chiffres de la base de données. En effet, des données semblent être manquantes concernant certaines situations et les chiffres ne reflètent donc pas la réalité.

En ce qui concerne les demandes d'accompagnement, elles sont toujours importantes et la liste d'attente comportait **33 ménages en attente d'une proposition d'accompagnement au 31/12/2023**.

La présence d'hommes issus d'Afghanistan, du Soudan, de la Somalie notamment, qui ont fait leur parcours de demande d'asile dans un autre département avant de venir s'installer sur Strasbourg reste importante. Ils sont parfois isolés ou accompagnés de leur famille. Bénéficiaires du RSA, ou pouvant y prétendre, ils entreprennent souvent des démarches de transfert de dossier CAF qui peuvent prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois,

quand cette démarche croise celle en lien avec la réception de l'acte de naissance de l'OFPRA par exemple.

Ne pouvant être accompagnés par le service RSA de notre association sans une orientation par la plateforme 1 d'accompagnement mise en place conjointement par la CAF et l'Eurométropole, ils sont pourtant **en demande d'hébergement et d'aide administrative**. C'est par ailleurs un public peu francophone face auxquels nous sommes parfois en difficulté pour expliquer le fonctionnement des structures et administrations françaises. Cela est d'autant plus vrai avec la multiplication des démarches dématérialisées qu'il leur est totalement impossible de réaliser seuls.

Nous sollicitons également de plus en plus les écrivains publics afin d'aider les personnes à compléter des dossiers.

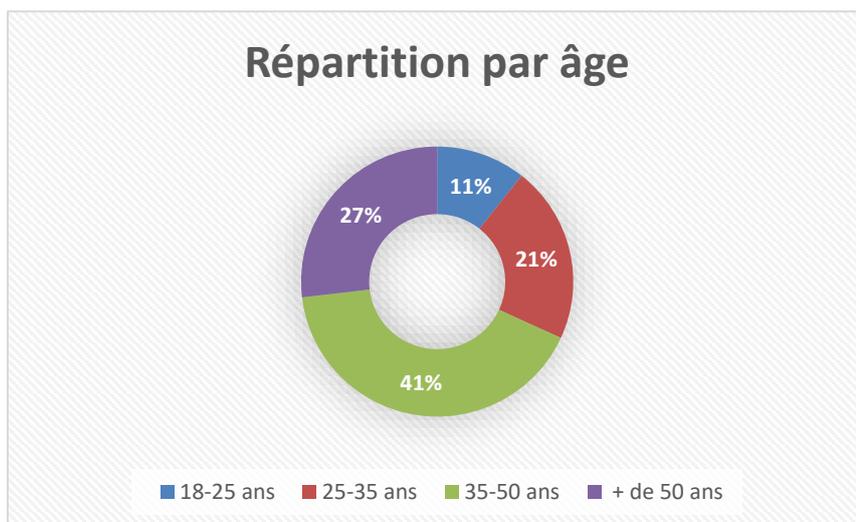
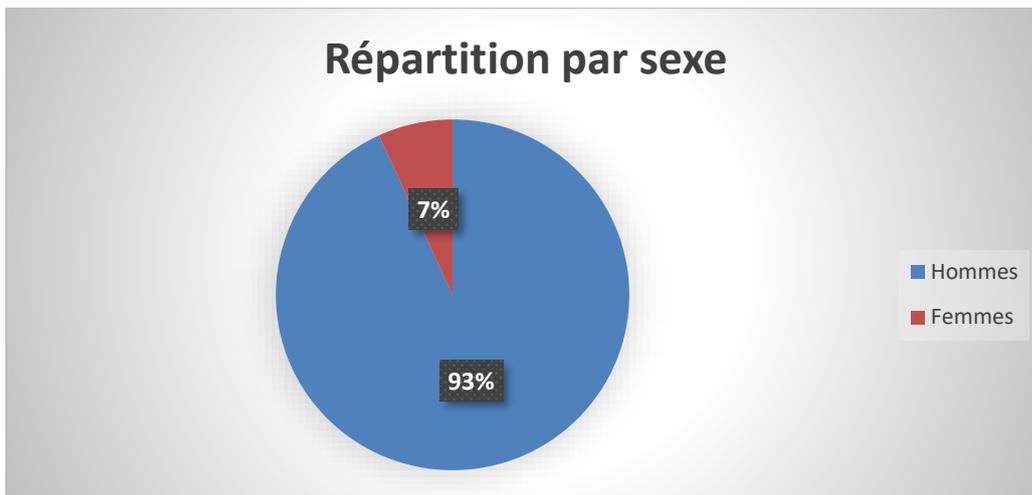
Nous avons enfin profité du déménagement et de l'installation dans les nouveaux locaux pour proposer des créneaux de « petites démarches » lors de nos permanences, ouverts aux personnes domiciliées mais pas encore accompagnées. Faire une orientation caritative, compléter une demande d'ouverture de droits AME ou CSS, enregistrer une demande de logement social... Ce sont autant de démarches que nous proposons aujourd'hui hors du cadre de l'accompagnement.

Cette évolution est principalement liée au fait que les institutions se sont « bunkérisées » et qu'il n'est aujourd'hui plus possible de se rendre dans un « service public » sans RDV pour faire une démarche. Pour un public précaire et/ou allophone comme le nôtre, cela représente un réel frein à l'accès aux droits que nous tentons de pallier tant bien que mal, en ajout à nos missions déjà bien fournies et sans moyens supplémentaires.

## **4 Le Coffee Bar**

### **4.1 Typologie du public**

Suite à la réflexion sur la différence observée entre le pourcentage de femmes identifiées comme fréquentant le Coffee Bar et le quotidien que nous vivons, nous avons choisi de rendre à nouveau compte de la typologie du public que nous accueillons. Aussi, nous vous proposons deux graphiques montrant la répartition par sexe et par âge des passages enregistrés au Coffee Bar.



**Notons que :**

- En termes de passage, les femmes sont peu présentes. Le décalage entre le pourcentage de femmes identifiées et la présence rend également compte d'une **présence plus ponctuelle**. Elles semblent moins à l'aise de fréquenter un accueil principalement masculin. Toutefois, le pourcentage est stable d'une année sur l'autre (7% en 2022).
- Ce sont ainsi **les 35-50 ans qui sont les plus présents au quotidien**. Il s'agit déjà de la classe d'âge la plus identifiée parmi le public accueilli au Coffee Bar et ce depuis plusieurs années.
- **Une forte hausse de la fréquentation du public jeune, 18-25 ans a été constatée par l'équipe**. Du fait de l'importante augmentation de la fréquentation comme nous pourrions le voir ensuite, cela ne se ressent pas dans les chiffres proposés ici. C'est par contre une réelle différence par rapport aux années passées qui implique une mobilisation différente de l'équipe. Davantage présents en groupe, souvent avec

des animaux de compagnie et des problématiques de consommation voire addiction, ce public cherche plus régulièrement les limites et le cadre. En perte de repères et sans avenir clair, ils font face à un désespoir et un quotidien qui les amène à une errance et une certaine envie de liberté concernant les règles et les lois. C'est également une population qui investit l'extérieur plus durablement et avec qui les relations de voisinage sont parfois compliquées. Nous avons été amenés à gérer différentes tensions, notamment sur la période estivale.

## 4.2 Statistiques autour de la fréquentation

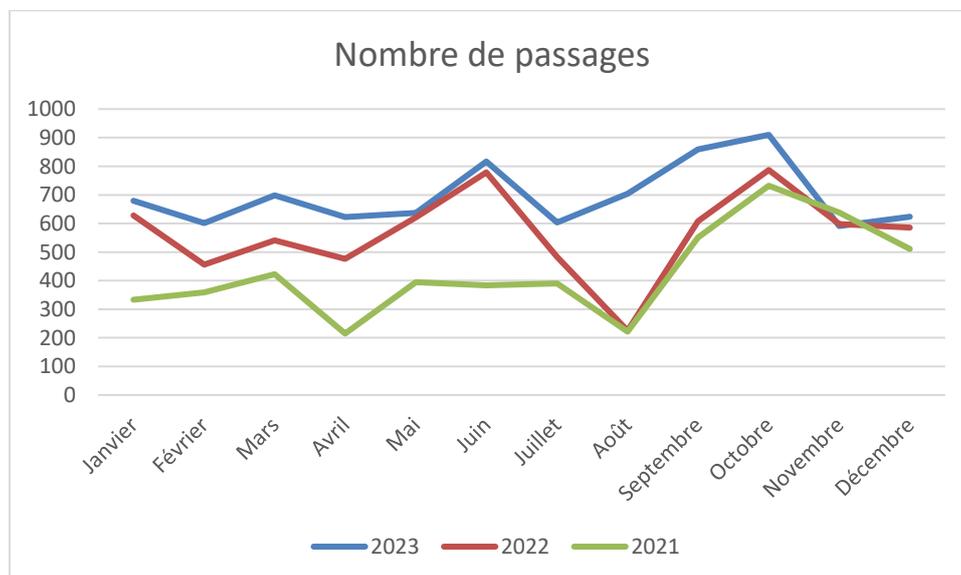
La fréquentation du Coffee Bar est **supérieure à celle de l'année passée**.

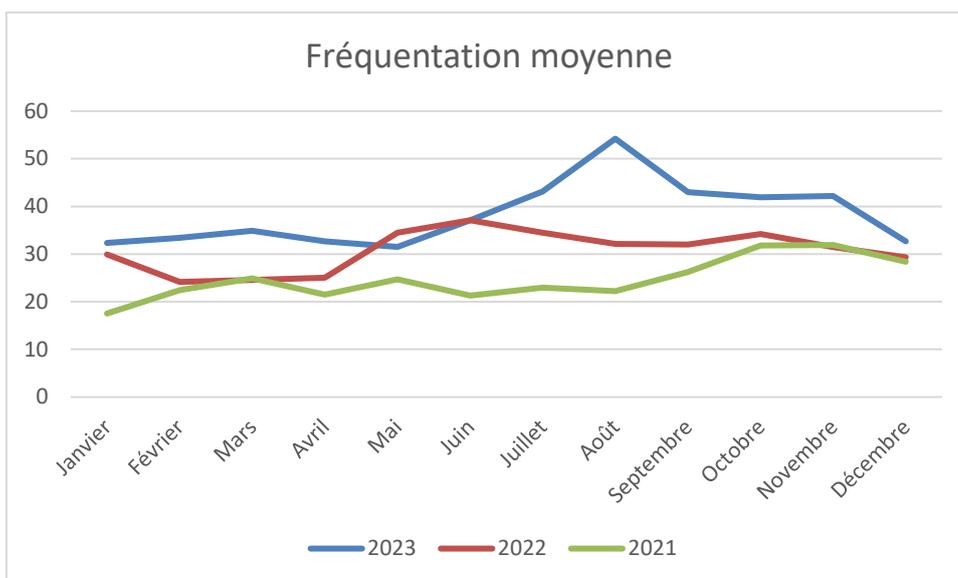
La seule exception est le mois de novembre qui a connu une fermeture dans le cadre du déménagement.

En prévision des travaux et d'une fermeture anticipée dans ce cadre, nous avons fait le choix de maintenir l'ouverture sur tout l'été 2023. Cela se retrouve dans les chiffres de fréquentation ci-dessous.

Revenons maintenant à la fréquentation totale et moyenne pour 2023 en comparaison avec 2022 et 2021.

**Voici donc ces deux tableaux :**





#### Notons que :

- Mis à part pour le mois de novembre, **le nombre de passages est en hausse** sur toute l'année 2023. Nous en avons ainsi enregistré 8344 en 2023 contre 6788 en 2022.
- Il en va de même pour la fréquentation moyenne qui n'a faibli qu'au mois de mai. Elle est en **moyenne de 38.3 personnes par ouverture**, contre 24.6 personnes en 2022. La différence est donc très importante. Elle appuie également l'hypothèse que le nombre de personnes identifiées est erroné.
- Comme nous avons déjà, pu l'évoquer, les mois d'été ont été particulièrement fréquentés avec une moyenne de **54 personnes par soirée**. Cela met en lumière le besoin de structure ouverte sur la période estivale et la demande importante, notamment en lien avec les autres structures strasbourgeoises qui sont souvent fermées.

### 4.3 Les activités collectives

Les activités collectives continuent d'être proposées, au Coffee-Bar notamment. Que ce soit sur les temps du mercredi après-midi, du samedi ou bien lors de l'été, l'équipe, épaulée par une Volontaire en Service Civique, tient à proposer des activités variées.

Repas collectif, activité crêpes, décoration de tasses, sortie nature... Autant de propositions qui égrainent les mois au rythme de 2 à 3 propositions mensuelles.

L'été, nous avons réitéré le Coffee'Cita, rendez-vous hebdomadaire au parc de la citadelle durant lequel nous proposons café, thé et petites activités d'extérieur. Sans inscription ni présence obligatoire sur l'entièreté de l'après-midi, le cadre permet aux personnes d'aller et venir librement, de s'inscrire dans une activité ou non. C'est un temps de rencontre et d'échange apprécié, tant par l'équipe que les personnes le fréquentant. Il permet de rompre une routine, voire une monotonie et de partager des souvenirs, des envies, des idées...

Vous trouverez ci-dessous des photos de différentes activités proposées sur l'année :

### ***Sortie Cheval Horse'up à Wolfisheim***



### ***Barbecue de Service***



## **Repas collectif**



### **4.4 « Le Coffee a chanson »**

Dans le cadre d'un appel à projet porté par la Collectivité Européenne d'Alsace et grâce à un financement partagé entre cette dernière et la Fédération des Acteurs de Solidarité, nous avons pu proposer en lien avec Lionel GROB, auteur, compositeur et interprète strasbourgeois, dix demi-journées de présence au Coffee Bar et d'écriture.

Articulé autour de 3 temps, ce projet permettait :

- Une immersion de l'artiste au Coffee Bar les samedi après-midi pour une prise de contact du public, un temps d'animation musicale, voire d'improvisation de chansons ou à la guitare.
- Un temps d'écriture en atelier regroupant 1 à 3 personnes.
- Un temps d'enregistrement pour une mise en ligne des créations.

Plusieurs dizaines de personnes ont gravité autour de Lionel alors qu'il jouait sur sa guitare, improvisait des musiques avec les uns et les autres. Une accroche plus spécifique a eu lieu avec une dizaine de personnes qui se sont posés à ses côtés et ont échangé avec lui sur leur quotidien, leurs rêves, leurs difficultés. Seules deux personnes se sont inscrites sur la durée, dans les ateliers d'écriture qui ont suivi ces présences.



Voici un retour fait par l'artiste sur cette expérience :

#### **Bilan Ateliers écriture Entraide Le Relais - avec Lionel GROB**

« La rue, elle m'a trop bercer, Dans ma nouvelle vie il faut percer. » Nicolas (NPG)

Les ateliers écriture dans le cadre de l'accueil de jour du COFFEE BAR rue Saint Louis à Strasbourg se sont déroulés en plusieurs temps, un premier temps immersif au Coffee Bar pour rencontrer et un second temps plus personnel où nous avons pu écrire ensemble, puis composer et même pour certains enregistrer.

Le premier temps d'appropriation mutuel, de rencontres et d'approches n'a pas été aisé, même s'il fût très riche en rencontres. Le public du Coffee bar n'est pas forcément facile d'accès au-delà d'un premier contact chaleureux, quand il s'agit de se livrer et d'accepter le jeu des ateliers d'écriture. J'ai pu rencontrer plusieurs usagers, réguliers ou non, et avec certains, nous avons pu échanger autour de la musique comme avec Ondo avec qui nous avons parlé en notes et en musique, mais peu en mots. Mais j'ai quand pu glaner ces phrases sous la dictée, mots qu'il ne voudra pas dire en chanson, ne laissant la parole qu'à ses doigts agiles sur des accords manouches :

**« Je préfère parler avec ma guitare qu'avec des mots, parce que les notes sonnent plus justes que les mots qui sonnent faux. La vie c'est la musique, sans musique, y'a pas de vie. La musique, c'est mes mots, chante la guitare d'Ondo. »**

Ondo et moi jouions, ambiancions le COFFEE BAR à coups d'arpèges et de vieux standards puis j'allais à la rencontre d'autres hommes, surtout des hommes, car les femmes sont rares en ce lieu. La dureté, l'âpreté des vies plus que cabossées sont palpables et se sentent à toutes les tables, la convivialité aussi, mais le poète, le chanteur doit montrer patte blanche et le temps manque pour se faire apprivoiser complètement par tout le monde. J'arrive tout de même à avoir des échanges, parfois longs, parfois fugaces mais toujours vifs, francs, directs avec Brice, Guy, Nicolas, Sébastien... et même quelques jeunes plus méfiants car **« t'as des chaussures de baqueux ! »**... (je mettrai désormais des baskets aux prochains ateliers!)

Et puis Joëlle, rare femme usagère des lieux, avec qui on écrit ces mots :

**« La rue, c'est des portes qui se ferment, c'est nager sans issue, c'est la fatigue, la fatigue, la fatigue. Quand je suis mal dans la rue, y'a la Madonne et mon bichon Maltais. »**

Joëlle prie pour la Madonne et son bichon Maltais.

Et Joëlle voudrait écrire à l'assemblée nationale, mais elle pense que ça ne se fait pas, elle a peur de ne pas avoir le droit de dire ça, qu'elle voudrait **« retrouver le sourire, un peu de dignité. À toute cette assemblée, je voudrais écrire une lettre avec l'espoir que ça change pour bébé et moi. Bébé, c'est mon bichon Maltais. »**

Et faire une chanson pour dire ça ?

**« J'ai le droit ? »**

Quand la dignité a tant été piétinée que dire même ces mots semble impossible... Cette chanson n'existera jamais.

Au fil des rencontres, j'écris, j'attrape au vol et vole quelques phrases **« J'ai pas de muse, j'ai la Meuse. Amer comme une Suze, acide comme la Gueuze. »**

Mais surtout ce projet permet à Guy de se dépasser, se mobiliser et mettre en forme quelques compositions. Guy est assidu et déterminé, avec sa guitare, son unique poumon, ses chimios qui le fatiguent et sa grande mélancolie d'une trop lointaine Guadeloupe où cet alsacien a vécu de nombreuses années. Nous enregistrons une de ces créations évoquant l'amour, le **« tourbillon d'illusions et les manguiers bruns (qui) pourrissent sur**

**souche, le soleil d'argent (qui) glace le sang. Les eaux vertes (qui) s'évaporent en larmes de lune, il ne reste de toi que des mots d'adieu... »**

Voir : [https://youtu.be/pXS2UoayQtk?si=\\_1FJj4Ql23isIxz](https://youtu.be/pXS2UoayQtk?si=_1FJj4Ql23isIxz)

Enfin Nicolas, qui depuis les premières phases semblait vouloir s'essayer à confronter ses mots, offre sa confiance et se lance dans l'écriture d'un texte autobiographique où en peu de mots, il arrive à mettre tant de ces bouleversements qu'il vit, donnant naissance à une chanson poignante : « **Dans la vie, c'est dur de se lancer, dans le mur, c'est ma facilité, éviter les factures, ma spécialité. Dans la vie, on sait plus se faire chier, la drogue, ma cellule de prison, m'en évader, y'a pas d'autre option. Dans ma vie. Dans la vie, il faut continuer, les bâtons dans les roues les esquiver, se rapprocher des gens de qualité. Dans la vie, viens plus me faire chier, la rue, elle m'a trop bercer, dans ma nouvelle vie il faut percer. »**

Voir : <https://youtu.be/v-ZX2KYjObY?si=13bUya99gTxQ4HB7>

Sur le plan des échanges artistiques et humains, ce projet fût riche et fécond, mais aurait mérité plus de temps encore car ce public nécessite une grande disponibilité et une période plus longue dans l'approche pour plus amplement se livrer et casser la glace, dans l'objectif de textes poétiques et de chansons.

Je suis néanmoins satisfait du parcours et des rencontres, et suis persuadé que tous les projets visant à redonner force et estime par des actions créatives, artistiques sont riches de sens et contribuent à un épanouissement personnel plus que nécessaire à ce public.

Je remercie énormément les accueillant.es du COFFEE BAR qui m'ont aidé, orienté et encouragé dans ces rencontres avec ces femmes et ces hommes qui méritent qu'on leur tende la main mais aussi le stylo et le micro.

Le poète aux chaussures de baqueux.

Lionel GROB AVRIL 2024

# Ateliers « Passerelle »

6 rue des imprimeurs

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 34 45



association  
"entraide  
Le Relais"

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



*Repas à l'issue d'un atelier cuisine durant la semaine des participants « Recettes de Pain »*

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 – Code APE 8790B



association  
"entraide  
Le Relais"  
ALSACE  
Collectivité  
européenne

Strasbourg.eu  
eurometropole



Cofinancé par  
l'Union européenne

---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Rappel des objectifs .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Les moyens .....</b>	<b>4</b>
2.1	<b>Les salariés et intervenants .....</b>	<b>4</b>
2.2	<b>Les moyens matériels et techniques .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Les actions réalisées .....</b>	<b>4</b>
3.1	<b>Phase d'accueil .....</b>	<b>4</b>
3.2	<b>Orientation vers la structure .....</b>	<b>5</b>
3.3	<b>Personnes présentes dans l'action .....</b>	<b>5</b>
3.3.1	<b>Caractéristiques des personnes.....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Les modalités de mise en œuvre .....</b>	<b>7</b>
4.1	<b>Les ateliers collectifs.....</b>	<b>7</b>
4.1.1	<b>Nombres d'ateliers collectifs .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2	<b>Suivi individuel.....</b>	<b>8</b>
4.3	<b>Partenariat et ouverture.....</b>	<b>9</b>
4.4	<b>Les sorties et évolutions.....</b>	<b>9</b>
4.4.1	<b>Quels contrats de travail, quelles formations ?.....</b>	<b>9</b>
4.5	<b>Analyse de ces sorties .....</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>Temps forts 2023 Projets 2024 : .....</b>	<b>10</b>
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>

## 1 Rappel des objectifs

Le dispositif des ateliers Passerelle tente d'accompagner des personnes isolées, en situation d'exclusion sociale et éloignées de l'emploi.

Une majorité des personnes accueillies sont bénéficiaires du RSA mais nous accueillons également des personnes bénéficiant d'autres allocations ou sans ressource.

Notre objectif est de permettre aux participants de s'engager dans un projet concret. Par le biais du dispositif, les personnes ont l'occasion de retrouver un rythme, de sortir de leur isolement. La participation aux ateliers vise la revalorisation des personnes, la mise en avant de leurs compétences, leur permettre de se confronter aux autres et de travailler sur des freins identifiés afin qu'elles se rapprochent de l'emploi quand c'est possible.

L'action se réalise en conformité avec le cahier des charges de l'Atelier Passerelle validé par la Collectivité Européenne d'Alsace début 2014 et s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel FSE 2023-2025.



*Atelier Jardin par tous les temps*

## 2 Les moyens

### 2.1 Les salariés et intervenants

Service administratif : 0,16 etp (charges indirectes)

Accompagnement social et suivi pédagogique : 1 etp travailleur social

Coordination du projet : 1 etp

Encadrant-formateur : 0,50 etp

Service entretien - nettoyage : 0,34 etp (charges indirectes)

Prestataires externes avec des compétences spécifiques selon les activités proposées

### 2.2 Les moyens matériels et techniques

3 bureaux d'accueil pour les intervenants et les usagers

2 salles de réunion et d'accueil des ateliers pour les activités de groupe

1 espace cuisine pédagogique

1 terrain de plantation, 2 serres

Véhicules mis à disposition par l'association

## 3 Les actions réalisées

### 3.1 Phase d'accueil

	2022	2023
<b>Nombre d'entretiens d'inscription</b>	<b>58</b>	<b>46</b>
<b>Nombre d'entrées dans l'action</b>	<b>41</b>	<b>36</b>

Nous avons accompagné **36** nouveaux participants en 2023 sur **75** usagers.

Nous sommes toujours confrontés à l'irrégularité de certaines personnes inscrites dans le parcours. Les personnes orientées sont parfois dans de telles difficultés qu'elles peinent à tenir leurs engagements. Crises d'anxiété, difficultés à sortir de chez elles, addictions, prise de traitements rendant les réveils difficiles, autant de freins que nous tentons de travailler avec elles.

### 3.2 Orientation vers la structure

Les personnes sont orientées vers les ateliers par les partenaires des secteurs médico-sociaux ou professionnels. Le travail partenarial est primordial et est une volonté forte de l'équipe. Il permet un regard croisé sur les accompagnements.

#### Les principaux objectifs des orientations évoqués par les partenaires

- Le développement de lien social et la reprise de confiance en soi.
- La reprise d'un rythme en vue de la construction d'un projet professionnel ou d'une insertion sociale.
- Certains partenaires formulent une demande d'évaluation, mettre en situation la personne et évaluer avec elle sa capacité à occuper un emploi.
- Soutenir la personne dans ses démarches de soins (prise de conscience de problèmes de santé et les « prendre en main »)

### 3.3 Profil des personnes présentes dans l'action

**Nombre total de participants : 75**

Bénéficiaires du RSA : **52**

Sans ressources : **10**

Bénéficiaires de l'AAH : **8**

Allocation délivrée par Pole emploi : **4**

Contrat d'Engagement Jeune : **1**

**69 %** des bénéficiaires perçoivent le RSA.

#### 3.3.1 Caractéristiques des personnes

Répartition par sexe :

<b>Homme</b>	<b>47</b>
<b>Femme</b>	<b>28</b>

Nous constatons que les hommes restent majoritaires (63% d'hommes et 37% de femmes). Le parcours d'insertion est proposé aux hommes et aux femmes sans discrimination. Nous assurons un accueil identique.

### **Tranche d'âge des usagers :**

18-24 ans	<b>5</b>
25-44 ans	<b>31</b>
45-54 ans	<b>22</b>
55-64 ans	<b>17</b>
65 ans et +	<b>0</b>

Une majorité des personnes accompagnées sont isolées et ont une période d'inactivité professionnelle assez longue. La santé, incluant aussi les addictions, reste un frein notable pour les personnes que nous accueillons. L'isolement et la perte de confiance peuvent s'y ajouter.

### **Logement :**

La plupart bénéficie d'un logement dans le parc locatif social. En moindre nombre, certaines personnes sont en hébergement d'urgence ou en hébergement type CHRS ou en résidence sociale.

### **Niveau scolaire :**

**53 %** ont un niveau collège ou pas/peu de scolarité

**13%** ont un niveau CAP

**29 %** ont niveau BAC

**5%** ont fait des études supérieures

Les chiffres démontrent un faible niveau de qualification des personnes inscrites aux ateliers Passerelle. En effet, plus de la moitié des personnes accompagnées n'a aucun diplôme et n'est pas allé au-delà du collège. Pour ce public, nous contactons régulièrement des difficultés avec l'écrit, un frein notable pour le retour à l'emploi.

Cependant nous remarquons une augmentation constante du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme supérieur au BAC. Ces personnes ont soit obtenu leur diplôme à l'étranger ou soit elles ont des problèmes de santé physiques ou psychiques entravant leur insertion professionnelle.

### **Santé :**

Nombreuses sont les personnes accompagnées ayant d'importants problèmes de santé, **57 %** de notre effectif a des problèmes d'addiction ou de santé psychique ou psychiatrique, une part non négligeable dont les difficultés entravent grandement tout projet d'insertion professionnelle. Pour autant, le parcours dans les ateliers garde tout son sens pour ces personnes qui souffrent d'isolement et de stigmatisation dans notre société.

Parmi les personnes accueillies, les personnes souffrant d'addiction tentent le démarrage d'un parcours pour s'occuper, retrouver un rythme et baisser leurs consommations. Cela fonctionne parfois mais cela peut aussi être trop ambitieux dans les situations où la personne doit avant tout stabiliser sa santé avec un soutien médical.

Lorsque des freins sont constatés, le parcours à la personne est adapté si elle le souhaite (en lui proposant de ne venir qu'une fois par semaine dans un premier temps par exemple), afin de ne pas la décourager et de ne rompre les liens.

Depuis mars 2023, nous avons la chance de pouvoir compter sur la présence d'une psychologue dans notre équipe 7h par semaine. Son expertise et son soutien de ces situations est plus qu'apprécié. En effet, à plusieurs reprises, elle a pu nous éclairer et nous guider dans nos accompagnements afin de ne pas rompre les parcours de personnes instables psychologiquement. On constate également, sur le terrain, le peu de moyen dont on dispose pour accompagner ces personnes ou les réorienter si nécessaire. En effet, pour les personnes souffrant de troubles psychiques et ou psychiatriques, les lieux d'accueil avec une prise en charge médicalisée sont souvent saturés avec une liste d'attente. L'équipe se retrouve sans solution alors que les personnes sont parfois dans un grand désarroi. Ces situations peuvent être également délicates lorsque la personne est dans le déni ou ne souhaite pas voir de médecin. C'est un travail de longue haleine que de créer un climat de confiance et d'amener peu à peu la personne vers les soins.

### **3.3.2 Bénéficiaires du RSA :**

69% de notre public est bénéficiaire du RSA, dont nous sommes référents RSA ou référents secondaires lorsque la personne est SDF et/ou a besoin d'un accompagnement administratif et social conséquent. Globalement, les contrats d'engagement RSA abordent la vie quotidienne, l'emploi, la formation ou les soins.

## **4 Les modalités de mise en œuvre**

### **4.1 Les ateliers collectifs**

**347 ateliers** ont été organisés pendant l'année soit **960.5 heures**. Soit une moyenne de 28 ateliers par mois.

Des ateliers sont proposés quotidiennement à raison d'une ou deux activités par jour. Un grand nombre d'ateliers se déroule à une fréquence régulière et fixe à l'année.

Les ateliers couvrent différents domaines et sont variés de par leur contenu et leurs encadrants. Un grand nombre de participants s'inscrivent au même atelier dans la durée, ce qui permet un réel apprentissage, une réelle découverte.

Les ateliers sont choisis dans un premier temps par les bénéficiaires en fonction de leurs projets ou de leurs envies, d'autres sont conseillés par le référent de parcours à la personne quand une difficulté est constatée et qu'un atelier peut aider à la résoudre (par exemple : participer à l'atelier Facilite ta Com pour travailler sa confiance en soi).

**Notre moyenne de participation est de 5 personnes présentes par atelier.**

#### 4.1.1 Nombres d'ateliers collectifs

**En 2023, nous avons proposé : 347 ateliers.**

La pluralité des intervenants (équipe permanente et intervenants extérieurs) venant de différents champs professionnels, est appréciée.

- **85 ateliers Cuisine**
- **67 ateliers Jardin**
- **47 ateliers Informatique**
- **23 ateliers artistique**
- **22 ateliers sport**
- **21 ateliers communication**
- **20 ateliers travaux manuels**
- **14 ateliers création d'un journal**
- **10 rencontres conviviales**
- **8 ateliers photo**
- **7 ateliers d'art thérapie**
- **7 ateliers animés par les personnes elles-mêmes (semaine des participants)**
- **5 ateliers d'impression 3D à la Cyber-Grange**
- **3 visites culturelles**
- **3 randonnées**
- **2 chantiers participatifs**
- **2 réunions d'information collective**
- **1 groupe de parole.**



*Atelier Maneles décorés par les enfants du quartier de l'ELSAU avec l'aide d'un groupe des ateliers passerelle.*

## 4.2 Suivi individuel

**388** entretiens individuels ont été réalisés dans le cadre du suivi et **46** entretiens d'accueil pour présenter le dispositif.

### **Constats concernant la participation des usagers :**

La régularité dans le parcours et l'implication aux ateliers restent pour une grande partie des personnes accueillies une démarche difficile. La santé, qu'il s'agisse de difficultés d'ordre physique, psychique ou d'addiction, freine considérablement la volonté des

participants. Il nous faut conserver le lien et relancer de manière régulière pour éviter le prolongement des absences.

Certaines personnes trouvent avec les ateliers un point d'attache, un moyen de structurer leur semaine. En participant régulièrement à du collectif, elles reprennent confiance en elles et cela permet en parallèle de mettre en place d'autres démarches : des rendez-vous médicaux, des liens familiaux qui se renouent, une mobilisation plus concrète pour trouver une formation, un emploi. S'envisager à nouveau de manière concrète.

### 4.3 Partenariat et ouverture

Toujours dans une optique d'ouverture et de complémentarité, le service privilégie un travail de partenariat avec les acteurs de l'insertion. Les chantiers ou entreprises d'insertion sont nos interlocuteurs privilégiés lorsque les personnes sont prêtes à reprendre une activité professionnelle.

### 5.4 Les sorties et évolutions

- 8 démissions pour raison de santé
- 6 abandons
- 5 sorties en emploi
- 3 démissions pour non-adhésion
- 3 réorientations vers un accompagnement social
- 3 démissions pour déménagement
- 2 fins d'accompagnement (plus de 2 ans dans le dispositif)
- 2 accès à formation qualifiante

#### 5.4.1 Quels contrats de travail, quelles formations ?

<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 CDDI (Emmaüs Mundo ; 7 pains)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 CDD (agent vacataire en cantine, conducteur transport en commun)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 mission intérimaire (BTP)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 formations qualifiantes (aide-soignant, CAP petite enfance)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 stages réalisés (garage automobile, crèche)</li><li>• 2 stages réalisés avec l'Association (tôt ou t'art) vidéo et théâtre.</li></ul>

#### 5.5.1 Analyse de ces sorties

Les démissions sont souvent liées à une impossibilité des personnes à s'inscrire dans la régularité du fait de leur état de santé, dans ce cas précis, nous procédons à une réorientation vers un dispositif d'accompagnement social. Parfois aussi, elles

démissionnent car elles souhaitent trouver un emploi et être rémunérées et ne souhaitent pas participer à des ateliers collectifs à visée d'insertion sociale. Ce passage aux ateliers peut être, dans certains cas, un déclic et inciter les personnes à se mobiliser dans une recherche d'emploi plus assidue. Dans ces situations stabilisées, nous réorientons vers Pôle emploi comme référent principal.

## **6 Temps forts en 2023 et projets pour 2024 :**

Proposer des moments de convivialité pour fédérer les groupes et rencontrer les personnes dans un contexte moins formel. Cela s'est avéré très positif en 2023 que ce soit lors de randonnées durant la période estivale ou lors de notre fête de fin d'année. Ces temps forts sont appréciés et permettent à l'équipe encadrante de découvrir les personnes sous un nouveau jour.

Nous allons accueillir en 2023 une stagiaire en formation d'art-thérapie, l'occasion de tester un nouveau support d'atelier auprès du public

En septembre, nous avons organisé pour la première fois la semaine des participants, semaine durant laquelle les participants eux-mêmes ont animé des ateliers avec le soutien d'un membre de l'équipe encadrante. L'occasion de valoriser les compétences, expériences et ou passion de chacun.

Nous souhaitons poursuivre et développer de nouveaux projets en partenariat avec d'autres structures pour favoriser l'ouverture du public vers l'extérieur. Ces structures peuvent être à visée culturelle ou d'insertion sociale. Dans le cadre d'un projet intergénérationnel, l'équipe de la salle d'exposition « La Chambre » nous propose de participer à des ateliers photo au sein d'un Ehpad sur plusieurs séances en 2024. Nous souhaitons développer nos liens avec le Centre Socio Culturel de l'Elsau qui est à proximité de l'association et nous aimerions développer un projet d'ateliers d'écriture musicale avec un intervenant extérieur.

## **CONCLUSION**

L'année 2023 aux ateliers passerelle d'Entraide le Relais a été marquée par une belle dynamique de personnes présentes et investies pour qui les ateliers ont porté leurs fruits en termes de sortie de l'isolement, de reprise de rythme et maintien d'un état de santé stable.

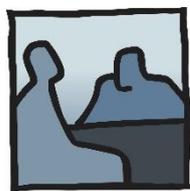
L'équipe doit sans cesse se questionner sur ses pratiques et se réinventer car le public change. Les opportunités d'emploi sont nombreuses mais les personnes que nous accompagnons sont fragilisées par des parcours de vie compliqués et des soucis de santé

fréquents. La fin des deux ans de parcours pour certaines personnes s'avère très difficile. En effet, il nous est compliqué pour certains accompagnements de trouver un lieu, une structure vers laquelle orienter. Pas ou peu de structures semblent être adaptées à certains profils qui présentent des fragilités diverses (addiction, trouble psy.) avec une impossibilité de retour vers l'emploi. Ces personnes se retrouvent isolées à nouveau.

On nous fait régulièrement part d'un réel attachement au lieu et à l'équipe, oasis de nature dans la ville ; le cadre chaleureux de nos locaux est apprécié, ce qui parfois réveille un sentiment d'appartenance. Un sentiment que certains n'ont pas ressenti depuis longtemps et sur lequel notre équipe s'appuie car il est source de confiance en soi et donc de potentielle évolution.



*Barbecue convivial entre intervenants et participants.*



# Accompagnement RSA social +

21 rue de BERNE  
67000 Strasbourg  
Tel : 03 88 24 90 64

6 rue des imprimeurs  
67200 Strasbourg  
Tel : 03 88 10 34 47

Mail : [rsa@entraide-relais.fr](mailto:rsa@entraide-relais.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B



---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Présentation du service et éléments de contexte de l'année 2023</b>	<b>2</b>
1.1	Les temps d'organisation et de réflexion	3
1.2	Les temps de formation	4
1.3	Les évènements qui ont impacté l'activité	4
1.4	Les partenaires	5
1.5	Les actions collectives	5
<b>2</b>	<b>Chiffres clé de l'année</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>L'accompagnement social +</b>	<b>8</b>
3.1	Actions spécifiques	9
3.2	Le logement et l'hébergement	9
3.3	La santé	11
3.4	Les freins à l'accès à une activité ou un emploi	11
3.5	Reprise d'activité et sorties du dispositif	12
3.6	La diversité du public	13
<b>4</b>	<b>LES PERSPECTIVES pour 2024</b>	<b>14</b>

# 1 Présentation du service et éléments de contexte de l'année 2023

La mission du service d'accompagnement RSA d'ENTRAIDE le Relais consiste à contractualiser avec les personnes qui sont orientées et à proposer aux bénéficiaires un accompagnement social personnalisé en fonction de la situation individuelle de chacun.

L'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, RSA, est un service proposé par l'association depuis 1989, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le Revenu Minimum d'Insertion (ex-RSA) en 1988.

Le RSA est destiné à garantir un revenu minimum à des personnes qui ne disposent pas d'autres ressources. Il est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Dans le département du Bas Rhin, la gestion du dispositif est confiée à la Communauté Européenne d'Alsace, CeA. Cette dernière a mis en place en 2021, un outil de gestion dématérialisé : JOB CONNEXION. Les orientations et le suivi des bénéficiaires du RSA sont organisés via ce logiciel, utilisé quotidiennement par les référentes RSA. Les personnes sont orientées par la plateforme d'orientation, PF1, ou l'unité de gestion RSA, UGRSA, selon l'ancienneté de leur demande de RSA.

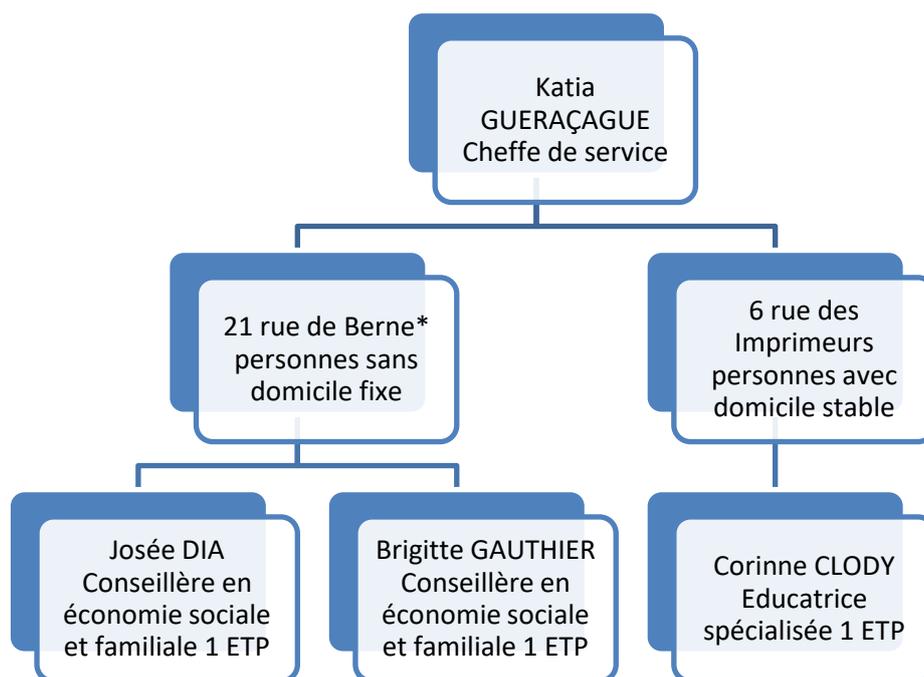
2023 a représenté une année de stabilisation pour l'équipe, qui a été en grande partie renouvelée dans le cadre de réorganisations internes, de poste supplémentaire et d'un départ ces deux dernières années. Mme ZEGAOUI a en effet quitté l'association courant mai et Mme DIA a rejoint l'équipe fin juin.

Le fonctionnement du service, pour partie rattaché à l'accueil de jour de l'association avant 2022 a également été modifié. L'équipe composée de trois référentes RSA et d'une cheffe de service à mi-temps fonctionne maintenant autour d'une organisation de service unique même si les publics accompagnés restent distincts du fait de leur situation liée au logement. En effet une partie des bénéficiaires sont locataires ou hébergés de manière stable (chez des tiers ou en structure), l'autre partie des bénéficiaires est sans domicile fixe.

Cette distinction, du point de vue du domicile des personnes, s'organise par une répartition sur deux sites :

- Corinne CLODY accueille les personnes **avec domicile stable**, 6 rue des Imprimeurs à la Montagne Verte.
- Josée DIA et Brigitte GAUTHIER accueillent les personnes **sans domicile fixe**, 21 rue de Berne en périphérie du centre-ville de Strasbourg.

L'agrément prévoit l'accompagnement de 180 personnes au total.



\*depuis le déménagement le 21 novembre 2023

## 1.1 Les temps d'organisation et de réflexion

Des réunions de service bimensuelles se sont renforcées en 2023. Elles permettent d'aborder les situations individuelles des bénéficiaires et de travailler tous les points en lien avec l'organisation du service, le lien avec les partenaires, les projets, etc...

Un travail de réflexion autour des outils et protocoles du service a également été engagé au dernier trimestre de l'année. Il a permis à l'équipe d'interroger les pratiques, de réfléchir à des orientations, de penser les problématiques.

La mouture du rapport d'activité elle-même a été repensée pour sortir du schéma classique avec graphiques et interprétations et se veut plus proche de la réalité du service, l'idée étant de s'attacher à écrire ce qui nous semble important de partager et de valoriser.

Le Groupe d'Analyse des Pratiques, qui n'était, jusqu'en 2023 pas commun aux 3 référentes, a également pu être investi d'une autre manière. En effet, en l'absence de budget disponible pour financer ce temps de réflexion, une référente participait au GAP du CHRS de l'association et les 2 autres participaient à celui de l'accueil de jour de l'association ce qui ne contribuait pas à la cohésion de l'équipe. Une opportunité de GAP avec un autre service de l'association, le Logement d'Abord, a permis de raccrocher l'équipe à un groupe auquel les trois référentes peuvent participer et y trouver davantage de sens.

Fin 2023, les entretiens professionnels à échéance des 2 ans ont permis de faire le bilan des formations et d'échanger sur les besoins et les projets des salariés de l'équipe. La

perspective des formations interservices collectives organisées en interne en 2023 et 2024 (report d'une thématique sur la question du vieillissement) a fait que les salariées n'ont pas projeté de demande de formation individuelle ou collective supplémentaire.

## **1.2 Les temps de formation**

Les formations permettent à l'équipe de développer des compétences, de s'extirper du terrain et de mener une réflexion sur la pratique avec le bénéfice d'éléments théoriques. La rencontre avec d'autres professionnels voire des collègues d'autres services de l'association apporte un enrichissement en termes de connaissances de dispositifs et de pratiques.

- « *Accueillir, accompagner et soigner les personnes ayant un parcours migratoire* » a permis un travail de réflexion autour des parcours migratoires et des traumatismes liés à l'exil, des représentations culturelles et des modalités d'accès aux soins des publics étrangers.
- « *Premiers secours en santé mentale-PSSM* » a permis de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté aux différentes situations, de repérer les situations d'urgence et a été source d'information sur les ressources disponibles pour orienter vers les professionnels de la santé. Cette formation dispensée depuis 2023 en interne par une salariée formée aux PSSM, permet d'approfondir les connaissances que l'on peut avoir et de mieux pouvoir faire face à un événement lié à la santé mentale des personnes accompagnées.
- « *Estime de soi et hygiène* » a représenté un temps de formation très intéressant dans la mesure où ces deux thèmes ont été abordés sous un autre angle que d'ordinaire. Les participants ont pu différencier les notions d'hygiène et de propreté en lien avec la santé, la culture, le territoire et l'identité des personnes accompagnées. Les différentes aires de l'identité ont pu être abordées de manière approfondie. Cette formation a favorisé une prise de conscience des comportements que l'on peut adopter de manière inconsciente et a généré des axes de réflexion et d'amélioration quant aux réponses qu'il est souhaitable d'adopter.

## **1.3 Les événements qui ont impacté l'activité**

Le logiciel SI SPI a rencontré des dysfonctionnements à partir de l'été empêchant les réorientations. Le nombre d'entrées et de sorties a de fait été impacté. La comparaison entre les deux années reste aléatoire puisqu'en 2022, un poste supplémentaire a été accordé au service, pourvu au 1<sup>er</sup> juin de l'année. Ce n'est que l'année prochaine qu'une comparaison pourra être effectuée en termes de flux et de nombre de personnes accompagnées.

Dans le cadre de travaux importants, les bureaux situés 24 rue SAINT LOUIS où exercent les 2 référentes des personnes sans domicile fixe et la cheffe de service, ont déménagé dans des bureaux temporaires 21 rue de BERNE. Force a été de constater que malgré la communication qui avait été organisée autour du déménagement, quelques personnes se sont perdues lors des entretiens lorsque ceux-ci ont repris à la nouvelle adresse.

#### **1.4 Les partenaires**

La visite de structures et les rencontres avec les partenaires initiées en 2022 se sont poursuivies en 2023.

Des rencontres ont eu lieu avec les équipes d'RSAvenir-autre opérateur de l'accompagnement social+ des personnes sans domicile fixe, des Berges de l'Ain autour de l'admission d'un ménage au sein de la structure, de l'Ilôt dans le cadre de l'accompagnement d'une personne bénéficiaire hébergée par la structure. Ces rencontres qui permettent d'appréhender le fonctionnement d'une structure et de communiquer sur nos pratiques professionnelles en lien avec nos missions sont essentielles pour apporter de la cohérence et de la transparence à l'accompagnement des personnes. Dans le cadre de la convention qui nous lie, l'association ALT nous a proposé un temps d'information avec un médecin sur les différents produits et leurs effets sur les consommateurs. Également, nous avons rencontré l'équipe de la PF1 qui nous oriente les nouveaux bénéficiaires du RSA. Enfin, l'équipe a pu bénéficier en 2023 d'informations sur France Travail ; sur les structures d'insertion VETIS et EMI-CRENO grâce à sa participation aux Stammtischs organisés par Mme PFISTER, conseillère territoriale insertion de l'UT Sud.

#### **1.5 Les actions collectives**

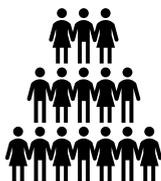
L'organisation d'actions collectives n'est pas aisée au sein du service en raison de la charge de travail que représente l'accompagnement individuel des personnes, celui-ci laissant peu de marge à des initiatives plus collectives. En 2023, le service a néanmoins participé au tournoi annuel de baby-foot de l'association qui réunit plusieurs services et auquel des personnes accompagnées participaient. Ce type d'action reste une opportunité pour l'équipe de rencontrer les personnes dans un autre contexte que celui de la contractualisation et de l'accompagnement plus administratif. Il participe à la création ou au renforcement d'un lien de confiance qu'il est nécessaire d'instaurer avec les personnes afin qu'elles s'autorisent à investir l'accompagnement et puisse réaliser des démarches pour lesquelles elles ont bien souvent baissé les bras, démotivées par les échecs et les difficultés pour s'y inscrire.

Le lien avec les autres services de l'association, notamment ceux de l'ACJ et de la prévention spécialisée mais aussi le Logement d'Abord, localisés au sein du même

bâtiment, nous a permis de travailler collégalement autour des personnes en situation de grande précarité, pour certaines ne faisant pas valoir leur droit au bénéfice du RSA. Pour ces personnes les plus éloignées de tout, que ce soit en termes de ressources mais aussi de solutions d'hébergement/logement, le lien entre les services leur a permis d'accepter de rencontrer des intervenants sociaux qu'ils n'acceptaient pas de rencontrer en dehors. La perspective d'orienter les bénéficiaires vers les ateliers PASSERELLE de l'association a également été renouvelée en 2023. 5 personnes sont concernées.

## 2 Chiffres clé de l'année

Accompagnés en 2023



253 personnes

Public avec domicile

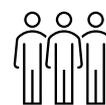


65%



35%

public sans domicile



70%



30%



72

Entrées



116

Sorties



115 domiciliations

Personnes sans domicile fixe  
Accès au logement ou à l'hébergement



1 personne sur 6

- 9 Logements privés
- 5 Logements sociaux
- 1 Logement accompagné
- 4 CHRS
- 2 Stabilisation
- 4 Urgences longues

Problématiques de santé



Public avec domicile

73 %



public sans domicile

44 %

### 3 L'accompagnement social +

L'accompagnement social + est une déclinaison de l'accompagnement social dont il se différencie par l'intensité des modalités de suivi. La CeA organise en effet l'accompagnement des bénéficiaires du RSA soit par le biais d'un accompagnement professionnel soit social.

Il s'agit d'un accompagnement renforcé pour des personnes dont la situation nécessite de lever un certain nombre de freins qui les empêchent de s'inscrire rapidement dans des démarches d'insertion professionnelles. Ces freins peuvent concerner l'absence de logement ou d'hébergement, d'importants problèmes de santé, des difficultés liées à la maîtrise du français, des ouvertures de droits bloquées.

Le bénéfice du RSA est conditionné par la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque, CER, entre la personne, la CeA et le référent RSA.

Également, la présence à un rendez-vous mensuel minimum et la mobilisation de la personne autour des démarches définies dans le CER sont obligatoires.

L'accompagnement débute par une première rencontre avec le référent : ce temps d'échange permet à la personne d'exprimer ses difficultés et ses besoins. Le référent explique le cadre de l'accompagnement RSA et les démarches qui peuvent s'engager avec elle.

Le service veille à personnaliser l'accompagnement en fonction du projet et des besoins de chaque personne accompagnée dans le respect du CER que demande la CeA.

L'accompagnement prend la forme de :

- Temps d'écoute, nécessaires pour tisser et maintenir le lien de confiance avec des personnes souvent isolées, avec un parcours de vie ponctué de ruptures tant du point de vue familial que social.
- Soutien dans les démarches administratives (CAF, CPAM, IMPOTS, MDPH...), d'instruction de demandes de logement ou d'hébergement (SIAO), d'aide dans les démarches vers le soin, d'orientations caritatives, d'aide dans l'ouverture et le maintien de droits, de soutien dans la gestion du budget, de soutien à la parentalité, etc...
- Accompagnements physiques qui peuvent être proposés lorsque la situation le nécessite.

Le rappel des droits et devoirs fait partie intégrante de l'accompagnement social. En dernière instance, la personne peut être convoquée en commission de coordination voire de sanction lorsque l'intervention de l'équipe ne suffit pas.

Une confusion intervient souvent pour les personnes accompagnées qui ne comprennent pas que la référente auprès de qui ils sollicitent de l'aide pour leurs démarches porte également les devoirs vis-à-vis de la CeA en termes de démarches à réaliser.

### **3.1 Actions spécifiques**

Sur le site où sont accompagnées les personnes sans domicile fixe :

- Une permanence sociale intervient chaque vendredi matin et permet d'accueillir les personnes accompagnées sans RV. Elles peuvent être reçues pour des petites démarches ponctuelles ne pouvant pas attendre le RV de suivi de parcours. Ce temps apporte aussi la souplesse nécessaire à une partie des personnes accompagnées et qui rencontre des difficultés à se stabiliser dans une régularité de l'accompagnement.
- Le service dispose d'un agrément de domiciliation administrative pour 100 personnes. La proposition de domiciliation est faite systématiquement aux personnes sans domicile fixe, elle n'est néanmoins pas obligatoire. Le courrier peut être retiré lors des RV d'accompagnement ou lors des permanences de l'ACJ de l'association.

### **3.2 Le logement et l'hébergement.**

Les démarches autour de l'accès à un logement ou un hébergement représentent une part importante de l'accompagnement des personnes sans domicile fixe accompagnées 21 rue de BERNE.

Un tiers des personnes orientées sont sans domicile ou en hébergement précaire. La moitié des personnes sont hébergées chez des tiers, ce chiffre est en augmentation comparé à 2022. Les personnes doivent s'acquitter d'une participation financière auprès des personnes qui les hébergent. Ces hébergements, aléatoires, peuvent s'arrêter brutalement du jour au lendemain, laissant les personnes dans une situation de détresse. Des signalements à la veille sociale sont formalisés par mail en plus des appels au 115 dans l'espoir d'une mise à l'abri rapide qui n'aboutit généralement pas en raison du déficit de places disponibles au regard des demandes et besoins. Les demandes d'hébergement auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation concernent une personne sans domicile fixe sur quatre accompagnées. Ce sont des personnes qui ont besoin d'un accompagnement social en lien avec un hébergement afin de stabiliser leur situation avant l'accès à un logement autonome.

En 2023, le service a réalisé 63 demandes de logement avec le public sans domicile fixe et 26 demandes avec celui qui dispose d'un hébergement stable.

La forte carence de logements mais également d'hébergements génèrent des situations de personnes en attente, dans des situations plus qu'inconfortables voire de survie. Des familles accompagnées d'enfants, des personnes vulnérables du fait d'un handicap, de leur santé ou de leur genre, se retrouvent à la rue sans solution de mise à l'abri. Les situations, dans ce contexte, se dégradent et les personnes mettent autant de temps ensuite à pouvoir envisager la réalisation de démarches d'insertion.

Un autre problème est qu'une partie des personnes accompagnées ont besoin d'être admises au sein de structures qui ont la possibilité de s'adapter à leurs capacités d'insertion, limitées par un parcours de vie émaillé de ruptures et de traumatismes. Ces personnes sont quelquefois accompagnées d'un, voire plusieurs chiens dont elles ne peuvent envisager de se séparer.

Des structures comme l'Ilot ou Joséphine Baker permettent aux personnes d'investir des lieux qui ne leur demandent pas de s'engager en termes de contrat de séjour, projet individualisé ou démarche d'insertion alors même qu'elles ont besoin de temps pour stabiliser leur situation et peut-être régler des démarches de soin avant toute autre chose. Ce sont des structures qui admettent les personnes là où elles en sont et qui élaborent avec elles et autour d'elles.

Les traumatismes sont en effets nombreux ; parcours migratoire, rupture familiale, sortants de l'aide sociale à l'enfance, et ont une incidence sur les capacités des personnes à se mobiliser dans les démarches. Le temps est une notion importante dans l'accompagnement social + parce que les référentes ont besoin de le mobiliser afin de tisser un lien de confiance avec les personnes.

On retrouve également des personnes hébergées chez des tiers parmi le public avec domicile stable. Mais ce sont en général des hébergements chez des tiers proches et pérennes. Les hébergements précaires concernent la caravane des gens du voyage. 72% des personnes accompagnées sont locataires, dans le privé ou en logement social.

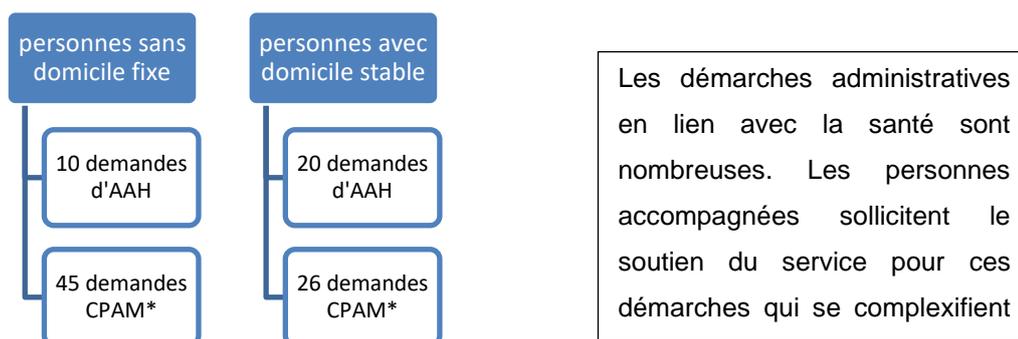
L'étude de la situation locative des personnes sans domicile fixe à la sortie du dispositif d'accompagnement social + comparé à la situation à l'entrée, dénote une évolution certaine bien que partielle. En effet, lorsque les motifs de sortie sont les ressources supérieures au plafond, ce n'est pas la situation locative qui génère la sortie mais bien l'état des ressources, ce qui sous-entend que des personnes salariées ne percevant plus le RSA sortent de l'accompagnement sans que leur situation du point de vue de l'hébergement/logement ne soit résolue. Néanmoins, 31% des sortants sont, soit locataires, soit hébergées sur un dispositif stable et le nombre de personnes hébergées chez des tiers, sans domicile fixe ou en hébergement précaire, baisse à 61% alors que ce chiffre s'élevait à 83% pour les personnes orientées en 2023.

### 3.3 La santé

Particulièrement dégradée chez les personnes avec domicile stable, les problématiques de santé touchent 73% du public. Ce chiffre est en nette augmentation en 2023. Les personnes sans domicile fixe sont en meilleure santé mais sont tout de même 44% à avoir des problématiques de santé. Ce chiffre s'explique sans doute par le fait que la population sans domicile fixe est en moyenne plus jeune. Les plus de 40 ans ne représentent que 45% des personnes sans domicile fixe accompagnées contre 70% chez les personnes avec un domicile stable.

Ce n'est pas tant le refus de se soigner qui semble faire défaut puisque 85% des personnes sans domicile fixe et 89% des personnes avec domicile stable effectuent des démarches. Les démarches administratives sont fastidieuses. Bien souvent les personnes n'ont pas suffisamment travaillé, voire pas travaillé du tout pour faire reconnaître une invalidité ou incapacité de travail. Les critères pour obtenir une Allocation Adulte Handicapé sont restrictifs et ne permettent pas toujours de faire reconnaître une incapacité de travail et bénéficier d'une allocation qui peut prendre le relais du RSA.

Quelques personnes sont dans le déni mais ne représentent pas la majorité.



\*demandes d'ouverture de droits ou de renouvellement à l'assurance maladie

### 3.4 Les freins à l'accès à une activité ou un emploi.

La part de personnes ayant un niveau d'étude CAP/BEP ou plus n'est que de 40% environ tout public confondu. Ce qui veut dire que 60% des personnes accompagnées n'ont pas suivi une formation qualifiante ou suivi des études au-delà du cursus de fin de scolarité obligatoire. Les personnes d'origine étrangère n'ont, pour certaines, pas été scolarisées au pays et sont d'autant plus en difficulté pour apprendre le français, n'ayant pas bénéficié d'un enseignement scolaire dans leur langue maternelle. Ce chiffre peut être corrélé au taux de personnes orientées en emploi qui est inférieur à 10%.

Il est important ici de souligner qu'un pourcentage plus ou moins important de personnes ne maîtrisent pas le français : 15% chez les personnes avec un domicile stable, 46% chez les personnes sans domicile fixe.

Non seulement elles ne sont pas employables rapidement mais leur accompagnement, en l'absence de ligne budgétaire pour recourir à un organisme de traduction assermenté, est extrêmement complexe. Le barrage de la langue nous met régulièrement en difficulté pour contextualiser le cadre de l'accompagnement du point de vue des engagements du bénéficiaire du RSA. Les personnes étrangères sont en général statutaires. Elles sont dans une incompréhension que la France leur accorde la protection en termes de reconnaissance et de titre de séjour tout en les privant d'hébergement dès l'obtention d'une réponse positive de l'OFPRA (fin de prise en charge en CADA). Dans ce contexte, elles répondent régulièrement qu'elles s'acquitteront de leurs obligations de cours de français lorsqu'elles auront accès à un hébergement stable ou réglé des problématiques de santé. En parallèle, hormis les 200 heures de français obligatoires dispensées par l'OFII, qui ne suffisent pas pour bon nombre de personnes, il est extrêmement difficile de trouver des cours de français. Les inscriptions en cours d'année scolaire sont rarement accessibles dans les centres socio-culturels et les organismes de formation sont saturés. Les traductions avec les pairs lorsqu'il y en a, ne sont pas toujours facilitantes. Outre le barrage de la langue, nous faisons face à des incompréhensions majeures quant au fonctionnement de notre système administratif et des possibilités d'accès au logement, ce qui génère aussi régulièrement des tensions.

Le cumul de problématiques concerne 47% des personnes accompagnées tout public confondu, chiffre stable d'une année à l'autre. Les problématiques principales étant l'hébergement/logement, la santé, le barrage de la langue, les démarches administratives et la carence en mode de garde.

### **3.5 Reprise d'activité et sorties du dispositif**

Le taux de reprise d'activité<sup>1</sup> est stable d'une année à l'autre. Ce taux est plus faible chez les personnes qui disposent d'une situation locative stable, 9%, que chez les personnes sans domicile fixe, 18%. L'état de santé du public, évoqué plus haut, peut sans doute expliquer ces proportions fluctuantes.

En revanche, les personnes qui disposent d'un domicile stable reprennent plus fréquemment un emploi durable-80%. Ces reprises d'activités se soldent, à 80%, par une sortie du dispositif pour le motif de ressources supérieures au plafond. Cette tendance s'est inversée en 2023 comparativement à 2022.

Les personnes sans domicile fixe reprennent majoritairement un emploi de transition-58%. De ce fait, la part de reprise d'activité ayant conduit à une sortie du dispositif est plus faible-35%.

---

<sup>1</sup> Activité : emploi, engagement citoyen ou formation  
*Rapport d'activité 2023 – Accompagnement Social RSA 12*

La part de formation (cours de français principalement) est relativement la même pour les deux publics, 10% et 12%.

Le taux de sortie pour un motif administratif est de 56% pour le public sans domicile fixe et de 49% pour le public avec domicile stable. En 2023, les ressources supérieures du conjoint ont concerné un tiers des sorties administratives des personnes avec domicile stable tandis que les déménagements ont représenté 43% des motifs de sorties administratives des personnes sans domicile fixe.

Enfin, nous relevons en 2023, comparé à l'année précédente, une dynamique dans les situations des personnes puisque les taux de maintien en accompagnement ont sensiblement diminué :



- Personnes sans domicile fixe : 55% contre 86% en 2022.
- Personnes avec domicile stable : 52% contre 71% en 2022.

### **3.6 La diversité du public**

Il est important de souligner que la spécificité d'accompagnement requise pour accueillir une personne sans domicile fixe qui est dans la rue avec son chien n'est pas la même que celle qui caractérise l'accompagnement de la personne étrangère statutaire nouvellement arrivée en France. Cette diversité du public nécessite un développement des compétences et une constante adaptation de l'accompagnement de la part des référents auprès des personnes qui n'ont pas les mêmes besoins et ne nécessitent pas les mêmes réponses.

L'accompagnement social + concerne également les personnes issues de la communauté des gens du voyage. Les exigences d'insertion liées à la perception du RSA ayant sensiblement augmenté ces dernières années les personnes de cette communauté n'ont pas eu le temps de s'adapter sur des thématiques qui ne sont pas du tout intégrées culturellement. Ainsi la perspective de devoir travailler en milieu ordinaire en dehors de la communauté ou de scolariser les enfants dès l'école maternelle a mené quelques bénéficiaires à renoncer au RSA. Pour ceux qui ne sont pas sédentaires et qui voyagent durant l'année, se pose également le problème de la régularité aux rendez-vous mensuels avec le référent. C'est un public qui a été très peu scolarisé, qui ne dispose pas de formations et pour qui l'accès à l'emploi nécessite des étapes intermédiaires. Soucieux de comprendre, nous avons rencontré en 2023 une professionnelle du LAPE itinérant « l'autre caravane » qui se déplace sur les aires d'accueil de la ville. L'échange que nous avons eu était intéressant et éclairant. Il nous paraît essentiel de réfléchir à l'accompagnement de ce public qui gagnerait à être mis en œuvre par des référents au fait des habitudes et usages de cette population.

Le service accompagne des personnes en famille, en couple ou isolée.

## 4 LES PERSPECTIVES pour 2024

- Reprendre l'accueil de **stagiaires** de formation Conseillère en économie sociale et familiale. Contact a été pris avec le centre de formation fin 2023.
- Développer les **actions collectives** en s'appuyant sur les ressources internes à l'association.
- Finaliser le travail sur les **outils** engagés fin d'année qui serviront de support de communication avec les personnes accompagnées et avec les partenaires.
- Explorer la piste de partenariats avec la **CARSAT** et la **MDPH** pour fluidifier les parcours des personnes qui pourraient relever de ces dispositifs et accélèreraient les sorties administratives du dispositif RSA.
- Conserver des temps dédiés à la formation, notamment via les **webinaires** proposés par différents opérateurs et partenaires, qui permettent de s'informer ou de rester au fait de l'actualité sans que cela ne soit chronophage pour l'emploi du temps des référentes.
- Appréhender les conséquences de la réforme de **France Travail** et du « **RSA sous condition** » pour les personnes que le service accompagne notamment en ce qui concerne les quinze heures d'activités hebdomadaires qui deviennent obligatoires pour percevoir le RSA.



# Prévention Spécialisée

21 rue de BERNE

– BP 90039 –

67065 Strasbourg cedex

Tel : 03 88 23 84 84

Mail : [prevention@entraide-relais.fr](mailto:prevention@entraide-relais.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B



---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Présentation du service et éléments de contexte de l'année.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Chiffres clé .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Territoire Centre.....</b>	<b>8</b>
3.1	Mais qui sont ces jeunes que la prév' du centre-ville accompagne ? .....	8
3.2	Éléments d'explications et pistes de réflexion.....	10
3.3	Où dormir : de l'urgence à l'hébergement.....	11
3.4	Besoin de se soigner .....	12
3.5	Et l'insertion professionnelle dans tout cela ?.....	14
3.6	Parfois le parcours mène en prison... ..	15
<b>4</b>	<b>Territoire Krutenau.....</b>	<b>17</b>
4.1	Animation et développement du quartier Suisse, dynamiques installées entre les acteurs.....	17
4.2	Une dynamique collective qui prend une place plus importante dans le quotidien de l'équipe.....	18
4.3	Les interventions au collège AIGLE.....	20
4.4	Accompagner les jeunes là où ils sont, le long travail de « présence sociale » .....	20
4.5	Aller plus loin.....	21
<b>5</b>	<b>Perspectives 2024 .....</b>	<b>22</b>

# **1 Présentation du service et éléments de contexte de l'année.**

Forme d'action éducative en milieu ouvert, la prévention spécialisée met en œuvre une mission qui relève des actions de prévention de l'aide sociale à l'enfance. Une convention pluriannuelle entre l'association et l'Eurométropole de Strasbourg définit les objectifs et moyens alloués.

La prévention spécialisée a pour mission de prévenir et réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire prescrit et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes. Elle imagine des actions là où tous les dispositifs ont échoué.

La prévention spécialisée agit sur la base d'une implantation territorialisée et sans mandat nominatif (administratif ou judiciaire) dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale afin de prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Les équipes éducatives doivent être capables de susciter l'adhésion des jeunes à leurs propositions d'accompagnement. La première nécessité étant de se faire connaître des jeunes et de l'ensemble des personnes vivant et agissant sur ce territoire, pour y être acceptés, reconnus et légitimes à proposer des actions et accompagnements. Les équipes agissent au cœur de partenariats institutionnels et opérationnels.

Des modalités d'interventions propres à la prévention spécialisée sont mises en œuvre par le biais du travail de rue et de la présence sociale sur le territoire en plus des plus classiques accompagnements individuels et collectifs que l'on retrouve communément dans un service d'intervention sociale.

L'action éducative de l'équipe s'inscrit dans la rencontre avec les jeunes. Elle s'attache à construire avant toute chose une relation de confiance, à reconnaître les jeunes en tant qu'individus et veille à une présence régulière qui participe à la disponibilité nécessaire à une éventuelle demande.

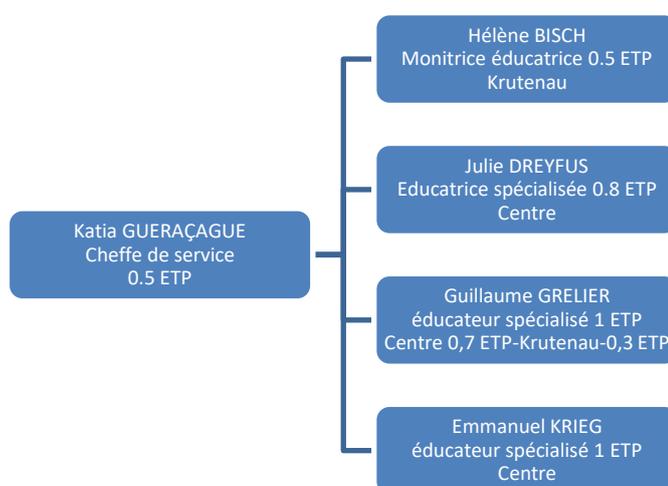
Le temps est, dans ce contexte, une dimension importante qu'il faut impérativement prendre en compte dans la relation éducative que la prévention spécialisée met en œuvre.

Par le biais d'une relation d'écoute patiente et renouvelée, sans exigences et obligations en contrepartie, l'équipe tente d'amener les jeunes à cheminer vers des possibles qu'elle va soutenir. Ce n'est qu'à ce moment-là que la notion d'accompagnement peut intervenir dans le cadre de démarches plus concrètes.

Pour mener sa mission et favoriser son intervention, le service s'appuie sur les principes de libre adhésion, d'anonymat et de non-institutionnalisation des actions. Dans le cadre du mandat territorial, l'équipe inscrit son action sous forme de proposition, sans notion d'obligation individuelle.

Entraide le Relais intervient sur deux territoires : l'hypercentre de Strasbourg et la Krutenau. Le public que l'équipe cherche à rencontrer (pour lequel le service est missionné) sur ces deux territoires se distingue par le fait que les jeunes du territoire de la Krutenau habitent en général le quartier tandis que les jeunes du centre fréquentent cet espace de rencontre et sont engagés dans une dynamique de marginalité.

Impactée ces dernières années par d'importants mouvements du personnel (départ, absences, embauches), l'équipe a pu se stabiliser en 2023 et être enfin au complet à partir du mois de septembre. Dans ce contexte, c'est une équipe reconstituée qui a questionné son organisation et son fonctionnement et ressenti le besoin de travailler à la fois à une définition commune de l'intervention et ressenti le besoin de faire évoluer la cohésion d'équipe.



Chaque début d'année scolaire l'équipe ferme le service et consacre deux journées au bilan de l'année écoulée et aux projets de l'année à venir. Ce séminaire a lieu « hors les murs », au vert, et permet à l'équipe de balayer son cadre d'intervention et la définition d'objectifs formalisés par une feuille de route pour l'année.

Une réunion d'équipe hebdomadaire a lieu le mardi matin. C'est le lieu de l'organisation de l'intervention mais aussi le temps où l'équipe s'attache à réfléchir et à analyser ses actions et projets qu'elle est amenée à adapter régulièrement au fur et à mesure de l'année en

fonction du contexte des territoires et des besoins des jeunes rencontrés et accompagnés. Lorsque le temps de réunion ne suffit pas à évoquer les situations des jeunes, l'équipe complète avec des points jeunes mensuels qui permettent de creuser davantage les situations. Un Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle mensuel permet par ailleurs à l'équipe de mettre en récit des situations professionnelles, de questionner son intervention auprès des jeunes, son positionnement ou ses représentations. La démarche est accompagnée par une intervenante extérieure, psychologue. La cheffe de service bénéficie également d'un GAPP avec ses collègues cadres.

Fin 2023, les entretiens professionnels à échéance des 2 ans ont permis de faire le bilan des formations et d'échanger sur les besoins et les projets des salariés de l'équipe. L'équipe souhaite orienter une prochaine formation collective sur le thème du secret professionnel et du partage d'information.

Toute l'équipe a bénéficié en 2023 d'une formation collective par l'APSN sur le thème de **l'adolescence et la question de la non-demande** dans un contexte de conduites à risque de la part des jeunes accompagnés ou rencontrés dans l'aller vers. Le vaste sujet que représente la non-demande de l'adolescent nous a amené à visiter parfois des champs connexes (la relation par l'attachement, le traumatisme, la résilience...). Ces éléments d'explication et de contextualisation ont permis de permettre une interprétation plus affinée des enjeux de la non-demande des jeunes accompagnés, rencontrés, accrochés ou approchés. L'approche des leviers, des outils utiles en lien avec le sujet de la non-demande, de l'attachement/détachement ont aussi permis à des professionnels de se projeter différemment dans des approches relationnelles futures qu'elles soient individuelles et/ou collectives.

**La formation « Premiers secours en santé mentale-PSSM »** a permis de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté aux différentes situations, de repérer les situations d'urgence et a été source d'information sur les ressources disponibles pour orienter vers les professionnels de la santé. Cette formation dispensée depuis 2023 en interne par une salariée formée aux PSSM, permet d'approfondir les connaissances que l'on peut avoir et de mieux pouvoir faire face à un évènement lié à la santé mentale des personnes accompagnées. Trois personnes de l'équipe ont été formées entre 2022 et 2023.

Fin d'année, Julie DREYFUS et Emmanuel KRIEG ont participé aux rencontres nationales « Jeunes en errance » à NANCY. Les deux journées organisées par les CEMEA ont réuni différents participants : des professionnels, des travailleurs pairs et des personnes accompagnées autour d'ateliers et de conférences avec le même objectif de partager, échanger et découvrir ce qui se fait chez les autres et d'identifier les thématiques à travailler ou valoriser.

Dans le cadre de travaux importants, les bureaux situés 24 rue SAINT LOUIS ont déménagé fin novembre dans des bureaux temporaires 21 rue de BERNE. Ce déménagement éloigne quelque peu l'équipe du territoire du centre-ville mais bénéficie au territoire de la Krutenau au sein duquel l'intervention s'est accentuée en 2023.

L'équipe a participé au premier volet d'une série de documentaires commandés par l'Eurométropole de Strasbourg ayant pour objectif de présenter la prévention spécialisée sur ce territoire. Bien que la perspective de filmer les jeunes et notre cadre d'intervention nous ont questionné au regard du principe de confidentialité, nous avons décidé de participer parce que nous repérons par ailleurs à quel point la spécificité d'intervention de la prévention spécialisée est méconnue, voire mal comprise.

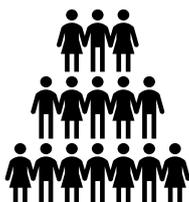
#### **Prévention des maltraitances et violences – plaintes et réclamations :**

Registre de gestion des plaintes et réclamation 2023 : néant. L'association n'a pas été destinataire d'une plainte ou réclamation et n'a pas été en situation de rédiger une fiche de signalement d'EIG, évènement indésirable grave.

## 2 Chiffres clé

### Contacts 2023

390 personnes



#### Territoire Centre

276 personnes

dont 63 contacts éducatifs<sup>1</sup>



68%



32%

#### Territoire Krutenau

114 personnes

dont 9 contacts éducatifs



77%



23%

**+** de 16/25 ans **57%**

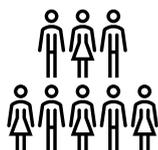
**+** de 11/17 ans **66%**

---

<sup>1</sup> Contact éducatif : prise de contact avec un jeune dans une démarche d'installation d'une relation de confiance avant que le jeune accepte d'engager un accompagnement. Ce contact éducatif peut prendre du temps et ne conduit pas, ni immédiatement, ni nécessairement, à une démarche d'accompagnement.

## Accompagnements 2023

La majorité des accompagnements concernent des jeunes du territoire Centre. Sur le territoire Krutenau, les accompagnements se sont amorcés fin 2023, début 2024, dans la continuité du développement et du renforcement de l'intervention décrits en seconde partie de rapport.



56 personnes



57%



38%



5%

61% des jeunes ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance

81 % des jeunes sont en situation de rupture familiale

**Au 31/12/2023 :**



43% n'en ont pas



57% n'en ont pas



77% n'en ont pas

**86%** : C'est le pourcentage de jeunes accompagnés consommateurs de substances psychoactives.

### 3 Territoire Centre

#### 3.1 Mais qui sont ces jeunes que la prèv' du centre-ville accompagne ?

On pense toujours que le public que notre équipe accompagne est le plus en marge, le plus éloigné. Alors nous avons tendance à dire, « et pour les jeunes à la rue, qu'est-ce qui est proposé » ? On nous répond :

« Il y a un accueil de jour pour ces jeunes »,

« mais justement on a créé le CEJ Rupture (Contrat Engagement Jeunes en Rupture) pour eux », « il y a un nouveau dispositif LDA jeunes (Logement d'Abord Jeunes), exactement pour eux »...

Oui tout cela est vrai.

Mais, précisément, nous vous parlons de ceux qui n'y sont pas, de ceux pour qui ces propositions n'ont pas fonctionné, de ceux à qui il est renvoyé qu'ils sont trop loin pour s'adapter à la proposition. Alors est ce que la prèv en demande trop ? Ou est-ce que la prèv interpelle sur ces réponses qui ne correspondent pas aux besoins de ces jeunes qui de fait sont exclus ? Les dispositifs créés pour les jeunes « en rupture » présupposent en effet une quantité de critères préalables... inaccessibles pour les jeunes en « rupture ».

Mais alors qui sont ces jeunes ? Ce sont ceux qui ne parviennent pas à se mobiliser vers l'accueil de jour spécifique pour les jeunes ou en sont exclus, ce sont ceux qui ne remplissent pas les critères du CEJ Rupture, ceux qui ne pouvaient pas s'inscrire dans le cadre proposé par le LDA jeunes. Ce sont pourtant ceux qui sont « visés » dans les textes et les projets mais force est de constater que quelque chose ne fonctionne pas. Peut-être parce-que ce qui est posé ne leur correspond pas, peut-être qu'ils n'en sont pas encore là. Rappelons la démarche qui est la nôtre d'entrer en lien, de créer un espace de rencontre et de tenter de réamorcer une relation de confiance pour pouvoir accompagner les jeunes vers les institutions.

*« Travailler au quotidien avec ces jeunes chez qui la rupture masque la souffrance, pourtant évidente avec la surconsommation de substances psychoactives et les comportements dépressifs, s'appuie sur trois fonctions, trois principes : aller vers, accueillir inconditionnellement, accompagner au rythme des personnes ».<sup>2</sup>*

Déjà, la jeunesse... Elle est « à la fois âge et passage : elle constitue un âge de la vie marqué par le passage de l'adolescence vers l'âge adulte. Âge des possibles et des expérimentations, âge des engagements et des choix, la jeunesse est une période

---

<sup>2</sup> François CHOBEAUX-Vingt-cinq ans de jeunes en errance active, où en est-on ? Cahiers de rizhome-2016

d'apprentissage des responsabilités, d'accès à l'indépendance matérielle et de construction identitaire de l'autonomie. »<sup>3</sup>

Les jeunes que nous accompagnons traversent cette période de passage avec des repères de responsabilité, d'autonomie et d'indépendance souvent décousus, parcellaires, incomplets. Alors comment se fait ce passage quand le filet de sécurité n'est pas opérant ? Cet âge des expérimentations est possible lorsqu'on peut retomber sur ses pieds, même si on se trompe (d'orientation scolaire, de choix de copains, de choix de loisirs, etc.), c'est ce qu'une famille permet habituellement. Ces jeunes n'ont pas droit à plusieurs essais : ils sont partis ou ont été mis à la porte, pas toujours majeurs, et tentent de se construire leurs propres repères avec ceux de la rue. Convaincus qu'ils peuvent y arriver seuls, parce que la vie leur a bien appris à ne surtout pas faire confiance aux autres, ils sont, lorsque nous les rencontrons, à la recherche de leur béquille pour supporter leur quotidien. Une proportion importante de jeunes accompagnés par l'équipe, 86%, sont **consommateurs de substances psychoactives** qu'elles soient licites ou pas, de manière plus ou moins quotidienne. Aussi jeunes soient-ils, ils n'envisagent pas leur quotidien sans consommation. Parce qu'ils n'arrivent pas à dormir, parce qu'ils cogitent trop, parce qu'ils sont trop nerveux, parce qu'il faut combler un vide... Ces consommations sont aussi le noyau d'un mécanisme sans fin, d'un besoin d'apaiser la tourmente. Pour cela il faut de l'argent, pour cela on fait la manche... et il reste en général peu de perspective pour envisager de se mobiliser sur autre chose. 46% des jeunes accompagnés font la manche.

Et puis certains aimeraient y parvenir, mais ils sont comme bloqués. Ils répètent encore et encore qu'ils veulent travailler, arrêter la manche, réduire les consommations, faire une formation, mais ça bloque. Toujours cette impossibilité d'acter quelque chose qui pourrait peut-être ne pas fonctionner, ou pas du premier coup. Toujours cette impossibilité de se faire confiance et d'essayer. Toujours cette rengaine qui ronge de l'intérieur, pour quoi faire ? Pour qui faire quand soi-même n'est depuis longtemps pas une raison suffisante ? Comment s'accrocher à un espoir, à un projet, quand on n'a personne pour nous soutenir ? Les traumatismes de ces jeunes sont multiples et se rejouent dans ce passage difficile vers l'âge adulte, les empêchant d'avancer de manière plus ou moins consciente. La majeure partie du travail de l'éducateur de rue est d'écouter toute cette détresse qui s'est accumulée dans leur si jeune vie. Mais le recueil de cette détresse exprimée en tristesse, en rage, en colère, en désespoir, n'est bien souvent pas suffisant pour permettre une construction. Ces jeunes viennent éventuellement à un premier rendez-vous, puis ne viennent plus, expriment une envie mais ne sont pas en capacité de déployer l'énergie nécessaire à sa

---

<sup>3</sup> Bernard Bourdet, Revue Après demain, « Qu'est-ce que la Jeunesse ?  
*Rapport d'activité 2023 – Prévention spécialisée*

concrétisation. Ils auraient besoin d'un lieu pour questionner leur fonctionnement, mais refusent de voir un psychologue.

Précisément parce que la caractéristique majeure de ce public est de s'être éloigné, voire d'avoir fui les Institutions.

Plusieurs études démontrent que les jeunes sortants de la protection de l'enfance représentent un public particulièrement vulnérable et susceptible de rencontrer d'importantes difficultés en termes d'accès au logement. Ces difficultés, liées aux **ruptures** dans leur histoire familiale prennent également racine dans le fonctionnement des institutions qui les ont accueillies. Les changements de structures, de groupe de vie ou de référent sont fréquents. *« Le parcours des enfants protégés était souvent long et chaotique, fréquemment marqué par une succession de prises en charge et de ruptures qui s'ajoutaient aux séparations familiales initiales. Ces ruptures, qui traduisaient à la fois les difficultés propres du jeune, l'épuisement des structures sollicitées et l'incapacité à trouver une nouvelle solution adaptée, étaient lourdes de conséquences. »*<sup>4</sup>

61% des jeunes accompagnés en 2023 ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

81% des jeunes accompagnés sont en rupture ou en lien ponctuel avec leurs parents.

Peu de jeunes parviennent à s'inscrire dans une dynamique **d'insertion professionnelle**.

Parmi les jeunes accompagnés en 2023, 54% d'entre eux étaient sans emploi/sans formation. En cours d'année, certains, 18%, ont pu se mobiliser, ponctuellement ou régulièrement selon, sur des dispositifs comme le CEJ/PACEA, TAPAJ, l'EPIDE ou les 1ères heures. Mais au 31 décembre, 77% d'entre eux sont sans emploi/sans formation, ce chiffre est en augmentation comparé à 2022 (69%). 80% des jeunes accompagnés n'étaient pas inscrits dans un dispositif d'insertion de type CEJ (classique ou rupture) ou PACEA (parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie).

En termes de cursus scolaire on relève que la moitié des jeunes accompagnés ont arrêté l'école à la fin du cursus obligatoire, en 3<sup>ème</sup>. Cette proportion est sans doute plus importante puisque dans 20% des situations nous n'avons pas d'éléments sur le parcours.

Plus d'un jeune accompagné sur quatre est concerné par une problématique de **santé mentale**. Les histoires de vie, les traumatismes vécus, passés ou présents ainsi que les conditions de vie actuelles très précaires (à la rue, sans ressources, isolés) sont autant de facteurs qui viennent altérer la santé mentale des jeunes et les empêcher de faire face sereinement aux difficultés de la vie.

## 3.2 Eléments d'explications et pistes de réflexion

La difficulté d'avancer dans des démarches est un dénominateur commun aux situations des jeunes que nous rencontrons.

---

<sup>4</sup> Extrait rapport de la cour des comptes-2020  
Rapport d'activité 2023 – Prévention spécialisée

***Vous l'aurez compris, ces jeunes qui viennent de la rue sont fortement marqués par leurs parcours de vie.***

Quelques pistes explicatives, au travers des prismes les plus fréquemment rencontrés : l'hébergement, le soin sous toutes ses formes, l'insertion professionnelle, la prison.

### **3.3 Où dormir : de l'urgence à l'hébergement**

Ne pas avoir de lieu sécurisé où dormir n'est pas un choix. Être hébergé chez un tiers n'est pas un choix. Dormir dans un squat n'est pas un choix. Dormir dans la rue n'est pas un choix. Dormir dans une tente, en ville, ou planter sa tente dans un coin de bois n'est pas un choix. Dormir avec une couverture dans une entrée de commerce n'est pas un choix...

Demander une place pour être mis à l'abri, en contactant le 115, n'est pas non plus un choix.

L'année 2023 a été mouvementée en ce qui concerne l'hébergement des jeunes.

#### **Du plus urgent :**

Le travail de mise à l'abri avec les équipes du 115 a été complexe : d'une part, en raison de la saturation des lieux à disposition, et aux possibilités de lieux « adaptés » d'autre part. Nous savons que le manque de places est un problème récurrent. Les jeunes savent qu'appeler le 115 ne garantit en rien d'avoir un hébergement d'urgence. Ils sont souvent résignés à l'idée de se voir répondre qu'il n'y a malheureusement pas de place pour la nuit. Le constat est que nombre d'entre eux n'appellent plus non plus. *« De toute façon ça ne sert à rien de téléphoner, il n'y a pas de place pour moi, je préfère dormir dehors, c'est plus simple... »*. Le refus de certains lieux de mise à l'abri, collectifs ou trop éloignés, intervient de temps en temps. Et bien évidemment il y a, dans certains cas, l'animal de compagnie qui vient rendre toute prise en charge en urgence impossible...

En 2023, le travail de partenariat avec les équipes du SIAO/115 s'est encore renforcé : la disponibilité et les échanges autour des situations que l'équipe accompagne, les liens avec les interlocuteurs permettent un travail plus efficient, dans l'objectif de pouvoir accompagner au mieux ces situations complexes que vivent les jeunes. En découle une réactivité appréciée et des réponses au plus proche de réalités, aussi bien pour le jeune que pour les lieux qui accueillent en urgence. Ces liens précieux permettent de mieux entourer ces jeunes, d'avoir également la possibilité de mieux leur expliquer ce qu'est un parcours d'hébergement.

#### **En passant par l'intermédiaire d'un tiers :**

*« Tu dors où ? – C'est bon, t'inquiète, y'a quelqu'un qui m'héberge ... »*.

Il est fréquent de savoir nos jeunes hébergés chez un tiers, qui en héberge souvent d'autres également. Là aussi les difficultés s'accumulent : quelles sont les conditions pour pouvoir être hébergé chez un tiers ? Quelle contrepartie/participation est demandée ? De l'argent ?

Participer aux tâches quotidiennes (nettoyage, nourriture, etc...)? Payer contre des consommations, de son corps ? Il est très rare que ce coup de main soit gratuit. S'en suivent souvent des dettes, des séparations conflictuelles, ...

### **Au plus posé ?**

En 2023, des jeunes accompagnés ont pu entrer dans des dispositifs d'hébergement plus pérennes : CHR, LDA et d'autres.

Des postulats qui augurent de belles choses en termes d'évolutions positives dans les parcours des jeunes. Oui, mais cela reste encore une fois compliqué. Il s'agit d'entrer dans un fonctionnement bien particulier. Or si certains jeunes s'adaptent assez rapidement, il reste toutefois différents freins, inhérents à chaque singularité, qu'il ne faut pas négliger : fonctionnement et règles des lieux d'accueil, vivre seul dans sa chambre tout en trouvant sa place dans le collectif dont découle aussi un certain nombre de règles, ne pas pouvoir accueillir du monde, interdiction de consommer (or quand on est dépendant on transgresse), des impératifs de temps (la durée possible dans l'hébergement) et de résultats (la fameuse « sortie positive » d'un dispositif). Et puis la sanction tombe : le rappel au règlement, puis un second avertissement, puis l'exclusion de la prise en charge ... Une de plus vécue dans un parcours de vie déjà très cabossé.

En 2023, l'équipe a pu orienter des jeunes vers des hébergements. Au 31 décembre, 30% des jeunes accompagnés étaient hébergés en structure contre 19% fin 2022, ce qui représente une amélioration. Mais nous avons également relevé que 40% des jeunes à la rue au 31 décembre avec une demande SIAO à jour n'avaient pas bénéficié d'une orientation en cours d'année.

Et l'équipe a aussi dû être là, pour accompagner des jeunes par la suite, lorsqu'ils ont été exclus, faute de lieux où la dimension globale peut se travailler sur le très long terme.

## **3.4 Besoin de se soigner**

### ***Le corps***

L'accès au soin est une autre préoccupation dans notre travail. Le rapport au corps est présent en permanence, mais il est souvent délaissé. Il n'est pas facile de se préoccuper de son corps quand on a l'impression qu'il faut franchir une montagne administrative pour pouvoir se soigner. Pourtant les corps se dégradent... La peur de se présenter dans un lieu de soin, de se sentir jugé, d'entendre un discours moralisateur sur l'hygiène et en premier de ne pas savoir vers où se diriger, selon qu'on a des droits ouverts ou pas, sont autant de freins pour se soigner. L'équipe continue à travailler avec les partenaires dans ce domaine mais les possibilités sont peu nombreuses et les situations se complexifient au fur et à mesure des années.

## **Les dépendances**

Travailler autour des questions d'addictions reste une part importante du travail de l'équipe. En 2023, les approches du travail de rue avec les partenaires Ithaque et ALT se sont étoffées : travail hebdomadaire mis en place avec ALT (auparavant une semaine sur deux) et la présence d'Ithaque dans la rue permet un travail de concert.

La réalité du terrain nous a imposé une nouvelle réflexion : quid des mineurs consommateurs qui demandent du matériel de RDR (Réduction Des Risques) ? C'est une question que l'équipe a partagé avec les professionnels des structures de soin lors de la réunion inter-institutionnelle mensuelle. Nous nous sommes également manifestés pour participer à la réflexion actuellement à l'œuvre du côté des CSAPA de Strasbourg en termes de réponse. Comment travailler avec la minorité, sans rigidifier une réponse : comment permettre un lieu/espace qui permette d'accueillir ces mineurs au même titre que des majeurs dans un lieu où ils peuvent venir chercher du matériel propre, sans stigmatisation. Pour pouvoir par la suite leur ouvrir des propositions de réflexion autour de leurs consommations. La répression les conduirait à les conforter dans leur consommation, avec des pratiques à risque, sans possibilité de rencontrer des professionnels.

## **Et la santé psychique**

Les temps de rencontres sont pour nous l'occasion de permettre une émergence de paroles : souvent se parlent le mal-être, la colère, les scarifications, les pensées suicidaires, mais peuvent aussi être visibles des troubles de l'humeur, des discours incohérents ...

Nous sommes formés pour entendre, être à l'écoute. Mais pour soigner nous avons besoin de professionnels. Mais avant de rencontrer le professionnel idoine reste la difficulté d'orienter vers : *« j'ai vu des psys quand j'étais en foyer - on m'a obligé à aller voir un psychiatre, mais il m'a pas aidé, il m'a donné un traitement qui m'a défoncé ... J'ai arrêté... Je suis pas fou ... »*. Le passé de contraintes a laissé des traces, souvenirs douloureux pour certains, qui sont devenus parfois des phobies pour d'autres ... Comment alors pouvoir accompagner vers du soin quand le soin a pris lui-même une forme de maltraitance contrainte ? En discutant avec ces jeunes nous percevons clairement que le soin psychique est, bien des années plus tard, encore vécu « comme si c'était hier ». Ils ont du mal à réaliser que des années se sont écoulées, qu'ils ne sont plus des enfants/adolescents et que de pouvoir travailler ce qu'ils ressentent comme mal-être prendra de fait un autre sens.

*« Ce refus de reconnaître un statut et une compétence d'aidants aux intervenants s'appuie aussi sur l'expérience issue d'une longue expérience de contacts contraints avec des éducateurs, assistants sociaux, psychologues, psychiatres : « des gens qui ne m'ont servi à rien à part me prendre la tête ». Ici les années de parcours institutionnel vécus au sein des incohérences conceptuelles et organisationnelles de la protection de l'enfance pèsent très lourd sur le travail à conduire, un vécu fait de ruptures successives de prises en charge et de placements renforçant la dynamique abandonnique installée dans la petite enfance (Potin, 2012; Alecian et Birraux 2015). Et il faudra des années pour transformer auprès de ces jeunes l'image des*

*intervenants sociaux et psy, en rétablissant et en développant auprès d'eux une confiance relationnelle et humaine permettant de leur faire comprendre qu'il y a des professionnels accessibles, attentifs, non normatifs, et qu'il est donc possible d'oser se livrer à eux »<sup>5</sup>*

Une réflexion a été engagée en 2023 avec l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie (EMPP). De cette réflexion sur un lieu possible vers lequel orienter, a pu se parler le besoin / manque repéré par l'équipe depuis de nombreuses années : avoir « du psycho » dans la rue. L'EMPP a une pratique et une mission d'intervenir hors les murs. Nous avons donc testé une pratique de travail de rue en commun, pour aller vers. Temps qui a lieu un lundi sur deux accompagné par Guillaume S, infirmier. L'approche de Guillaume et notre présence rassure les jeunes et favorise les échanges, les jeunes sont en demande et souvent une proposition de RDV est possible pour passer rue de Berne, dans un autre cadre. L'incarnation du professionnel qui vient vers, mais qui est aussi accueillant du lieu, rassure et encourage à aller vers l'institution. Guillaume S souligne le fait qu'il est régulièrement surpris par la facilité des jeunes de parler. Nous relevons également ce besoin de parler qu'ont les jeunes rencontrés dans la rue avant toute autre chose. L'équipe de l'EMPP souligne également la limite de leur intervention certes précieuse mais perlée tous les quinze jours alors que la santé mentale de ces jeunes nécessiterait bien plus de moyens, dans la rue, là où il est possible de les rencontrer.

L'équipe a donc rencontré les psychologues qui interviennent dans les PAEJ et les CJC dans l'espoir que la rencontre avec les jeunes puisse s'organiser hors les murs dans un premier temps puisqu'ils ont du mal à franchir les portes des lieux de soin. Malheureusement, le besoin identifié se heurte aux limites de l'intervention et au cadre de la mission de ces services qui répondent à une démarche de soin réfléchi et où la demande du jeune est opérante.

Dans ce contexte, l'équipe a pris le temps de rédiger un projet pour solliciter le financement d'un psychologue qui ferait partie intégrante de l'équipe. Un questionnaire pour recueillir l'avis des jeunes a été utilisé auprès d'eux durant l'été et nous nous sommes appuyés et inspirés de ce qui se pratique déjà et fonctionne dans d'autres départements.

### **3.5 Et l'insertion professionnelle dans tout cela ?**

L'équipe a renouvelé le partenariat avec l'association la JEEP au travers des chantiers éducatifs qu'elle propose. Un premier pas pour travailler 4 matinées et être payé à la fin. Cette année, 3 chantiers ont eu lieu. L'équipe de la JEEP a noté que les jeunes ont su se mobiliser, au travers de notre soutien. A noter également que les jeunes présents s'engagent tout au long de la durée du chantier, même si certains inscrits ne viennent pas,

---

<sup>5</sup> François CHOBEAUX-Vingt-cinq ans de jeunes en errance active, où en est-on ? Cahiers de rizhome-2016

rien de grave, la porte reste ouverte. Le besoin financier est réel, mais qui est valorisé par le fait d'obtenir de l'argent en contrepartie d'un travail (en opposition à une aide versée ponctuellement comme cela peut être le cas par le biais d'une demande au Fond d'Aide aux Jeunes). Le cadre sécurisant, avec la présence d'un membre de notre équipe, d'un encadrant du chantier de la JEEP, le format « petit groupe » permet au jeune de se sentir entouré. Repeindre une cage d'escalier permet de se sentir fier aussi, de se sentir « utile ».

Mais là aussi, les situations des jeunes accompagnés par l'équipe montrent une inadaptation pratique du nombre de dispositifs qui semblent pourtant être conçus pour eux, comme le CEJ rupture par exemple. Bien qu'assoupli comparé au CEJ classique, le CEJ rupture prévoit néanmoins la signature d'un contrat et de 15 heures de démarches hebdomadaires minimum. Les jeunes sont bien trop éloignés d'une possibilité d'entrer dans ces démarches, car il faut déjà être capable de pouvoir s'engager à minima. Minima bien trop élevé pour beaucoup de ces jeunes de la rue. Mais c'est bien là que se situe aussi un des obstacles difficiles à surmonter : « je suis en errance depuis longtemps, je ne sais plus comment faire ». En 2023, un jeune accompagné sur 56 était inscrit en Contrat d'Engagement Jeune, CEJ.

### **3.6 Parfois le parcours mène en prison...**

*« **Coincé entre 4 murs** ». C'est la signification de son tatouage. Il me l'a expliqué au dernier parler. D'ailleurs il m'a aussi expliqué comment il l'a fait son tatouage, avec les moyens du bord : dans sa cellule, un rasoir en plastique fondu pour l'encre, une pointe pour l'aiguille. Mais il faut le faire vite, sinon le plastique fondu durcit. Cette année, on a eu quelques jeunes à l'Elsau. C'est sûr que ça nous éloigne du centre d'aller faire un tour là-bas. Et ça nous change aussi de cadre. Le son des serrures, des ouvertures de portes, des trousseaux de clefs, ça nous change des sons de la rue.*

Lorsqu'un jeune est incarcéré, l'équipe veille à préserver un lien afin que le jeune soit soutenu durant son incarcération et puisse solliciter un professionnel à la sortie. L'équipe peut être en lien avec le SIAO pour prévenir si possible les sorties sèches, l'équipe du dedans/dehors de l'EPSAN s'il y a pertinence côté soin et avec les travailleurs sociaux du milieu fermé du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. En 2023, 6 jeunes avec lesquels l'équipe était en lien ont été incarcérés à la MAE de Strasbourg. Les visites ont pesé sur le temps de travail de l'équipe mais ont été préservées. Pour la plupart des jeunes, ces visites représentaient en effet le seul lien avec une personne extérieure à l'établissement pénitentiaire.

### **Conclusion :**

Il nous faut peut-être aujourd'hui changer de paradigme quant à l'idée de permettre à un jeune en précarité de faire évoluer sa situation à partir du logement. Une fois posé, il peut activer les leviers nécessaires pour avancer : remise à jour administrative, soin, travailler les addictions, emploi/formation... Ce que nous constatons aujourd'hui, de manière encore plus forte qu'auparavant, **c'est qu'il faut du temps.**

*« Le rythme, les projections temporelles des jeunes en errance, plus largement des gens de la rue, n'ont rien à voir avec les rythmes et les temps professionnels ou administratifs. Développer pour travailler avec eux des programmes calibrés en mois, en phases progressives successives très normalisées, telle la « Garantie jeunes » dans ses modalités de mise en œuvre par les missions locales, n'a aucun sens. Il est nécessaire de comprendre et de prendre en compte qu'un accompagnement se déroulera sur des années, pas toujours avec les mêmes intervenants ni dans la même ville, et jamais sans ruptures, sans régressions, sans phases où il semble ne plus rien se passer. Ces évidences remettent de façon inattendue les usagers au centre du système, et c'est tant mieux ».*<sup>6</sup>

Temps qui est propre à chacun, en fonction de son histoire de vie. Lui laisser du temps pour « se poser », pour qu'il puisse peut-être dans un premier temps « se réparer » : travailler ce qui l'empêche d'avancer, ces difficultés qui lui sont propres et qui sont ancrées fortement. Du temps pour pouvoir être accompagné vers autre chose.

Il n'existe que trop peu de lieux qui proposent cette souplesse, pourtant nécessaire à ces jeunes de la rue. A Strasbourg, l'espace Joséphine Baker, l'Ilot ou le dispositif JAMES sont des lieux d'accompagnement et/ou d'hébergement qui permettent cette ouverture. Un accueil qui donne le temps au jeune, qui prend en compte ses désirs d'avenir, sans imposer un « bon chemin à suivre » pour s'insérer. Chemin proposé/imposé par le sachant. Ces lieux où les parcours se construisent ensemble avec des jeunes qui ne peuvent pas, du fait de leur parcours et de leur histoire se situer dans la logique classique de l'accompagnement social. J. BAKER et l'Ilot acceptent les chiens, ce qui pour une partie du public est une nécessité aussi. Malheureusement les places ne sont pas à la hauteur du besoin.

Fort de son expérience, notre équipe est prête à participer à une éventuelle réflexion sur les besoins d'accueil et d'hébergement des jeunes de la rue afin de penser les structures d'accueil pour les jeunes.

Le maillage interinstitutionnel autour des jeunes : le travail engagé qui se poursuit et s'affine au fur et à mesure du temps et des interventions en commun auprès des jeunes concerne les équipes du 115/SIAO, les maraudes, Ithaque, ALT, l'EMR et l'EMPP. Ce maillage partenarial est vital pour nous. Sans eux nous ne pourrions accompagner vers.

---

<sup>6</sup> François CHOBEAUX-Vingt-cinq ans de jeunes en errance active, où en est-on ? Cahiers de rizhome-2016

## 4 Territoire Krutenau

Lors du dernier rapport d'activité, la question de la Krutenau était centrale. L'équipe, à l'époque, prenait petit à petit une place dans l'univers de ce territoire, découvrait plus finement les dynamiques à l'œuvre, s'organisait pour une présence sociale régulière sur le quartier Suisse et prenait le temps de construire le lien avec le centre-social du Cardek et le Collège Caroline Aigle.

L'année 2023 est venue renforcer les actions en place et les liens partenariaux, avec une présence sociale plus marquée dans le quotidien de l'équipe. Plusieurs temps forts sont venus rythmer le quotidien de l'équipe et le travail entrepris avec les partenaires : la fête du quartier Suisse en mai, les barbecues avec les jeunes sur l'été, les réflexions sur le passage en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville, QPV, ainsi que les actions collectives qui se sont développées voire ouvertes pour certains groupes. L'équipe n'est donc plus dans le réinvestissement d'un territoire comme en 2022 mais dans l'ancrage de son action au quotidien.

### 4.1 Animation et développement du quartier Suisse, dynamiques installées entre les acteurs

L'année 2023 vient renforcer une dynamique forte entre plusieurs partenaires et acteurs. Les deux faits les plus marquants ont été la fête de rue en mai et le démarrage de la réflexion sur la mise en place du nouveau QPV « Jura Citadelle » à partir de novembre.

**Fête de rue du Quartier Suisse** : initiée en 2022 avec le CSC du CARDEK, la fête de rue s'est, au départ, organisée autour d'animations au pied des immeubles afin de permettre aux habitants de se retrouver ou se rencontrer sur l'espace public. Au vu du nombre de jeunes présents, nous souhaitons réitérer ce temps et l'inscrire de manière plus pérenne chaque année.



Avec l'appui de la Direction de Territoire Bourse-Krutenau-Esplanade, la fête du quartier Suisse s'est organisée en mai dans l'objectif d'impulser une dynamique avec les habitants, jeunes et moins jeunes, de pouvoir mobiliser certains groupes dans l'organisation de cette fête et pour l'équipe, de pouvoir s'appuyer sur cet espace pour se faire connaître et/ou renforcer un lien avec les jeunes et les habitants. Après les animations ludiques de l'après-midi, un barbecue a rassemblé environ 200 habitants du quartier.

Les opportunités de contacts se sont multipliées pour l'équipe, elle a été mieux repérée dans le quartier et a pu aller plus loin dans l'intervention ensuite.

Les grands absents de cette fête : les grands, les jeunes de 16-23 ans !

**« Ça ne nous branche pas, c'est pas pour nous ces moments, c'est pour les petits », ou certains qui nous livrent des paroles plus personnelles « tu sais je suis pas à l'aise quand il y a trop de monde, j'osais pas venir, je me sentais pas à ma place ».**

Nous leur avons donc proposé un BBQ « dédié », uniquement pour eux, là où ils se retrouvent, « sans adulte ». L'équipe a fourni le barbecue et le combustible, les jeunes la viande ; et une quinzaine de jeunes étaient présents. A croire que la formule convenait mieux, loin des regards et des parents.

**Passage en QPV** : Fin d'année, le bruit circule que le quartier Suisse pourrait passer en QPV en 2024. Rapidement, l'information se précise et le balai des réunions commence. L'équipe est intégrée et associée par la Direction de Territoire à tout un réseau d'acteurs présents de près ou de loin sur cette transition.

Ce rapprochement d'acteurs permet à l'équipe de prévention spécialisée de souligner le besoin de penser la question des jeunes, tant sur l'offre culturelle et d'animation que sur des moyens pour venir soutenir l'insertion et/ou la formation des jeunes habitants.

En lien avec ce besoin ciblé pour la jeunesse, nous avons saisi ces instances pour assoir la nécessité de créer un lieu ressource pour ce micro-quartier, qui serait à destination de plusieurs publics, intégrant plusieurs acteurs institutionnels et associatifs (soutien scolaire, permanence de différentes associations, espace pour les jeunes et les parents, ...). Notre idée de local commence à prendre forme et atteint une résonance auprès d'autres acteurs, mettant en avant un besoin réel repéré à différents niveaux pour proposer des actions de proximité, avec des acteurs qui peuvent travailler ensemble ! Quand on partage les mêmes locaux, on peut imaginer des possibles.

## **4.2 Une dynamique collective qui prend une place plus importante dans le quotidien de l'équipe**

L'équipe a réussi à impulser une dynamique collective auprès de tous les publics visés sur cette année 2023. Le travail de rue et les passages réguliers au CSC du Cardek ont permis d'aller plus loin que les simples contacts avec les jeunes et d'amorcer ou susciter des envies.

L'année 2022 a représenté le temps nécessaire du repérage, du lien, de l'ancrage sur le territoire. On se faisait connaître doucement par les jeunes. En 2023, l'équipe plus légitime et forte du lien de confiance instauré a pu les accompagner vers du collectif.

## 1ÈRE RENCONTRE FUTSAL DES JEUNES DU QUARTIER LOUVOIS

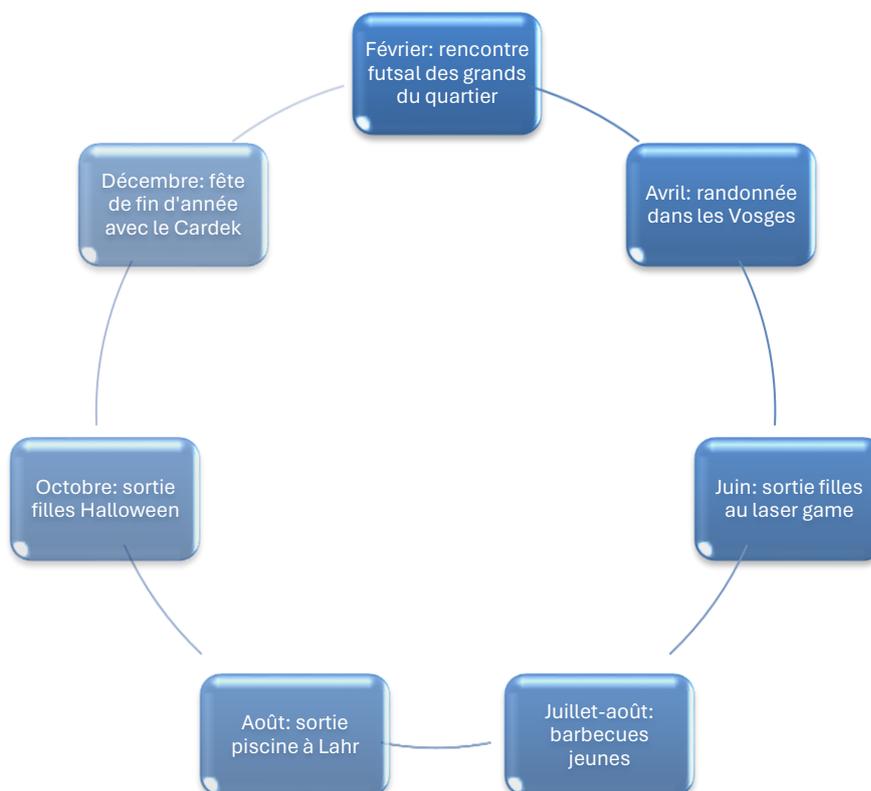


DIMANCHE 12 FÉVRIER 2023 14H  
M. ERNEST DU QUARTIER DES VV  
24 rue du Général Roguet  
67000 Ersteinbourg

Les premières demandes des jeunes, souvent irréalisables du point de vue du coût, ont permis de travailler avec eux pour les rendre plus « accessibles ». Des sorties dans les Vosges et à la piscine s'organisent, des sessions futsal se mettent en place.

Plusieurs objectifs viennent cadrer ces actions collectives : une entrée en lien différente, soutenir des envies individuelles parmi un groupe, repérer de nouveaux jeunes, sortir du cadre et changer d'air... Tous ces objectifs ont pour finalité une accroche avec le jeune, un support à la relation pour envisager à un moment donné d'aller plus loin dans une forme plus individuelle d'accompagnement.

Par l'ouverture « collective » de notre action, le temps nécessaire induit par notre mode d'intervention et les réponses apportées à leurs demandes, le lien entre l'éducateur et le jeune se renforce. On s'autorise peut-être plus à se tourner vers l'éduc quand ça ne va pas. Les discussions informelles autour d'un barbecue prennent une autre dimension, d'autres espaces de rencontre s'ouvrent et permettent de se rencontrer là où le jeune en est.



### **4.3 Les interventions au collège AIGLE**

Fin mars, Hélène et Guillaume sont intervenus avec le personnel éducatif du collège au sein des classes de 4<sup>ème</sup> dans le cadre de la semaine de la presse. Cet événement a pour objectif d'aider les élèves à comprendre le système des médias, former leur jugement critique, développer leur goût pour l'actualité et se forger leur identité de citoyen.

A la rentrée 2023/24, le collège n'envisageait pas spontanément de renouveler les interventions dans les classes de 4<sup>ème</sup> comme en 2022. L'établissement était d'une part impacté par des phénomènes de violence importants durant les cours et relayait d'autre part le fait que les questions de harcèlement scolaire étaient largement reprises dans un programme national de prévention depuis la rentrée 2022.

Nous avons donc proposé à la fois de réfléchir à un support d'intervention sur le thème de la prévention des violences et sur le fait d'entrer en lien avec les jeunes durant la pause méridienne si des temps permettaient notamment de proposer des jeux de société le tout pour des interventions sur le second semestre de l'année scolaire c'est-à-dire début 2024.

### **4.4 Accompagner les jeunes là où ils sont, le long travail de « présence sociale »**

Une des caractéristiques de la prévention spécialisée, souvent mal interprétée, est d'inscrire son action sur le long terme, de venir et revenir au même endroit sans attente de résultat immédiat ou petite case qu'on pourrait cocher venant valider un acte, mesurable et évaluable.

La première année de présence sur le quartier il y a 3 ans, les jeunes nous demandaient qui on était et ce qu'on pouvait bien faire ici. Au bout d'un moment, quelques CV se sont faits sur l'escalier derrière les garages. Et c'était déjà énorme.

Aujourd'hui, certains jeunes ont pu s'inscrire aux chantiers éducatifs auxquels nous participons avec la JEEP, à des formations, à un suivi (plus ou moins réguliers) à la mission locale. Des contacts ont eu lieu avec le conseiller principal d'éducation, CPE, pour comprendre les situations avec les jeunes et essayer de trouver une alternative à l'exclusion. Et entre ces démarches factuelles, visibles, les interstices où le long travail de lien avec ces jeunes et les éducateurs se fait. On vient exprimer des mal-être, des doutes et questionnements. On vient tester la limite des éducateurs, voir jusqu'où on peut aller. On s'autorise à parler de ses consos un soir où les éducateurs passent, c'est le bon moment. Parler de ce qu'il se passe à la maison ? C'est encore trop tôt, faut repasser, une autre fois peut-être !

« On repassera, demain ou jeudi ! »

Ce sont tous ces moments qui viennent faire notre quotidien, autant dans la rue au sein du quartier Suisse, qu'à la sortie du Collège ou au Cardek. Les collégiens passent au pied de l'immeuble où sont localisés nos bureaux, restent un peu discuter et nous racontent ce qui s'est passé la veille. Parfois, ils nous parlent de leurs problèmes au Collège et on essaye de faire le lien avec l'équipe éducative de l'établissement. Le déménagement de nos bureaux fin d'année a en effet eu un réel impact dans l'implantation de l'action du service. Ils sont situés sur l'axe entre le collège et le lieu d'habitat de beaucoup de jeunes en lien avec l'équipe. Beaucoup de rencontres se font sur le trottoir ou au niveau de l'arrêt de bus. Nous avons une plus grande proximité avec ces jeunes, autant géographique que symbolique.

#### **4.5 Aller plus loin**

Pour l'année 2024, une demande de poste supplémentaire a été exprimée par l'équipe. Beaucoup de chose peuvent en effet s'enclencher avec 0,8 ETP, et c'est ce que l'équipe s'efforce de faire. Mais de plus en plus, nous repérons de réels besoins de soutien et d'accompagnement auprès de ces jeunes qui ne peuvent être assumés aujourd'hui, faute de temps et de disponibilité. Nous atteignons nos limites dans le sens où l'équipe est encore peu en lien avec les parents, les jeunes plus isolés ou ceux perdus de vue ainsi que les jeunes filles/femmes. Des rencontres furtives se font mais nous ne pouvons aller plus loin.

## 5 Perspectives 2024

- Un poste éducatif supplémentaire : le développement des actions à la KRUTENAU appelle aujourd'hui à un renforcement des moyens humains de l'équipe, une demande dans ce sens a été effectuée au budget 2024.
- Le besoin d'un local associatif sur le quartier Suisse est toujours d'actualité et fera l'objet de discussion avec les acteurs du nouveau QPV en 2024.
- Poste de psychologue de rue : nous espérons pour 2024 une réponse positive au financement du projet transmis en septembre 2023.
- L'équipe bénéficiera d'un accompagnement pour élaborer son projet de service.
- Nous serons également accompagnés en 2024 pour répondre aux obligations de l'évaluation externe.
- Nous espérons être associés à la réflexion sur les projets pour les jeunes en 2024 et poursuivrons la mission de veille dévolue à la prévention spécialisée afin de faire remonter les besoins du public.
- Communication avec les partenaires pour présenter le service et la spécificité de la mission et de l'intervention auprès des jeunes dans une logique de continuité de parcours.



# CHRS

## La « Maison d'Accueil »

20 rue de la Montagne Verte  
67200 Strasbourg  
Tel : 03 88 10 59 07  
Mail : [chrs@entraide-relais.fr](mailto:chrs@entraide-relais.fr)  
Tel : 03 88 10 59 07

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89  
e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B



---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Situation.....</b>	<b>2</b>
1.1	<b>Les moyens en 2023.....</b>	<b>2</b>
1.1.1	L'équipe professionnelle.....	2
1.1.2	Les appartements.....	2
1.1.3	Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS .....	3
<b>2</b>	<b>L'activité .....</b>	<b>3</b>
2.1	<b>Nombre de nuitées et taux d'occupation.....</b>	<b>3</b>
2.2	<b>Durées d'hébergement dépassant les deux ans .....</b>	<b>4</b>
2.3	<b>Nombre de personnes hébergées .....</b>	<b>4</b>
2.3.1	Statut administratif (des adultes accueillis).....	5
<b>3</b>	<b>Les entrées au CHRS en 2023.....</b>	<b>5</b>
3.1	<b>Les ménages accueillis en 2023.....</b>	<b>5</b>
3.1.1	Age des personnes entrées.....	6
3.1.2	Situation par rapport à l'hébergement.....	6
3.1.3	Situation par rapport à l'emploi .....	7
3.1.4	Situation par rapport aux ressources .....	7
<b>4</b>	<b>Les sorties en 2023 .....</b>	<b>7</b>
4.1	<b>Les durées d'hébergement des personnes sorties en 2023.....</b>	<b>7</b>
4.1.1	Situation au regard du logement.....	8
4.1.2	Situation au regard des ressources .....	9
	Sur les 15 adultes : .....	9
<b>5</b>	<b>L'accompagnement au CHRS .....</b>	<b>9</b>

## **1 Situation**

La maison d'accueil œuvre pour héberger et accompagner des familles et des personnes isolées en situation de précarité et de fragilité. Nous accueillons chacun avec le respect et la dignité auxquels toute personne humaine aspire et proposons une aide à l'hébergement adaptée prioritairement aux personnes :

- Confrontées à des problèmes de logements,
- Aux revenus précaires,
- Nécessitant un projet d'insertion professionnelle,
- En danger en raison d'une situation familiale conflictuelle.

Le CHRS est habilité pour quarante places, places familles essentiellement.

### **1.1 Les moyens en 2023**

#### **1.1.1 L'équipe professionnelle**

Effectif autorisé : 7,85 etp

- la directrice de l'association (0,76 etp),
- la responsable comptable (0,73 etp),
- une cheffe de service (1 etp),
- deux conseillères en économie sociale et familiale (1,6 etp),
- une travailleuse sociale titulaire d'un diplôme universitaire (1 etp),
- une intervenante sociale (0.6 etp),
- une éducatrice spécialisée (0,86 etp) et une monitrice éducatrice (0,24 etp) détachées à l'accueil de jour.
- un agent technique et agent d'entretien (1,05 etp),

L'astreinte de nuit est toujours mutualisée avec la résidence d'accueil et la résidence Sara Banzet de 19h à 8h en semaine et H24 les week-ends et jours fériés.

#### **1.1.2 Les appartements**

Le CHRS a disposé de 19 appartements en 2023, sur 8 adresses différentes. Notre structure fonctionne avec des appartements « diffus » et certains sont regroupés sur un même site. L'association dispose de logements loués auprès de bailleurs sociaux, de logements qui appartiennent à la SCI dont fait partie Entraide le Relais et de logements sur

les sites où se trouvent des bureaux de services de l'association.

### 1.1.3 Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS

L'accompagnement global s'appuie sur un projet d'insertion individualisé que nous définissons avec chaque personne lors de son entrée dans notre établissement. Cet outil est indispensable dans la construction d'une relation de confiance où chacun peut prendre la mesure de ses engagements, de ses droits et de ses devoirs. Ce projet contient l'ensemble des objectifs de la prise en charge et les moyens utiles à leur réalisation. Sa mise en œuvre se confronte alors aux limites de la famille (santé, addictions, difficultés familiales, ...), à leurs choix et aux contraintes réglementaires et administratives.

Les référents sociaux sont chargés de l'accompagnement des personnes hébergées avec pour objectif, l'aide à la résolution des problèmes et l'accès à l'autonomie dans les domaines essentiels de leur vie : la santé, la gestion de leurs ressources, la citoyenneté, la vie professionnelle et familiale, le vivre ensemble ...

Les référents travaillent autour de 7 axes pour aider les personnes à assainir leur situation et à acquérir des réflexes de bonne pratique de vie quotidienne au niveau : **administratif, budgétaire, recherche d'emploi, familiale, recherche de logement, santé et social, le vivre ensemble.**

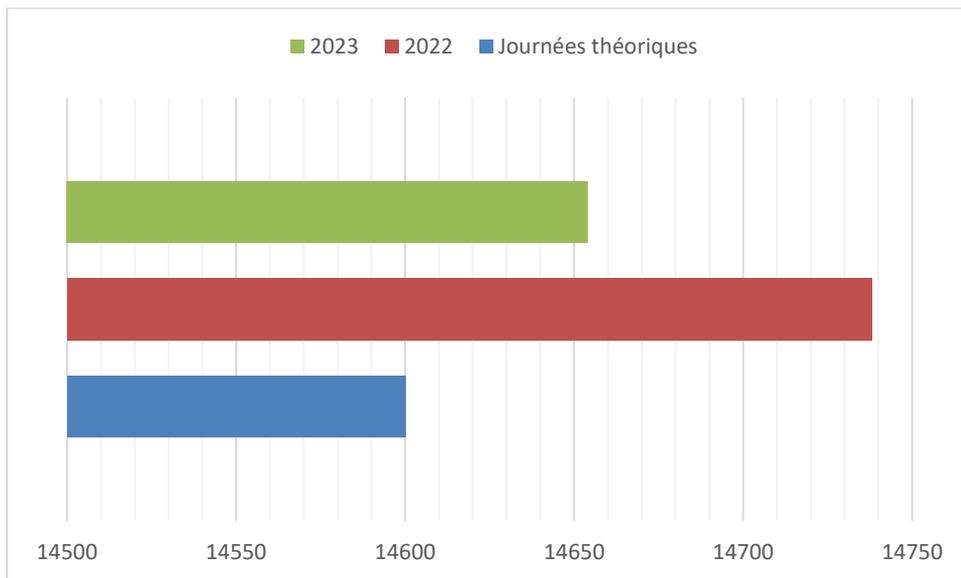
A la sortie de notre établissement, nous proposons un accompagnement des personnes relogées pour une durée de 3 mois maximum. Il s'agit là d'un suivi à la carte en fonction des besoins des personnes.

## 2 L'activité

### 2.1 Nombre de nuitées et taux d'occupation

Le CHRS est ouvert toute l'année et peut accueillir 40 personnes en file active.

Le taux d'occupation est de 101%, soit 14 634 contre 14 738 nuitées en 2022 (14 600 théoriques).



## 2.2 Durées d'hébergement dépassant les deux ans

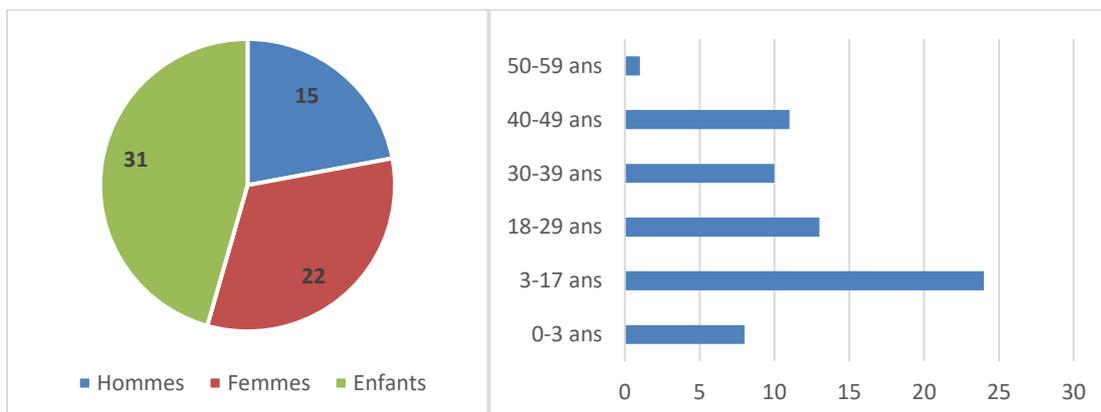
La prise en charge au sein de CHRS est de deux ans maximum théoriquement. Cependant, chaque année, nous accompagnons des ménages présents depuis plus de deux ans.

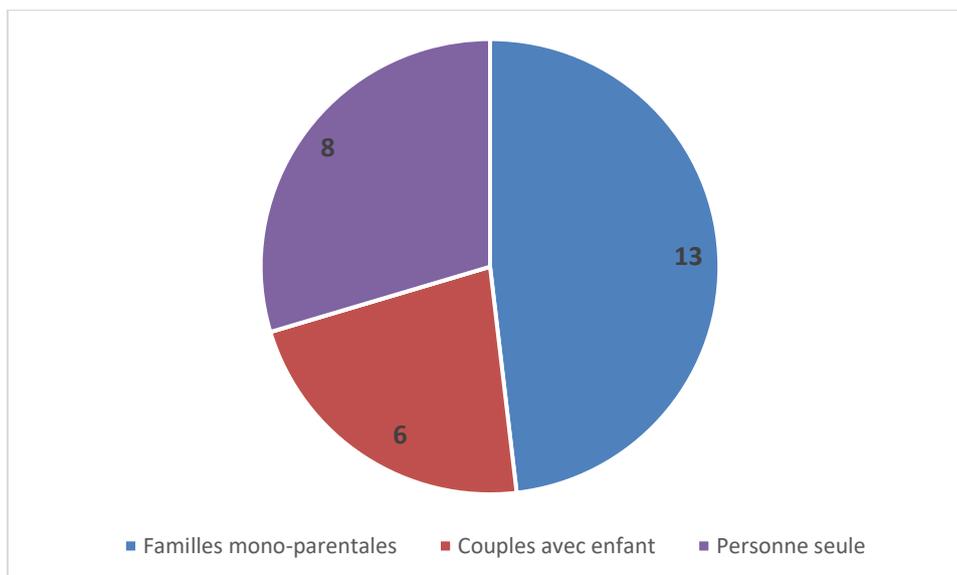
Au 31/12/2023, un seul ménage r4 personnes est présent depuis plus de deux ans. Il s'agit d'une famille étrangère réfugiée pour qui un ACD a été fait et validé. Une proposition de logement a été faite en décembre 2023 avec un accès au logement prévu en janvier 2024.

## 2.3 Nombre de personnes hébergées

2023 : 27 unités familiales soit 69 personnes dont 31 enfants

2022 : 23 unités familiales soit 58 personnes hébergées dont 27 enfants.





13 ménages sur 27 sont des familles monoparentales.

### 2.3.1 Statut administratif (des adultes accueillis)

8 ont une carte d'identité française

4 sont ressortissants de l'Union Européenne

12 sont régularisés

9 personnes sont réfugiées

## 3 Les entrées au CHRS en 2023

### 3.1 Les ménages accueillis en 2023

Personnes entrées	Personnes sorties	Personnes présentes depuis plus d'un an au 31/12/2023	Personnes entrées et sorties dans l'année
<b>28</b> (19 en 2022)	<b>28</b> (20 en 2022)	<b>15</b> (16 en 2022)	<b>3</b> (1 en 2022)

En 2023, les mouvements ont été plus importants qu'en 2022. Les sorties vers du logement social semblent reprendre avec une durée d'accueil moins longue et un roulement plus important.

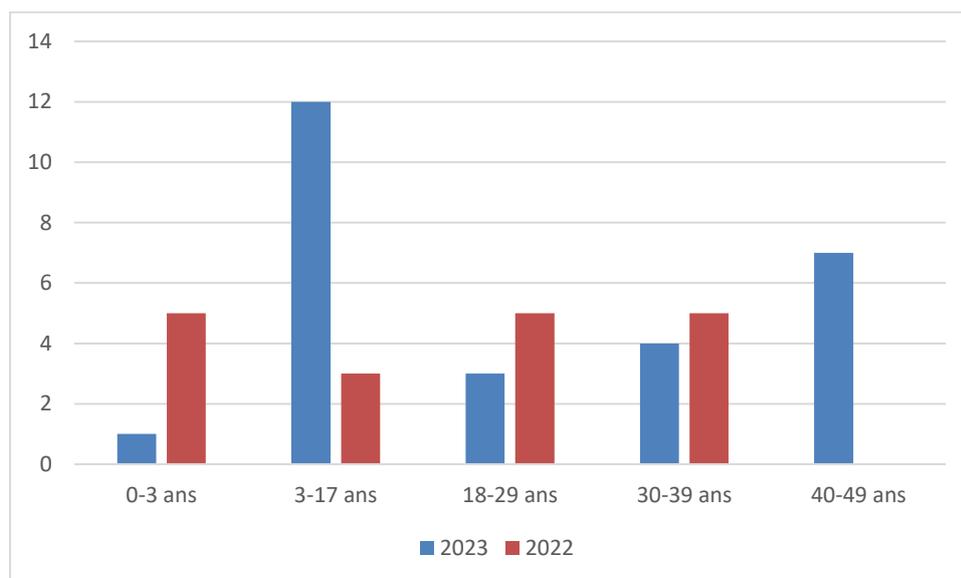
Concernant les 3 personnes entrées et sorties la même année :

La première a préféré repartir chez des tiers ne se sentant pas à l'aise avec le cadre du service. Les deux autres (une mère et sa fille) ont accédé rapidement à un logement social suite à leur entrée et un ACD validé peu après leur entrée.

2023 : 11 ménages ont intégré le CHRS, 28 personnes dont 13 enfants

2022 : 8 ménages ont intégré le CHRS, 19 personnes dont 9 enfants.

### 3.1.1 Age des personnes entrées



Nous remarquons un rajeunissement des personnes entrantes dans le dispositif. Nous n'avons ainsi pas accueilli de personnes de plus de 40 ans sur l'année 2023 et majoritairement des mineurs.

### 3.1.2 Situation par rapport à l'hébergement

Deux ménages soit trois personnes vivaient à la rue avant l'entrée au CHRS. Trois personnes étaient en résidence sociale, trois autres chez des tiers. Neuf personnes (trois ménages) vivaient en logement HLM ou privé mais ont dû quitter le domicile suite à des violences conjugales (trois mères et leurs enfants). Une personne a intégré le CHRS à sa sortie d'incarcération.

Comme chaque année, les problématiques peuvent être multiples et diverses (problème de santé, difficulté budgétaire, fuite du domicile conjugal etc.).

### 3.1.3 Situation par rapport à l'emploi

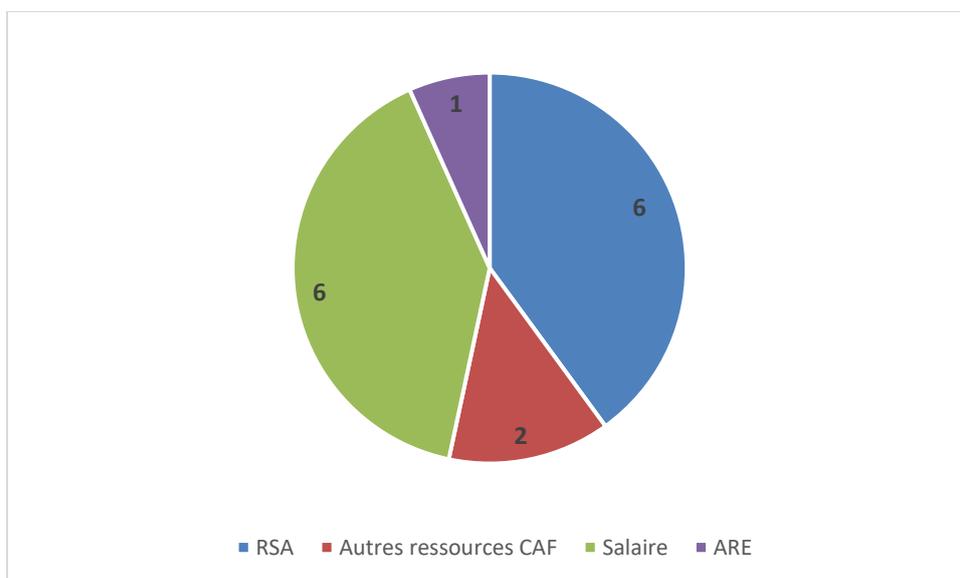
Sur les 15 adultes :

- 9 étaient sans emploi à l'entrée en CHRS
- 6 étaient en emploi

Ainsi, l'emploi ne représente plus un rempart contre le besoin d'hébergement. Il est notamment intéressant de noter que parmi les personnes en activité, 5 étaient chez des tiers avant leur entrée en CHRS.

### 3.1.4 Situation par rapport aux ressources

Sur les 15 adultes :



Tous les nouveaux entrants dans le dispositif bénéficiaient de ressources à leur admission.

## 4 Les sorties en 2023

28 personnes sont sorties du CHRS en 2023, 15 adultes et 13 enfants, soit 13 ménages.

### 4.1 Les durées d'hébergement des personnes sorties en 2023

Totalité des journées d'hébergement des personnes sorties en 2023 : 15 868 nuitées

Moyenne en jours : 567

Et en mois : 18

Totalité des journées d'hébergement des personnes sorties en 2022 : 10 332 nuitées, soit une moyenne de 517 jours ou 17 mois pour les 20 personnes sorties en 2022.

Plus précisément, nombre de ménages et durée d'hébergement :

Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans
4 (7 personnes)	6 (16 personnes)	2 (4 personnes)	1 (4 personnes)

Le ménage pris en charge plus de trois ans présentait de grosses difficultés financières. De plus, la famille était initialement accueillie dans son ensemble avec séparation des parents lors de l'accueil ce qui a nécessité une actualisation des démarches administratives.

#### **4.1.1 Situation au regard du logement**

Sur les 13 ménages sortis :

8 ont obtenu un logement HLM

2 frères majeurs ont quitté le CHRS sans donner d'adresse

1 est retourné dans la famille

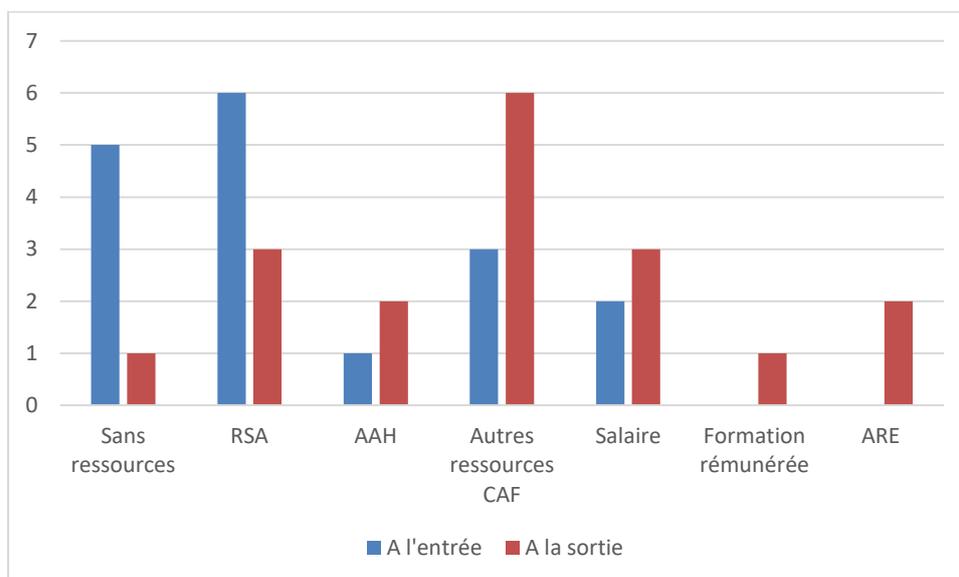
1 a intégré un logement en bail glissant

1 est sorti vers un dispositif expérimental pour les jeunes

La sortie vers le logement HLM reste la première raison de la fin de prise en charge en CHRS. Les demandes d'ACD sont faites dans le cadre de l'accompagnement, une fois que la situation financière est stabilisée (dettes épurées ou échéancier respecté, participations financières à jour au niveau du CHRS...). Il est toutefois fréquent que nous sollicitons un ASLL afin de sécuriser l'entrée dans le logement.

## 4.1.2 Situation au regard des ressources

Sur les 15 adultes :



La personne étant entrée et sortie dans ressources était une jeune fille de moins de 25 ans ne pouvant bénéficier du RSA et rencontrant des difficultés trop importantes pour pouvoir accéder à un emploi.

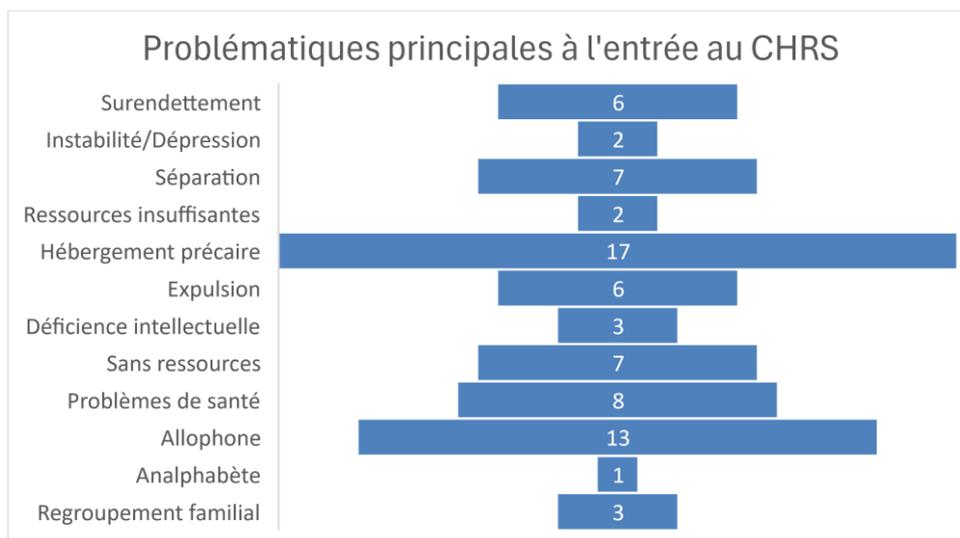
On peut voir que l'accompagnement au CHRS permet l'accès des personnes à des droits plus spécifiques (AAH, allocations familiales...) ainsi qu'un accès à l'emploi favorisé. Seules deux personnes étaient en emploi à leur entrée en CHRS alors qu'elles étaient trois à la sortie. Deux ont travaillé durant leur prise en charge ouvrant droit aux indemnités chômage et une a intégré une formation rémunérée.

## 5 L'accompagnement au CHRS

### 5.1 Problématiques principales à l'entrée au CHRS

De par ses missions, le CHRS a vocation à accompagner les personnes sur des aspects très variés de leur quotidien. Ainsi, l'équipe mobilise un nombre important de connaissances et de partenaires pour mener à bien sa mission et travailler l'accès au logement des personnes accueillies.

En ce qui concerne les problématiques principales des personnes à leur entrée dans le dispositif, elle se répartissent comme ci-après :



Comme nous pouvons le voir, la première difficulté rencontrée par les personnes accueillies au CHRS est celle de l'hébergement précaire.

Vient ensuite la question de la langue et de la maîtrise du français. Cette question est de plus en plus prégnante dans notre quotidien et a un impact tant sur l'autonomie des personnes en vue de leur sortie du CHRS que du travail d'accompagnement. Comment accéder à un logement quand on ne sait pas lire les documents ? Comment passer le permis pour chercher un emploi quand on ne comprend pas le français ? Les questions sont nombreuses.

A ce sujet, nous constatons une réelle diminution des possibilités d'accès au Français Langue Etrangère (FLE) où les quelques structures qui proposent encore des cours sont prises d'assaut et dans l'incapacité de proposer une solution à tout le monde.

Par la même occasion, le recours à un interprète professionnel n'est pas possible systématiquement pour les entretiens et nous les réservons aux bilans ou démarches bien spécifiques. A titre d'exemple, nous accompagnons deux familles avec des enfants en bas âge pour lesquels un suivi pédopsychiatrique est nécessaire. Dans le premier cas il s'agit d'une enfant avec un diagnostic posé de trisomie, dans l'autre un enfant pour qui un diagnostic est en cours via la PMI. Ce partenaire est en mesure de faire appel à de l'interprétariat.

Toutefois, en amont des différents RDV avec la PMI ou en libéral et suite aux résultats communiqués, il nous paraît primordial de nous assurer de la bonne compréhension par la maman des démarches et de leurs tenants et aboutissants. Il est à préciser que la langue parlée par cette maman, par ailleurs inscrite à des cours de FLE, n'est pas proposée par

Migration Santé Alsace et nous devons donc faire appel à une plateforme téléphonique parisienne dont le coût est important. Nous limitons le temps d'échange à 15 minutes, ce qui est peu pour s'assurer la bonne compréhension par madame et qu'elle ait l'occasion de poser ses questions.

En troisième position arrivent les problèmes de santé. Ces derniers peuvent être variés et constituent régulièrement un frein à l'emploi et, donc, à des ressources plus importantes facilitant l'accès au parc locatif. Ne disposant pas de compétences sanitaires au sein de l'équipe, nous travaillons systématiquement avec des partenaires. Du médecin généraliste à l'hôpital, de l'infirmière au psychiatre, d'une structure en lien avec les addictions à celle en lien avec l'enfance, ce spectre est large et varié.

Nous constatons toutefois que les délais d'accès aux différents services de soins de droit commun s'allongent et qu'il manque souvent des dispositifs transitoires permettant d'accueillir la demande de la personne quand cette dernière est exprimée et sécurisant ensuite l'accès à une prise en charge sanitaire adaptée et plus stable.

## **5.2 L'hébergement en CHRS : la quête d'un chez-soi retrouvé ?**

*« L'espace du logement personnel condense des dimensions sociales et psychiques essentielles pour les individus : le « chez-soi » est un espace qui garantit une sécurité physique et psychique, conditionne des pratiques domestiques et l'articulation avec l'extérieur.*

*Le « chez-soi » est donc à la fois le lieu de l'action et des valeurs personnelles : un lieu que je connais et dans lequel je me reconnais, un lieu qui reflète ce à quoi je tiens. Le domicile représente à la fois la permanence et la singularité de l'identité. En tant que lieu des initiatives personnelles (la décoration, les horaires, la manière de vivre...), le chez-soi représente l'enracinement de la liberté personnelle.*

*C'est ainsi, notamment, que l'espace du domicile permet de choisir quelle part d'intimité l'on partage, à quoi de soi l'on veut donner accès et à qui.*

*L'intime, la liberté, la sécurité du chez soi, c'est fondamentalement la sécurité de l'estime de soi, c'est-à-dire d'une image de soi suffisamment bonne pour ouvrir sa porte, exposer ses préférences, accueillir chez soi ou aller vers les autres. »*

Ces extraits de définition du chez-soi donnent matière à réflexion quant aux conditions de prise en charge en CHRS.

Pour rappel, dans le cadre des politiques de lutte contre les exclusions, les chrs accueillent des « personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale » (article 345-1 du Code de l'action sociale et des familles).

Pour Alain Thalineau (2002), les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont des propriétés sociales, assurant un toit aux personnes n'ayant pas les moyens d'être logées autrement. En conséquence, les règlements instaurés dans ces établissements sont considérés comme l'expression d'un droit de regard des professionnels, représentant la collectivité, sur l'usage qui en est fait. La différence avec un lieu de vie indépendant est ainsi marquée par le contrôle, justifié par un objectif pédagogique qui rappelle aux usagers la nécessité de tout mettre en œuvre pour leur insertion (*ibid.*, p. 41). Ainsi, l'hébergement est associé à l'intervention de travailleurs sociaux, directement dans l'espace de vie mis à disposition des familles. Mais comment les personnes hébergées vivent-elles leur condition d'hébergement, son incidence sur leur vie de famille et l'intervention sociale dans leur espace de vie ?

En chrs, le séjour intervenant à la suite d'une situation de grande précarité, récente ou récurrente, est une solution appréciée, perçue comme une étape transitoire avant l'accès à un véritable chez-soi. L'évocation du règlement intérieur est ainsi rarement contestée lors de l'admission. Le règlement de fonctionnement statue pourtant sur :

- La durée de prise en charge limitée dans le temps et soumis à validation par les services de l'Etat pour son renouvellement
- L'obligation de rencontres hebdomadaires avec un référent social impliquant des visites à domicile régulières
- L'intervention des équipes technique et éducative dans le logement (prévue ou non)
- La régulation de la circulation des personnes au sein de la structure comme vers l'extérieur (hébergement de personnes extérieures interdites, absences contrôlées...)
- L'interdiction d'apporter ses propres meubles
- La présence d'animaux domestiques non-admise

À l'instar du règlement intérieur, ces contraintes soulignent la différence avec un logement de droit commun.

Cependant, au fur et à mesure de la prise en charge, les personnes qui à l'admission n'avaient pas contesté le règlement, en expérimentent les limites et le remettent en question.

Nous pensons par exemple à cette dame qui a perçu comme très intrusif le passage non planifié de l'équipe technique pour une intervention à sa demande. A ses yeux, son logement n'était pas suffisamment présentable, l'intrusion a été humiliante, car une part de son intimité a été dévoilée contre son gré.

La possibilité d'une intervention rapide en interne est toutefois appréciée par les personnes hébergées.

Par ailleurs, nous faisons régulièrement face à des demandes d'intégrer du mobilier personnel dans les appartements, ce qui est un motif d'incompréhension et de tension.

Les contraintes de manutention et d'hygiène ne permettent pas à la structure de l'envisager.

Les personnes hébergées ont une perspective différente de la situation. Certains possèdent déjà des meubles et n'ont pas d'espace où les stocker, d'autres avancent vouloir se préparer à la sortie en achetant au fur et à mesure, et tous arguent que tout sera mis en l'état lors de leur départ.

Une demande qui est également formulée de temps en temps, est de pouvoir accueillir un parent pendant plusieurs semaines ou mois, pour soutenir la famille dans une période compliquée, ou pour maintenir les liens. Dans ce cas, la limite est posée par le conventionnement de la structure avec l'Etat, qui ne permet pas l'hébergement de tiers (financement).

Ainsi, dans l'intérêt de l'insertion et de l'autonomie de la personne, l'accompagnement du référent social porte de manière régulière sur l'articulation du règlement de l'institution et les besoins des personnes désireuses d'accéder à une « vie normale ».

Dans ce sens, l'équipe a su faire preuve d'adaptation dans certaines situations particulières. Une maman a pu, en accord avec les services de l'Etat, venir soutenir sa fille en difficulté (problème de santé) pour éviter une mise en danger de ses enfants.

Certaines familles se sont vues accorder une absence prolongée pendant les congés d'été, lorsque la situation ne nécessitait pas une disponibilité immédiate (attribution de logement etc.), dans le but de favoriser le maintien du lien avec la famille éloignée géographiquement.

L'équipe a été à plusieurs reprises contrainte d'accepter l'installation de mobilier personnel dans les logements, les familles n'ayant pas demandé l'autorisation au préalable.

L'hébergement « en logement diffus » dans des appartements classiques répartis en ville, ouvre la promesse d'un logement moins soumis aux regards des professionnels et aux règlements de l'institution, favorisant ainsi l'intimité familiale.

Les logements situés « sur site », à contrario, créent une proximité plus importante avec l'équipe éducative et une vigilance plus accrue.

La présence rapprochée de l'équipe éducative peut être « étouffante » pour les uns (plutôt autonomes, ayant eu un logement à eux auparavant...) mais rassurante pour les autres (femme seule en conflit avec un ex-conjoint, personne en manque d'autonomie et de réseau soutenant, etc.).

La vie en CHRS impose des règles communes, indispensables pour le vivre ensemble, qui vont satisfaire certains et d'autres moins. Chaque situation étant singulière, l'équipe fait au mieux pour articuler l'accompagnement, l'objectif étant d'amener la personne vers l'autonomie et l'insertion.

**AUMAILLE Christina, STREIFF Aline, SYLLA Noémie**



# PLACEMENT A L'EXTERIEUR

20 rue de la Montagne Verte  
67200 Strasbourg

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B



---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Le service .....</b>	<b>2</b>
1.1	La pré-admission et l'admission .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>2</b>	<b>Profil des personnes accompagnées.....</b>	<b>2</b>
2.1	Age et sexe .....	2
2.2	Situation familiale.....	2
2.3	Nombre de mesures actives en début de mois .....	3
2.4	Durée initiale du placement à l'extérieur .....	3
2.5	Fin du PE.....	3
2.6	Durée des peines.....	4
2.7	Emploi/formation des personnes présentes en 2022 .....	4
2.8	Accès aux ressources.....	Erreur ! Signet non défini.
<b>3</b>	<b>L'accompagnement des personnes en placement à l'extérieur .....</b>	<b>Erreur !</b>
	Signet non défini.	
3.1	Un Placement Extérieur d'un an suite à une peine très longue .....	Erreur !
	Signet non défini.	
3.2	Un Placement Extérieur interrompu.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3	L'accompagnement emploi par les ateliers Passerelle	Erreur ! Signet non défini.
3.4	Témoignage d'une personne accompagnée .....	Erreur ! Signet non défini.

# 1 Le service

Depuis le 01/01/2019, la convention qui lie le SPIP à Entraide le Relais permet l'accueil et l'accompagnement de six personnes en placement à l'extérieur.

L'accompagnement s'articule :

- D'une part sur un accompagnement social global à raison d'un rendez-vous hebdomadaire avec le référent social affecté au service des PE (démarches administratives liées à l'accès aux droits, à la santé et au logement) ;
- Et d'autre part sur une participation obligatoire à des ateliers de redynamisation (Ateliers Passerelle) à raison de deux demi-journées par semaine, où il est aussi proposé un accompagnement ciblé sur la recherche d'emploi et de formation.

En outre, les personnes placées sous-main de justice doivent s'inscrire dans le respect du règlement de fonctionnement mis en place par l'association.

L'équipe est composée de deux travailleurs sociaux qui assurent l'accompagnement global, à hauteur de 0.4 etp. Au sein des ateliers Passerelle, une collègue assure l'accompagnement professionnel.

## 2 Profil des personnes accompagnées

### 2.1 Age et sexe

23 à 31 ans : 4 personnes  
41 à 58 ans : 5 personnes

Nous avons accompagné neuf hommes.

Les candidatures d'hommes restent largement majoritaires chaque année. 41 personnes dont 2 femmes ont contacté l'association pour une demande PE.

### 2.2 Situation familiale

Célibataire	Dont parent
9	3

Les parents étaient en contact avec leurs enfants.

Les neuf personnes accompagnées étaient entourées de leur famille, pour certains de façon très soutenue.

### **Indicateurs opérationnels :**

- Nombre de places conventionnées : 6 places
- Taux occupation : 1528 soit taux occupation 70% (56% en 2022)
- Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 9
- Nombre de personnes entrées dans l'année : 5
- Nombre de personnes sorties dans l'année : 4

Quatre personnes avaient intégré le service en 2022 et étaient encore présentes en 2023. Cinq personnes ont intégré le dispositif en 2023 et sont encore présentes début 2024.

Pas de révocation de mesure en 2023.

### **2.3 Nombre de mesures actives en début de mois**

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Moyenne
4	5	5	5	4	5	5	4	4	3	5	5	4,5

### **2.4 Durée initiale du placement à l'extérieur**

2 mois	7 mois	10 mois	12 mois	15 mois	16 mois
1	1	1	4	1	1

#### **Etablissement d'origine :**

CD Toul :	4	Centrale Ensisheim :	1
CD Oermingen :	1	CD Saint Mihiel :	1
Ab initio :	1	MA Strasbourg :	1

### **2.5 Fin du PE**

Les 4 personnes dont la mesure a pris fin sont sorties soit vers des logements accompagnés (1 personne en IML et une autre en logement d'insertion de l'association avant de pouvoir intégrer son propre logement disponible peu après) ou sont retournées dans leur famille pour deux d'entre elles.

A noter que pour les personnes en PE, nous ne pouvons faire d'ACD du fait de leur statut, ce qui ajoute une difficulté, un délai supplémentaire pour l'obtention d'un logement autonome.

## 2.6 Durée des peines

9 mois	2 ans	5-6 ans	10-11 ans	15-16 ans	30 ans
1	1	2	2	2	1

Sept personnes avaient des peines de 5 ans et plus. Trois personnes étaient condamnées à plus de 15 ans d'incarcération, pour certains la peine a été prononcée alors qu'ils étaient de jeunes majeurs. La sortie d'incarcération rime alors avec tout un apprentissage à reprendre, essentiellement aux niveaux des démarches administratives mais aussi d'une autonomie à acquérir dans son quotidien, un logement etc.

## 2.7 Emploi/formation des personnes présentes en 2023

- ✓ Une personne en contrat intérim depuis plusieurs mois dans le secteur du bâtiment. A sa sortie, monsieur travaillait toujours pour la même intérim.
- ✓ Une personne a suivi une formation qualifiante durant son PE. A la fin du PE, monsieur était en recherche d'emploi, bénéficiaire de l'ARE. Peu de temps après sa fin de PE, il a trouvé un emploi.
- ✓ Une personne suivait une formation mécanicien automobile à sa sortie de PE. Durant sa prise en charge, monsieur travaillait en contrat aidé.
- ✓ Une personne a pu suivre la formation FYMO durant les dernières semaines de son PE. Durant son PE, Monsieur n'a pas travaillé.
- ✓ Une personne était en intérim durant son PE. A la fin de son PE, monsieur travaillait toujours.
- ✓ Une personne a pu être orientée vers un accompagnement spécifique à sa santé pour travailler un retour à l'emploi adapté et compatible avec ses problèmes de santé.
- ✓ Une personne a démarré une formation mais l'a abandonnée puis a tenté des emplois sans réussir à les maintenir.
- ✓ Deux personnes entrées en PE en fin d'année 2023, sans emploi en 2023.

## 2.8 Interview

- **A votre arrivée au sein de la structure, quel a été le contraste entre l'incarcération et l'extérieur ? Comment avez-vous vécu votre arrivée ?**

J'étais complètement perdu. Je ne savais pas par quoi commencer. Toutes les démarches administratives, je n'aurais pas pu les gérer tout seul.

Même au niveau du travail. Ça m'a beaucoup aidé et finalement c'est allé assez vite. J'ai pu commencer par l'insertion et découvrir le monde du travail. Ça a été un réel tremplin pour avoir des opportunités. Par chance je m'adapte rapidement.

En placement extérieur, on croit qu'on va être libre mais non on n'est toujours pas libre. Heureusement qu'il y avait les ateliers pour se resocialiser. Pour reprendre contact avec le monde progressivement.

A mon arrivée c'était plutôt positif car on sent un peu plus la liberté qu'en prison, malgré les contraintes du règlement.

- **Quels ont été les points positifs du PE ?**

L'accompagnement global et les ateliers.

L'accompagnement m'a rassuré et j'avais vraiment besoin de ça. Ça m'a permis de gagner en autonomie et de reprendre contact avec la réalité, le monde, les gens.

- **Quels ont été les points négatifs du PE ?**

J'aurais souhaité profiter de plus d'activités, pour m'occuper essentiellement. L'isolement dans le logement renvoie à la prison. C'est même pire que la prison car on s'enferme de nous-même. La liberté est à portée de main mais on n'y a pas accès à cause des horaires, des obligations à respecter. On est toujours sous main de justice.

- **Quelles ont été les principales difficultés liées aux PE que vous avez rencontrées ? (Cadre, logement, vie sociale...)**

Le fait d'avoir à justifier chacune de mes sorties c'était compliqué et difficile. C'est un frein car on se sent jugé lorsqu'on demande un justificatif à chaque démarche (recherche de travail, rendez-vous médical...)

- **En quoi le lieu d'accueil ainsi que l'accompagnement proposé durant votre PE ont-ils été utiles durant votre prise en charge ?**

Ça a été utile pour tout. Je n'y serai pas arrivé sans soutien. C'était réellement utile et nécessaire pour moi.

- **Ateliers : quel sens avez-vous trouvé dans votre participation aux ateliers obligatoires ? Qu'avez-vous apprécié durant ces temps ?**

Le fait de sortir de l'appartement, de rencontrer des gens et créer des liens. Mais également d'être actif plutôt que de tourner en rond dans mon logement.

- **Et enfin, à la fin de votre PE, comment avez-vous vécu le contraste entre le PE et les obligations et la vie à l'extérieur sans contrainte ?**

Maintenant avec la liberté, j'essaie de me débrouiller tout seul grâce à ce que j'ai appris pendant mon PE, notamment par rapport aux démarches administratives. J'ai gagné en autonomie.

A la fin du PE, j'avais une petite crainte, une appréhension, par manque de confiance mais rapidement ça a été.

J'ai finalement toujours pu être actif en travaillant régulièrement et ça m'a beaucoup aidé.

### **3 Conclusion**

Nous continuons à privilégier les PE de plus de 6 mois (grand minimum) et ce toujours dans une idée d'avoir le temps de travailler le projet de logement. L'accès au logement ou à un logement accompagné reste problématique car saturé à Strasbourg, les délais étant très longs. Les places en PE sont distinctes de nos autres places d'hébergement ou de logements accompagnés au sein de l'association, nous n'avons pas de « pont » pour fluidifier en interne le parcours des personnes. La réforme sur les RPS nous inquiète par rapport à cet axe d'accompagnement – l'accès au logement – car les durées de PE peuvent être largement diminuées et ainsi ne plus laisser le temps aux personnes d'obtenir un logement. Sachant que d'autant plus, nous ne pouvons pas instruire d'ACD pour elles.

Depuis fin 2023, nous avons une seule CPIP référente pour notre structure. Nous apprécions largement ce nouveau fonctionnement, qui facilite la connaissance mutuelle de nos modalités d'intervention et permet une fluidification des contacts.



# Résidence Accueil

## « L'Elan »

112 avenue de Strasbourg  
67170 Brumath

Tel : 06 42 18 21 81

Mail : [residencebrumath@entraide-relais.fr](mailto:residencebrumath@entraide-relais.fr)

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B

---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Présentation du service, spécificités, prestations proposées .....</b>	<b>2</b>
1.1	Rappel du cadre réglementaire .....	2
1.2	L'équipe .....	2
1.3	L'offre de logement .....	4
<b>2</b>	<b>Les résidents.....</b>	<b>5</b>
2.1	Quelques données statistiques.....	5
2.2	Les hospitalisations.....	9
<b>3</b>	<b>Entrées/Sorties.....</b>	<b>11</b>
3.1	Taux d'occupation annuel .....	11
3.2	Mouvements et durée d'occupation.....	11
3.3	Entrées 2023 .....	11
3.4	Sorties 2023 .....	12
<b>4</b>	<b>Les modalités d'intervention sociale .....</b>	<b>13</b>
4.1	La vie semi-collective.....	13
4.2	L'accompagnement individuel .....	15
<b>5</b>	<b>Formation et partage d'expériences.....</b>	<b>18</b>
5.1	Formations UNAF0 .....	18
5.2	Rencontre inter Pensions de Famille.....	19
<b>6</b>	<b>Perspectives 2024 .....</b>	<b>20</b>
6.1	Le séjour .....	20
6.2	Poursuite du travail sur la notion de Projet personnalisé .....	20

# 1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

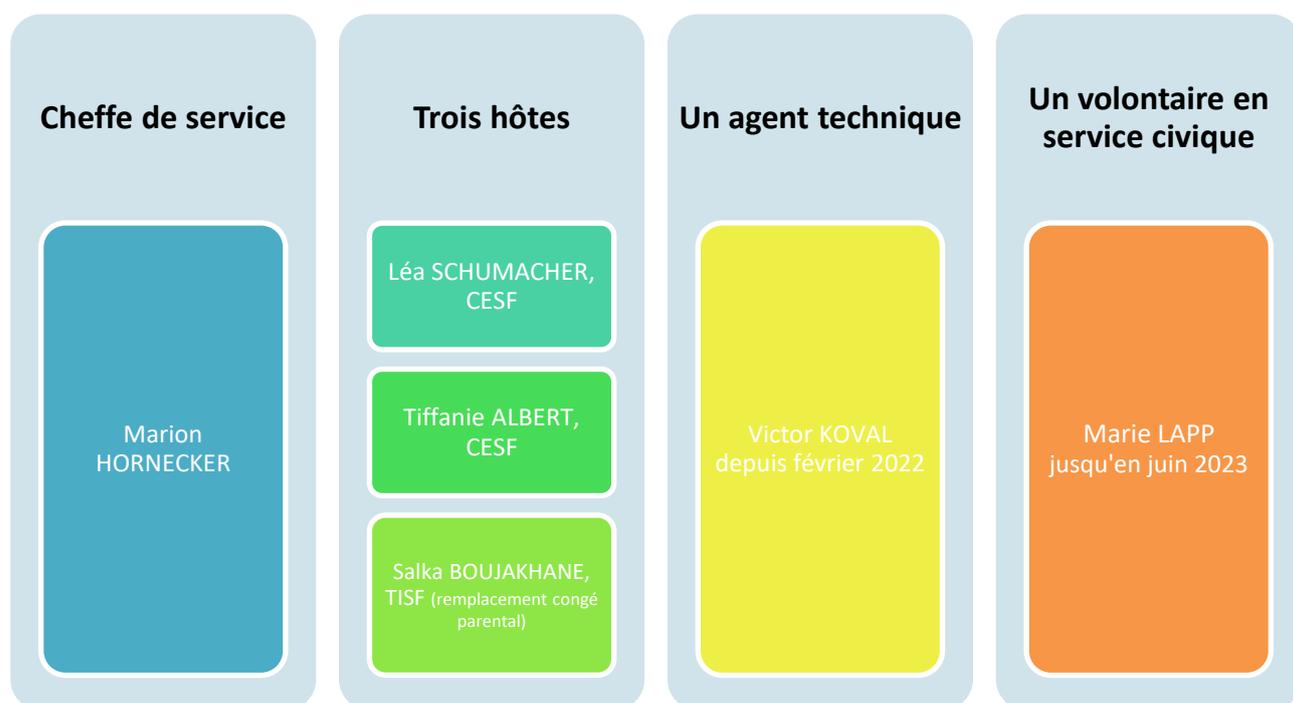
## 1.1 Rappel du cadre réglementaire

La création des résidences accueil (RA) découle du plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 », qui faisait état d'un manque de solution de logement pour des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont été pensées sur le même modèle que les Maisons Relais, offrant **un cadre de vie sécurisant, alliant logements individuels, espaces collectifs et présence d'hôtes en journée**. Ce cadre de vie semi-collectif permet aux résidents de s'essayer à une vie plus autonome en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Il s'agit d'un dispositif de logement pérenne.

L'expérimentation des RA a commencé en 2007, encadrée par la note d'information DGAS/PIA/PHAN 2006-523. Le dispositif a été pérennisé dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 pour la MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions dite loi MOLLE.

Elles répondent également aux objectifs du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), et du plan de relance du Logement d'Abord.

## 1.2 L'équipe



En 2023, nous avons accueilli en stage de 16 semaines, une étudiante préparant le diplôme de Conseillère en Economie Sociale Familiale : Louise NETT.

De septembre 2022 à juin 2023, l'équipe a été complétée par **une volontaire en service civique**, Marie LAPP, dont la mission d'intérêt général a porté plus particulièrement sur l'animation de la vie semi collective au sein de la résidence. La mission, d'une durée de 10 mois, a représenté un volume de 28H00/semaine. Elle a été partagée avec la Résidence sociale Sara Banzet.

L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- faire vivre les espaces semi-collectifs en journée pour créer un cadre de vie sécurisant et du lien social,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quasi quotidienne du lundi au samedi sur une amplitude horaire large :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00,
- Le vendredi de 9h00 à 16h30,
- Deux samedis sur trois, une présence de 4h00 planifiée par l'hôte de service selon l'activité proposée aux résidents.

La nuit et les week-ends, les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres dispositifs du pôle hébergement/logement de l'association.

### 1.3 L'offre de logement



La résidence compte 21 logements de type T1 ou T1' meublés, d'une superficie moyenne de 23 m<sup>2</sup>.

Type	Surface	Redevance appliquée en 2023
T1	Entre 19,7 et 19,9 m <sup>2</sup>	356,04 €
T1'	Entre 20,1 et 27,6 m <sup>2</sup>	Entre 466,28 € et 477,36 €

La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges locatives (chauffage, électricité, eau chaude) ainsi qu'un amortissement des équipements des logements.

Notre structure bénéficie d'un conventionnement APL, ce qui permet aux résidents d'ouvrir droit à une allocation logement calculée selon leurs ressources.

La résidence comprend également des espaces collectifs : cuisine, salle d'activités, petit salon dans l'entrée, buanderie.

## 2 Les résidents

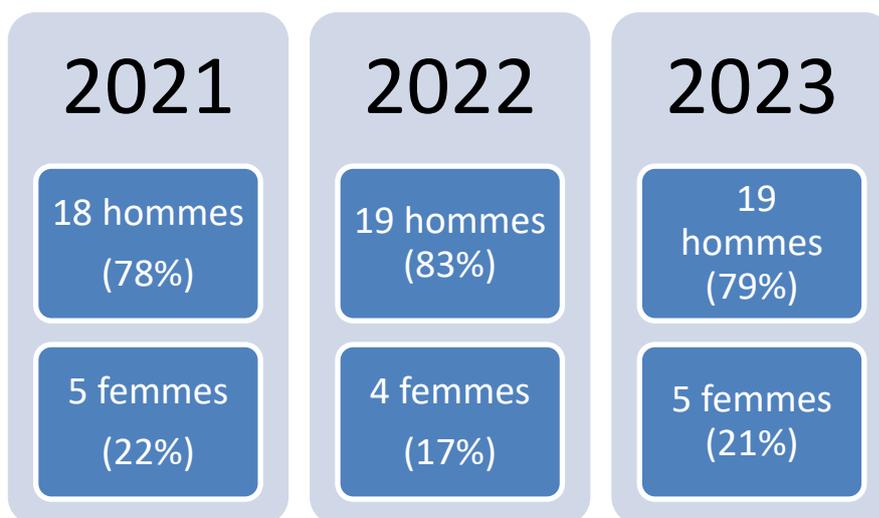
La résidence accueille des personnes majeures, sans critère d'âge, fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative...).

A l'entrée dans la structure, elles sont engagées dans des démarches de soins qui leur permettent d'accéder à un logement privatif. Elles doivent disposer de ressources financières suffisantes pour assumer la charge d'un loyer, tout en ne dépassant pas le plafond PLAI (12032 € en 2023).

### 2.1 Quelques données statistiques

En 2023, nous avons logé et accompagné 24 personnes.

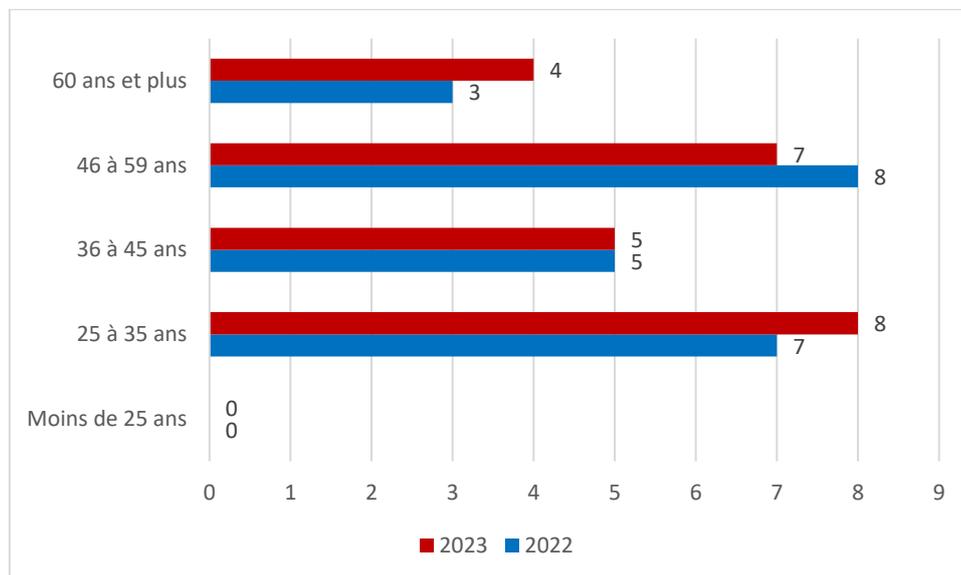
#### ➤ Sexe :



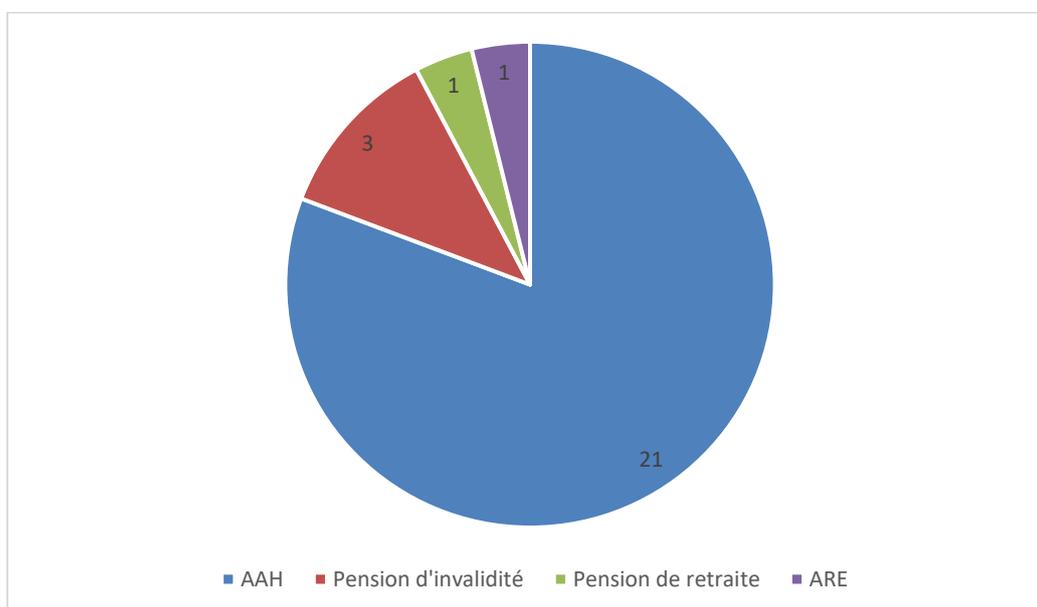
Les personnes accueillies restent majoritairement des hommes. Cela s'explique par un nombre plus élevé de candidatures masculines. En 2023, lors de la commission d'admission, sur les 6 dossiers réceptionnés, 5 concernaient des hommes.

➤ **Age :**

Plus d'un tiers des résidents a entre 46 et 59 ans. La moyenne d'âge est toujours de 45 ans, malgré l'arrivée de plus jeunes résidents. C'est la conséquence d'un vieillissement du noyau de résidents déjà présents.



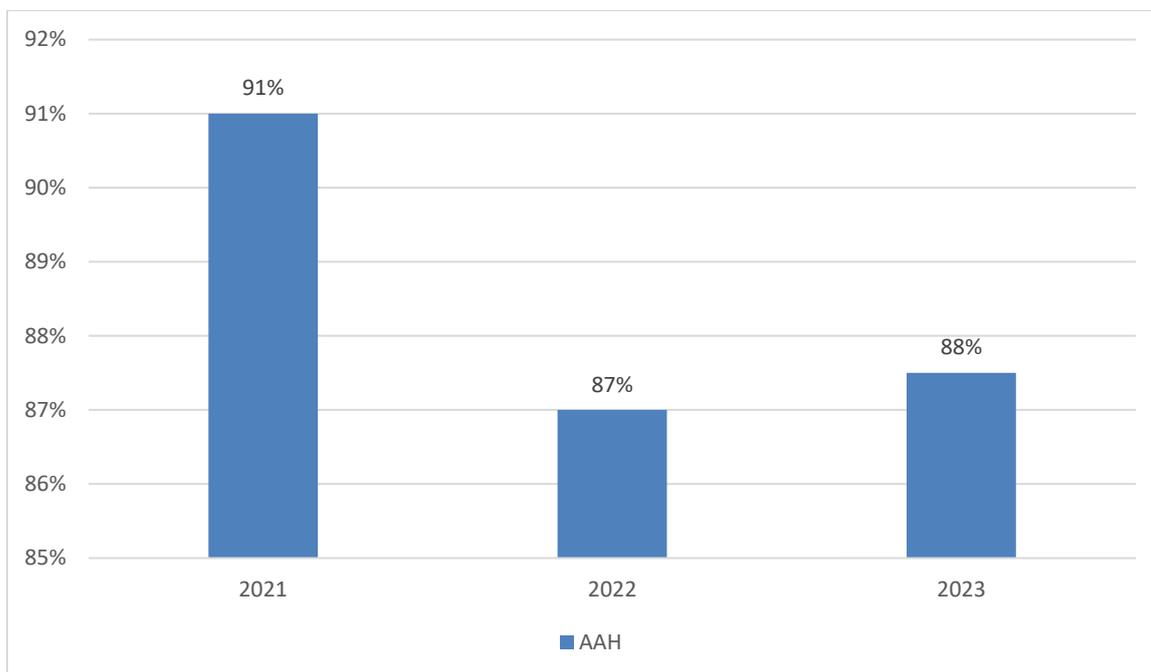
➤ **Ressources :**



Les ressources peuvent être cumulatives.

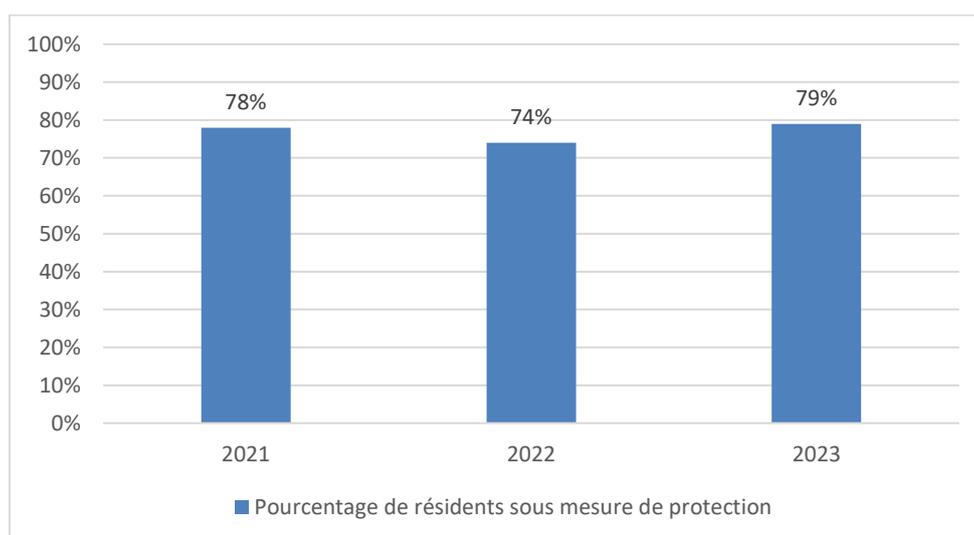
En 2023, la majorité des personnes bénéficie de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Seules trois personnes perçoivent la pension d'invalidité, dont deux la

cumulent avec l'AAH. Une personne perçoit une pension de retraite ; auparavant elle travaillait dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Une personne perçoit l'allocation de retour à l'emploi (ARE) en attendant l'ouverture de son droit à l'AAH.



Au total, 88% des résidents perçoivent l'AAH en 2023.

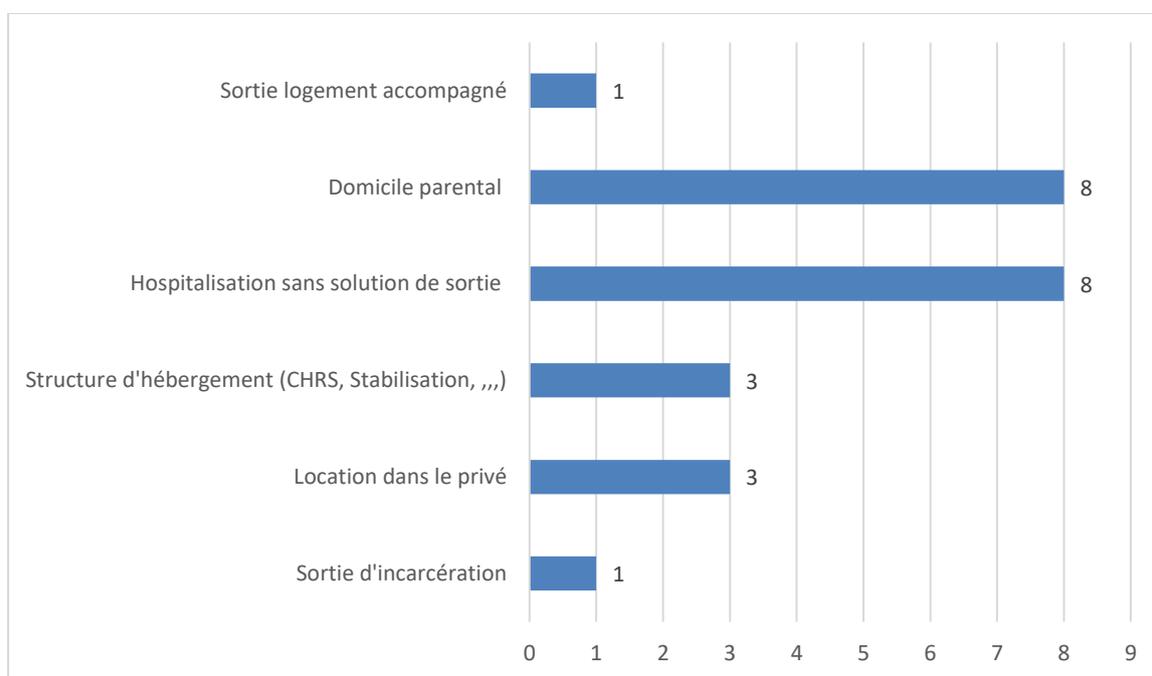
➤ **Mesures de protection :**



La majorité des résidents bénéficie d'une mesure de protection. La pathologie peut impacter leur capacité, ponctuellement ou au quotidien, à assurer une gestion

administrative et budgétaire. La mesure de protection permet alors de jouer un rôle de protection pour les personnes qui présenteraient une vulnérabilité, des addictions ou encore des comportements d'achats compulsifs. Dans ces situations les plus fragiles, il est essentiel que nous puissions avoir une communication régulière avec le mandataire de la mesure. Nous constatons régulièrement une certaine ambivalence chez les résidents, qui selon leurs besoins ou envies s'adressent plutôt à l'un ou à l'autre de leur interlocuteur. Le manque de coordination entre les intervenants peut être rapidement source de frustration voire de tensions dans l'accompagnement que nous mettons en œuvre au quotidien et mettre la personne en difficulté.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



En 2023, les situations locatives antérieures les plus courantes restent le domicile parental et l'hospitalisation sans solution de sortie.

Nous avons rencontré une nouvelle situation : la sortie d'un autre dispositif de logement accompagné. En effet, à la suite d'un parcours de rue, Monsieur X avait été orienté vers Un chez soi d'abord afin d'intégrer un logement autonome accompagné. Il s'est finalement avéré que cette autonomie a accentué les angoisses déjà ressenties par ce Monsieur, conséquence d'un isolement et d'une vulnérabilité importants. Monsieur X n'a jamais vraiment profité de ses logements à Strasbourg, car il était régulièrement hospitalisé. L'éloignement d'une grande ville et la présence d'une équipe sur son lieu d'habitation sont des paramètres aidants et sécurisants pour lui. A l'Elan, sur cinq mois d'occupation, il été

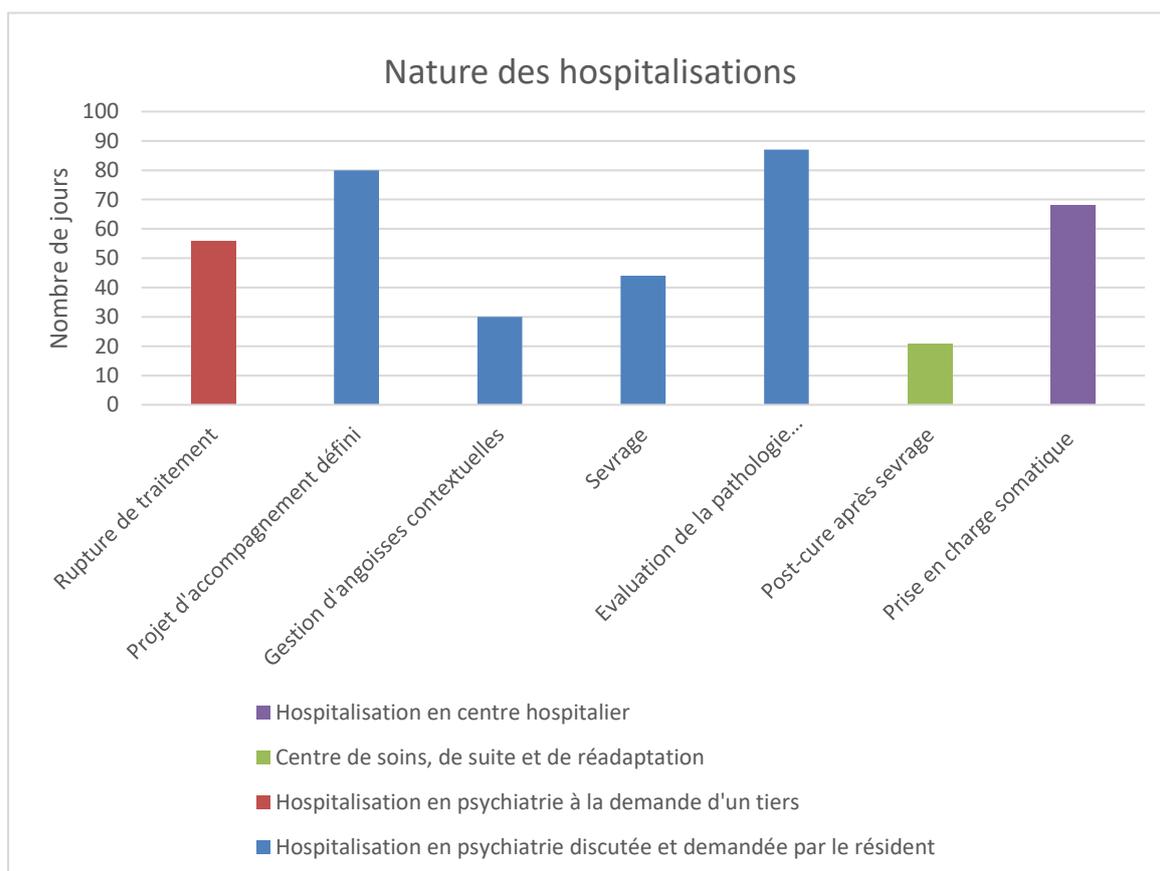
hospitalisé vingt-neuf jours, une diminution conséquente des hospitalisations. Il parvient à réaliser ses déplacements au centre-ville et à réaliser ses achats en bus.

## 2.2 Les hospitalisations

2022 : 183 jours d'hospitalisations pour 6 résidents

2023 : 386 jours d'hospitalisation pour 6 résidents  
dont 290 jours en psychiatrie, soit 75 %

En 2023, 6 résidents sur les 24 accueillis ont eu besoin de passer quelques jours hospitalisés à l'EPSAN. On constate une augmentation du nombre de jours d'hospitalisation et de résidents par rapport à 2022. Les natures des hospitalisations sont variées.



Une hospitalisation à la demande d'un tiers a été faite pour un résident. Nous partageons régulièrement l'observation de comportements qui seraient la conséquence d'une rupture de traitement. La démarche fut demandée par son psychiatre, à la suite des

inquiétudes exprimées par sa compagne, elle-même résidente. Bien que la démarche d'hospitalisation sous contrainte fût nécessaire et expliquée, nous constatons que le lien avec l'équipe médicale et éducative est dégradé.

Cette démarche reste rare, car la majorité des hospitalisations sont discutées avec le résident qui fait parfois la demande par lui-même. Il s'agit d'hospitalisations qui permettent un soutien médical pour des angoisses liées à un contexte précis (emménagement, isolement pendant les fêtes) ou une évaluation médicale amenant parfois à un réajustement du traitement.

Un résident bénéficie depuis le début de l'année 2023 d'un cycle d'hospitalisation de quinze jours toutes les six semaines. Il s'agit d'une décision prise avec le résident et les partenaires médicaux et sociaux dans l'attente d'une orientation au foyer d'accueil spécialisé. Cette organisation permet de surveiller la stabilité de la pathologie de ce résident.

Un résident a réalisé un sevrage qui a été suivi par une admission en postcure. L'hospitalisation en psychiatrie fut longue afin d'accompagner ce dernier durant les délais d'attente importants pour accéder à une postcure.

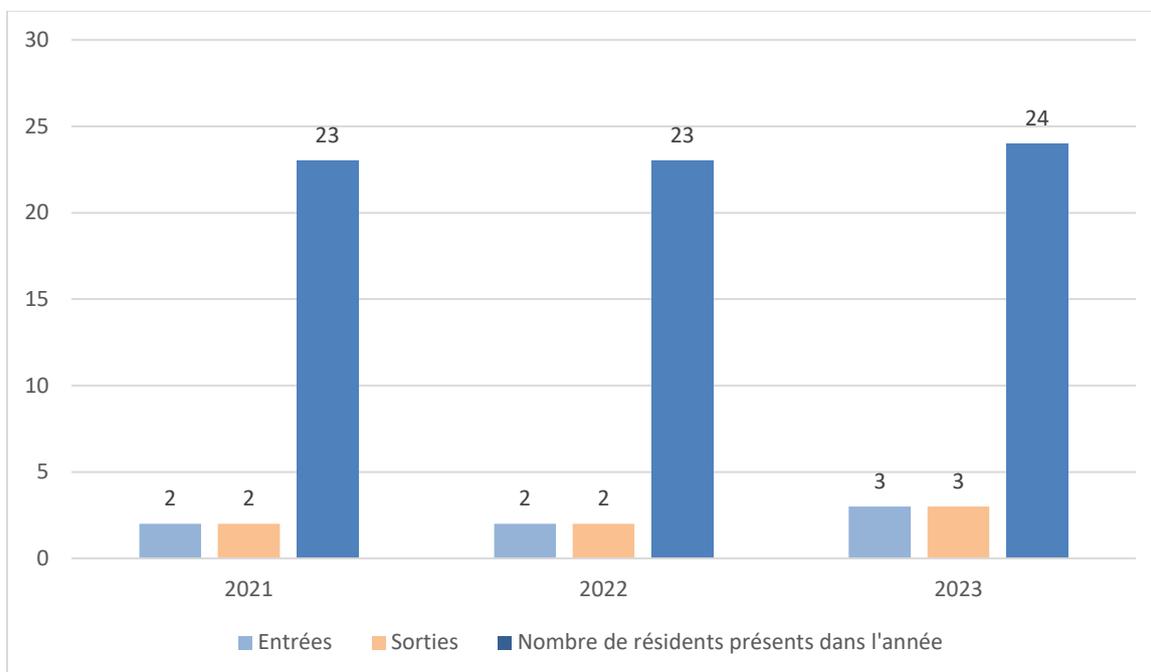
Pour finir, une résidente fut longuement hospitalisée pour des soins somatiques. Elle s'est vue diagnostiquer un cancer après une hospitalisation en psychiatrie qui avait pour objectif d'écarter l'hypothèse d'une décompensation psychique lorsque son état de santé s'est dégradé.

### 3 Entrées/Sorties

#### 3.1 Taux d'occupation annuel

Le taux d'occupation annuel est de 98,72 % en 2023 (99,2 % pour l'année 2022).

#### 3.2 Mouvements et durée d'occupation



Le dispositif de résidence accueil étant un dispositif de logement pérenne, nous constatons un faible taux de rotation annuel.

Depuis l'ouverture de la résidence en octobre 2015, nous avons logé et accompagné 44 personnes.

En 2023, la durée moyenne de présence augmente à nouveau et passe à 5 ans et 6 mois (4 ans et 10 mois en 2022).

#### 3.3 Entrées 2023

Une commission a eu lieu en 2023. Six personnes ont été rencontrées dans ce cadre. Au cours de l'année, nous avons accueilli **trois nouvelles personnes.**

Ci-dessous, nous présentons succinctement leur parcours antérieur à l'entrée à la résidence.

### Extraits des bilans FSL « Accès au logement » :

- Monsieur X est âgé de 35 ans, il est célibataire. Il présente un long parcours de rue. Avant son arrivée à la résidence, il était locataire à Strasbourg, via le dispositif du Chez soi d'abord. Il présente les compétences nécessaires pour occuper un logement en autonomie, néanmoins, il a besoin de la présence d'une équipe sur site pour apaiser ses angoisses. Monsieur X a intégré la résidence en août 2023.

- Madame Y est âgé de 31 ans, elle est célibataire. Originaire du Nigéria, Madame a obtenu le statut de réfugié en France. Elle est sans domicile fixe et bénéficie d'hébergement d'urgence via le 115 lorsque cela était possible. Elle se finance également des chambres d'hôtel quand son budget lui permet cette dépense. Auparavant, elle était prise en charge par la Fondation Vincent de Paul dans le cadre de l'Intermédiation Locative pour personnes Réfugiées. Cette dernière a pris fin en février 2023 à la suite de la reprise de l'immeuble où elle vivait par le propriétaire.

C'est l'assistante sociale de l'EPSAN qui a instruit un dossier SIAO pour notre structure. Madame Y a pu intégrer la résidence en août 2023.

- Monsieur Z est âgé de 41 ans. Il est divorcé depuis 2021 et a 5 enfants qu'il voit régulièrement. Monsieur était locataire d'une maison dans le parc privé avec son ex-compagne pendant 14 ans à Brumath. C'est à la suite de sa séparation que Monsieur a été accueilli chez sa tante, puis pris en charge en hébergement d'urgence à Strasbourg. Monsieur a été hospitalisé au CH d'Erstein à partir du printemps 2023. C'est le service social de l'hôpital qui a instruit une demande SIAO vers notre structure. Monsieur est globalement autonome mais il nécessite tout de même une stimulation pour les actes de la vie quotidienne.

Monsieur Z a intégré la résidence en août 2023.

### **3.4 Sorties 2023**

Au courant de l'année, **trois personnes sont sorties** de la résidence.

2023 a été une année particulière à la résidence, car nous avons eu à vivre et à accompagner les **deux premiers décès** de résidents depuis l'ouverture de la structure en 2015. Ces événements soudains ont marqué autant les résidents que les professionnels de la résidence. Des temps de recueillement ont été organisés afin que chacun puisse s'exprimer et partager ses émotions.

Ensuite, un résident a pu concrétiser son projet de retourner vivre à Strasbourg en **logement autonome** pour se rapprocher de sa famille. Projet qui était bloqué par le fait d'une interdiction judiciaire de paraître à Strasbourg. Depuis 2019, il a pu être accompagné par un avocat et soutenu par les équipes sociales et médicales, afin de solliciter la levée de cette interdiction, qui lui a finalement été accordée en 2023.

## 4 Les modalités d'intervention sociale

### 4.1 La vie semi-collective

#### → La fréquentation des espaces collectifs

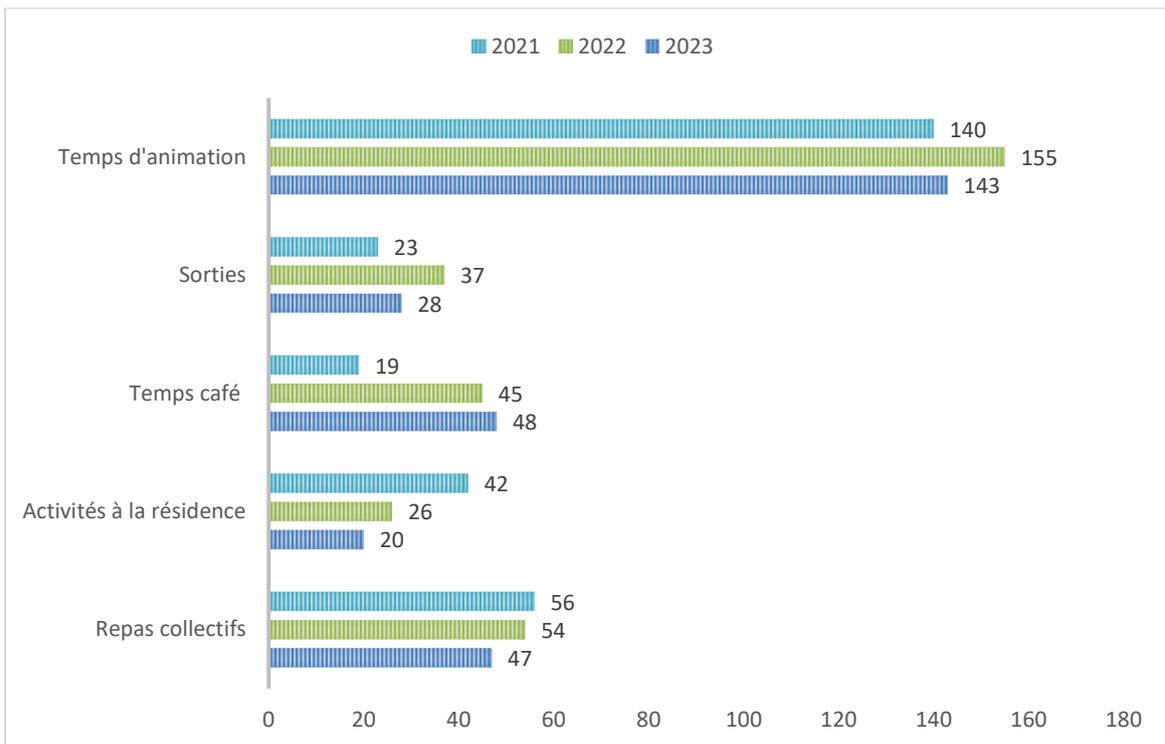


Nous constatons une légère baisse de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs par les résidents, cela s'explique par une légère baisse des jours de présence de l'équipe éducative, du fait de temps de formation programmés entre mars et octobre 2023.

#### → Les temps d'animation

Le graphique ci-dessous représente l'un des aspects fondamentaux du travail de l'équipe au quotidien, à savoir l'animation de la vie semi-collective.

Chaque semaine est rythmée en moyenne par trois temps d'activités collectives : un temps café, un repas, une activité à la résidence et éventuellement une sortie selon les envies et la météo.



**En 2023, 23 résidents ont participé à au moins une activité collective :**

- moins de 15 activités : 11 résidents,
- entre 16 et 50 activités : 5 résidents,
- entre 51 et 102 activités : 7 résidents.

Au sein de la résidence, nous faisons le constat que la moitié des résidents forme un groupe volontaire et en demande d'effectuer diverses activités et sorties de façon régulière.

**→ Focus 2023**

**→ De nouveaux outils**

En 2023, dans le prolongement du projet FAS « Addiction et Précarité », nous avons bénéficié de 11 jours de formation par l'intermédiaire de l'UNAF0, qui nous ont ouvert de nombreuses perspectives en termes d'accompagnement individuel et collectif.

Sur le plan collectif, nous avons pu réfléchir et ajuster nos modes de fonctionnement :

- Nous avons créé un photolangage autour de la question du logement. Cet outil facilite la prise de parole et permet d'aborder les sujets différemment. Lors d'un atelier, les résidents étaient surpris de tous les échanges que nous avons pu avoir par l'intermédiaire du photolangage.

- Nous avons aussi décidé de faire des tours de table lors des réunions hebdomadaires et des conseils des résidents trimestriels, afin de donner la parole à chacun. Les résidents commencent à prendre l'habitude et à faire davantage de propositions spontanément. Ce qui nous permet de programmer d'avantage le planning de la semaine avec les résidents en fonction de leurs envies et motivations.

- Nous avons également pris le parti de ne pas toujours proposer une activité si le groupe n'en exprime pas le besoin. Cela nous permet de leur montrer qu'on n'est pas toujours obligé de faire quelque chose, qu'on peut aussi accepter qu'il y ait des périodes où on se sent moins dynamique et qu'on a besoin de se retrouver seul. Nous avons remarqué que certains résidents sont dans la précipitation et ont du mal à vivre l'instant présent. Nous souhaitons les aider à apprécier le moment présent et à prendre le temps.

## **4.2 L'accompagnement individuel**

Un des objectifs du dispositif est de permettre le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents dans leur quotidien. Ainsi, les hôtes ont une mission d'accompagnement individuel qui est ajustée à la situation, au parcours, aux besoins et aux attentes de chaque résident. Cet accompagnement n'a pas vocation à être global, sa porte d'entrée est le logement. Depuis 2017, nous bénéficions d'une subvention de la Communauté Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social Lié au Logement auprès de chaque résident. Il nous permet de donner un cadre à notre intervention, de réfléchir à notre place et rôle auprès des résidents et ainsi de nous coordonner avec les autres intervenants (mandataires des mesures de protection, équipe médicale, ...).

### **→ Focus 2023**

#### **→ De nouveaux outils**

Comme pour l'accompagnement collectif, l'aspect de l'accompagnement individuel a été travaillé tout au long de l'année grâce aux actions de formation UNAFO.

Nous avons pu ajuster nos postures professionnelles en accompagnant différemment les personnes pour leur permettre de s'exprimer sur leur situation et d'être actrice de leur projet annuel. Dorénavant, les réunions de synthèse, appelées « réunion Bilan et Projet Personnel » sont systématiquement préparées en amont avec le résident. Cela permet de lui donner la parole, mais également de dédramatiser et d'éviter que ces temps soient trop anxiogènes.

Nous proposons à la personne d'utiliser un outil découvert en formation, l'Echelles Lausannoises d'Auto-Evaluation des Difficultés Et des Besoins (ELADEB). ELADEB se compose de 22 cartes représentant toutes les thématiques de la vie courante. L'outil permet de rendre la personne actrice de sa situation car c'est elle qui évalue sa situation. Le professionnel n'influence pas les réponses de la personne. ELADEB permet de repérer comment la personne perçoit sa situation, si elle rencontre des difficultés, dans quel domaine elle a besoin d'aide. Les résultats font l'objet d'un échange avec la personne et permet de définir ses objectifs, de les prioriser pour l'année à venir et de repérer comment nous pouvons lui venir en aide. Cet « exercice » nous permet également de valoriser le chemin parcouru depuis l'entrée à la résidence et de démontrer aux personnes qu'elles ne sont pas obligées d'avoir un nouveau projet spécifique, chaque année. Bien au contraire, être stable dans sa situation est déjà une forme de projet.

**497 temps d'accompagnement individuels** ont été réalisés au cours de l'année :

→ **314 visites à domicile** :

Chaque résident bénéficie de visites à domicile régulières. Leur fréquence est personnalisée, définie selon les besoins et l'autonomie de chacun. Elles ont pour objectif d'évaluer la capacité du résident à entretenir et organiser son espace de vie. En cas de difficulté, l'équipe propose son expérience et son soutien dans les tâches du quotidien, ainsi que son expertise pour évaluer les besoins en termes d'achats. Lorsque le résident gagne en autonomie, la visite de l'équipe suffira à stimuler la personne qui finit par anticiper les actes. Dans le cas contraire, si la personne fait face à des difficultés cognitives ou physiques, l'équipe accompagnera la mise en place d'une aide-ménagère ; c'est le cas pour 7 résidents. Ainsi, l'équipe peut privilégier d'autres démarches en lien avec le logement et des temps d'échange de qualité. En effet, lorsque le résident est en difficulté, la question de l'entretien du logement peut être source de tension et impacter la relation de confiance qu'il aura avec l'équipe. Il est alors plus compliqué pour lui de se confier et d'aborder d'autres thématiques sur lesquelles il ressentirait le besoin de se livrer et d'être accompagné.

En 2023, une attention particulière a été portée à l'aménagement des logements, pour permettre aux personnes de se sentir chez elles.

Par exemple, deux résidents ont été accompagnés dans l'achat de petit mobilier : meubles TV, meubles de rangement supplémentaires. Cela a permis de rendre plus

*Rapport d'activité 2023 – Résidence Accueil L'Elan*

fonctionnel les logements et de permettre une meilleure circulation dans l'espace disponible. Cela peut avoir une incidence positive sur l'entretien et l'investissement du logement. Les visites à domicile nous ont permis de voir concrètement ce qu'il est possible de changer et/ou de rajouter afin que le résident se sente mieux chez lui.

### → **112 accompagnements physiques dans une démarche extérieure**

L'équipe éducative a la possibilité d'accompagner les résidents dans des démarches extérieures. L'activation de cette option se décide en équipe au cas par cas selon la problématique repérée.

En 2023, nous avons essayé de privilégier l'accompagnement à la mobilité via les transports en commun. L'équipe a organisé des accompagnements individuels et collectifs, pour permettre aux résidents de repérer les trajets et ainsi d'être plus autonomes dans leurs déplacements. L'offre de transport s'est bien déployée à Brumath et alentours et dessert beaucoup de lieux.

Quelques exemples d'accompagnement :

- La compagne d'un résident était hospitalisée au centre hospitalier de Haguenau pendant de nombreuses semaines. Afin que le résident puisse lui rendre visite lorsqu'il en ressentait le besoin, nous lui avons proposé de l'accompagner en transport en commun pour qu'il puisse repérer le trajet et prendre ses repères. Après avoir regardé les horaires et avoir fait le trajet avec lui, Monsieur s'est senti plus à l'aise pour utiliser les bus. Actuellement, il utilise régulièrement les transports en commun pour effectuer ses déplacements notamment pour se rendre au centre-ville de Brumath.
- A la suite du déploiement de la ligne de bus qui se rend maintenant jusqu'à la zone de loisirs de Brumath et au magasin Super U, nous avons proposé une action collective, qui a permis d'accompagner trois résidents dans le trajet. Cette nouvelle possibilité leur permet d'avoir accès à des commerces plus fournis, mais également de s'adonner à des loisirs de manière autonome, comme aller au cinéma.
- L'équipe a également mis en place des accompagnements individuels pour la souscription d'abonnement de transport en commun.

### → **71 entretiens au bureau**

Les entretiens au bureau sont proposés aux personnes quand une démarche nécessite l'accès à un outil numérique. Ils permettent généralement de traiter des questions

administratives, de prendre des rendez-vous médicaux ou encore de faire le lien avec d'autres professionnels.

Les sollicitations des résidents au bureau sont souvent plus informelles, pour des actes courts.

En 2023, les entretiens au bureau sont en hausses, car un résident sans mesure de protection a été accompagné dans ses démarches pour faire valoir ses droits à la retraite. Cela a nécessité 13 entretiens.

## 5 Formations et partage d'expériences

### 5.1 Formations UNAFO

Comme évoqué tout au long de son rapport, l'équipe de la résidence a pu bénéficier de temps de formation de qualité, animés en intra par le centre de formation de L'UNAFO.

Le programme de formation a été choisi selon les besoins d'acquisition de compétences des professionnels et a porté sur 5 thématiques. Les sessions ont été ouvertes à d'autres services de l'association et pour les deux dernières à d'autres associations. Cela nous a permis d'enrichir nos pratiques en menant des temps de réflexion communs et en partageant nos expériences respectives.

	Thématique	Nombre de participants
Mars 2023 : deux jours	Accueillir et accompagner des personnes connaissant des situations d'addiction	12
Mai et octobre 2023 : trois jours	Accompagner les personnes logées en résidence sociale : Logement d'abord et nouvelles postures professionnelles	10
Juin 2023 : deux jours	Concertation et participation des résidents	9
Septembre 2023 : deux jours	Estime de soi et hygiène	14
Février 2024 : deux jours	Vieillesse, précarisation, fin de vie et logement : vers quel modèle d'accompagnement social ?	14

## 5.2 Rencontre inter Pensions de Famille

Depuis 2018, les chefs de services des pensions de famille du département se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les projets sociaux et fonctionnements de nos structures.

De ces rencontres est également née la volonté de réunir les équipes éducatives des pensions de famille. Souvent de petites tailles et sujettes à un certain isolement professionnel, nous avons voulu réunir les hôtes autour de thématiques qui les préoccupent dans leur mission d'accompagnement.

Lancées en 2019, les rencontres ont cessé au moment de la crise sanitaire, pour reprendre en 2022. Ces temps d'échange permettent à chacun de pouvoir partager son expérience et repartir avec des pistes de travail à mettre en œuvre dans son quotidien. Elles réunissent en moyenne 13 professionnels.

	Thématique	Intervenant extérieur
Mai 2019	Fin de vie des résidents : quels repères pour les équipes de terrain ?	Réseau alsacien de soins palliatifs
Novembre 2019	Les addictions	Une psychiatre et un infirmier de l'EPSAN
Mai 2022	Les addictions en PF : quel cadre ? quelles règles ? que dit le contrat ?	Association ALT
Novembre 2022	Les addictions : les effets des produits	Association ALT
Janvier 2023	Les addictions : La réduction des risques	Association ALT
Juin 2023	Bilan et recueil des thématiques pour les prochaines rencontres	
Octobre 2023	Renoncement et rupture de soins	SPPOC 67
Janvier 2024	Renoncement et rupture de soins (suite)	SPPOC 67

## **6 Perspectives 2024**

### **6.1 Le séjour**

A l'aide des compétences acquises en 2023 durant une formation UNAF0 « Concertation et participation des résidents », nous avons repensé l'organisation du séjour. Ainsi, nous avons invité les résidents intéressés par la simple idée de partir pour une nuit à participer à une réunion sondage. Six résidents ont pu s'exprimer à travers un brainstorming sur la question « où et comment j'aimerais partir en séjour ? ». Cela nous a permis d'élaborer avec le groupe une esquisse du séjour idéal.

Nous avons alors choisi de partir sans programme préalablement travaillé et de décider de celui-ci sur place, le moment voulu, en accord avec les résidents. Ainsi, nous espérons leur permettre d'atteindre l'objectif « apprendre à prendre le temps et à profiter de l'instant présent ». En effet, nous avons pu constater durant les temps collectifs que les résidents avaient besoin, du fait de leur pathologie et leur parcours, de combler les temps inoccupés et que tout aille vite, au risque de ne pas toujours profiter pleinement de l'activité. Pour sécuriser ce mode de fonctionnement, nous avons proposé de louer un gîte déjà connu des résidents à Orbey, qu'ils avaient particulièrement apprécié.

### **6.2 Poursuite du travail sur la notion de Projet personnalisé**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, nous préparons la réunion Bilan et Projet Personnel qui a lieu tous les ans avec la personne en amont à l'aide de l'outil ELADEB.

En équipe, nous avons effectué plusieurs temps de réflexion et de travail pour la mise en place de cet outil. Nous avons également décidé de créer un livret « Bilan et Projet Personnel » à destination de chaque résident, ce qui permettra d'officialiser les objectifs fixés lors de cette réunion et d'avoir un historique d'une année à l'autre. Nous poursuivons donc le travail entamé autour de l'accompagnement individuel et le mettons en œuvre tout en prenant encore nos marques avec le nouveau fonctionnement.



# Résidence sociale intergénérationnelle Sara Banzet

3 rue Amélie de Berckheim  
67450 Mundolsheim  
Tel : 06 22 17 19 31  
Mail : [residencebanzet@entraide-relais.fr](mailto:residencebanzet@entraide-relais.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Présentation du service, spécificités, prestations proposées .....</b>	<b>2</b>
1.1	Rappel du cadre réglementaire .....	2
1.2	L'équipe .....	2
1.3	L'offre de logement .....	3
<b>2</b>	<b>Les résidents : en 2023, 52 personnes logées et accompagnées .....</b>	<b>5</b>
2.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs .....	5
2.2	La résidence sociale « sénior » .....	8
<b>3</b>	<b>Entrées/Sorties.....</b>	<b>9</b>
3.1	Taux d'occupation 2023 : 93,35 %.....	9
3.1.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs .....	9
3.1.2	La résidence sociale sénior.....	9
3.2	La phase d'admission.....	10
3.3	Mouvements : en 2023, le turnover est de 42 %.....	10
<b>4</b>	<b>Les modalités d'intervention sociale .....</b>	<b>11</b>
4.1	La vie semi-collective.....	11
4.1.1	Les contacts quotidiens .....	11
4.1.2	Les temps d'activités collectives .....	12
4.2	L'accompagnement social individuel .....	16
4.2.1	Le Foyer Jeune Travailleur .....	16
4.2.2	La résidence sociale sénior.....	19
<b>5</b>	<b>Perspectives 2024 : l'évolution du projet social .....</b>	<b>22</b>

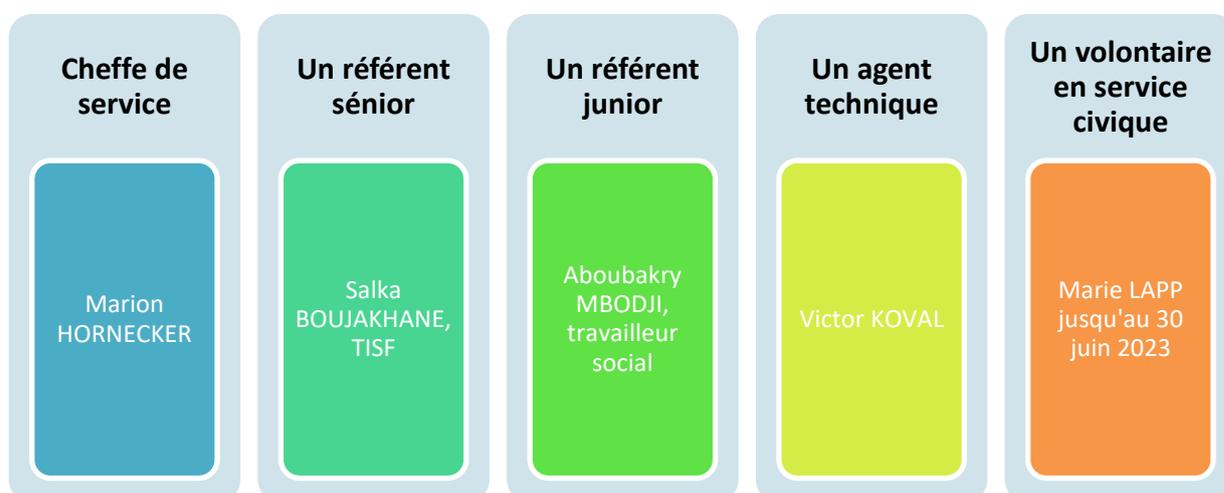
# 1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

## 1.1 Rappel du cadre réglementaire

La Résidence intergénérationnelle « Sara Banzet » est agréée par décision préfectorale du 02/06/2017, pour une capacité de 20 places en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et 18 places en résidence sociale pour un public dit senior.

Son activité est encadrée par les décrets et circulaires relatifs aux FJT et aux résidences sociales. Elle répond également aux objectifs du PDALHPD, (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

## 1.2 L'équipe



L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- favoriser le parcours des résidents vers le logement ordinaire,
- faire vivre les espaces de vie semi-collectifs pour favoriser les liens intergénérationnels entre résidents,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

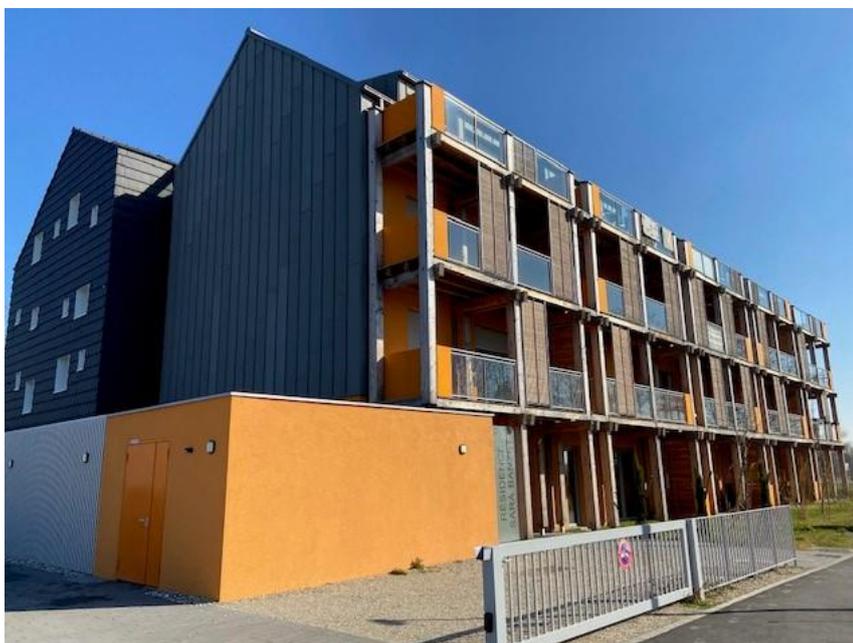
Elle assure une présence quotidienne du lundi au vendredi avec une amplitude horaire variable selon les jours d'ouverture :

- de 9Hh30 à 18H00,
- Jusqu'à 20h00 les mercredis et vendredis,
- Un samedi sur deux.

De septembre 2022 à juin 2023, l'équipe a été complétée par **une volontaire en service civique**, dont la mission d'intérêt général a porté plus particulièrement sur l'animation de la vie semi-collective au sein de la résidence. La mission représentait un volume de 28H00/semaine. Elle a été partagée avec la Résidence Accueil l'Elan.

Les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres services hébergement/logements accompagnés de l'association pour les nuits, week-end et jours fériés.

### 1.3 L'offre de logement



La résidence est composée de 38 logements individuels : 20 T1 et 18 T2. Tous les logements sont meublés et équipés en électroménager.

La redevance locative due par les résidents comprend le loyer et les charges locatives (eau froide, eau chaude, chauffage, électricité).

Type	Surface	Redevances 2023
T1'	Entre 22 et 24 m2	Entre 466,96 € et 483,21 €
T1 BIS	Entre 27 et 34 m2	Entre 513,98 € et 531,85 €
T2	Entre 39 et 46 m2	Entre 531,88 € et 550,37 €

Un montant de 22 € est à ajouter à la redevance mensuelle pour couvrir les frais d'accès TNT/Internet et l'amortissement de l'équipement en mobilier et électroménager.

Le site comprend également :

- des parties communes à l'ensemble des résidents : buanderies, local vélo,
- des espaces professionnels : bureaux pour l'équipe éducative et atelier technique,
- une grande salle polyvalente aménagée pour en faire un lieu de rencontre convivial.



## 2 Les résidents : en 2023, 52 personnes logées et accompagnées

La Résidence sociale intergénérationnelle est destinée à l'accueil de personnes suffisamment autonomes pour vivre en logement privatif, mais dont la situation socioprofessionnelle est trop précaire pour l'accès direct à un logement autonome.

Elle a la particularité de réunir sous le même toit des juniors et des séniors :

- **Juniors** : personnes en apprentissage, stagiaires ou en emploi, sur dérogation des étudiants ; âgées de moins de 25 ans, exceptionnellement jusqu'à 30 ans ; isolées sans enfant à charge,
- **Seniors** : personnes en emploi, retraitées, bénéficiaires de minima sociaux, d'allocation chômage..., prioritairement âgées de plus de 55 ans, toutefois il y a une possibilité de dérogation à partir de 50 ans ; isolées ou en couple sans enfant à charge.

Les personnes accueillies disposent de ressources suffisantes pour assumer la charge d'un loyer tout en ne dépassant pas les plafonds PLAI (en 2023, revenu fiscal de référence inférieur à 12032 €/an pour une personne seule). Elles ont également la possibilité d'ouvrir droit à l'Aide Personnalisée au Logement.

Enfin elles doivent justifier d'une situation administrative régulière sur le territoire français.

**En 2023, nous avons logé et accompagné 52 personnes (47 en 2022).**

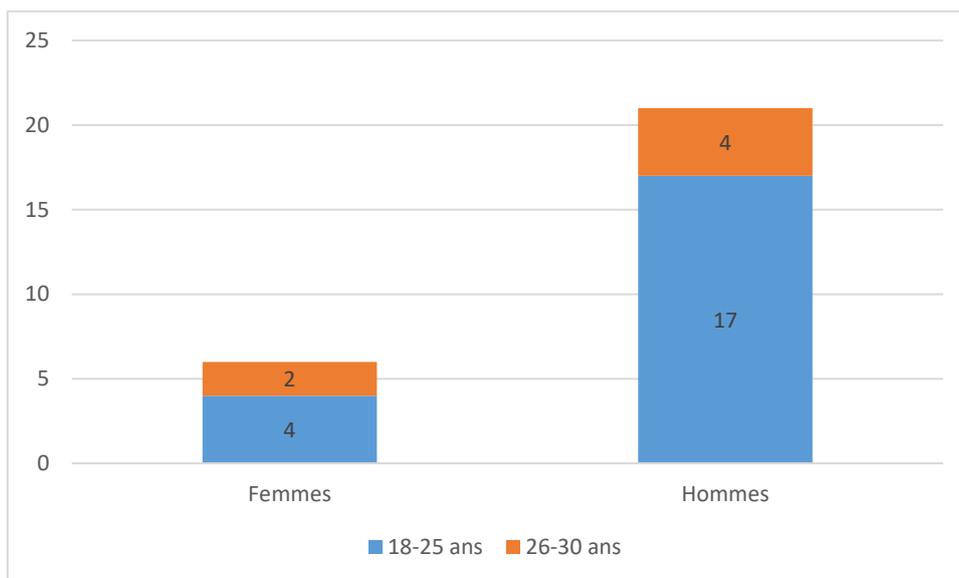
Nous présenterons ci-dessous des statistiques différenciées pour les **27 personnes** accueillies dans le cadre du **Foyer Jeunes Travailleurs** et les **25 personnes** accueillies dans le cadre de la **résidence sociale « sénior »**.

### 2.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

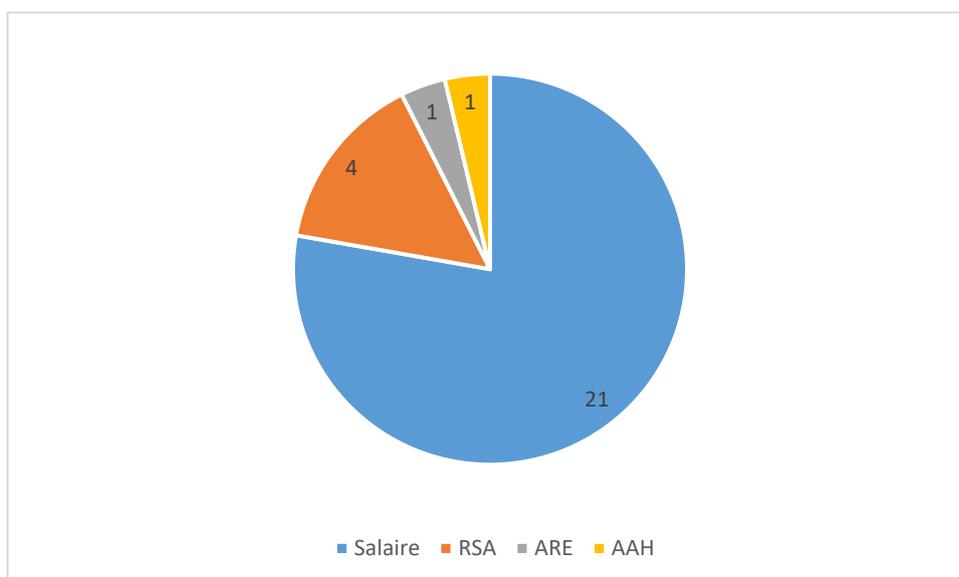
#### ➤ Sexe/Âge :

En 2023, les personnes accueillies sont à nouveau majoritairement des hommes. Comme sur l'exercice précédent, cela s'explique par un nombre de candidatures masculines plus élevé, 93% des candidatures transmises par le SIAO en 2023.

La moyenne d'âge est de 23,1 ans. Elle est en baisse par rapport à 2022 (24,4 ans), car nous avons priorisé les candidatures de jeunes relevant de la tranche d'âge 18-25 ans, pour respecter nos obligations vis-à-vis de la CAF.



➤ **Ressources au 31 décembre 2023 ou au moment de la sortie de la résidence :**



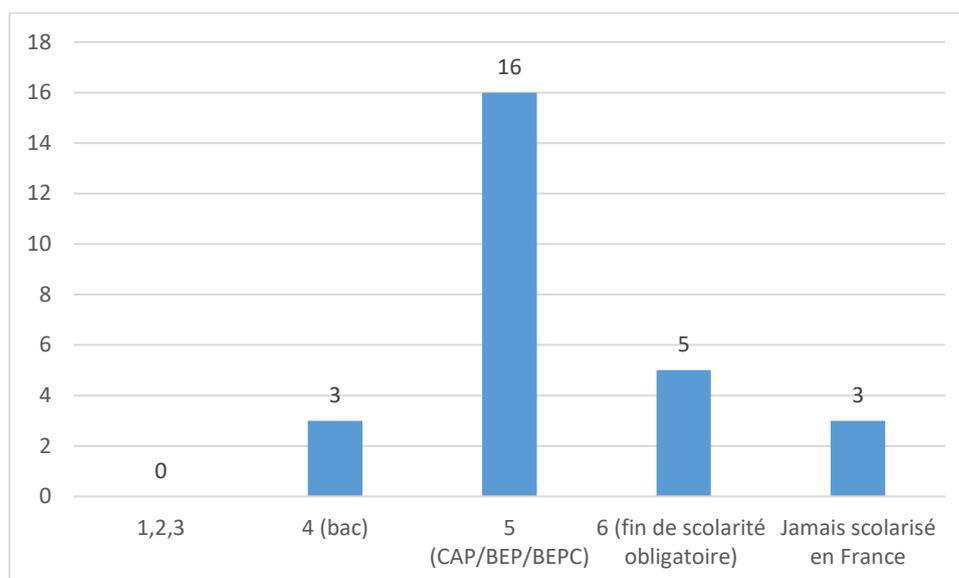
Nous constatons une nouvelle fois que la majorité des ressources proviennent du salariat, 77,7 % (59 % en 2022).

Sur les 27 résidents accueillis tout au long de l'année 2023, 21 ont occupé un emploi. Parmi eux, 6 étaient en CDI et 7 en apprentissage.

Les typologies de contrat sont variées et peuvent être cumulatives :

Intérim	1	CDI	6
CDDI	2	CDD	5
Apprentissage/Alternance	7		

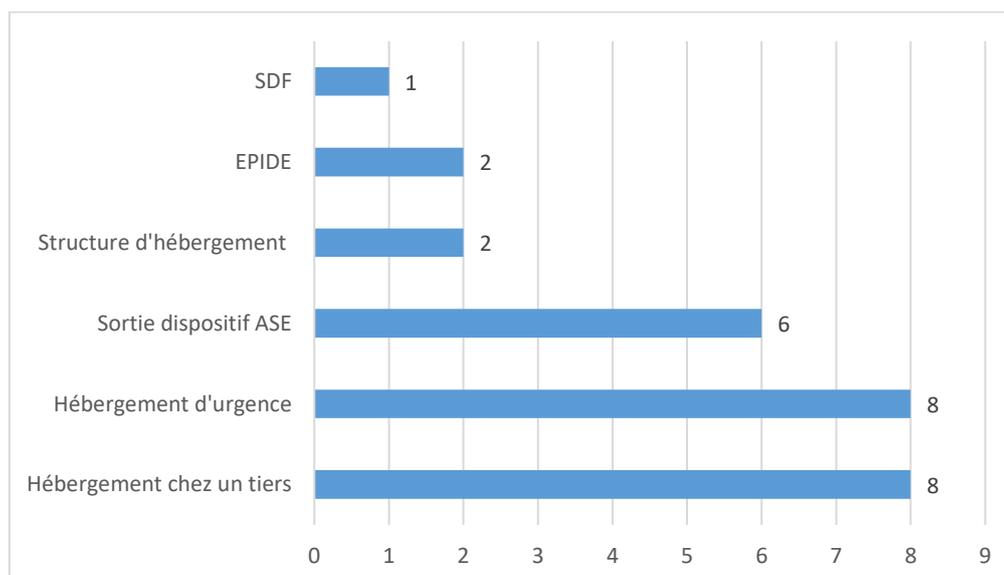
➤ **Niveau d'étude :**



Le niveau d'étude majoritaire est le niveau 5, pour 59 % des jeunes. Ce même niveau représentait 52 % des juniors sur l'année 2022.

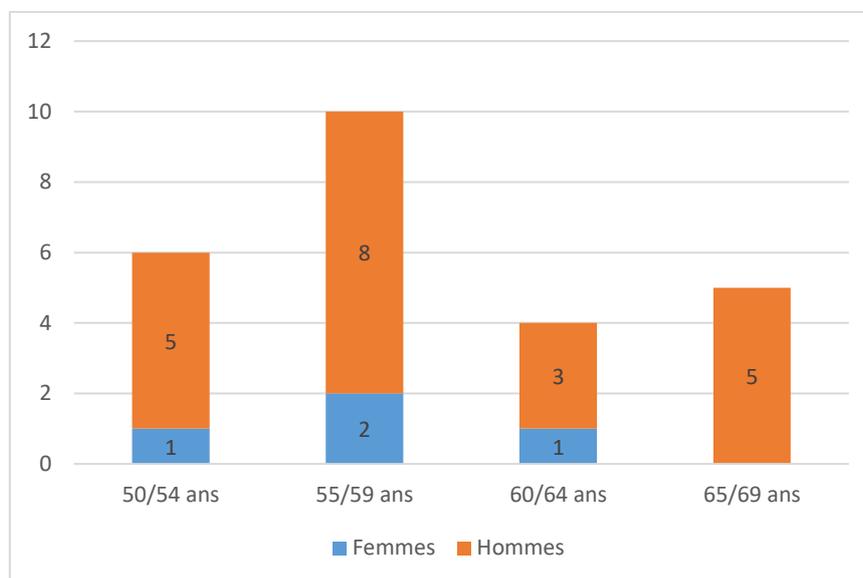
➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

Les situations relevant de l'urgence (33 %) ou d'hébergement chez un tiers (29,6%), restent la majorité des situations antérieures connues par le public avant son arrivée au FJT. Nous constatons toutefois une augmentation des sorties ASE, 22 % en 2023 (7,4 % en 2022).



## 2.2 La résidence sociale « sénior »

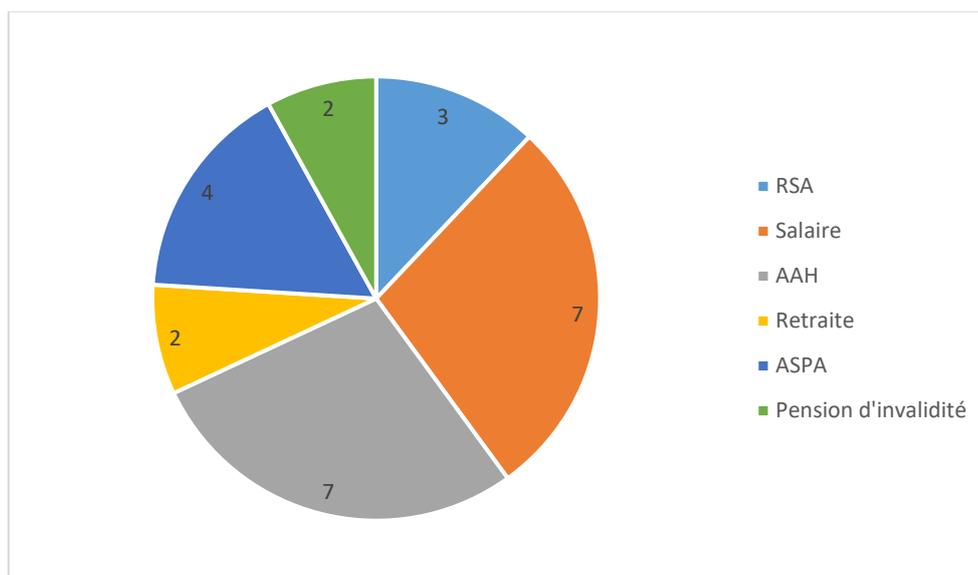
### ➤ Sexe/Âge :



En 2023, la majorité des personnes accueillies étaient des hommes, 84 % sur l'effectif total. Comme pour les juniors, cela s'explique par un nombre plus important de candidatures SIAO masculines.

Nous constatons une moyenne d'âge, similaire à l'année précédente, de 58,8 ans.

### ➤ Ressources au 31 décembre 2023 ou au moment de la sortie de la résidence :



Nous constatons une diversité des ressources.

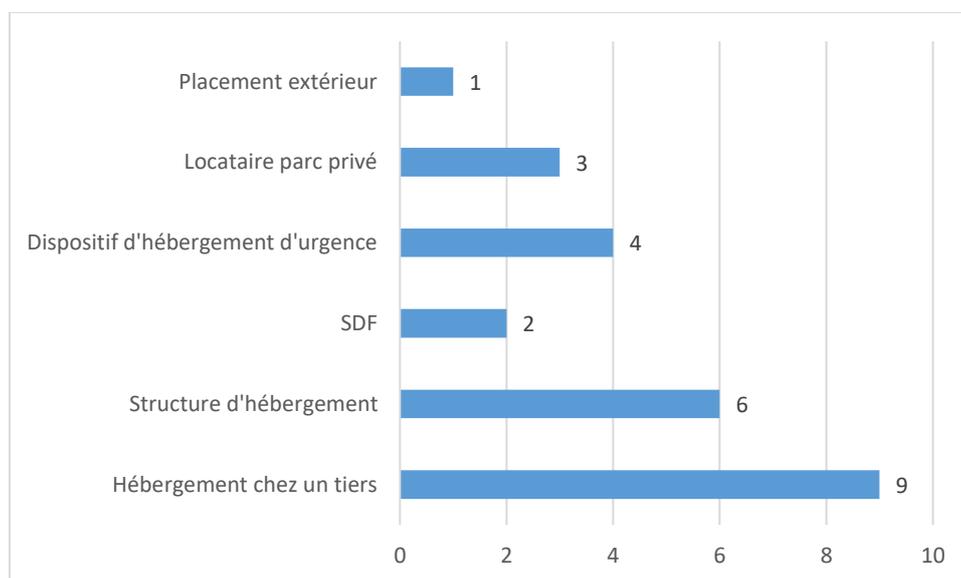
Nous constatons une légère hausse des personnes occupant un emploi salarié au courant de l'année, 7 contre 5 les années passées. Ces emplois restent précaires : missions intérim ou contrats à durée déterminée en chantier d'insertion.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

44 % des personnes étaient accueillies dans un dispositif d'hébergement (urgence ou insertion) avant leur entrée à la résidence.

36 % des personnes étaient hébergées chez un tiers.

Ces situations étaient inconfortables et relativement mal vécues par les personnes.



### 3 Entrées/Sorties

#### 3.1 Taux d'occupation 2023 : 93,35 %

##### 3.1.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

Nous calculons un taux d'occupation de 93,15 % pour la partie FJT. Cela représente 6800 nuitées, dont 4334 pour les 18-25 ans.

##### 3.1.2 La résidence sociale sénior

Nous calculons un taux d'occupation de 93,58 % pour la partie sénior. Cela représente 6148 nuitées.

### 3.2 La phase d'admission

Pour rappel, il n'y a pas d'accès direct à la résidence.

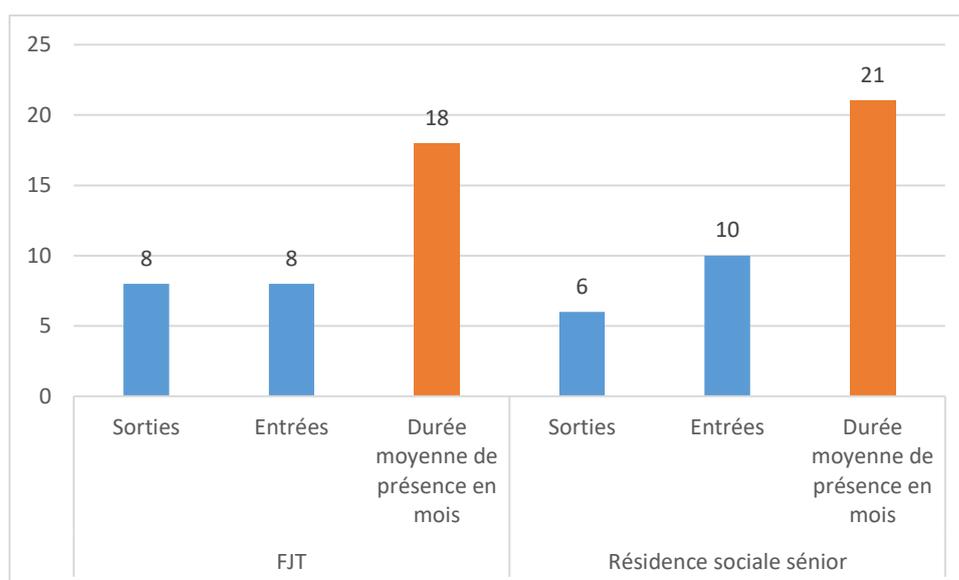
Lors d'une vacance de logement, nous en informons le SIAO 67, qui nous oriente alors un candidat. Chaque personne est invitée à un entretien de préadmission, qui comprend une visite de la résidence et du logement vacant. Cet entretien se fait en binôme travailleur social/cheffe de service. Il permet de prendre connaissance de la situation de la personne, de ses projets, de ses attentes et ainsi d'évaluer l'adéquation entre les projets de la personne et le projet social porté par notre structure. A l'issue de la rencontre, nous présentons la candidature à la directrice de l'association, qui donne une décision d'admission ou de refus.

En 2023, nous avons étudié **31 candidatures (17 en 2022)** : 15 pour le FJT, 16 pour la résidence sociale sénior. **18 personnes ont effectivement intégré la résidence.**

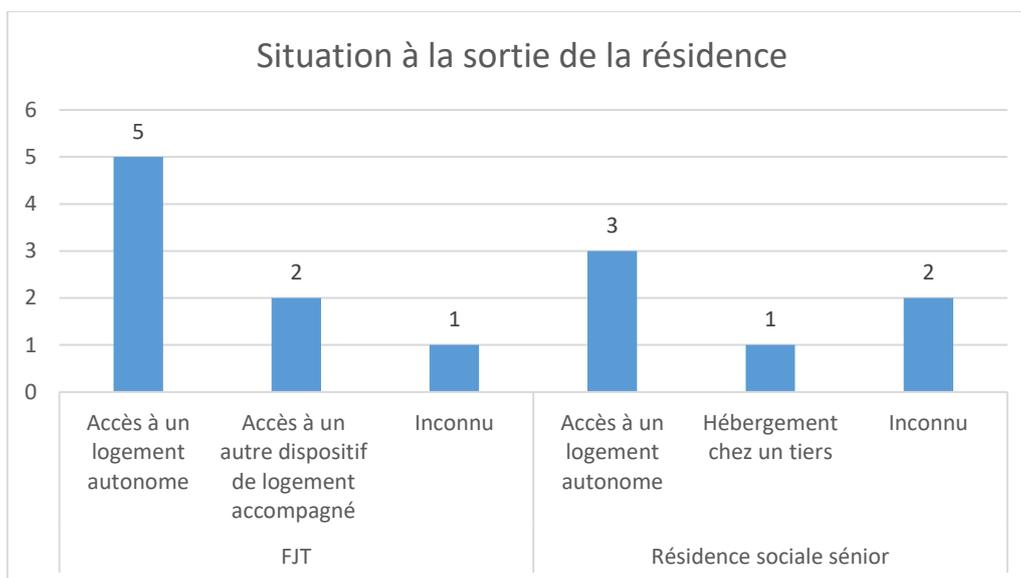
5 dossiers ont fait l'objet d'un refus par l'association après l'entretien de préadmission et étude du dossier SIAO. Dans ces situations, c'est l'aspect financier ou la situation administrative qui ont été un frein à l'accès à la résidence.

8 personnes n'ont pas souhaité maintenir leur candidature. Le principal argument avancé est la situation géographique de la résidence.

### 3.3 Mouvements : en 2023, le turnover est de 42 %



Au courant de l'année, **18 personnes ont intégré** la résidence et **14 en sont sorties**. La durée moyenne de présence est de **19,5 mois**.



→ 11 personnes ont quitté la résidence à la suite de **l'aboutissement de leur projet de relogement**.

→ Pour trois personnes, nous avons été dans l'obligation de mettre **fin à la convention à la suite du non-respect récurrent du règlement de fonctionnement** malgré l'accompagnement socio-éducatif en place au sein de la structure.

## 4 Les modalités d'intervention sociale

### 4.1 La vie semi-collective

#### 4.1.1 Les contacts quotidiens

Nous tenons des statistiques sur le nombre de résidents que nous voyons quotidiennement. Cela inclut les personnes qui fréquentent les espaces collectifs, qui viennent nous solliciter au bureau ou tout simplement nous saluer, échanger quelques mots.

Cette démarche nous permet également de nous rendre attentifs aux personnes que nous n'aurions plus vues depuis quelques jours. Nous allons alors prendre de leurs nouvelles, nous assurer que tout va bien.

En 2023, sur les 230 jours de présence des professionnels à la résidence, nous avons vu en moyenne **16 personnes par jour**.

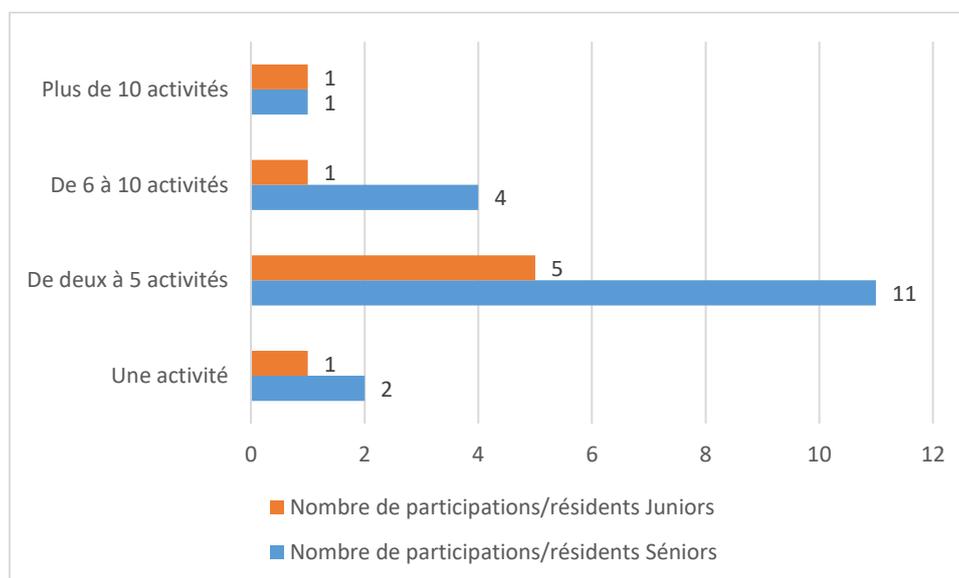
#### 4.1.2 Les temps d'activités collectives

Nous avons proposé **23 activités collectives** tout au long de l'année 2023.

En termes de **fréquentation**, nous constatons que c'est le projet « Apéro Déco » qui a mobilisé le plus de résidents :

- 8 repas collectifs, qui ont réuni en moyenne 5 résidents,
- 4 activités à la résidence, qui ont réuni en moyenne 4résidents,
- 5 sorties, qui ont réuni en moyenne 4,4 résidents,
- 6 apéros déco, qui ont réuni en moyenne 10 résidents.

**26 résidents**, soit 50 % des personnes logées en 2023, **ont participé à au moins une activité** : 18 personnes dites seniors et 8 personnes dites juniors.



Il est à noter que les personnes ont la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes de leur entourage à participer à une activité.

En 2023, **10 personnes invitées** se sont ainsi jointes au groupe des résidents. Ces personnes n'apparaissent pas dans les statistiques présentées ci-dessus.

• **Focus sur le séjour 2023 :**

En 2022, nous avons prévu de partir en séjour à Gérardmer avec quelques résidents. La destination a été choisie avec eux, ainsi que les activités. Le projet séjour devait permettre de travailler plusieurs objectifs :

- Savoir projeter et organiser financièrement un projet,
- Accéder à un projet de séjour adapté à ses revenus,
- Participer à l'organisation sur le plan matériel, alimentaire,
- Participer à l'élaboration du plan des activités et des temps collectifs,
- Savoir vivre en collectif et respecter les règles définies au sein de ce collectif,
- Sortir de son quotidien et donc de sa zone de confort,
- S'enrichir sur le plan culturel,
- Créer du lien intergénérationnel, développer l'esprit de groupe, le partage, la solidarité.

Nous sommes partis du 12 au 14 mai avec 5 résidents (quatre séniors et un junior), accompagnés de Salka et de Marie, volontaire en service civique. En termes d'organisation, trois réunions ont été prévues en amont pour préparer le voyage (repas, liste d'affaires à emporter, règlement en plusieurs fois, etc.), sur les mois précédant le départ. Les résidents ont apprécié ces moments qui leur ont été utiles et qui leur ont permis de participer à la construction du séjour.

Le vendredi 12 mai, nous avons visité la Confiserie des Hautes Vosges puis nous nous sommes rendus au gîte avec des courses pour faire le repas du soir. Le gîte a beaucoup plu aux résidents, il était très lumineux et assez spacieux. Certains d'entre eux sont allés visiter le village le soir même.

Le samedi 13 mai était assez sportif. Nous avons pu faire une belle randonnée autour du lac de Gérardmer, allant jusqu'à la tour de Mérelle nous offrant un point de vue époustoufflant de la région. Le soir, nous sommes sortis au centre-ville pour boire un verre.

Le dimanche 14 mai, nous avons remballé nos affaires et sommes allés à la luge d'été sur rail. Cette activité était assez ludique, ce qui nous a valu un retour très calme dans la voiture, la fatigue se faisant sentir.

Ce séjour était très intéressant en tout point de vue et nous a permis de découvrir les personnes sous un autre jour. Nous avons constaté que certains rencontraient des difficultés à se conformer au rythme et à la vie en groupe. Quelques conflits ont émané dans le groupe du fait de ces complications. Malgré tout, lors de la réunion bilan, le groupe a su échanger posément sur le séjour. Le bilan ressorti a été majoritairement positif avec de vifs remerciements à l'équipe. Pouvoir partir en séjour leur a permis de sortir de leur routine, changer d'air et de découvrir de nouveaux lieux et activités.

- **Focus sur le projet Apéro Déco dans le cadre du festival « C'est pas du luxe » :**

Le Festival « C'est pas du luxe ! » est un événement culturel important qui a lieu tous les deux ans à Avignon, coordonné par la Fondation Abbé Pierre.

« C'est pas du luxe ! » accueille des projets collectifs principalement réalisés avec et par des personnes accueillies au sein des dispositifs dits AHI « accueil – hébergement – insertion ». Ces démarches font l'objet d'une implication réelle des participants dans la durée tout au long du processus de création jusqu'à sa restitution. L'objectif étant de promouvoir la pratique artistique pour tous. Ces actions sont accompagnées par un ou plusieurs artistes professionnels.

Le festival comprend 3 jours de spectacles, d'expositions, de créations collectives, de galeries éphémères, ateliers...et beaucoup de moments de convivialité !

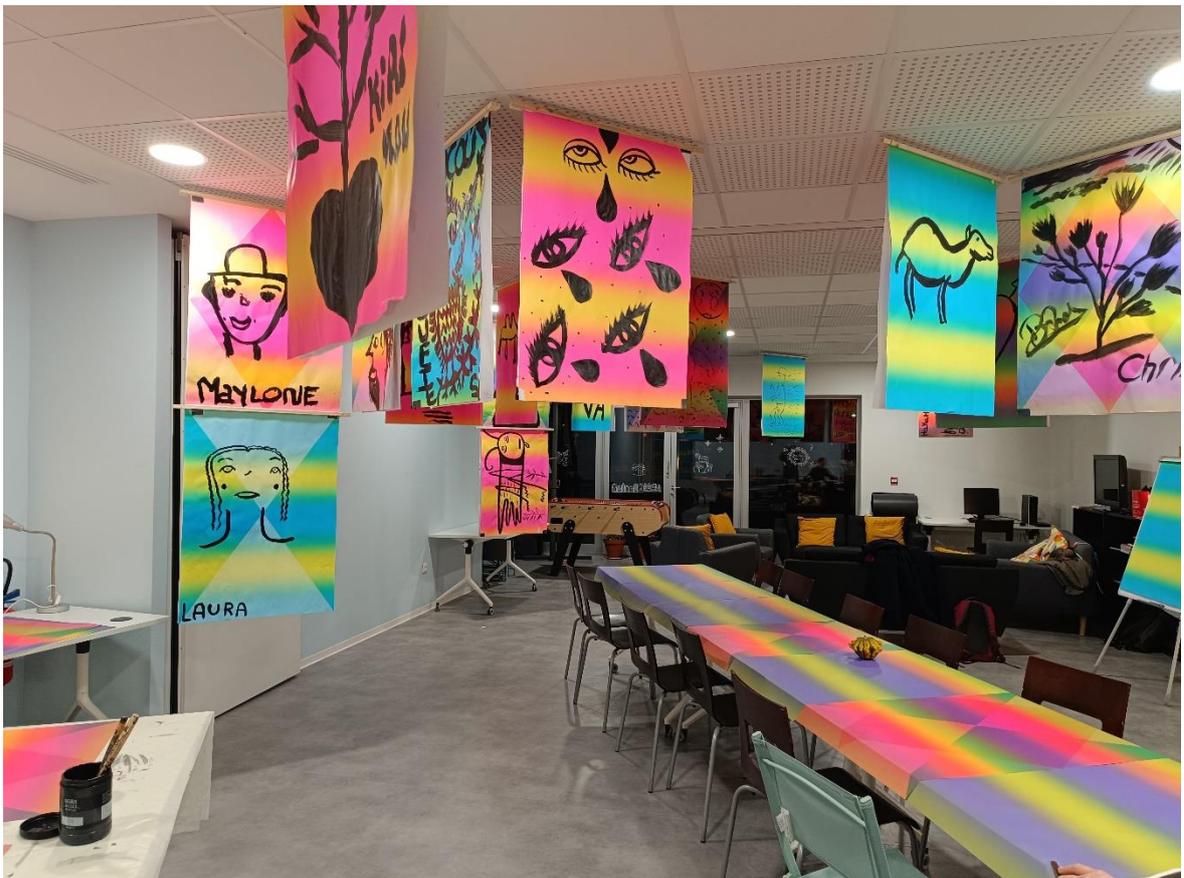
La résidence Sara Banzet a eu l'occasion de participer à ce projet en 2023, en vue du festival, qui se tiendra du 27 au 29 septembre 2024.

Le projet consistait à créer des affiches utilisées par les graphistes pour travailler l'identité visuelle du festival (flyers, signalétique, ...). Les affiches seront également exposées durant les 3 jours du festival à Avignon. La deuxième finalité de notre inscription était d'impliquer les résidents dans la décoration des espaces communs du bâtiment. Après le festival, nous récupérerons les affiches, qui seront exposées à la résidence.

C'est dans ce contexte qu'Aurélien et Céline, deux graphistes, sont intervenus à la résidence afin de piloter ce projet artistique avec nos résidents. Cette activité collective s'est déroulée sur 6 séances de novembre à décembre 2023. Les graphistes ont proposé le travail sur le format affiche à la peinture noire. Chacun a pu laisser libre court à son inspiration du moment. Selon les séances, il pouvait y avoir une thématique pour guider les résidents et leur permettre de libérer leur esprit créatif (portraits croisés, ce qui les défini...).

Pour amener de la convivialité, nous avons proposé des apéros dinatoires à chacune des séances. Les résidents ont également été mobilisés pour la confection des mets qui composaient les apéros.

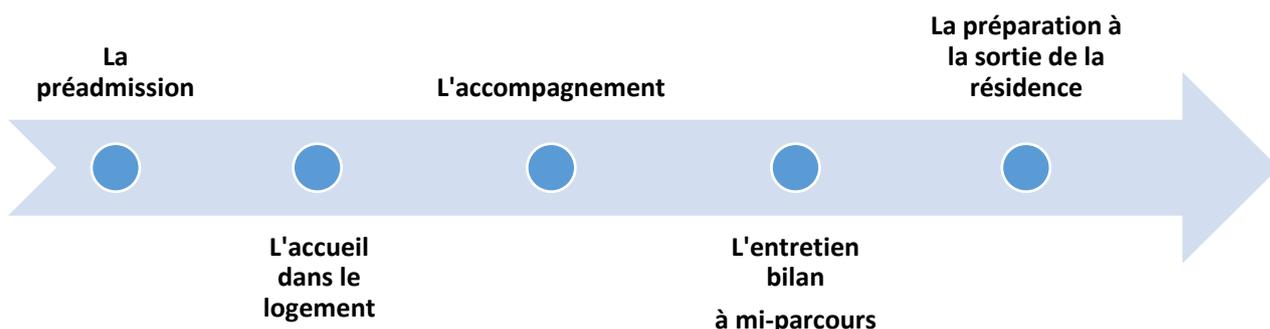
Ce projet est une belle réussite. Sur six semaines ce sont 24 personnes différentes qui ont participé à au moins un apéro déco : 20 résidents (13 séniors et 7 juniors) et 4 personnes invitées par les résidents, dont des résidents qui n'étaient jamais venus sur le collectif.



## 4.2 L'accompagnement social individuel

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement individuel au sein de la résidence. L'objectif premier étant de leur permettre de stabiliser leur situation socioprofessionnelle et ainsi faciliter l'accès à un logement autonome de droit commun.

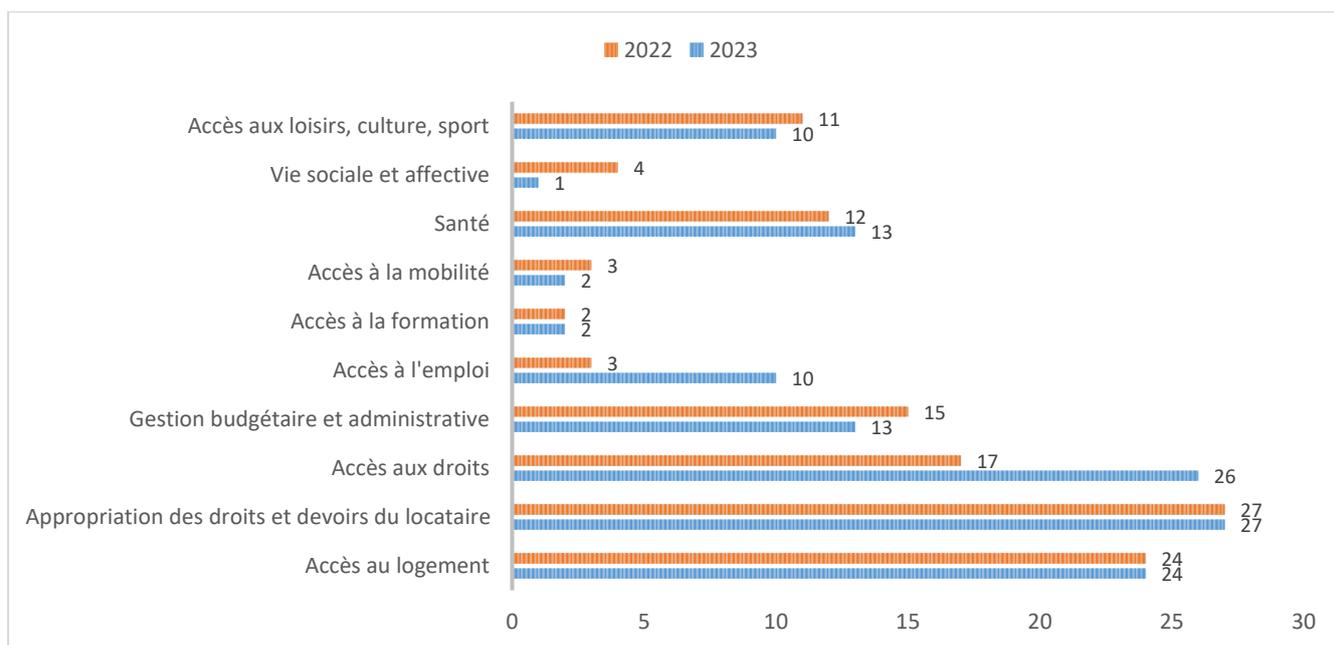
L'accompagnement diffère selon le public. Toutefois, le parcours individuel au sein de la résidence est ponctué par les mêmes étapes :



### 4.2.1 Le Foyer Jeune Travailleur

Les juniors bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif global grâce au financement du FJT par la CAF.

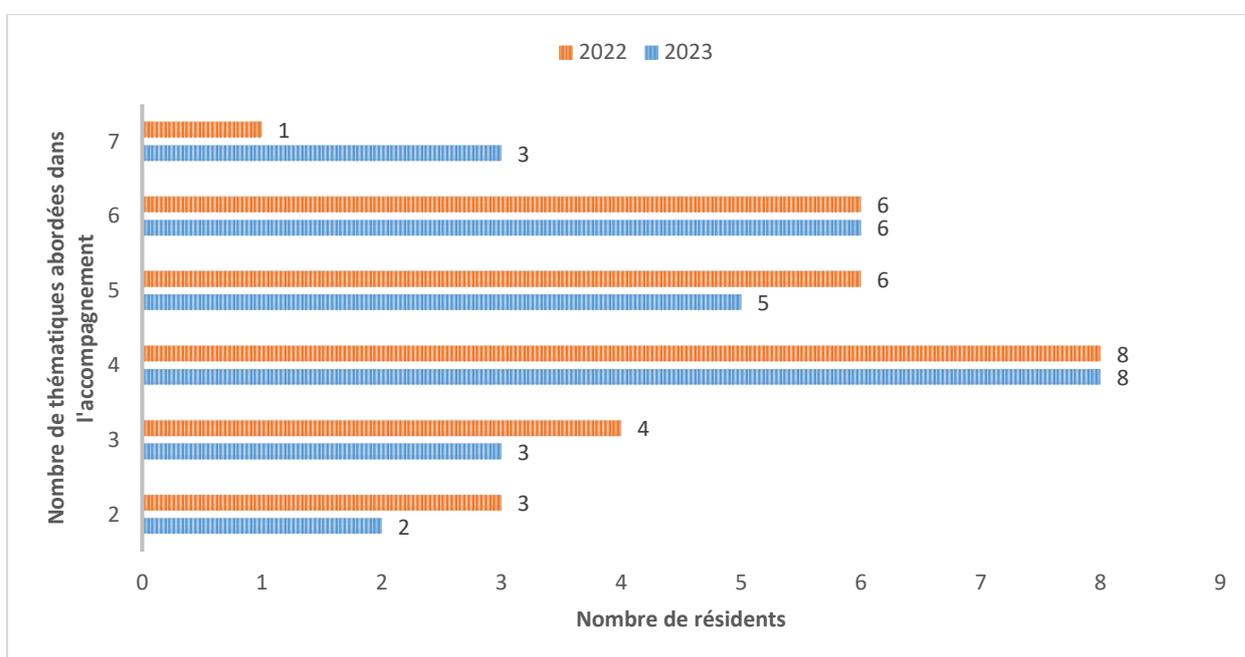
#### • Les thématiques abordées



Les résidents peuvent être accompagnés dans toutes les thématiques de leur projet d'insertion. Nous intervenons quand un besoin est exprimé mais également quand nous repérons une difficulté. Ainsi, les champs d'intervention sont vastes.

Nous comptons **10 thématiques** abordées dans le cadre de l'accompagnement socioéducatif.

Dans la majorité des situations, les personnes ont été accompagnées sur plusieurs thématiques, du fait d'un cumul de problématiques qui pèse sur leur parcours d'insertion. Ainsi, 81,5 % des jeunes logés en 2023 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus (74 % en 2022).



#### • Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est adaptée à la situation de chaque jeune, selon ses projets et son degré d'autonomie. Ainsi, l'accompagnement proposé peut être ponctuel ou régulier. Il s'articule avec celui des autres professionnels intervenant dans la situation : Mission Locale, Pôle Emploi, UDAF, EPSAN, centres de formation, instructeur de la demande SIAO, ...

En 2023, **304 temps d'accompagnements individuels** ont eu lieu.

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

#### • Exemple d'un accompagnement

Monsieur E est âgé de 19 ans. Il a connu un parcours migratoire difficile. Originaire de Syrie il est orphelin de naissance. Il a quitté son pays à l'âge de 6 ans avec une famille palestinienne pour arriver en Europe. Il a vécu en Italie puis au Luxembourg où il a été scolarisé, est parti pour l'Allemagne avec une autre famille, aux Pays-Bas et en Belgique avant d'arriver en France en 2019. Il est resté quelques mois à Paris avant d'être pris en charge en Alsace dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Monsieur E a bénéficié d'un contrat jeune majeur au sein d'une association. En octobre 2022, le contrat jeune majeur de M. E a pris fin, après plusieurs renouvellements. Sa structure d'accueil l'a accompagné afin d'établir un recours pour une prolongation, cette requête a eu une issue favorable et monsieur E s'est vu renouveler sa prise en charge par la CEA jusqu'en février 2023.

Son contrat jeune majeur s'est finalement arrêté car M. E a obtenu son CAP Peintre et a signé un CDD. Son premier salaire s'élevait à 1800€. Il ne correspondait donc plus aux critères pour l'obtention d'un contrat jeune majeur. L'hébergement de Monsieur E a été maintenu par la structure, le temps de trouver une solution. De nombreuses demandes ont été faites, toutes suivies de refus (pas de place dans d'autres FJT, refus de propriétaires privés).

C'est dans ce contexte qu'une demande SIAO a été formulée vers notre Foyer Jeunes Travailleurs ; le jeune homme a intégré la résidence en mars 2023.

A son arrivée, Monsieur E a rapidement surinvesti l'accompagnement. Quelques frustrations sont apparues, car il a dû trouver de nouveaux repères dans le fonctionnement de l'équipe de la résidence. En effet, précédemment l'accompagnement dont il bénéficiait, était plus intensif et cadrant. M. E n'était pas habitué à entreprendre des démarches en autonomie. Au fur et à mesure, ses sollicitations ont été moins nombreuses. Il a su faire preuve de transparence pour évoquer ses difficultés et les domaines sur lesquels il a besoin d'être accompagné. Nous constatons que l'expérience du logement accompagné en FJT lui a déjà permis de s'essayer à une vie plus autonome. Après une année à la résidence,

la priorité est maintenant donnée à la stabilisation de son insertion professionnelle et à son projet de relogement.

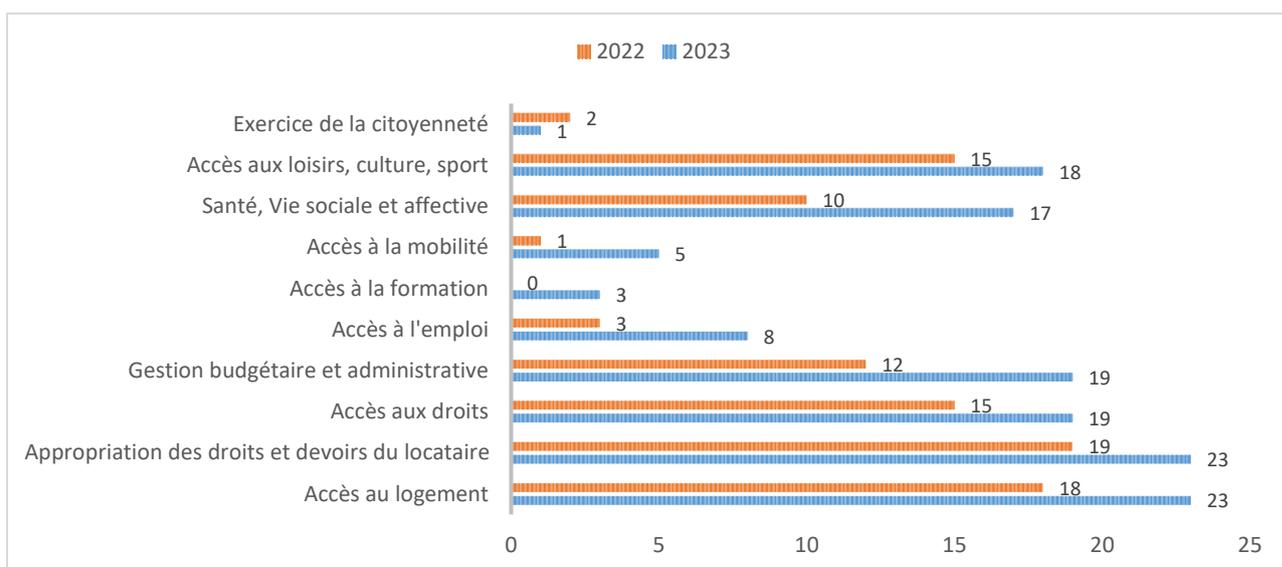
#### 4.2.2 La résidence sociale sénior

Les seniors bénéficient d'un accompagnement principalement axé sur le logement et le quotidien grâce au financement du FSL.

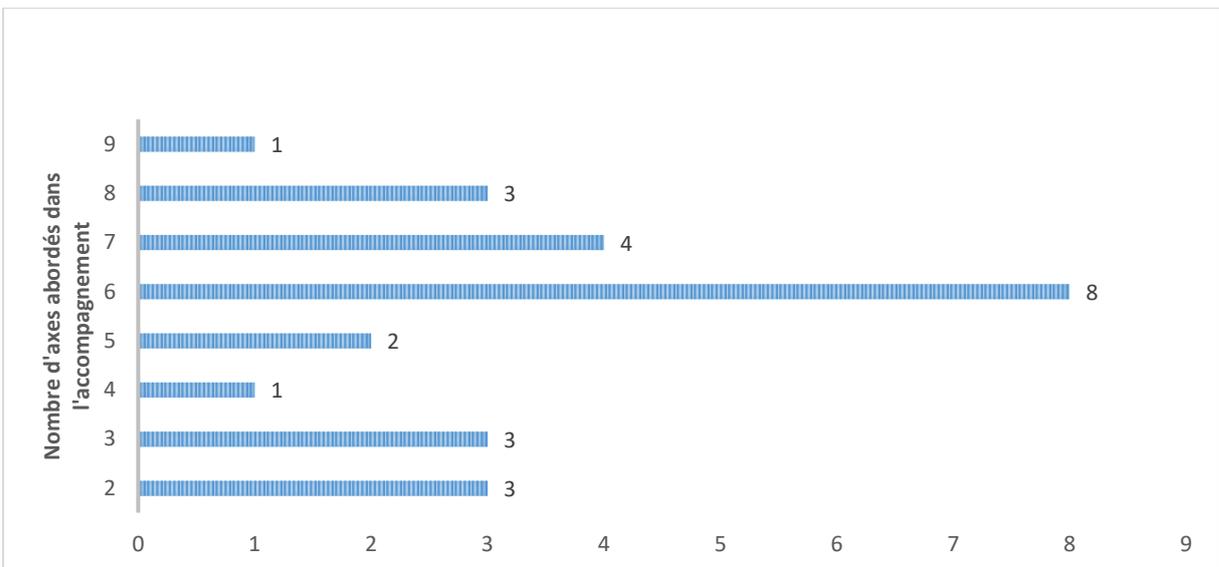
##### • Les thématiques abordées

Contrairement au FJT, l'accompagnement des seniors au sein de la résidence n'est pas global. Ainsi, nous intervenons sur des champs limités, en lien avec le logement et la vie quotidienne dans le logement. Quand la personne exprime le besoin d'être accompagnée sur un autre axe ou que nous repérons une difficulté, nous allons la mettre en lien avec l'institution compétente.

En 2023, **10 thématiques** ont été abordées au fil des accompagnements.



Comme pour les juniors, nous constatons un cumul de problématiques et la nécessité d'être accompagné sur plusieurs champs d'intervention pour les seniors. Ainsi, 76 % des personnes logées en 2023 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus.



Bien que l'accompagnement auprès des séniors soit limité au logement, nous constatons qu'ils sont demandeurs de contacts et de liens sociaux. Ainsi, il est très fréquent que certains viennent nous interpeller au bureau pour discuter, échanger et passer le temps. Ces échanges informels sont très importants car ils nous permettent de mieux connaître la personne, son histoire, ses attentes, ses potentiels. Autant d'éléments qui peuvent nous aiguiller sur le parcours à envisager pour la suite de la résidence.

#### • Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est également adaptée à la situation de chaque séniors, selon ses projets et son degré d'autonomie. L'accompagnement proposé peut donc être ponctuel ou régulier. Nous restons vigilants à rencontrer tous les résidents afin de ne pas perdre le lien. Lorsque les demandes dépassent les missions du travailleur social de la résidence, nous travaillons avec d'autres professionnels : Pôle Emploi, UDAF, EPSAN, CCAS, UTAMS, ...

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

En 2023, **228 temps d'accompagnement individuels** ont eu lieu.

## • Exemple d'un accompagnement

Monsieur C a 58 ans, il est arrivé dans la région il y a quelques années. Il était originaire de Rouen puis son activité professionnelle l'a fait voyager dans plusieurs villes de France avant d'arriver ici.

Il ne travaille plus depuis 3 ans, étant auparavant dans un domaine professionnel très éreintant. Il bénéficie à l'heure actuelle d'une Allocation Adulte Handicapé.

Monsieur C est arrivé en Alsace en juillet 2021 en raison d'une proposition de travail. Il était hébergé chez des tiers, qui après quelques mois ont quitté leur logement. Il s'est donc retrouvé démuné et sans solution. Il a été accueilli dans un centre d'hébergement puis, à la suite de ses problèmes d'addictions, il a intégré un centre thérapeutique. Monsieur a intégré notre résidence au début de l'année 2023.

La transition entre les deux dispositifs a été assez brusque, Monsieur est passé d'un environnement très collectif et encadré à une résidence avec une vie semi-collective et un logement complet à sa disposition. Une appréhension s'est fait ressentir autant au niveau de l'équipe que du résident lui-même. Monsieur a déjà vécu dans un logement autonome mais il était très anxieux à se retrouver seul et de ne pas pouvoir gérer le quotidien, notamment les tâches administratives qui en découlent. La mission première de cet accompagnement a été de lui faire prendre confiance en lui et en ses capacités. Nous avons fixé des rendez-vous réguliers, des contacts téléphoniques, nous avons pu également utiliser un nouvel outil d'accompagnement qui a permis à Monsieur C de faire lui-même l'évaluation de sa situation et de pouvoir faire émerger les thématiques sur lesquelles il aurait besoin d'être accompagné. Cette démarche a permis de faire ressortir des sujets pour lesquels Monsieur ne pensait pas avoir besoin d'aide, nous avons pu fixer des objectifs qui n'étaient pas en lien uniquement avec le logement.

Le lien de confiance s'est construit au fur et à mesure des entretiens. Monsieur est transparent, il a repris la consommation du produit dont il était sevré mais il le fait avec modération, étant bien conscient de l'impact que cela peut avoir sur sa santé et son avenir.

Nous avons créé une demande de logement social, Monsieur a eu un suivi budgétaire effectué par l'UTAMS à sa demande, ce qui lui a permis de mieux contrôler ses finances et se préparer un pécule pour de futurs frais d'emménagement. Il se sent prêt à envisager la vie dans un logement classique bien qu'il reste anxieux quant à cette idée.

## 5 Perspectives 2024 : l'évolution du projet social

En 2023, nous avons poursuivi le travail d'ajustement du projet social initial. Cette réflexion a été alimentée par les temps de formation UNAFO, que l'équipe a pu partager avec la résidence Elan.

Le programme de formation a été choisi selon les besoins d'acquisition de compétences des professionnels d'Entraide le Relais et a porté sur 5 thématiques. Les sessions ont été ouvertes à d'autres services de l'association et pour les deux dernières à d'autres associations. Cela nous a permis d'enrichir nos pratiques en menant des temps de réflexion communs et en partageant nos expériences respectives.

	Thématique
Mars 2023 : deux jours	Accueillir et accompagner des personnes connaissant des situations d'addiction
Mai et octobre 2023 : trois jours	Accompagner les personnes logées en résidence sociale : Logement d'abord et nouvelles postures professionnelles
Juin 2023 : deux jours	Concertation et participation des résidents
Septembre 2023 : deux jours	Estime de soi et hygiène
Février 2024 : deux jours	Vieillesse, précarisation, fin de vie et logement : vers quel modèle d'accompagnement social ?

Ces journées de formation nous ont permis de repérer les points à travailler prioritairement et les outils dont nous aurons besoin pour dynamiser le parcours individuel des résidents. Nous constatons que la temporalité du contrat d'occupation, fixée à deux années, pose des enjeux importants dans la manière d'envisager l'accompagnement individuel dans notre structure : comment créer une relation éducative régulière, de confiance dans un temps court et restreint, pour permettre aux personnes de (re)devenir actrices et moteurs de leurs projets ?



association  
"entraide  
Le Relais"

# Accompagnement Social Lié au Logement - FSL

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : **03 88 10 59 14**

Mail : [fsl@entraide-relais.fr](mailto:fsl@entraide-relais.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

### Eurométropole

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B

# 1 L'ASLL sur l'Eurométropole

## 1.1 Objectifs

Les missions du service d'accompagnement social lié au logement s'inscrivent dans les missions globales du Fond de Solidarité Logement, créé le 31 mai 1990 (loi Besson) et appuyé par la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 visant la mise en œuvre du droit au logement.

Les aides financières accordées par le FSL et l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) sont destinés à aider les ménages en difficulté à se maintenir dans leur logement, à être relogés dans un logement mieux adapté ou simplement à s'approprier un nouveau logement et s'y stabiliser.

La libre adhésion des personnes à l'ASLL et leur volonté à améliorer leur situation est essentielle et gage d'avancées positives.

Les mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être sollicitées sur demande de travailleurs sociaux, bailleurs privés ou publics, ou encore faire suite à des enquêtes demandées par le tribunal ou la préfecture.

### **Les missions consistent principalement en :**

- Une aide à la résolution de problématiques budgétaires, locatives, énergétiques (surcoût, surconsommation) et matérielles (équipement du logement)
- Une sensibilisation à l'entretien et la bonne utilisation du logement, l'autonomie des personnes suivies étant toujours visée
- S'ajoute également la connaissance de l'environnement et des lieux ressources à proximité du logement

Un important travail d'écoute et de médiation entre la famille et les bailleurs privés et sociaux est nécessaire, l'objectif étant de créer ou recréer de la communication entre les parties et de favoriser une bonne intégration ou un maintien des ménages dans leur logement (prévention des expulsions locatives). Lorsque cela n'est pas possible, l'objectif d'un relogement prioritaire et adapté sera visé.

## 1.2 Les moyens

Agrément pour 37,5 Unités Valeurs (UV) pour 0,75 ETP jusqu'au mois d'aout 2023 puis 52.5 UV pour 1.25 ETP à partir de septembre 2023.

### L'équipe : 1,25 ETP

- Cindy WEBER, CESF à mi-temps (0,50 ETP)
- Valérie BRANDT-WANTZ, Assistante de service social à quart temps (0,25 ETP) jusqu'en aout.
- Gnouma KARAGO, Assistante de service social à trois quart temps (0.75 ETP) depuis septembre 2023.

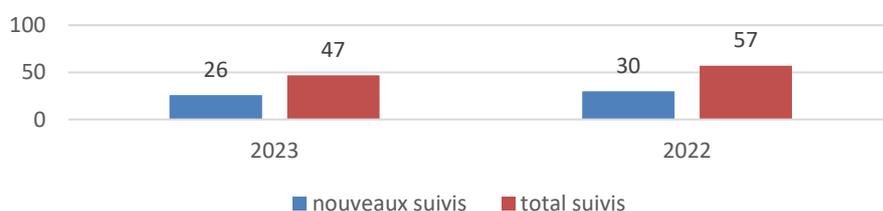
### Territoires d'intervention

Notre association est habilitée à intervenir sur les territoires suivants :

1. EMS Ville
2. EMS NORD
3. EMS SUD

## **1.3 Les actions menées**

**1.3.1 En 2023, nous avons accompagné au total 47 ménages, dont 26 nouvelles mesures et 21 mesures ayant débutés avant 2023.**



### Remarques :

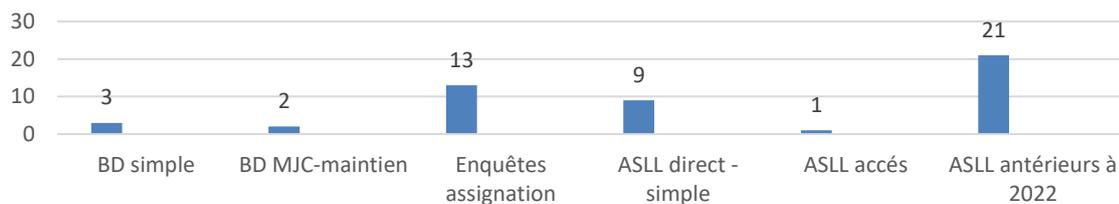
La transition entre un départ à la retraite et l'arrivée d'une nouvelle collègue deux mois plus tard explique la baisse du nombre de mesures entre les deux années.

Le nombre de suivis en termes de charge de travail se calcule mensuellement en Unité Valeur (UV) : 1,3 UV par accompagnement (sauf les Bilans diagnostic qui correspondent à 1,5 UV).

L'équilibre de la charge de travail est nécessaire pour mener une action tangible sur l'autonomisation des personnes et permettre des effets durables de l'accompagnement.

Une disponibilité pour des temps de formation/information (budget, précarité énergétique, évolution de dispositifs, inclusion numérique...) et pour les échanges partenariaux demeure indispensable.

### 1.3.2 Nouvelles mesures déléguées en 2023



Constats sur les nouvelles mesures de 2023 :

- En 2023, les ASLL directs représentent 34% des mesures déléguées et les Enquêtes assignation 50%.

- Alors que nous notions une diminution du nombre de délégations d'ASLL directs sur les quatre dernières années, la tendance s'est inversée cette année, avec une augmentation de 23% en 2022 à 34% en 2023. Nous mettons cette part d'ASLL direct en rapport avec une part d'Enquête assignation très élevée (60% en 2022), nous questionnant sur l'objectif de prévention des expulsions locatives du FSL qu'il pourrait être utile de prendre plus en amont. Au vu des résultats de cette année (davantage d'ASLL directs et moins d'enquêtes), nous pouvons imaginer que cet objectif de prévention ait été mieux pris en compte. L'augmentation des ASLL directs peut également s'expliquer par la simplification des formulaires FSL en novembre 2022 (six pages à remplir contre onze pages auparavant).

- 3 enquêtes assignation sur 13 sont suivies d'un ASLL. Cette part est en baisse depuis trois ans. Parmi les enquêtes qui n'ont pas abouti à un ASLL : deux étaient dues à un déménagement imminent des personnes, quatre à une absence de réponse des personnes malgré nos sollicitations, deux pour non-adhésion à la mise en place d'un ASLL et enfin deux à une stabilisation de la situation par l'apurement de la dette locative. Ce dernier point peut s'expliquer par le fait que certains bailleurs font appel à la garantie risques locatifs. Ainsi, il arrive que la situation soit déjà résolue lorsque nous sommes sollicités dans le cadre d'une enquête assignation.

- L'ASLL permet dans certains cas une veille et un accompagnement « léger » afin de vérifier que l'installation dans le nouveau logement se déroule au mieux. Dans d'autres situations, l'ASLL est la poursuite du travail engagé par les collègues du CHRS ou du service RSA toujours dans l'optique d'améliorer l'autonomie des personnes et la stabilisation de leur situation.

### 1.3.3 Durée moyenne des ASLL terminés en 2023

10,6 mois (10,75 mois en 2022). La durée moyenne des ASLL est stable par rapport à l'an dernier.

Sur l'ensemble des ASLL terminés au courant de l'année 2023, une seule mesure a dépassé la durée maximale de 18 mois.

Les mesures les plus longues sont en général liées à des besoins de relogement, d'autant plus lorsque les personnes accompagnées sont déjà locataires du parc social.

### **1.3.4 Résultat des rendez-vous programmés sur l'EMS**

<b>Résultat des Visites à Domicile 2023</b>				
	Programmées	Effectives	Non abouties	Annulées ou reportées
TOTAL	165	123	10	32
%	100%	75 %	6 %	19 %

<b>Résultat des Visites bureau 2023</b>				
	Programmées	Effectives	Non abouties	Annulées ou reportées
TOTAL	58	27	24	7
%	100%	46%	42%	12 %

Les rendez-vous à domicile sont relativement bien honorés, représentant  $\frac{3}{4}$  des rendez-vous programmés. Les rendez-vous au bureau concernent souvent les premiers entretiens, notamment dans le cadre d'enquêtes assignation pour lesquels une adhésion n'a pas encore été travaillée. Les rendez-vous non aboutis sont donc assez importants et représentent près de la moitié des rendez-vous programmés.

La sensibilisation aux façons « d'habiter » et de vivre dans un logement (économie d'énergie, entretien du logement, respect des règles de la vie en collectivité, du voisinage, connaissance de l'environnement social et culturel de proximité...) est rendue possible grâce aux visites à domicile. Néanmoins, la présence de nuisibles dans certains logements nous amène parfois à devoir les remplacer par des RDV au bureau. Cette problématique est une source de stress supplémentaire pour les travailleurs sociaux (crainte d'une infestation au domicile personnel).

## **1.4 Caractéristique des personnes accompagnées**

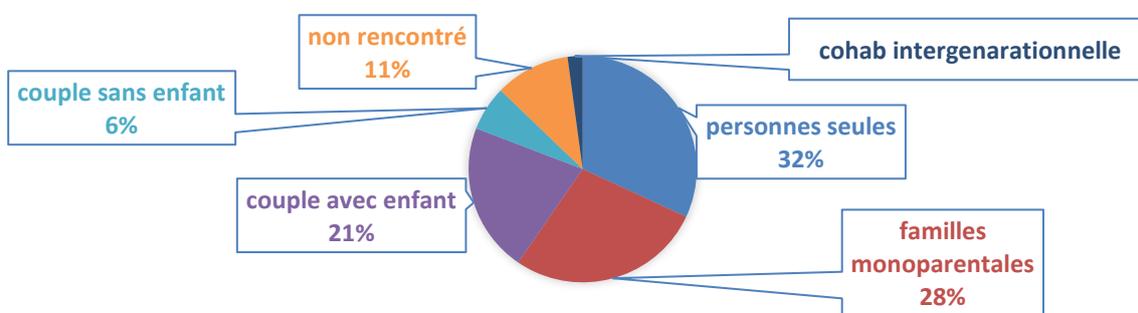
### **1.4.1 Composition familiale**

- Les trois principales configurations de ménages accompagnés sont les personnes seules puis les familles monoparentales et enfin les couples avec enfant(s).
- Nous constatons une baisse du nombre de personnes seules qui représentaient la moitié des ménages orientés en 2022 (contre 1/3 en 2023). A contrario, les ménages avec enfant(s) ont augmenté, passant d'1/3 en 2022 à près de la moitié en 2023.

- Dans cette catégorie de ménages avec enfant(s), la part de familles monoparentales est légèrement plus importante.

Notre intervention auprès des ménages avec enfant(s) nécessite une vigilance particulière dans le cadre des mesures d'assignation/expulsion, ainsi qu'un partenariat plus intense avec la polyvalence de secteur dans le cadre de la protection de l'enfance, et/ou avec l'UDAF. La présence d'enfant(s) et de prestations familiales et sociales permettent le recours à la mise en place de MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion Budgétaire Familiale) lors de problématiques chroniques de gestion budgétaire, provoquant une situation trop dégradée (risque d'expulsion, coupures d'énergie récurrentes...).

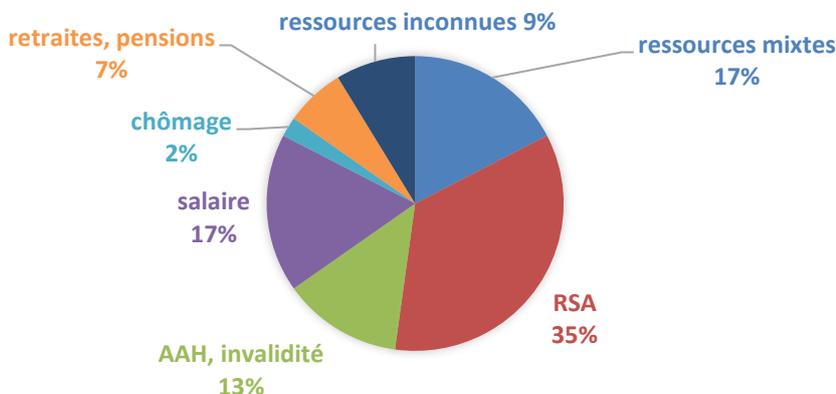
### 1.4.2 Tranches d'âge



La part des ménages de moins de 25 ans et de plus de 60 ans reste secondaire par rapport aux 26 – 59 ans :

- 3 ménages de moins de 25 ans
- 40 ménages entre 26 et 59 ans
- 4 ménages de plus de 60 ans (dont deux ménages retraités).

### 1.4.3 Les ressources des ménages accompagnés

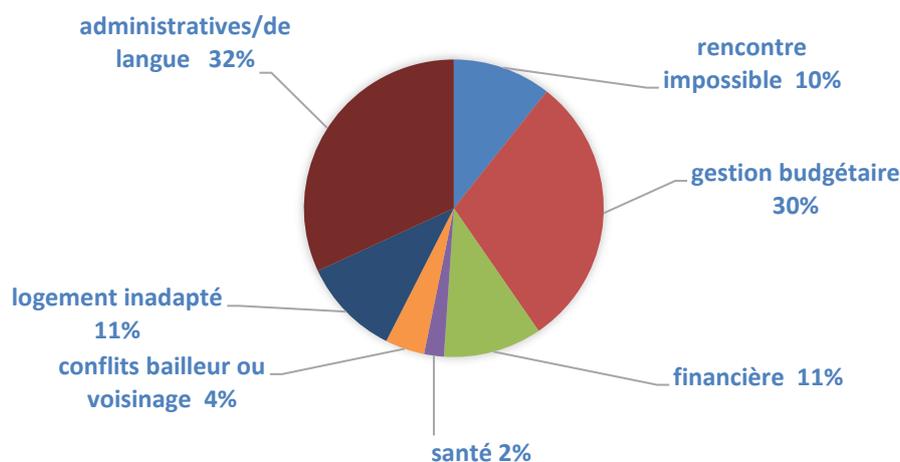


Alors que l'année passée le nombre de ménages bénéficiaires du RSA avait baissé à 27%, nous constatons une augmentation en 2023, ce chiffre atteignant 35%. A l'inverse, les

salariés qui représentaient 30% en 2022 ne représentent plus que 17% des ménages accompagnés cette année.

Certains revenus mensuels proviennent de plusieurs sources ce qui complexifie l'ensemble des démarches administratives (Déclaration trimestrielles RSA / RSA activité, actualisation mensuelle à Pôle emploi, actualisation de situation à la CAF, actualisation de la demande de logement social...).

#### 1.4.4 Origines principales des difficultés locatives et/ou énergétiques des ménages accompagnés



Le choix de la problématique principale est subjectif (selon l'évaluation du travailleur social), les problématiques énoncées étant rarement isolées. La situation est donc appréciée de manière globale. Certaines difficultés sont conjoncturelles ou circonstanciées (perte d'emploi, logement devenu inadapté, veuvage...), d'autres sont ancrées dans un fonctionnement qu'il s'agit alors de comprendre et de réajuster.

Cette compréhension implique une dynamique d'écoute, d'observation et d'analyse des fonctionnements/comportements, impactant de près ou de loin les difficultés repérées. L'objectif visé est de proposer des pistes d'amélioration/changements qui soient acceptés par les ménages.

La problématique liée à l'administratif et à la langue (32 %) reste prépondérante, suivie de près par la problématique de gestion budgétaire (30 %).

Remarques : Les accès à des cours de français sont difficiles et ne relèvent normalement pas de nos missions. La barrière de la langue demande une grande faculté d'adaptation, rendant la réalisation des différentes démarches plus laborieuses. Les problématiques administratives touchent des personnes ne parlant pas ou peu le français mais pas seulement (illettrisme : 2 personnes, fracture numérique...). Nous déplorons que les lieux

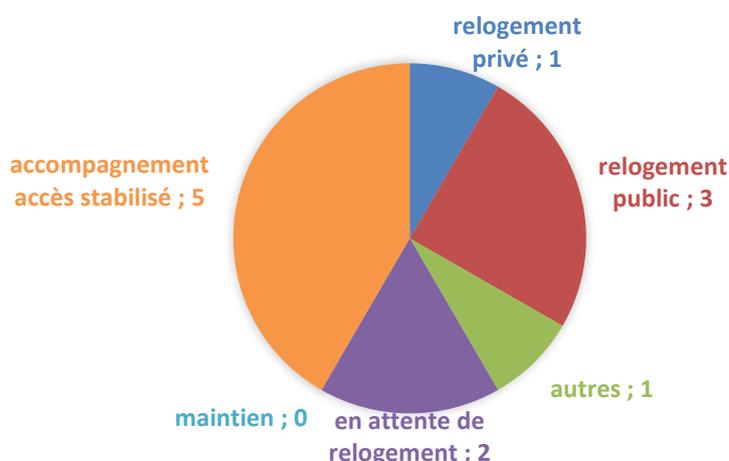
de permanences numériques soient parfois changeants (fermetures), ce qui accentue la difficulté déjà existante des orientations vers ces services. L'objectif visé étant que les ménages s'en saisissent en toute autonomie. Il est important que ces services soient stables, repérables et perdurent. Nous sommes parfois contraintes de devoir accompagner les personnes physiquement, ce qui coûte du temps.

Dans le traitement de ces différentes problématiques, et pour donner quelques exemples, nous pouvons être amenées à :

- constituer des dossiers pour la mise en place de mesures d'aide à la gestion budgétaire plus « contraignantes » que ce que nous pouvons proposer dans le cadre des ASLL : MASP avec gestion (non judiciaire - compétence CeA et gestion par l'UDAF) ou judiciaire (curatelle/tutelle, MJAGBF).
- chercher des aides pour les déménagements ou pour de menus travaux locatifs (ménages avec peu de réseau personnel et/ou de ressources financières). Ceci alors que les solutions non onéreuses sont quasi inexistantes dans ce domaine.
- rechercher des solutions de financement (prêts 0%, dons, achats occasion...) pour l'achat de meubles et équipements de 1ère nécessité.
- effectuer de la formation et de l'aide aux démarches numériques et administratives et/ou orienter vers des partenaires du secteurs (permanences numériques, Emmaüs connect...).
- suivre les réparations locatives incombant au bailleur, en particulier pour les ménages ne maîtrisant pas ou peu la langue française (travail de médiation, de relances, d'explications...).

#### 1.4.5 Données en fin d'ASLL

##### Situation locative des 12 mesures d'ASLL clôturées en 2023



Sur l'ensemble des mesures accompagnées durant l'année, 11 étaient axées sur un travail de relogement, parmi elles 9 venaient du parc privé. Six ont abouti à un relogement en 2023 et une personne est décédée.

Trois ménages ont été relogés dans le parc public et un dans le parc privé.

Cette année, deux relogements supplémentaires se sont faits via notre association : une personne menacée d'une expulsion imminente a été relogée dans un de nos logements d'insertion et un homme seul logé dans une chambre ADOMA a pu récupérer la garde de ses deux enfants grâce à son accès à un bail glissant dans le parc HLM porté par notre association.

#### Motifs d'arrêt des mesures en 2023 (Enquêtes non abouties et BD compris)

<b>Motif d'arrêt de la mesure</b>	<b>Nbre de ménage</b>
Rupture des contacts par les personnes accompagnées (ou adhésion insuffisante)	1
Décès	1
Ménages non rencontrés	2
ASLL non souhaité	2
ASLL non opportun	1
Situation réglée par un relogement	5
Situation stabilisée suite à un ASLL « Accès »	4
Durée maximale d'ASLL atteinte (18 mois)	1

Sur les 18 Enquêtes assignations et BD attribués par le FSL en 2023, 5 n'ont pas évolué vers un accompagnement (28%).

La plupart des mesures se sont arrêtées sur une situation stabilisée par un relogement ou autre.

Le partenariat avec les bailleurs sociaux est primordial mais est loin d'être optimal : filtre du standard ne permettant que rarement l'accès à un gestionnaire, peu de coordonnées de contacts directs, système de scoring resté peu clair. Ceci pour aucun aboutissement au final. Nous saluons néanmoins la bonne collaboration possible avec OPHEA et la signature d'une convention de partenariat entre notre Association et Habitat de l'III à Illkirch.

La réactualisation régulière des demandes de logement social continue de représenter un travail important, d'autant que certains ménages restent en difficultés pour effectuer cette démarche par eux-mêmes et de façon rigoureuse.

Les recherches en parc privé sont peu exploitées, en raison de dispositifs de cautionnement complexes (VISALE) ou non compatibles du fait des critères d'accès (FSL). Une piste de

partenariat serait souhaitable pour accéder aux offres de logements intermédiaires ou non conventionnés des bailleurs sociaux (loyers adaptés pour les ménages accompagnés). Seul le site BIENVEO propose quelques offres mais souvent en colocation ou trop onéreuses. Le site « le bon coin » propose également quelques offres intermédiaires de bailleurs sociaux. Néanmoins, les loyers proposés restent relativement chers.

### REMARQUES DIVERSES

Du fait de la crise énergétique, certains foyers ont été largement impactés et mis en difficulté, voyant leurs charges locatives mensuelles augmenter de façon conséquente à la suite de rappels annuels très importants en 2022. Ces augmentations sont considérables et déstabilisent au plus haut point les budgets des ménages bénéficiaires de minima sociaux, déjà durement affaiblis par la hausse des prix de l'alimentation. Pour pallier cette problématique, le FSL a mis en place une expérimentation exceptionnelle permettant d'élargir les critères d'attribution et de versement du Fonds d'Aide aux Impayés d'Énergie : plafond relevé de 400€ à 4 500€ et délai entre deux demandes réduit. Deux ménages ont pu en bénéficier en 2023.

Nous déplorons une dégradation du partenariat avec l'Électricité de Strasbourg, notamment avec le service solidarité devenu inaccessible par téléphone en dehors des situations de coupure imminente. Cela pose évidemment la question de la prévention des coupures qui est mise à mal. Nous avons pu constater que les impayés accumulés en des sommes importantes sont parfois dus au fait que les personnes ne puissent pas payer un autre montant que le montant exact de leur facture depuis leur compte client en ligne. En effet, certains souhaiteraient payer en deux ou trois fois mais cela est impossible en dehors d'un échéancier convenu avec le service d'électricité difficilement joignable.

En parallèle, nous voyons émerger de nouveaux moyens de paiement tel que le paiement chez les buralistes (utilisé pour les factures de cantine par exemple). Ce moyen est très pratique pour de nombreux ménages et mériterait à être développé par un nombre plus important de créanciers (bailleurs sociaux, ES...).

Toujours en lien avec ces différents moyens de paiement, nous sommes régulièrement amenées à effectuer des démarches de récupération ou de création d'accès aux applications de banque en ligne et à en expliquer le fonctionnement.

Par ailleurs, il est désormais indispensable que les locataires activent leur « espace locataire » en ligne afin de suivre leurs avis d'échéance, leurs paiements et même recevoir le bail et l'état des lieux fait de façon numérique. Ces démarches apparaissent souvent ardues pour certains foyers. Comme évoqué précédemment, les solutions de paiements

sont multiples et choisies avec le ménage en fonction de leur situation et autonomie (prélèvements et virements ne sont pas toujours adaptés, voire risqués en cas de non-versement temporaire des APL).

Certaines personnes continuent de vouloir régler leur loyer en espèces en particulier les foyers touchés par « l'illectronisme » (illettrisme numérique) ou par méfiance. Il est important que cette modalité de paiement demeure.

Concernant la problématique de punaises de lit, celle-ci reste bien présente et demande parfois un suivi appuyé auprès des bailleurs et des locataires allophones. Nous avons été alarmés par les manquements d'un dans un dossier pour la mise en place rapide et effective d'un traitement dans un logement (ne fournissent pas les coordonnées du locataire, ne semblent pas assurer de suivi...). Le premier traitement pour confirmer la présence de punaises de lit a mis plus trois mois pour se mettre en place et a nécessité plusieurs relances et un contact direct auprès des entreprises de diagnostic et de désinsectisation.

.

## **1.5 Conclusions et perspectives**

L'instauration d'une relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées est le premier enjeu de l'accompagnement social mené dans le cadre de notre travail. C'est un préalable à l'élaboration conjointe des objectifs de l'accompagnement ainsi qu'à la bonne marche de ce travail commun mené avec les familles.

Par ailleurs, notre travail prend tout son sens lorsque la situation des ménages est appréhendée dans son ensemble, avec ses diverses problématiques et en collaboration avec d'autres partenaires.

Notre mandat ASLL vise ainsi la stabilisation des situations locatives : relogement ou maintien dans les lieux ; acquisition d'une autonomie suffisante pour les locataires entrant dans un logement ou confrontés à des difficultés budgétaires et/ou administratives.

Nos interventions sont portées par un goût du challenge, néanmoins, le nombre de mesures et la charge de travail engendrent fréquemment une frustration de ne pouvoir travailler qu'en surface. Nous sommes souvent amenées à dépasser les limites de nos missions à défaut d'autres solutions de relai. Le maillage partenarial est important et doit être entretenu. Beaucoup de dispositifs et services sont régulièrement créés et nécessitent de se tenir constamment informé afin d'orienter au mieux les ménages accompagnés et les pistes de solutions.



association  
"entraide  
Le Relais"

# Accompagnement Social Lié au Logement - FSL

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : **03 88 10 59 14**

Mail : [fsl@entraide-relais.fr](mailto:fsl@entraide-relais.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

TERRITOIRE HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B

---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>L'ASLL sur le territoire hors Eurométropole .....</b>	<b>1</b>
1.1	<b>Rappel des objectifs.....</b>	<b>1</b>
1.2	<b>Les moyens .....</b>	<b>1</b>
1.2.1	L'équipe .....	1
1.2.2	Lieux d'intervention .....	1
1.2.3	Bilan chiffré, le nombre de mesures .....	2
1.2.4	Composition familiale .....	3
1.2.5	Réalisation des visites .....	3
1.2.6	Mesures déléguées .....	4
1.2.7	Durée moyenne en mois des ASLL terminés en 2021 .....	7
1.2.8	Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques en 2022.....	7
1.2.9	Ressources des foyers.....	9
1.2.10	Statut logement au début de l'ASLL .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.2.11	Synthèse d'un accompagnement .....	11
1.3	<b>Conclusions et perspectives .....</b>	<b>14</b>

# **1 L'ASLL sur le territoire hors Eurométropole**

## **1.1 Rappel des objectifs**

Les missions du service d'accompagnement social lié au logement s'inscrivent dans les missions globales du Fond de Solidarité Logement, créé le 31 mai 1990 (loi Besson) et appuyé par la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 visant la mise en œuvre du droit au logement.

L'accompagnement Social Lié au Logement et les aides financières accordées par le FSL sont destinés à aider les ménages en grande difficulté à se maintenir dans leur logement, à accéder à un logement ou à réaliser une enquête sociale sollicitée par la CAF en cas d'impayés locatifs. Cette dernière mesure permet de rencontrer des personnes ou familles qui sont majoritairement inconnues des services sociaux et souvent mal logées. Ainsi, cette intervention se veut préventive.

L'adhésion des personnes et leur volonté à améliorer leur situation est la base d'un ASLL, quelles que soient les mesures déléguées par les instances décisionnelles du FSL.

Les mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être sollicitées sur demande de travailleurs sociaux, bailleurs privés ou publics, ou encore faire suite à des enquêtes demandées par le tribunal ou la CAF.

### **Les missions consistent principalement en :**

- Une aide à la résolution de problématiques locatives, budgétaires et énergétiques (surcoût, surconsommation)
- Une sensibilisation à l'entretien et la bonne utilisation du logement, l'autonomie des personnes suivies étant toujours visée.

Un important travail d'écoute et de médiation entre la famille et les bailleurs est à noter : il peut garantir une bonne intégration ou un maintien des ménages dans leur logement (prévention des expulsions locatives) ou encore un relogement adapté.

## **1.2 Les moyens**

### **1.2.1 L'équipe**

0,80 ETP : Ludivine BONAMY, Conseillère en économie sociale et familiale.

### **1.2.2 Lieux d'intervention**

1. UTAMS (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale) WISSEMBOURG
2. UTAMS HAGUENAU

3. EUROMETROPOLE (à titre exceptionnel). L'accompagnement social lié au logement d'une seule famille a été maintenu sur l'EMS suite à l'attribution d'un logement social, le temps d'un accompagnement à la sécurisation.

L'association intervient sur l'UTAMS « SAUER-LAUTER » (arrondissement de WISSEMBOURG) et sur l'UTAMS « HAGUENAU ». L'optimisation des nombreux déplacements est le souci majeur de l'organisation du travail.

Pour rappel :

**2022** : 8885 kms.

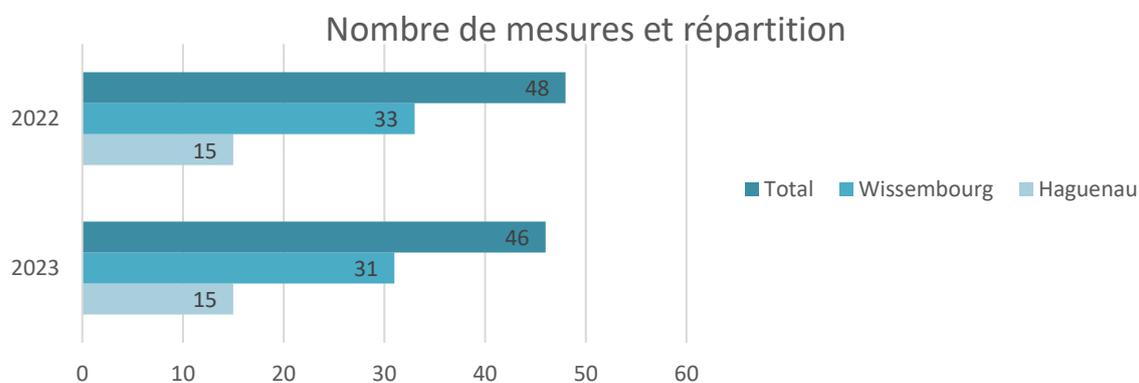
**2023** : 6426 kms.

Une nette baisse de kilométrages est observé mais ceci n'est cependant pas révélateur car il faut prendre en compte un arrêt maladie de plus de 6 semaines, en plus de la période de congés payés.

### Les actions menées

La commission FSL nous a délégué 46 mesures à accompagner dans le cadre du logement sur le secteur Nord-Est du Bas-Rhin, ce qui est sensiblement identique à l'année précédente.

#### 1.2.3 Bilan chiffré, le nombre de mesures

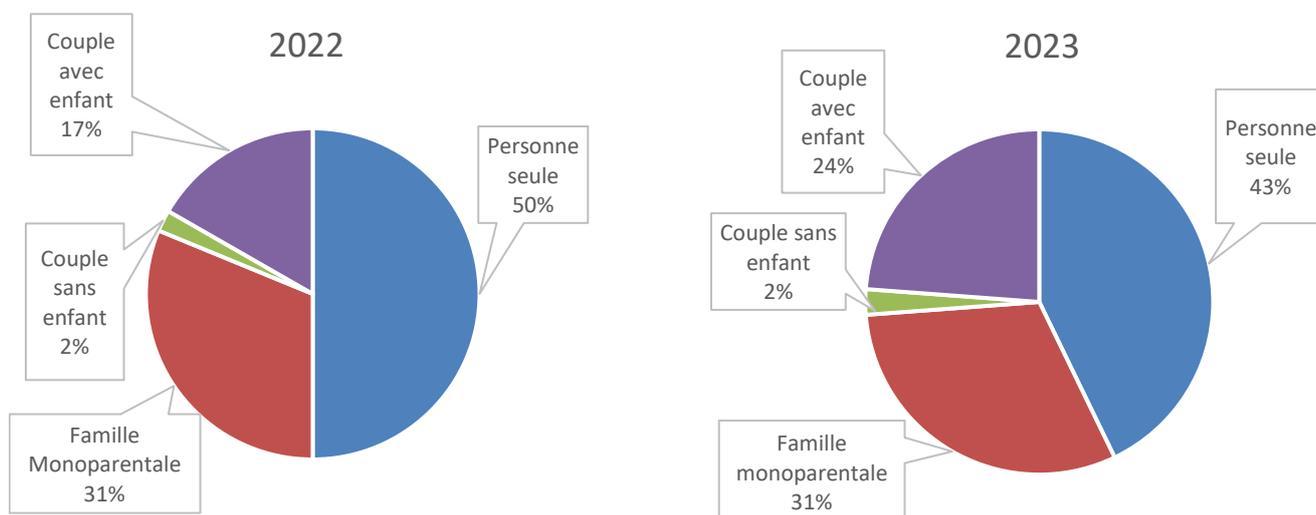


Pour l'année 2023, nous comptabilisons 46 mesures d'accompagnements. Ces chiffres représentent la globalité des mesures sur l'ensemble du territoire Nord Alsace, avec toujours une majorité de mesures pour le secteur de Wissembourg (31) contre celui de Haguenau (15).

Pour la suite de ce rapport, nous confondrons les résultats de ces deux territoires pour renseigner les données.

Parmi ces délégations, nous signalons que tous les ménages ont pu être rencontrés lors de la phase diagnostic, tout comme l'année précédent d'ailleurs. Ainsi, nous présenterons des données chiffrées complètes pour mieux observer les caractéristiques des ménages rencontrés pour cette année 2023.

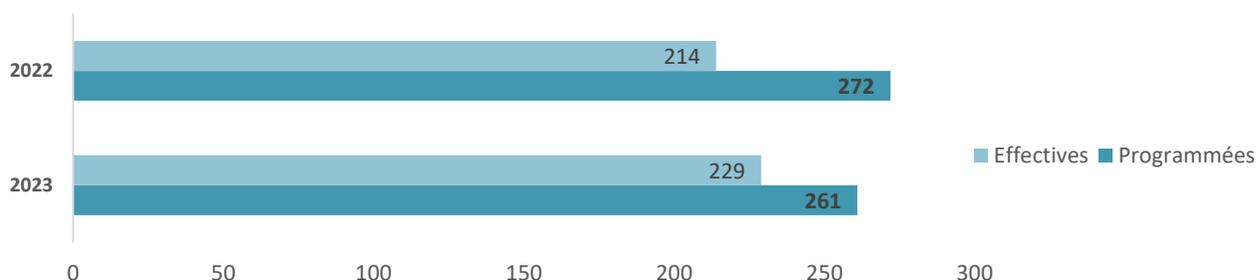
### 1.2.4 Composition familiale



Nous observons que les personnes isolées restent le principal public accompagné, soit près de la moitié de l'ensemble des mesures. Sur le territoire nord alsace, il faut préciser que nous rencontrons davantage de femmes isolées que d'hommes.

Le second public toujours aussi représenté, à un tiers de l'ensemble du public accompagné, est « la famille monoparentale » avec principalement des mères avec enfants.

### 1.2.5 Réalisation des visites



Nous observons une cohérence puisqu'avec quasi le même nombre de mesures, il y a sensiblement le même nombre de visite programmées.

La période d'absence du travailleur social sur le poste ne semble pas avoir impacté les rencontres proposées et réalisées. Une centralisation des mesures par secteur géographique a pu favoriser l'optimisation des déplacements et ainsi une meilleure gestion de l'emploi du temps. Pour cette année 2023, nous avons eu très peu de mesures sur le secteur Nord-Ouest et Lauterbourg/bande rhénane.

Les visites à domicile sont une composante essentielle de notre travail. Nous effectuons en moyenne une visite mensuelle par ménage. Elles nous permettent de mieux appréhender la situation globale des locataires, d'observer et effectuer les constats nécessaires pour l'état du logement, de travailler avec les personnes sur les gestes essentiels pour favoriser les économies d'énergies.

Pour cette année 2023, nous observons davantage de rendez-vous organisés dans des locaux extérieurs. Nous avons pu obtenir le soutien des municipalités ou des centres-médicaux sociaux pour la mise à disposition de bureaux. Il y a davantage de situation où les problématiques familiales liées à une séparation n'ont pas permis de rencontres au domicile.

### 1.2.6 Mesures déléguées

Il existe différents types de mesures déléguées par la commission FSL : bilan diagnostic, enquêtes ou mesure d'accompagnement immédiate. Pour chacune d'entre elles, nous observons encore des sous-catégories.



Pour l'ensemble des mesures déléguées, la totalité des familles a pu être rencontrée dans cette phase diagnostic. Cependant, neuf d'entre elles, tout comme l'année dernière d'ailleurs, n'ont pas donné suite à un travail d'accompagnement. Différentes explications sont à prendre en compte. Pour certains, il y a eu une orientation vers un dispositif de logement accompagné ou un changement de projet qui ne justifie alors plus un accompagnement spécifique lié au logement. Pour une autre partie des personnes rencontrées, l'engagement et le souhait d'être accompagné n'est pas présent. Finalement, **nous pouvons prendre en compte - au-delà de cette phase diagnostic - 37 accompagnements en ASLL effectifs.**

Pour cette année 2023, nous devons observer une nouvelle catégorie de mesures déléguées par la commission FSL ; il s'agit des mises en jeu de cautionnement. À la suite de la sollicitation des bailleurs pour une prise en charge des impayés de loyers au titre du cautionnement, la commission a délégué des bilans diagnostics. La moitié d'entre eux a donné lieu à la mise en place d'un accompagnement type ASLL. Pour ces situations, la situation locative actuelle étant complexe et source de difficultés financières, la proposition d'un accompagnement spécifique au logement a été bien accueillie et acceptée.

La majorité des bilans, les BD ASLL, sont initiés par le repérage des travailleurs sociaux de terrain, qui interpellent la commission FSL pour la mise en place de ce BD. Cet élément nous fait prendre conscience que le travail partenarial est primordial pour le repérage et la prévention des situations précaires ou situations en difficultés locatives, en amont d'une procédure d'expulsion. Nous observons que les BD ASLL à valeur préventive sont nettement plus sollicités sur le secteur de Wissembourg, où d'ailleurs le travailleur partenarial est plus développé.

Les bilans diagnostics sont délégués pour une période de 6 semaines environ par la commission du FSL afin de faire une évaluation de la situation du ménage au regard de sa situation locative et financière. En réalisant une à deux visites à domicile, en contactant propriétaire et travailleur social instructeur de la demande, nous sommes en capacité de rédiger un bilan diagnostic de la situation. Celui-ci peut aboutir à la mise en place d'un accompagnement lié au logement, type ASLL, pour une période de six mois renouvelables. L'adhésion des personnes est requise et est primordiale pour contractualiser notre travail et construire un projet adapté aux besoins de chaque situation. Les deux premières rencontres effectuées au domicile des locataires permettent d'évaluer quelque peu ce degré d'adhésion des familles.

Les BD accès démontrent un besoin important des familles à vouloir être accompagnées dans les démarches d'entrée dans le logement. Un grand nombre de mesure d'accompagnement ont un objectif de sécurisation pour ce nouvel accès au logement. Les démarches administratives restent souvent un réel frein pour certaines populations avec la barrière de la langue ou en raison de la fracture numérique. L'accompagnement social lié au logement rentre parfois dans une dimension pédagogique pour un apprentissage des démarches essentielles dématérialisées : DTR à la CAF, demande de logement en ligne, ouverture de compteurs électricité, déclarations de ressources... Le territoire rural reste dépourvu d'organismes publics disponibles et accessibles pour ce type de démarches, pourtant essentielles, voire vitales au maintien des ressources des personnes accompagnées et donc à la sécurisation de leur situation.



Une seule enquête a été déléguée cette année 2023. Elle a d'ailleurs donné suite à la mise en place d'un ASLL de type renforcé au regard de la situation locative complexe et urgente.

Sur le secteur Nord Alsace, ce sont les « travailleurs sociaux logement » des Unités Territoriales qui exercent les enquêtes assignation, contrairement à l'association qui n'obtiendra une délégation d'enquêtes que pour les ménages déjà accompagnés en mesure ASLL.

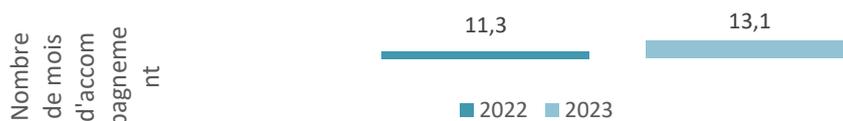


Quelques mesures d'ASLL direct sont sollicitées par le travailleur social instructeur. Dans ces cas, le professionnel a, en amont, travaillé l'adhésion du ménage à la perspective d'être accompagné. Lorsque ces mesures sont directement déléguées, elles engagent aussi la relation de confiance. C'est ce dernier point qui semble difficile à accorder à un tiers interlocuteur, sans avoir eu l'opportunité de le rencontrer. C'est pourquoi il est souvent délicat de déléguer ce type de mesure directement.

Il en est de même pour la mesure d'ASLL renforcé. Cependant, nous notons une recrudescence importante de délégations directes pour ce type d'accompagnement.

Elles ont été statuées à la suite d'un argumentaire détaillé et justifiant une situation locative souvent complexe et urgente. Elles donnent la possibilité d'accompagner de manière plus soutenue les ménages en question. Il est d'ailleurs convenu d'intervenir à raison de deux visites à domicile par mois. Dans ces situations, nous repérons un unique travailleur social de secteur pertinent dans son analyse à favoriser la mise en place direct de ce type de mesure au regard des situations spécifiques repérées.

### 1.2.7 Durée moyenne en mois des ASLL terminés en 2023

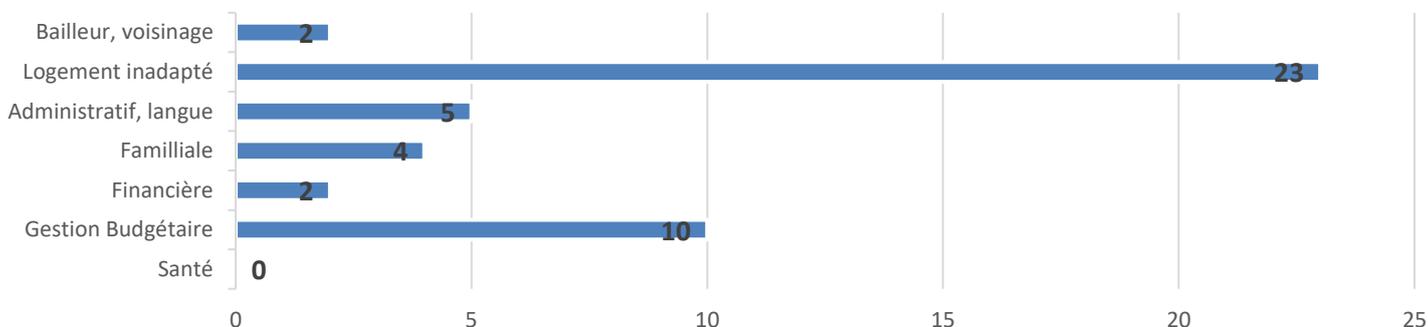


La durée moyenne des accompagnements a sensiblement augmenté.

Nous observons des situations de familles qui évoluent pendant la période d'accompagnement et ces changements peuvent impacter le projet initial de l'accompagnement qui se tournait soit vers du maintien au logement ou du relogement. Par exemple, les ressources, un changement ou une perte d'emploi, la composition familiale peuvent être modifiés. Dans ces cas-là, il faut parfois prévoir quelques mois de transitions pour à nouveau régulariser la situation administrative et financière du foyer.

Si pour des familles concernées, le projet de relogement est notre objectif d'accompagnement, nous devenons tributaires de ces éléments pour justifier de la situation de la famille auprès des bailleurs. Ainsi, les démarches de relogement sont parfois temporairement suspendues de ces quelques mois de transitions, ce qui impacte à moyen terme sur la durée totale de notre accompagnement, qui devient sensiblement plus longue.

### 1.2.8 Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques en 2023



Les familles sont majoritairement sujettes à plusieurs problématiques mais nous souhaitons isoler une problématique principale.

La problématique principale repérée est le logement inadapté. Sur le secteur nord alsace et pour cette année 2023, cette problématique renvoie principalement à des situations d'hébergement avec presque 20% des mesures, ainsi qu'à des situations d'isolement géographique. De nombreux ménages se retrouvent dans des villages avec peu ou pas de services, commodités et aucun transport en commun, sans permis. L'entreprise d'un projet d'insertion sociale et ou professionnelle est alors impossible. Il y a également des compositions familiales inadéquates par rapport à la taille du logement lié au départ/arrivée d'un enfant, une séparation.

A cette problématique principale du logement inadapté s'adosse souvent des problématiques familiales. Effectivement, dans les situations rencontrées nous faisons face à des séparations où le couple partage toujours le même logement.

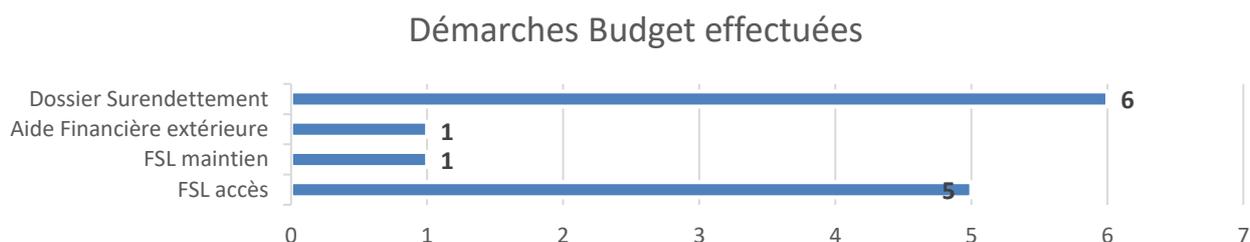
Ainsi ces deux problématiques principales regroupent plus de la moitié des accompagnements.

Ensuite en cumulant les problématiques de gestion budgétaire et celles financières (rupture et ou baisse de ressources), nous faisons ressortir 1/4 des difficultés. Nous retrouvons de nombreuses familles en difficulté dans la gestion de leur budget face à l'augmentation des charges du foyer et sans augmentation des ressources. Les dépenses énergétiques ont flambé cette année 2023 et ont souvent mis en difficulté les ménages. Plusieurs menaces ou coupures d'électricité ont été d'ailleurs réalisées. L'inflation étant, plusieurs ménages ont aussi dû être accompagnés dans le dépôt d'un dossier de surendettement, parfois en lien avec Crésus ou autres partenaires de terrain.

Les difficultés financières sont parfois la conséquence d'une autre problématique principale, notamment les barrières de la langue qui engendrent des problèmes de compréhension et de réalisation dans les démarches administratives. Elles induisent alors des conséquences sur les ressources à percevoir et/ ou les charges à devoir. Dans le travail autour de la gestion budgétaire, la remise en question d'un fonctionnement est toujours délicate à appréhender avec les familles, elle nécessite un travail d'accompagnement au long cours.

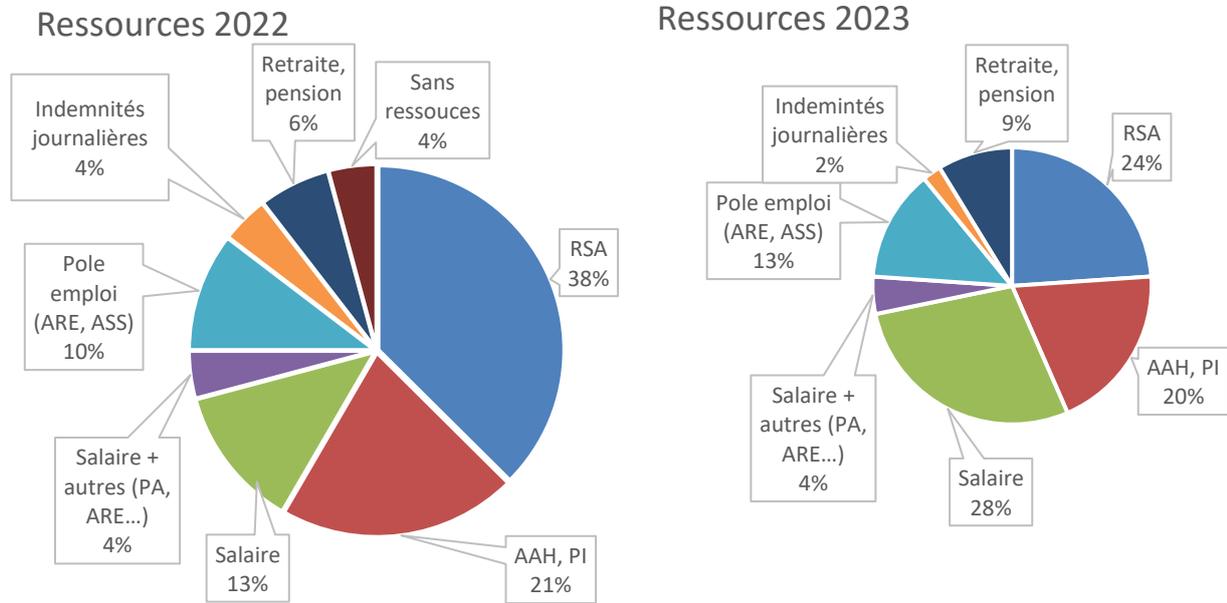
En 2023, la baisse de ressources dans les foyers est souvent liée à un changement de situation professionnelle plutôt qu'à une problématique de santé, comme observé les années passées. Effectivement, le passage à la retraite ou la perte d'emploi a fortement impacté la gestion du budget des familles avec des ressources plus faibles. La mise en place d'un accompagnement social lié au logement va permettre d'accompagner le public à la recherche de solutions dans la visée d'un maintien dans le logement ou au contraire travailler un projet de relogement, notamment si le logement est également devenu inadapté.

Afin de soutenir les ménages dans ces difficultés financières, nous sommes amenés à déployer des dispositifs spécifiques pour des prises en charge. Voici une représentation des diverses démarches réalisées :



En conclusion, nous ne pouvons que mettre en évidence l'interaction entre ces diverses problématiques. Ce travail d'accompagnement pluriel ne peut se faire sans le réseau partenarial de secteur avec les unités territoriales, les CCAS, les épiceries sociales, les associations, les bailleurs, etc.

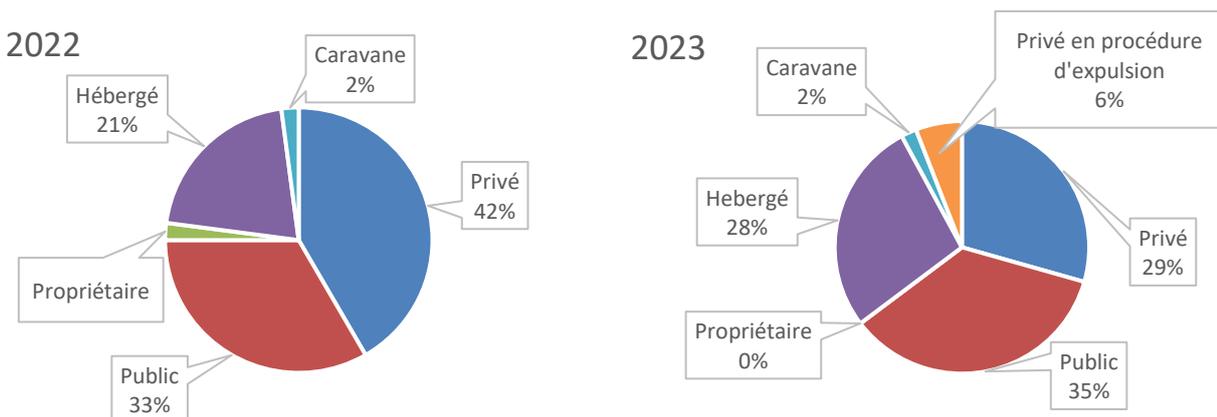
### 1.2.9 Ressources des foyers



Nous pouvons souligner une augmentation du public en activité avec un salaire.

Tout public confondu accompagné, environ un tiers des ménages a une activité professionnelle contre 2/3 sans activité.

### 1.2.10 Statut logement au début de l'ASLL



Nous observons toujours une part grandissante des personnes hébergées ces dernières années. Près d'1/3 des ménages accompagnés en 2023 sont des personnes en situation d'hébergement ou vivant en caravane. Le travail d'accompagnement social lié au logement étant axé sur les publics en capacité de vivre dans un logement autonome, il est parfois difficile d'évaluer cette donnée avec ce public. Effectivement, il peut être délicat d'évaluer la capacité financière d'une personne à payer

un loyer dans la régularité, tout comme il est aussi difficile d'observer son aptitude à entretenir un logement lorsqu'elle est hébergée chez une tierce personne.

En début de mesure, la majorité des familles sont locataires dans le parc privé. L'orientation vers un ASLL se justifie souvent pour un relogement en raison des caractéristiques suivantes :

- Inadéquation entre loyers/charges et ressources du foyer
- Inadaptation du logement en raison de la composition familiale, d'une séparation ou problèmes de santé
- Logement énergivore
- Logement insalubre
- Procédures d'expulsion

Effectivement, la nouveauté pour 2023 est d'avoir accompagné des familles où une procédure d'expulsion était amorcée en amont du début de la mesure, qu'elle soit enclenchée en raison d'impayés de loyers ou de demandes de congés du propriétaire souvent associées à des relations conflictuelles avec ce dernier. Le travail de relogement est rapidement enclenché afin de permettre de trouver une solution avant la fin exécutive de la procédure.

Certaines familles locataires dans le parc public entament aussi un accompagnement au relogement, plus principalement pour changer de secteur géographique ou par rapport à une situation de famille qui a changé et nécessite d'adapter la typologie du logement.

En 2023, 30 ménages ont été soutenus dans un travail d'accompagnement au relogement, si nous cumulons les nouvelles mesures de l'année avec celles déjà entamées en 2022. On conserve toujours une proportion identique des mesures où le projet de relogement est soutenu, soit 70% des mesures. Parmi elles, 8 familles étaient déjà locataires du parc social, 12 dans le parc privé et 10 hébergées. Dans ces situations, une demande de logement social est déposée et/ou mise à jour afin de pouvoir travailler par la suite en direct avec les partenaires locaux bailleurs sociaux. Plus de 12 ménages ont été accompagnés dans la constitution et le dépôt de leur demande de logement sociale et ensuite, pendant l'accompagnement, nous veillons régulièrement à la mise à jour de celle-ci.

Pour certains, nous pouvons poursuivre les procédures administratives en constituant une demande prioritaire avec un dossier Accord Collectif Départemental. 28 critères de priorités sont définis par le département et peuvent justifier cette priorité. Ainsi sept des familles accompagnées ont pu en bénéficier. Parfois ce dossier a déjà été déposé par le travailleur social instructeur de la demande d'ASLL. Dans ces cas, lors de l'accompagnement nous poursuivons les démarches administratives pendant le temps de l'instruction de cette demande par les services concernés.

Cette année 2023, seuls trois ACD ont été validés, 3 sont encore en attente de traitement et un a été refusé.

A défaut de pouvoir solliciter une demande ACD, nous soutenons une procédure de mutation, procédure interne à chaque bailleur social.



En 2023, 14 accompagnements se sont terminés parmi les 37 encours.

Pour un peu moins de la moitié d'entre (6), le projet de logement n'avait pas encore abouti, il y a eu maintien de l'hébergement ou du logement actuel avec le logement encore en attente.

Parfois le projet de logement a été avorté car celui-ci n'était plus envisageable en raison de changement de situation familiale, économique, professionnelle.

Au total, 7 de ces 14 accompagnements ont trouvé un logement : 5 dans parc social et 2 dans le parc privé). Dans ces cas-là, la fin d'accompagnement intervient après la sécurisation des premiers mois d'installation dans le nouveau logement ou en ayant effectué une passation de relais vers le nouveau secteur.

Une mesure s'est terminée et le ménage reste en attente de logement avec le soutien d'un autre service accompagnateur.

### 1.2.11 Synthèse d'un accompagnement

Par le biais d'un FSL accès, nous avons rencontré la famille AA pour la première fois en juin 2021 dans leur logement à Bischwiller. Cette première rencontre a été une première expérience déconcertante. Nous nous sommes retrouvés face une difficulté encore jamais expérimentée, la barrière de la langue.

Monsieur AA, sa femme, leur fils de 2 ans, ainsi que les deux frères de Mme dont elle avait obtenu la garde, étaient présents dans le logement et aucune d'entre elles ne parlaient français. La famille avait précédemment été accompagnée par l'association France Horizon pour son parcours d'asile.

Leur statut de réfugié obtenu, un glissement de bail avait donc été sollicité auprès du bailleur social où ils étaient alors hébergés.

Dans le cadre de ce changement de situation, l'association devant se retirer, avait sollicité un FSL accès avec une demande d'accompagnement afin de sécuriser le parcours de la famille dans ce logement autonome.

Nous avons entrepris un travail d'investigation pour nous permettre de comprendre la situation, en contactant l'instructeur de la demande FSL et les différents partenaires présents autour de la famille : l'assistante sociale de secteur, la TISF intervenante et l'éducatrice de l'ASE.

Dans un premier temps de l'accompagnement, notre objectif était donc de sécuriser la présence de la famille dans ce logement en s'assurant et veillant à la mise en place des démarches indispensables : ouverture et mise à jour de leur droit (CAF, sécu...), réalisation d'une grille budgétaire et travail sur la gestion du budget en expliquant aussi les différentes procédures bancaires, apprentissage dans les démarches dématérialisées avec les différents organismes administratifs, bancaires et le bailleur social, informations, explications et conseils des divers démarches administratives et financières du quotidien, etc. Nous avons pris du temps pour trier, ranger et classer les papiers afin d'aider Monsieur à ordonner ces documents.

La différence de culture et la barrière de la langue nous ont amené à travailler en profondeur sur le fond et la forme de nombreuses démarches. Nous avançons dans un accompagnement visant apprentissage et pédagogie pour permettre à la famille d'acquérir leur autonomie.

Ce qui a permis aussi d'évoluer positivement dans cet apprentissage, c'est la volonté et l'investissement de Monsieur AA. Effectivement, par le souhait de vouloir travailler, il a développé plus rapidement son apprentissage de la langue et donc la compréhension des démarches entreprises ensemble. Monsieur AA avait signé son premier contrat de travail en août 2021 avec l'entreprise d'insertion Presta terre.

En octobre 2021, la mère de Mme AA est venue s'installer au domicile de la famille. Elle avait été précédemment hospitalisée en hôpital psychiatrique et n'ayant pas d'hébergement, le couple a décidé de l'accueillir. Il nous a été impossible de trouver un travailleur social référent de cette personne pour en comprendre davantage.

L'arrivée de cette personne dans l'appartement a participé au souhait de Monsieur AA et sa femme de vouloir changer de logement car devenu trop petit et aussi vouloir s'installer à Strasbourg.

Début 2022, nous avons alors commencé à travailler le projet de relogement. Nous leur avons expliqué la réalité de terrain, avec l'engorgement de demandes et leur demande qui ne serait alors pas considérée comme prioritaire. Il a fallu travailler en profondeur sur leur souhait, qui ne pourrait en aucun cas être réalisable dans la conjoncture et la localisation actuelle. Effectivement, M AA recherchait alors un grand appartement pour 6 personnes. Au début, la perspective du T5, aussi difficile soit-il à obtenir, était envisageable, mais au fur et à mesure, M AA demandait à avoir un T6 avec 2 salles de bains. Des difficultés familiales récentes étaient alors à l'origine de cette volonté.

Nous avons été confrontés à de grandes difficultés pour leur expliquer et leur faire comprendre qu'un tel projet était inenvisageable.

Les échanges étaient vifs et le maintien de la mesure d'accompagnement a plusieurs fois été remis en question. En aout 2022, nous avons même sollicité à titre exceptionnel l'intervention d'un interprète pour une mise au point.

Nous avons ainsi saisi le mal être sous-jacent de M AA face dans cette situation de vie qui lui était imposé : devoir accueillir et assurer l'éducation de ses deux jeunes beaux-frères adolescents, auquel s'ajoutait également la présence de sa belle-mère au domicile.

Les conditions de vie dans son propre appartement étaient devenues trop compliquées, voire insupportables, pour M AA qui gérait tout pour le foyer. Il sollicitait alors différents intervenants pour toutes problématiques confondues : travail, administration, santé, sécu, logement...

Chacun des partenaires ASE, employeur, ASLL, exerçait un accompagnement décousu par les demandes pressantes, inadaptées et urgentes de Monsieur.

Nous avons alors organisé une réunion partenariale en septembre 2022 afin d'éclaircir tous les éléments de la situation. Ainsi, l'éducateur a pu apporter plus de soutien et d'écoute à la famille en permettant de ré-enclencher l'intervention de la TISF à domicile et suivre la scolarisation des deux adolescents.

Sur le plan social, nous avons clarifié auprès de Monsieur AA les différents rôles et interventions de chacun des partenaires en lui expliquant que nous travaillons ensemble. Suite à ces échanges, Monsieur s'est senti entendu et a pu s'apaiser un peu.

Nous avons aussi pu comprendre que la mère de Mme AA était malade et que vivre seule n'était pas réalisable, cependant aucun référent n'a pu nous aiguiller sur sa situation administrative et financière

A ce moment, nous étions aussi dans une impasse face au relogement, car même si à défaut M. AA avait accepté l'idée d'un relogement dans un T5, ce type de bien restait rare et au regard de la composition familiale aucun bailleur, n'aurait accepté de leur en proposer un.

Puisque nous étions aussi confrontés à l'impossibilité d'obtenir des papiers justifiant la situation de la mère de Mme, après plusieurs mois de recherches infructueux, nous avons opté pour l'enlever de la demande de logement en fin d'année 2022.

Avec cet élément, la famille : Monsieur AA, sa femme, leur fils de 3 ans et les 2 adolescents, la possibilité d'un T5 pouvait être de nouveau envisagée.

Nous avons œuvré chaque mois à la mise à jour de la demande de logement et en veillant à l'organisation posée avec les partenaires pour le soutien des démarches auprès de Monsieur afin de conserver une organisation de travail efficiente et adaptée.

La relance régulière des bailleurs sociaux de Strasbourg faisait partie de nos démarches récurrentes.

En mars 2023, Mme AA a donné naissance à son 2ème fils. Nous avons de suite mis à jour la demande de logement et avons poursuivi les relances.

Finalement en aout 2023, le bailleur OPHEA a attribué à la famille un T5 dans le quartier du Neuhof. Le couple était soulagé et content de voir enfin leur projet se réaliser. Vivre à Strasbourg était aussi une perspective de permettre à la famille d'avoir accès à davantage de mobilité, de services et d'insertion sociale.

L'employeur de Monsieur a été très réactif à cette annonce. Il a réorienté Monsieur AA vers un partenaire de l'insertion professionnelle et quelques jours après son déménagement, il était embauché dans l'entreprise d'insertion Savoirs et Compétences.

De notre côté, nous avons accompagné la famille dans les rencontres avec le bailleur, toutes les démarches administratives et financières liées à l'accès au logement afin de s'assurer de leur bonne mise en place. Nous avons veillé au bon fonctionnement de celles-ci et à l'installation de la famille dans son logement. Nous les avons orientés vers les nouveaux partenaires de terrain et initié les relais nécessaires, pendant les deux mois qui ont suivi leur entrée dans les lieux. Nous avons aussi fait le lien avec le référent chargé de l'insertion socio-professionnelle de Monsieur AA au sein de son entreprise. Ensemble, et avec Monsieur, nous n'avons pas juger nécessaire de proposer une poursuite d'ASLL sur le nouveau secteur d'implantation de la famille. Effectivement, Monsieur AA a grandement progressé pendant ces 32 mois d'accompagnement, il est aujourd'hui confiant et relativement autonome face à sa situation de vie qui s'est stabilisée.

### **1.3 Conclusions et perspectives**

Nous observons cette année une constance dans le nombre de mesures déléguées, qui correspond d'ailleurs à notre capacité d'intervention sur le secteur nord alsace. Après la crise sanitaire et la reprise d'un travail partenarial, nous repérons aujourd'hui les conséquences positives d'un travail d'encrage et efficient sur le territoire. Nous ne pouvons cependant nous reposer sur cette situation que nous pourrions considérée comme acquise.

Effectivement, les organisations et fonctionnements sont en perpétuels mouvements et changements.

Le nouveau règlement intérieur du FSL mis en application en juillet 2023 a réellement modifié les possibilités d'interventions du dispositif. A ce jour, nous n'avons pas assez de recul pour en observer les effets mais il serait possible que pour 2024, nous en observions des indicateurs associés.

C'est également en 2024 que les services du FSL souhaitent travailler une refonte du dispositif de l'accompagnement social lié au logement. Quelles en seront alors les conséquences dans la mise en place de nos interventions ?



# Logements d'Insertion

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 59 14

Mail : [fsl@entraide-relais.fr](mailto:fsl@entraide-relais.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89 e-mail :  
[secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B



---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Rappel des objectifs</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Réalisation</b> .....	<b>2</b>
<b>2.1</b>	<b>Nombre de ménages accompagnés</b> .....	<b>2</b>
<b>2.1.1</b>	<b><i>Composition familiale</i></b> .....	<b>2</b>
<b>2.1.2</b>	<b><i>Orientation des ménages entrants en 2023</i></b> .....	<b>4</b>
<b>2.1.3</b>	<b><i>Durée moyenne d'occupation en logement d'insertion pour les ménages sortants en 2023</i></b> .....	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Observations et commentaires</b> .....	<b>6</b>
<b>3.1</b>	<b>Demande HLM et ACD</b> .....	<b>6</b>
<b>3.2</b>	<b>Intervention du FSL</b> .....	<b>7</b>
<b>3.3</b>	<b>La gestion technique des logements</b> .....	<b>7</b>
<b>3.4</b>	<b>Constats</b> .....	<b>8</b>
<b>3.4.1</b>	<b><i>Le réseau mobilisé</i></b> .....	<b>8</b>
<b>3.4.2</b>	<b><i>Les difficultés récurrentes</i></b> .....	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Conclusion et perspectives</b> .....	<b>10</b>

# 1 Rappel des objectifs

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par d'autres services de notre association (CHRS, Accueil de Jour, services RSA et FSL) ou des partenaires extérieurs. Elles ne nécessitent normalement plus d'accompagnement « lourd » et global de type CHRS, mais principalement un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et devra permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en Logement d'Insertion permet également à certaines familles ayant été expulsées d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

## 2 Réalisation

### 2.1 Nombre de ménages accompagnés

13 ménages ont été accompagnés durant cette année 2023 dont 4 nouveaux entrants. Les sous-locations se sont faites dans 10 logements d'insertion opérationnels tous les mois : 3 loués à OPHEA (Elsau), 2 à Habitation Moderne (Montagne Verte), 1 logements de la SCI Entraide le Relais (Cronenbourg), 3 logements loués à des particuliers (Montagne Verte, Centre-Ville et Neudorf) et 1 à Habitat de l'Ill avec qui nous avons une convention de partenariat.

#### 2.1.1 Composition familiale

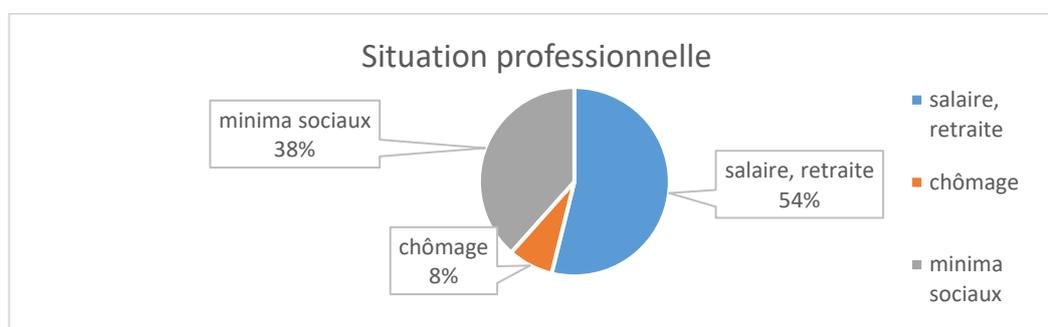
	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Hommes seuls	Femmes seules	Femme seule avec enfant(s)	Total
2023	4	0	4	2	3	13
2022	5	0	4	1	3	13
2021	5	1	4	1	1	12

Les foyers avec enfants restent majoritaires et représentent 61 % des ménages accueillis. Ceci est notamment dû à la typologie des logements mis à disposition. Nous accueillons notamment, depuis 2 ans et demi, une famille composée d'un couple et de 7 enfants. Le nombre d'hommes et de femmes célibataires est similaire mais trois femmes sur les quatre ont des enfants au domicile. Seul le nombre de familles monoparentales a augmenté cette année.

### Situation au regard de l'emploi et des ressources des ménages présents en 2023

a) Situation à l'entrée pour les 5 nouveaux ménages accueillis en 2023 et en global, sur l'année, pour les autres.

		Retraités, Salariés dont temps partiels et/ou temporaires	Chômage indemnisé	Minima sociaux et/ou prestations familiales uniquement
2022	Ménages entrants	1	-	3
	Ménages entrés avant 2022	5	1	3
2023	Ménages entrants	3	1	0
	Ménages entrés avant 2023	4	0	5



b) Situation professionnelle des ménages en 2023

Malgré une baisse du taux de chômage en France, les situations professionnelles des ménages que nous avons accompagnés ont globalement peu évolué. Seules deux personnes ont vu leur situation professionnelle évoluer : du RSA à un emploi aidé pour l'une et d'une formation à un emploi en contrat classique pour l'autre.

Un accompagnement spécifique et renforcé dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'apprentissage de la langue française est primordial mais pas toujours aisé à trouver. Nos missions dans ce domaine ne consistent qu'à orienter et collaborer.

Nous sommes parfois amenés à dépasser ces frontières, notamment quand la condition financière et sociale devient trop problématique et menace l'équilibre de la situation. Nous

avons, par exemple, apporté un renfort en matière d'insertion professionnelle pour une mère isolée avec deux enfants (dont un handicapé) ayant perdu son droit au RSA majoré aux trois ans de son dernier enfant (RSA majoré non soumis à la condition des 5 ans de titre de séjour demandés dans le cadre du RSA de base). Son accès à l'emploi est urgent afin de maintenir l'équilibre financier et budgétaire.

Se préoccuper de l'augmentation des ressources par du salaire ou des indemnités de formation est d'autant plus nécessaire au regard de l'augmentation des charges d'énergie et de l'inflation. Ceci afin de maintenir en adéquation les ressources et le coût des logements sociaux qui pourront leur être proposés.

L'augmentation du prix des énergies en 2022-2023 a considérablement impacté les montants d'avances sur charges locatives demandées par les bailleurs (notamment en cas de chauffage et d'eau chaude collectives). Les montants d'aide au logement ne sont pas ajustés à ces hausses puisque leur calcul se base uniquement sur le loyer net (hors charges). Les loyers résiduels sont donc augmentés et ces montants sont pris en compte par les bailleurs lors des passages en Commission d'attribution (taux d'effort). Il est également à noter que les réhabilitations progressives des logements sociaux (isolation) entraînent également des hausses de loyer.

Concernant la situation des 4 ménages sortis du dispositif en 2023, il s'agissait de deux personnes seules, en situation d'emploi et de deux familles dont l'une en situation d'emploi (un des deux parents).

### **2.1.2 Orientation des ménages entrants en 2023**

#### a) Orienteurs des nouveaux ménages accueillis en 2023

Les quatre nouveaux ménages, composés de trois personnes seules et d'une famille, ont été orientés via le SIAO sur demande :

- d'un CMS pour la famille.
- de l'association « Antenne » pour une femme seule
- de notre service ASLL
- de notre service de placement extérieur.

### b) Situation au regard du logement des nouveaux ménages accueillis en 2023 :

- 1 femme seule était hébergée chez sa grand-mère avec ses parents et ses frères et sœurs (logement surpeuplé).
- 1 famille (couple + 2 enfants adultes) était hébergée en hôtel depuis plus d'un an.
- 1 homme seul était en logement privé, en procédure d'expulsion locative avancée à la suite d'une rupture conjugale et en situation de handicap.
- 1 homme seul avait été accueilli temporairement dans un de nos logements, après un placement extérieur au sein de l'association.

### Les quatre sorties en 2023

- 3 relogements en appartement autonome par OPHEA.
- 1 logement en appartement autonome par Habitation Moderne.

Chacune des sorties s'est avérée positive et bien adaptée.

Pour chaque relogement, un ACD avait été validé.

Une demande FSL « Accès » a été faite (avec caution et cautionnement) pour l'une des deux familles sorties. Elle était précédemment accompagnée par le CHRS et des problématiques de langues et d'autonomie dans les démarches administratives perduraient.

### Remarque :

Un accompagnement, une vérification et une veille sur la complétude des dossiers de demande HLM est constamment nécessaire.

Alors que l'accès aux démarches numériques et la maîtrise minimum des outils informatiques sont aujourd'hui, de plus en plus incontournables, le travail d'autonomisation des ménages accueillis, dans ce domaine, est prépondérant.

La fracture numérique chez certains ménages demeure. Cela nous amène encore souvent à « faire à la place », notamment concernant les dossiers HLM qui, faute de mises à jour régulières, ne pourront être proposés en commissions d'attribution HLM. La validation des ACD ainsi que son renouvellement annuel sont également conditionnés par les mises à jour de pièces obligatoires (tous les trois mois).

### **2.1.3 Durée moyenne d'occupation en logement d'insertion pour les ménages sortants en 2023**

25.5 mois (17.5 mois en 2022)

Deux accompagnements ont duré largement plus que les 24 mois maximum de présence instaurés dans le règlement des logements d'insertion.

- Une famille de 5 personnes est restée 39 mois avant d'obtenir leur première proposition de logement (DRP validé et renouvelé 2 fois, pendant plus de 2 ans).
- Un homme seul, bénéficiaire du RSA (droit d'hébergement de ses 2 enfants un week-end/deux et la moitié des vacances scolaires) a eu une proposition 34 mois après son arrivée dans notre service (DRP validé depuis 1 an car démarches impôts non faites et délais de rattrapage de plusieurs mois pour clarifier la situation fiscale et familiale (absence de jugement concernant les enfants)).

## **3 Observations et commentaires**

### **3.1 Demande HLM et ACD**

Toutes les demandes de logement social déposées par les familles sont assorties d'un ACD (Accord Collectif Départemental) lorsque les ménages sont prêts à sortir vers un logement autonome et que leur demande HLM est parfaitement complète. Pour les sous-locataires de logements d'insertion, cette validation est indispensable pour un passage en commission d'attribution chez un bailleur social. Cette année, nous avons constaté une amélioration dans les délais de traitement des dossiers mais, en parallèle, une augmentation des demandes de clarifications, de pièces complémentaires, de précisions avant toute validation. Ceci nécessite une veille active, une organisation et une rigueur d'autant plus forte dans le suivi des mises à jour HLM et des demandes d'ACD de la plateforme « démarches simplifiées ».

Les délais de montage des demandes HLM, la récupération de toutes les pièces justificatives (blocage fréquent au niveau des avis d'imposition lorsque les personnes n'ont pas fait leurs déclarations dans les temps) et les délais de validation des ACD/DRP permettent aux ménages de « se poser » quelques mois avant d'envisager un nouveau déménagement. Certaines familles arrivent en effet en logement d'insertion au terme de plusieurs hébergements et ont un grand besoin de se stabiliser, même si l'attente est forte de pouvoir accéder enfin à leur propre logement.

Une autre condition à l'aboutissement des relogements est l'absence de dette locative. En effet, les bailleurs sociaux attendent trimestriellement une attestation dans ce sens.

### **3.2 Intervention du FSL**

L'intervention du FSL dans le cadre de cautionnement est une réelle aide pour l'apurement rapide d'éventuelles dettes. Nous saluons la souplesse du FSL qui nous permet, dans le cadre des logements d'insertion uniquement, de déroger au plafond maximum de ressources sans quoi plusieurs ménages n'auraient pas accès au cautionnement FSL. Les deux seuls critères non dérogoires sont le respect d'un taux d'effort de 33% et un reste à vivre suffisant. Avec la hausse des loyers et des charges locatives, nous craignons que certains ménages bénéficiaires de minimas sociaux ne puissent peut-être plus répondre au critère du taux d'effort, la part du loyer résiduel dans leurs ressources devenant trop importante. Le cautionnement du FSL est un point important dans la décision d'accueillir les ménages comme sous-locataires.

### **3.3 La gestion technique des logements**

Concernant les logements appartenant à la SCI ou loués à des particuliers, nous travaillons en partenariat avec notre équipe technique pour les aspects pratiques (réparations, équipement des logements, réfections des appartements...). Pour les logements loués à des bailleurs sociaux, nous encourageons les ménages à saisir par eux-mêmes les régies multiservices des bailleurs afin de les habituer à une situation locative la plus proche du réel. Néanmoins, lorsque les personnes ne parlent que très peu français, nous sommes amenés à devoir les contacter nous-même (souvent une dizaine d'appels avant que notre demande n'aboutisse). Notre équipe technique doit parfois palier à cette difficulté de contact sous peine de faire trainer des interventions parfois urgentes.

Aucun de nos logements d'insertion n'a été concerné par des infestations de punaises de lit cette année. Une vigilance accrue est en place : congélation des affaires pour les nouveaux arrivants venant d'hôtels ou de lieux à risques, nettoyeur vapeur professionnel à disposition pour les familles, calfeutrage/jointage maximum des plaintes et recoins dans les logements... Nous ne pouvons, en revanche, pas installer de mobilier adapté (lits métal...) car nous n'avons pas de budget alloué et travaillons beaucoup avec des meubles de récupération (réseau personnel et amis de l'association). Cette problématique est chronophage et engendre beaucoup de stress et d'inquiétudes du côté des occupants du logement mais également de notre côté (crainte de ramener l'infestation sur lieu de travail ou à notre domicile). Les ressources précaires des ménages accompagnés ne laissent souvent que peu de choix et conduisent la plupart du temps à des achats d'occasion ou de

la récupération augmentant le risque de ramener des nuisibles dans les logements. Nous menons un travail de sensibilisation à ce sujet. Sans encourager les crédits, nous voyons néanmoins se développer les achats de neufs sur les plateformes permettant des paiements en plusieurs fois avec livraison. Dans certaines situations, ces modalités sont relativement bien adaptées mais nécessitent une prévention afin d'éviter une surconsommation de ces achats à crédits simplifiés et prévenir tout risque de surendettement.

### **3.4 Constats**

#### **3.4.1 Le réseau mobilisé**

Les familles, du fait de leurs ressources précaires, éprouvent des difficultés à faire des économies suffisantes pour leur entrée en logement autonome. Nous mobilisons alors le réseau existant sur l'EMS :

- Les facilités de paiement proposées par ENVIE pour l'achat d'électroménager (paiement en plusieurs fois).
- L'aide de « SOS Famille Emmaüs » pour des prêts rapides et souples (sommes pouvant être versées directement aux familles pour de l'achat d'occasion donc sans obligation de devis, contrairement à tous les autres dispositifs).
- Les dons matériels ou de fournitures du réseau de l'association sont des ressources utilisées en urgence pour accompagner les familles dans leur accès au logement.
- La possibilité de faire des demandes d'Aide Sociale Communale.
- Les prêts CAF existent également mais ne sont, aux vues des délais de réponse, qu'utilisables hors urgence.

#### **3.4.2 Les difficultés récurrentes**

Nous rencontrons régulièrement certaines difficultés :

- La difficulté à orienter les ménages vers des logements du parc privé du fait des montants des locations et des exigences des propriétaires.
- Les difficultés à trouver des interlocuteurs partenaires dédiés auprès des bailleurs sociaux (appels téléphoniques filtrés et bloqués au niveau des standards d'accueil).
- Le manque de solutions pour accompagner les ménages lors d'importants travaux de réfection dans le logement proposé.
- La difficulté à faire accepter par les familles certains logements dans un mauvais état et/ou dans des quartiers sensibles. Nous accompagnons les personnes à chaque visite de logement afin d'évaluer l'offre et de pouvoir travailler certains freins à l'acceptation (dans la

mesure du possible et lorsque nous sommes informés de l'offre). En 2023, aucun ménage n'a refusé de proposition de logement ;

- Nous notons de manière générale une bonne adhésion des familles à l'ASLL ainsi qu'un « bon usage » du logement même si des travaux de réfection/ rafraichissements et nettoyage sont fréquemment nécessaires entre deux accès. Ces travaux entraînent de la vacance pendant quelques semaines, pendant laquelle les loyers sont payés sur fonds propres. Néanmoins, nous avons rencontré une problématique prononcée de défaut d'entretien avec une personne sortante d'un grand logement et disposant de nombreuses affaires qui ont dû être stockées dans le logement d'insertion T2 que nous avons pu lui proposer dans notre structure. Souffrant d'une addiction à l'alcool impactant considérablement sa santé, un suivi poussé de l'état du logement a été nécessaire avec la mise en place d'une intervention ménagère (aux frais du locataire) mais qui n'a pas pu se maintenir plus de trois semaines (absences répétées du locataire puis utilisation de droit de retrait des intervenantes). Nous avons fini par faire appel à une entreprise de déblayage et nettoyage qui a permis de remettre l'appartement en état de rangement et de propreté satisfaisante. Le locataire étant heureux d'avoir pu être aidé. Un projet de cure est en cours afin que sa situation s'améliore.

- Nous regrettons toujours la difficulté à travailler sur la prévention des consommations de chauffage collectif en amont des rappels de charges annuels. Ceux-ci pouvant parfois être très élevés. Les dispositifs individuels de comptage «Vericalor» sont inexploitable par l'association au courant de l'année. Seules les visites à domicile permettent de détecter de potentielles surconsommations. En dehors de ce que nous pouvons constater ou non, nous informons chaque ménage sur les gestes et les bonnes habitudes à prendre en matière d'économie afin de les préparer au mieux pour leur futur logement. Ceci notamment au vu de l'inflation ayant touché les énergies et leur part croissante dans le budget des ménages. En 2023, les rappels de charges annuels ont été conséquents mais ont pu, en partie, être maîtrisés grâce au bouclier tarifaire. Néanmoins, les augmentations d'avances sur charges mensuelles, recalculées après les décomptes, n'ont pu être évitées.

- Nous espérons une avancée dans la recherche de solutions de prévention contre les punaises de lit. Ce qui permettraient d'aller plus facilement vers de l'achat de seconde main, plus abordable pour les ménages qui doivent, la plupart du temps, acheter tous leurs meubles et équipements lors de leur sortie vers un logement autonome. Il nous est arrivé de proposer l'acquisition progressive des équipements électroménagers présents dans nos logements afin de diminuer les frais à la sortie.

- Nous regrettons que la réduction du loyer de solidarité (RLS) déduit des loyers pour les locataires bénéficiaires de l'APL ne puissent profiter à nos ménages. En effet, n'étant que sous-locataires, ils ne sont pas enregistrés auprès des bailleurs à qui nous louons les

logements. Ceci peut représenter un manque à gagner relativement important, notamment pour les familles.

## **4 Conclusion et perspectives**

### Le passage en logement d'insertion a permis pour les personnes accueillies :

- De se poser et de retrouver une certaine stabilité.
- D'apprendre ou réapprendre à s'approprier l'occupation et la gestion d'un logement (administratif et entretien), de son budget et de (re)prendre confiance en leurs capacités.
- De se saisir ou se ressaisir de leur situation administrative, sociale, familiale... et de se projeter dans des projets d'avenir.
- D'acquérir une meilleure autonomie dans la gestion d'un logement, d'un budget, des démarches administratives...
- D'apporter des preuves (attestation compte locatif à jour et « écrit » du travailleur social dans la demande d'ACD/DRP) auprès du futur bailleur de leur capacité à respecter les obligations locatives.

### Et pour le travailleur social :

- De mettre en évidence les difficultés et fonctionnements pouvant entraver l'autonomie des personnes, de proposer un accompagnement et des conseils adaptés et d'établir un partenariat avec le secteur pour la prise en charge des problématiques périphériques au logement.
- De soutenir les ménages dans un projet de relogement viable nécessitant parfois un rappel des principes de réalité et de leur situation d'accueil provisoire jusqu'à un relogement et non un relogement « idéal ».

Il est important de préciser que le travail engagé ne peut se faire qu'en collaboration avec les familles, élément essentiel et obligatoire en logement d'insertion (adhésion inscrite dans la Convention d'Occupation Précaire comme une obligation).

Le contexte général du logement nous demande d'être créatifs et réactifs afin de saisir toutes les opportunités pouvant permettre un relogement. Nous sommes néanmoins confrontés à d'importantes difficultés dans le relogement des familles nombreuses nécessitant l'accès à un logement T5 ou plus. En effet, nous nous questionnons sur la perception des bailleurs de l'urgence des situations et avons parfois l'impression que les familles étant accueillies en logement d'insertion ne seraient pas vraiment prioritaires. Un partenariat et des conventions avec les bailleurs seraient à réfléchir car les ménages ne sont aucunement censés rester 3 à 4 ans dans nos logements comme cela est

généralement le cas, même s'il s'agit de familles avec 5 à 7 enfants comme nous avons connus. Il est un fait que les grands logements sont plus rares.

L'actualisation trimestrielle des demandes de logement HLM prend beaucoup de temps et devra progressivement être mieux portée par les ménages qu'il nous faut responsabiliser. Ceci se fera peut-être au détriment d'une efficacité et nécessitera une veille soutenue mais cela participera à la formation à l'autonomie pour les démarches numériques. L'accompagnement à l'utilisation du « numérique » prend une part importante dans notre travail sur l'autonomie. L'orientation et la connaissance de partenaires proposant une aide aux démarches administratives et numériques sur différents secteurs fait également partie de l'équipement que nous cherchons à apporter aux ménages accompagnés. Néanmoins, bien que ces services se soient développés sur les secteurs, ils nous paraissent encore insuffisamment utilisés par les personnes accompagnées. Nous regrettons en ce sens que ces lieux et permanences ne soient pas suffisamment stables (fermeture de services faute de financement...). En effet, une pérennisation de ces permanences en lieux et horaires étendus (plusieurs permanences par semaine) et stables dans le temps permettrait aux personnes de mieux les repérer et de les utiliser en autonomie sur le long terme. Ces services pourraient alors être d'une grande aide au vu des difficultés d'une partie de la population mais également de la complexité de certaines démarches. Des erreurs ou incomplétudes peuvent parfois amener à des blocages de ressources et mettre plusieurs mois à se régulariser, mettant parfois les familles dans de grandes difficultés financières (RSA, Pole emploi...).

Le défi à venir sera également de maintenir un équilibre budgétaire pour les familles impactées par les nombreuses hausses de prix dans tous les secteurs. Cela nous demandera d'innover et de promulguer des solutions alternatives moins chères (seconde main, cuisiner plus (moins de produits industriels) et plus économiquement, faire pousser des plantes potagères sur des balcons, préparer ses produits d'entretien et d'hygiène, utiliser des transports moins cher.... La sensible baisse du chômage pourrait permettre à des ménages de quitter la précarité des minimas sociaux, de plus en plus difficile à tenir, et de les amener vers une situation d'emploi, bien plus gratifiante. L'accompagnement dans ce domaine est à approfondir et à généraliser à l'ensemble des personnes en recherche d'emploi. La « nouvelle » plateforme de l'inclusion (numérique), permettant aux personnes de chercher par eux-mêmes des offres d'emploi aidé est un outil intéressant et une avancée dont nous faisons la promotion auprès de notre public. L'« accompagnement vers » est un élément essentiel pour favoriser les évolutions professionnelles. Le partenariat avec les acteurs œuvrant dans le champ de l'emploi et parfois de la santé gagnerait à se développer.

Nous faisons face à de nombreux défis mais comptons fortement sur le « travailler ensemble » afin de permettre à nos ménages accueillis de vivre ce passage dans nos logements comme un tremplin vers une meilleure vie et plus de stabilité.



# Logements d'Insertion

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 59 14

Mail : [fsl@entraide-relais.fr](mailto:fsl@entraide-relais.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

TERRITOIRE NORD – HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B



---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS.....</b>	<b>2</b>
1.1	Rappel des objectifs.....	2
<b>2</b>	<b>Réalisation.....</b>	<b>2</b>
2.1	Nombre de ménages accompagnés.....	2
2.2	Composition familiale .....	3
2.3	Situation au regard de l'emploi et des ressources .....	3
2.4	Orientation des ménages accompagnés .....	3
2.5	Les sorties des logements accompagnés .....	5
2.6	Durée moyenne d'occupation .....	5

# **1 Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS**

## **1.1 Rappel des objectifs**

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives et/ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par le SIAO. Elles ne nécessitent pas d'accompagnement « lourd » de type CHRS, mais un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et devrait permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en logement d'insertion permet à des ménages ayant été expulsés, sortants de structure, en séparation ou sans logement, d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

## **2 Réalisation**

### **2.1 Nombre de ménages accompagnés**

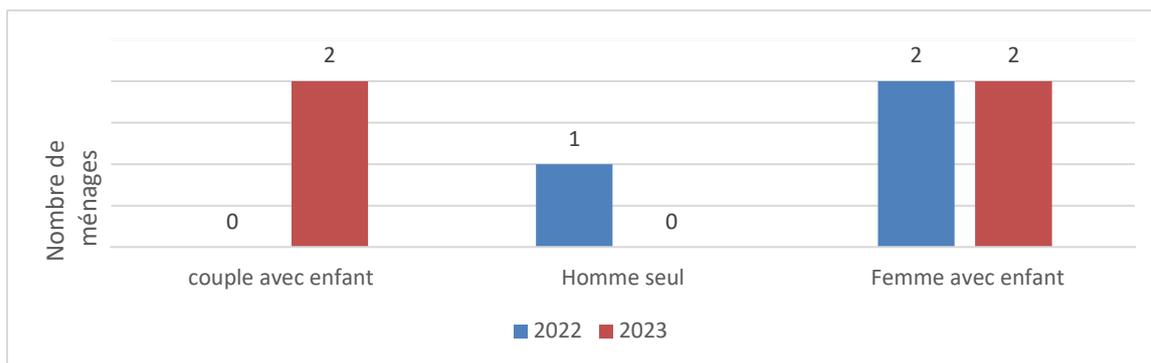
Depuis mi 2022, nous avons deux logements d'insertion en gestion, loués auprès d'Alsace Habitat (1 T3 et 1 T4) à Wissembourg.

Pour cette année 2023, nous avons combiné une période totale de vacances de 3.5 mois pour ces 2 appartements.

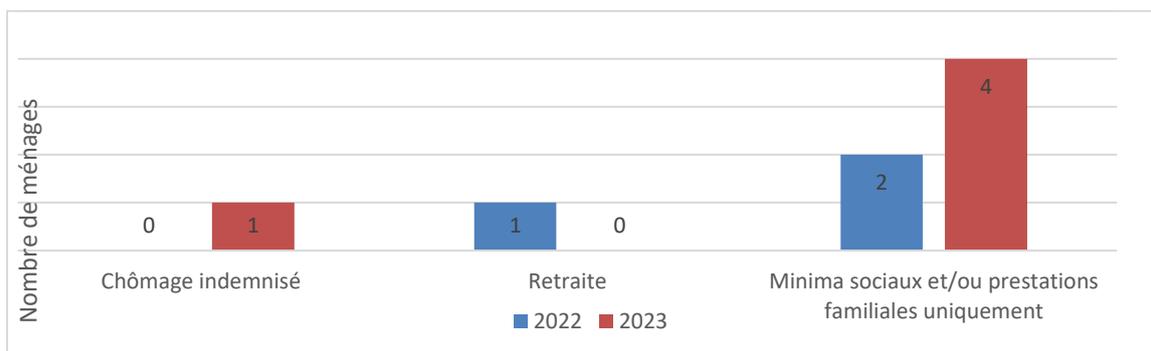
Nous étions à la recherche d'un 3ème appartement pour le dispositif afin de permettre d'amortir ces périodes de vacances entre locataires et ainsi couvrir les 12 mois conventionnés. Nous recherchions sur le secteur de Haguenau mais ce territoire restant une zone de relogement très tendue, nous n'avons pu obtenir qu'en octobre 2023 un appartement de type T4 avec le bailleur BATIGERE. Nous y avons installé une famille quelques jours après la remise des clés faites par le bailleur auprès de l'association.

Pour l'année 2023, l'association aura alors accompagné 4 ménages sur le secteur Nord Alsace.

## 2.2 Composition familiale



## 2.3 Situation au regard de l'emploi et des ressources



*Les ressources des ménages peuvent être cumulatives.*

Un des 4 ménages accompagné a accumulé une dette de loyer dès l'entrée dans les lieux. Effectivement, les APL leur ont été versées directement pendant près de 4 mois avant régularisation de la situation auprès de la CAF. En parallèle, la famille ne nous a pas reversé ces allocations, qu'elle a intégralement dépensé.

En fin d'année, la famille avait près de 900€ de dette locative. En lien avec le couple et le mandataire délégué pour une mesure de gestion au budget, un accord avait été arrêté pour un remboursement de 100€ par mois en vue de résorber la dette.

Les autres ménages sont à jour de leur loyer en fin d'année 2023.

**Remarque :** Pour la plupart des situations, il existe un cumul de problématiques : insertion professionnelle, gestion financière et administrative, santé... D'où l'importance d'une bonne collaboration avec la polyvalence de secteur et les partenaires associatifs.

## 2.4 Orientation des ménages accompagnés

Le SIAO reste l'organe orienteur. Cependant, nous constatons que peu de candidats sont demandeurs pour ce territoire, ainsi l'association communique auprès des intervenants du secteur qui sont alors amenés à renseigner un SI-SIAO.

Nous observons que pour des situations de mise à l'abri, d'insécurité financière et/ou locative, les ménages abandonnent leur premier souhait de relogement géographique, pour accepter une place en logement d'insertion à Wissembourg.

Effectivement, les familles intègrent parfois un logement à Wissembourg même si cela ne semble pas leur convenir en premier lieu, car elles préfèrent souvent se rapprocher des grandes agglomérations. La situation d'urgence donne priorité à la sécurité d'un logement plutôt que sa localisation. Les rendez-vous de préadmission permettent de conforter les familles dans leur choix et effacer les idées reçues sur cette localisation 'non priorisée'.

C'est ainsi que nous avons accueilli 2 familles distinctes dans ce type de situation dans les deux logements vacants de Wissembourg.

Tout d'abord, la **famille N**, d'origine afghane, un couple avec 2 adolescents de 19 et 17 ans, qui est arrivée mi-janvier 2023 dans le logement T4 de Wissembourg. Isolée dans un petit village alsacien dépourvu de tous services, commodités et transports en commun, la famille souhaitait se rapprocher d'une grande agglomération et d'une partie de la famille déjà présente dans l'Eurométropole. Vivant dans une seule pièce d'un logement type T3 en cours de travaux et sans isolation, la famille a rapidement accepté la proposition pour ce logement à Wissembourg, même si finalement ce secteur n'était précédemment pas envisagé. Cette orientation a pu se faire grâce à l'évaluation de terrain effectuée par le travailleur social, délégué par la commission du FSL pour un bilan diagnostic. L'orientation a pu alors transiter en interne tout en respectant la procédure du SI SIAO.

La **famille HH** est la seconde famille qui a intégré le 2ème logement, type T3 à Wissembourg, fin mars 2023. Il s'agissait également d'un ménage repéré par suite d'une délégation de la commission FSL pour un bilan diagnostic.

L'évaluation de situation a donné lieu à la proposition de logement, même si cette famille souhaitait impérativement être relogée à Haguenau. Une fois de plus la précarité et l'urgence de leur situation a justifié de prioriser ce secteur non souhaité initialement. Effectivement, il s'agissait d'une famille vivant dans une caravane délabrée, sans chauffage, eau courante et électricité dont les portes ne fermaient plus en plein hiver. Le couple avec ses trois enfants de 9, 6 et 3 ans a rapidement fait le choix d'accéder à un logement sain et confortable pour le bien être de leur famille.

Nous avons installé **Mme G** et ses 4 enfants dans le logement T4 de Haguenau fin octobre 2023. À la suite de sa séparation et la procédure de divorce en cours, Mme G avait besoin rapidement de quitter le domicile conjugal pour sa santé mentale et psychologique. Accompagnée par le service du CIDFF dans les démarches, les travailleurs sociaux

partenaires nous ont alerté de cette situation et déposé une demande au SI SIAO, qui a pu aboutir à l'obtention de ce nouveau logement.

## 2.5 Les sorties des logements accompagnés

En 2023, nous pouvons observer une seule sortie de logement, relativement particulière. Il s'agit de **Mme R**, une jeune femme avec ses 2 enfants en bas-âge : 6 mois et 2 ans. Elle a signé un bail pour le logement T3 à Wissembourg le 31/01/2023. Dans l'urgence de devoir quitter son ex-compagnon menaçant, elle a accepté cette proposition de logement d'insertion. Trois jours après, elle nous annonçait son souhait de restituer les clés de ce même logement, en avançant que prochainement elle obtiendrait l'attribution d'un logement du parc social. En date du 2 février 2023, nous avons établi un état des lieux de sortie.

## 2.6 Durée moyenne d'occupation

Pour l'année 2023, le calcul de cette donnée reste délicat.

Effectivement, 3 des 4 familles ont intégré le logement en cours d'année 2023 et y sont encore. La priorité pour ces familles a déjà été une première phase d'installation, d'adaptation et de stabilisation de leur situation en intégrant le logement.

La phase où le travail de relogement s'enclenche n'a pu être entamée que par la famille N, installée depuis janvier 2023. Effectivement, en fin d'année, nous avons pu amorcer ce travail en mettant à jour la demande de logement social et en instruisant une demande prioritaire type ACD.

Les deux autres familles, HH et Mme G, ont besoin de poursuivre cette phase de stabilisation, leur entrée dans le logement étant plus récente.

C'est seulement avec la situation de **Mme R**, que nous pouvons noter une sortie de LI. Cependant, comme précisé précédemment, cette durée d'occupation n'est pas représentative car elle n'a été que de 3 jours.

Ainsi, nous pouvons vous présenter les éléments suivants :

- Famille N : 11 mois ½ d'occupation pour 2023
- Famille HH : 9 mois
- Mme G : 2 mois ½
- Mme R : 3 jours



# Dispositif d'accompagnement Logement d'abord

20 rue de la Montagne Verte  
67200 Strasbourg

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B



---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Le logement d'abord</b> .....	<b>3</b>
1.1	Contexte de l'appel à projet .....	3
1.2	Les grands principes du logement d'abord .....	3
1.2.1	Les grands principes de l'accompagnement .....	3
1.3	Le déploiement du logement d'abord – Entraide le Relais .....	4
1.3.1	Les ressources humaines .....	4
1.3.2	Les partenariats .....	4
<b>2</b>	<b>Quelques données 2023 –avril 2024</b> .....	<b>5</b>
2.1	Typologie du public accompagné dans le dispositif LDA .....	5
2.1.1	Age des personnes accompagnées et parcours de rue .....	5
2.1.2	Statut administratif, ressources .....	7
2.1.3	Situation par rapport à l'hébergement/logement/lieux de vie des 24 personnes accompagnées en 2023 .....	8
2.1.4	La formation ou l'emploi .....	9
2.1.5	La santé .....	9
<b>3</b>	<b>Le maintien dans le logement</b> .....	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>Récit d'un accompagnement</b> .....	<b>15</b>
<b>5</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>17</b>

# 1 Le logement d'abord

La première partie de ce rapport d'activités est issue de la réponse à l'appel à projet rédigé par Mme Adelheid TUFUOR, directrice de l'association.

## 1.1 Contexte de l'appel à projet

Annoncé par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse, le plan quinquennal pour « le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) » propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile stable. Il dit répondre « *au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires* » en « *changeant de modèle* »<sup>1</sup>. Il rappelle que la forte hausse des crédits alloués à l'hébergement ces dernières années (+ de 70% depuis 2012 sur le BOP 177) n'a pas permis de réduire la tension sur les dispositifs et faciliter les sorties vers le logement.

Ce plan est construit autour de cinq grandes priorités :

1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile
2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
3. Mieux accompagner les personnes sans domicile
4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du « Logement d'abord ».

Le 20 novembre 2017, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour identifier 15 territoires auprès desquels l'Etat s'engagera pour une mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le "Logement d'abord". Ce sont au final 24 territoires pilotes qui ont été choisis, **dont l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)**.

Le présent appel à projet propose une mise en œuvre concrète de cette politique en accompagnant et logeant des personnes sans domicile fixe sur le territoire de l'EMS, territoire souffrant d'une saturation des dispositifs « classiques » d'hébergement.

## 1.2 Les grands principes du logement d'abord

Le principe de logement d'abord est né aux Etats-Unis. En 1992, le Docteur Sam Tsemberis lance le programme Pathways to housing qui renverse la logique prédominante de l'escalier d'insertion en proposant un logement pérenne à des personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques ou d'addictions, tout en les accompagnant. Pathways to Housing a inspiré divers projets nord-américains et européens visant à fournir un accès direct à un logement pérenne pour les personnes sans domicile.

### **Les grands principes du logement d'abord sont :**

- Le logement comme prérequis
- La déconnexion entre logement et accompagnement
- L'utilisateur au cœur du dispositif, aussi bien au niveau du choix du logement que de l'accompagnement.
- Des services très flexibles, reposant sur une aide individualisée, dispensée à la demande, dans ou hors du domicile

### 1.2.1 Les grands principes de l'accompagnement

L'accompagnement des personnes orientées sur le dispositif logement d'abord se veut :

- Global : l'accompagnement aborde toutes les dimensions ou problématiques qui concernent les personnes.
- Soutenu : les travailleurs sociaux doivent s'adapter aux besoins des personnes et à l'intensité des suivis. Ainsi, un TS à temps complet accompagne 8 personnes.
- Modulable : la fréquence des rencontres est modulée en fonction des besoins et du rythme de la personne et l'accompagnement prend une forme variée (rencontres physiques, contacts téléphoniques etc).
- Partenarial : l'équipe d'Entraide le Relais peut s'appuyer sur le réseau social, professionnel, médical de l'EMS, en fonction des personnes et de leurs besoins.
- Hors les murs : l'équipe intervient là où se trouve la personne
- Durable : il n'y a pas de durée théorique d'accompagnement, possibilité d'arrêter un temps puis de reprendre l'accompagnement.
- Fondé sur les souhaits de la personne, sa temporalité, ses priorités etc.

### **1.3 Le déploiement du logement d'abord – Entraide le Relais**

L'objectif est d'accompagner *26 personnes sur 2 ans*, soit 13 personnes par an. L'accompagnement est basé sur le principe de l'aller vers : rencontrer les personnes là où elles se trouvent ou, là où elles souhaitent être rencontrées. L'accompagnement se fait sur la base d'une co-construction de projet avec la personne accompagnée et peut, en fonction des souhaits exprimés, s'orienter davantage vers une recherche d'habitat plus que de logement. En effet, nous ne restreignons pas à accompagner les personnes dans un projet d'accès au logement « classique » mais en fonction du projet, l'accompagnement peut être mené vers une forme d'habitat modulaire, un habitat plus collectif, de la colocation, un habitat mobile... Le principe étant d'adapter l'accompagnement en étant souple et inventif.

#### **Les objectifs de ce projet sont pluriels :**

Rompre le parcours en escalier

Déconnecter le logement de l'accompagnement

Favoriser le maintien dans le logement

#### **1.3.1 Les ressources humaines**

En 2023, l'association a accueilli deux nouveaux collègues, Jean et Niels, arrivés en juillet et en octobre. L'équipe est donc au complet et stable depuis et est composée de Catherine, Aboubakry, Niels et Jean formant 3 etp.

A l'instar de ce que vivent largement les structures sociales, nous avons été en difficulté de recrutement. Après deux années avec un poste en continuel mouvement de salariés, il nous a pris du temps pour recruter sur ce poste et sur le dernier poste ouvert. Nous tenions à recruter des personnes diplômées ou avec une expérience solide dans le secteur de la précarité.

#### **1.3.2 Les partenariats**

Les partenariats sont multiples. Pour chaque suivi, il s'agit de développer, maintenir ou de déployer un réseau en fonction de chaque situation et des besoins des personnes (santé, emploi, insertion dans le quartier).

Le partenariat avec le SIAO est rapproché et constant. Organe orienteur, nous avons des contacts privilégiés avec la référente LDA du SIAO.

Nous sommes également en contact avec le coordinateur logement d'abord de l'EMS.

## 2 Quelques données 2023 –avril 2024

### 2.1 Typologie du public accompagné dans le dispositif LDA

#### Entrées dans le dispositif en janvier 2023 – avril 2024

17 orientations en 2023 (dont 12 durant le dernier trimestre de l'année) et 11 personnes entrées dans le dispositif d'accompagnement (4 personnes orientées en fin d'année qui sont entrées dans le dispositif début 2024 et deux n'ont pas pu être rencontrées), dont trois femmes et deux couples.

#### Sur l'ensemble des personnes accompagnées depuis le début de l'expérimentation

Nous avons accompagné 35 personnes, dont 8 femmes et 2 couples.

#### Au 31/12/2023

26 personnes ont été orientées dont 6 femmes. Deux hommes n'ont pas pu être rencontrés. 24 personnes sont donc accompagnées en 2023.

*A la rédaction de ce rapport – avril 2024 – nous accompagnons 23 personnes. Les deux personnes non rencontrées n'ont toujours pas pu être captées et nous avons clôturé l'accompagnement d'une personne qui n'a plus donné suite à nos sollicitations.*

#### 2.1.1 Age des personnes accompagnées et parcours de rue

##### Sur les 24 personnes accompagnées au 31/12/23

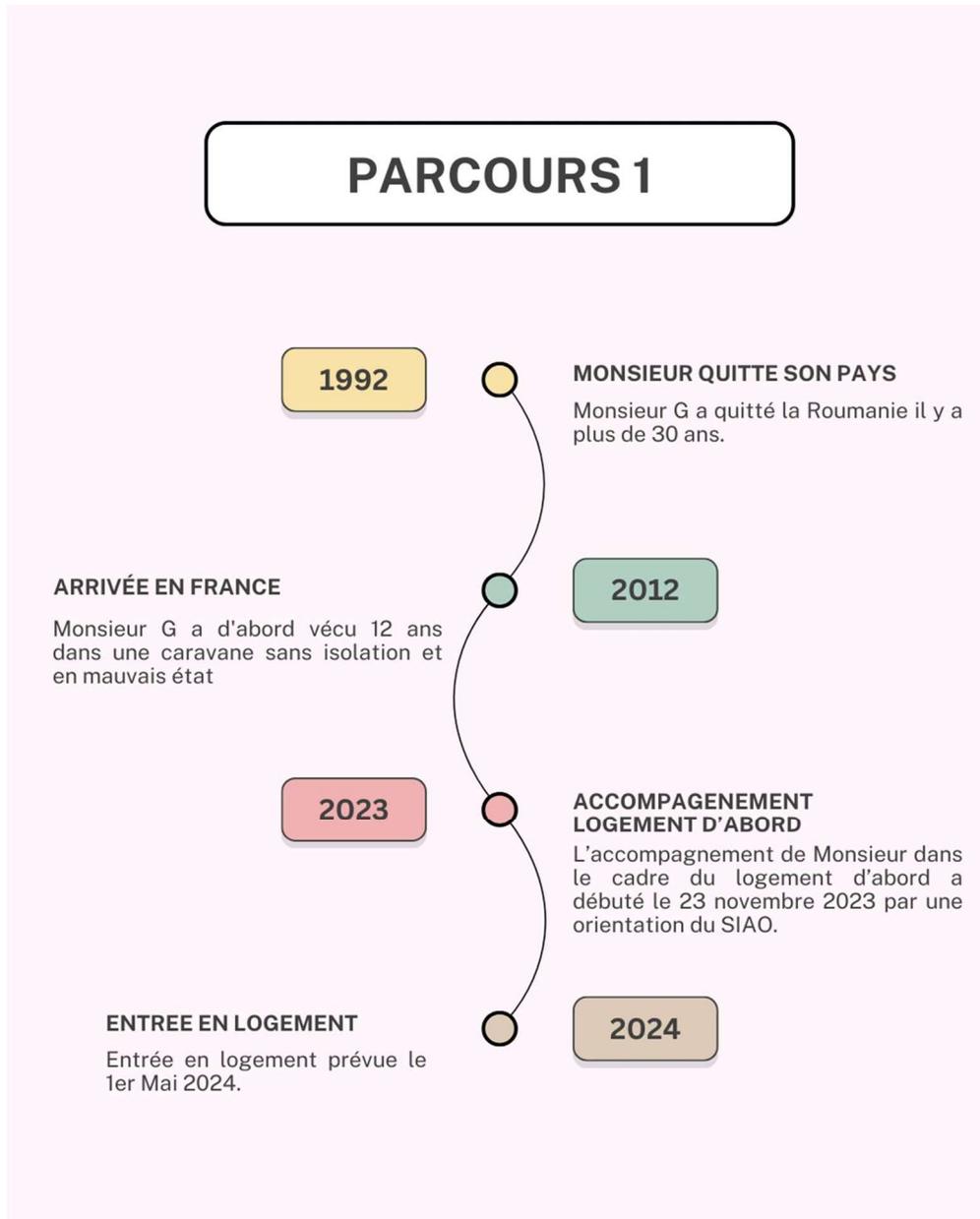
25-31 ans	34-40 ans	45-53 ans	60-64 ans	65 et +
3	7	9	2	3

Moyenne d'âge : 47 ans

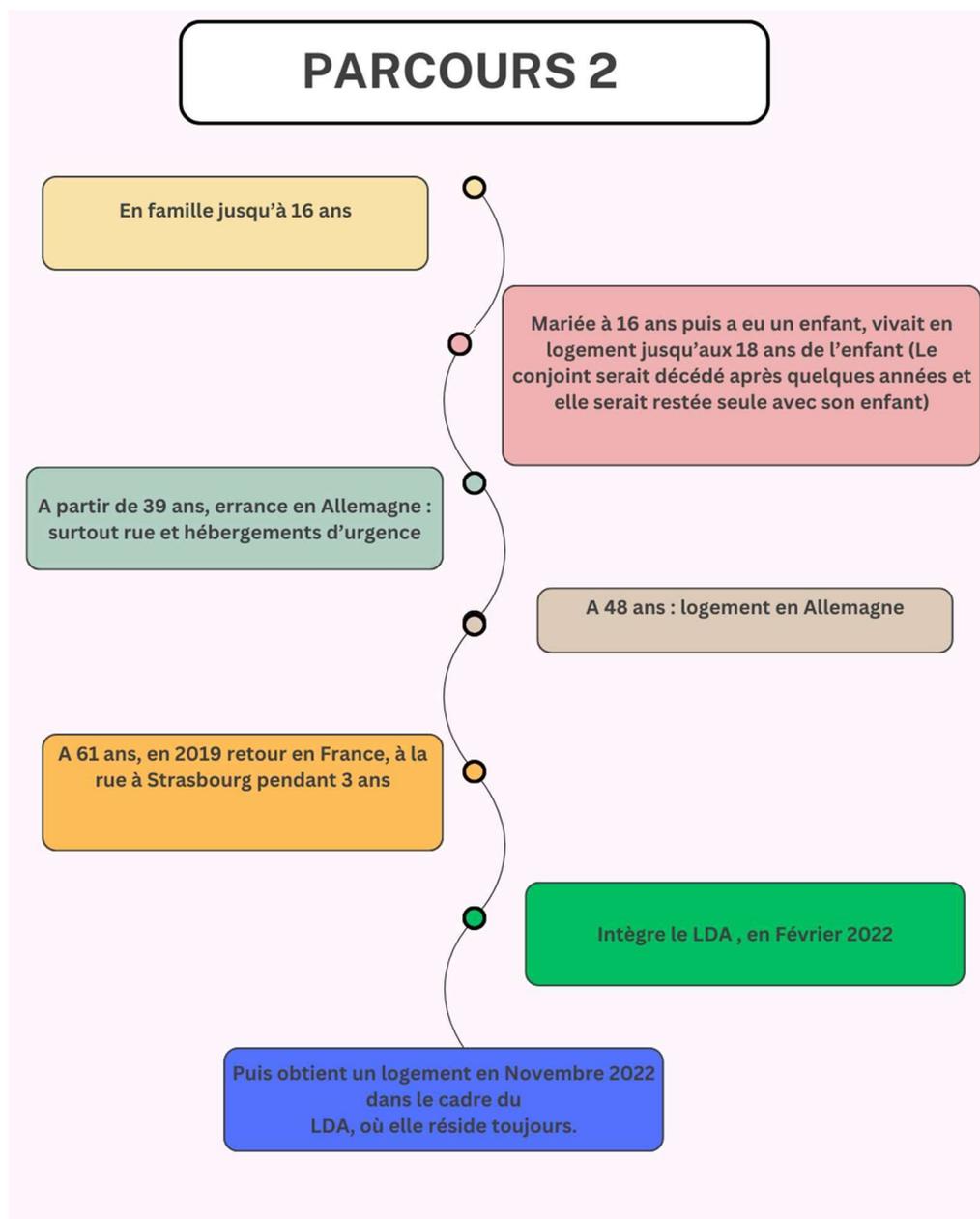
La personne accompagnée la plus âgée à 72 ans.

## Durée du parcours de rue des personnes

Les personnes accompagnées déclarent des parcours de rue de 3 à 40 ans.



## PARCOURS 2



### 2.1.2 Statut administratif, ressources

Sur les 24 personnes accompagnées – et lors de l'orientation :

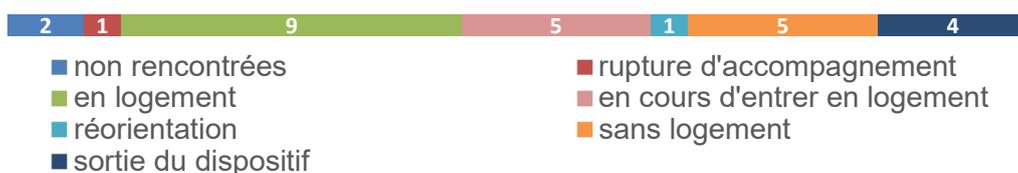
- ✓ 2 personnes sans ressources : 1 pour laquelle les droits ont été ouverts (retraite) et une autre qui est en couple et dont la compagne travaille.
- ✓ 14 bénéficiaires du RSA
- ✓ 2 bénéficiaires de l'AAH
- ✓ 4 personnes ont un salaire
- ✓ 1 bénéficiaire de l'ASS
- ✓ 1 bénéficiaire de l'ASPA

Les deux personnes dont l'accompagnement n'est pas encore actif ont la nationalité française et perçoivent le RSA. Elles vivent sous tente et dans un abri de jardin.

### 2.1.3 Situation par rapport à l'hébergement/logement/lieux de vie des 24 personnes accompagnées en 2023

A l'entrée dans le dispositif	Au 31/12/23
6 personnes à la rue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une personne hébergée à ARGOS (puis place en stabilisation en avril 2024, l'accès au logement étant encore trop prématuré au vu des difficultés de la personne)</li> <li>• 2 personnes ont intégré en bail glissant une colocation par l'AIVS</li> <li>• 3 personnes orientées en fin d'année sur le dispositif : dont une a obtenu un logement AIVS en bail glissant en avril 2024</li> </ul>
3 personnes dans leur voiture/caravane/bateau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une personne locataire (H&amp;H)</li> <li>• Une personne orientée en fin d'année sur le dispositif qui a obtenu un logement en bail direct en avril 2024</li> <li>• Une personne orientée en fin d'année (passage en commission mais sans obtention en avril 2024)</li> </ul>
1 personne en LAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne orientée en fin d'année, mais dont la prise en charge en LAM s'est arrêtée en mars 2024, monsieur est de retour sous tente.</li> </ul>
1 personne en appartement insalubre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La personne est en sous-location dans un logement de l'association.</li> </ul>
10 personnes en hébergement d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 personnes en sous-location et 2 autres – un couple - en SL en avril 2024. Une de ces personnes est en rupture d'accompagnement.</li> <li>• Une personne orientée en fin d'année sur le dispositif et qui va entrer dans son logement en bail direct fin avril 2024</li> <li>• 4 personnes toujours en HU</li> </ul>
3 personnes hébergées par des tiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux personnes orientées en fin d'année sur le LDA dont une a trouvé un logement en bail direct en avril 2024 – par ses propres moyens chez un bailleur privé.</li> <li>• Une personne en sous-location en attente d'un relogement en BG.</li> <li>• Une personne pour qui la réorientation vers un accompagnement médico-social apparaît incontournable.</li> </ul>

## FOCUS AU 12/04/2024



**En avril 2024, 5 personnes ont obtenu un logement, dont un couple en bail glissant et trois personnes isolées en bail direct. 14 personnes seront donc en logement (SL ou BG).**

Sur les 9 personnes en logement au 31/12/23, une personne est en procédure d'expulsion et en rupture d'accompagnement.

D'ici fin juin 2024, nous allons arrêter l'accompagnement :

- D'un couple hébergé dans un autre dispositif qui dit ne pas être prêt à intégrer un logement
- De deux personnes présentant des pathologies psychiques telles qu'une réorientation s'avère indispensable afin qu'elles bénéficient d'un accompagnement pluridisciplinaire. Cependant, nous travaillons à la réorientation de ces personnes.

Depuis le début d'année 2024 et par le travail établi par le coordinateur de l'EMS et le SIAO avec le service habitat de l'EMS, nous recevons régulièrement des offres de logement via le contingent EMS.

### 2.1.4 La formation ou l'emploi

Le public orienté et accompagné par notre service est éloigné de l'emploi/formation. Les freins sont l'addiction massive, des problèmes de santé somatiques, le parcours de vie rendant difficilement l'emploi accessible. Nous accompagnons aussi quatre personnes de 62 ans et plus.

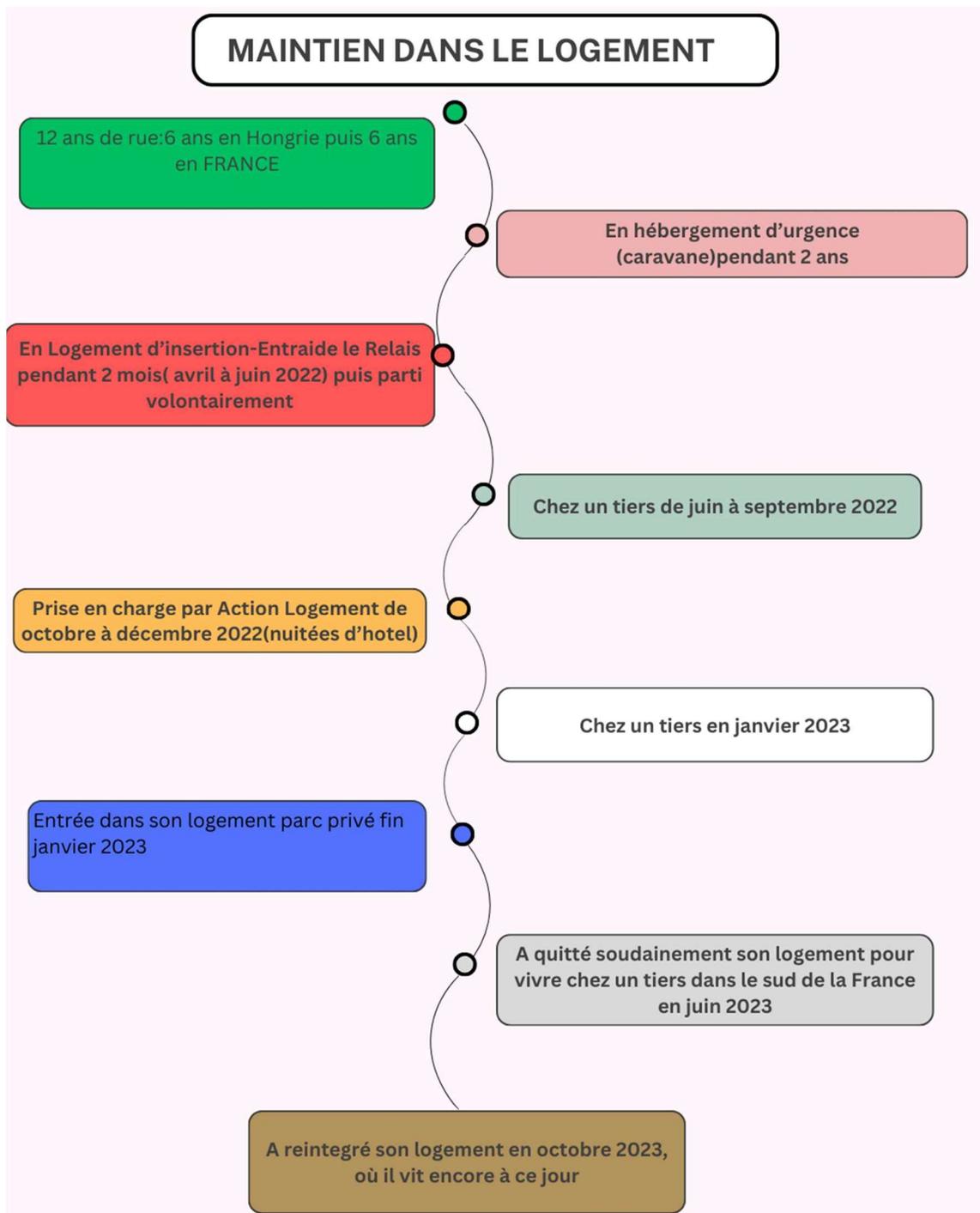
Trois personnes travaillent : une en intérim, une en contrat aidé et une personne est en CDI dans une grande surface. Une 4<sup>ème</sup> personne a perdu son emploi en 2023 à la suite de trop nombreuses absences.

### 2.1.5 La santé

Les constats sont identiques à ceux des années précédentes – cf rapport activité 2022.

Depuis le démarrage du dispositif, le public accompagné présente des souffrances psychiques, combinées parfois à des addictions (généralement massives).

### 3 Le maintien dans le logement



### 3. LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

---

# UN ACCOMPAGNEMENT PAS À PAS POUR VIVRE DURABLEMENT DANS SON LOGEMENT

Une des spécificités de la pratique du Logement d'Abord est de considérer le logement comme un point de départ. Si passer directement de la rue au logement est un véritable pari, parvenir à s'y maintenir l'est tout autant, et c'est de ce pari dont nous parlons ici.

Brigitte\* a 63 ans lorsque je la rencontre en 2022, elle est seule et à la rue, elle a un long parcours d'errance derrière elle ; notre contact est bon mais demeure superficiel pendant plusieurs mois, elle semble éprouver des difficultés pour investir véritablement le projet d'accès au logement dans lequel nous nous engageons.

Un jour, elle se présente en rendez-vous avec Daniel, un ami également à la rue ; ils ont ensemble un projet dont ils me font part : louer un appartement en colocation. Ils m'expliquent que cela leur ouvrirait des opportunités, car les petites surfaces sont rares et difficilement accessibles aux personnes avec des revenus modestes, et que cela leur permettrait de ne pas se sentir seuls et de s'entraider, comme ils le font déjà. Ainsi, ils y ont réfléchi et ce projet apparaît en effet cohérent et réalisable.

Daniel, dont la situation répond aux critères requis, intègre le dispositif et je les accompagne dès lors dans leur projet, qu'ils investissent fortement.

Le relogement aboutit fin 2022, ils emménagent dans un logement T3 en colocation dans une petite agglomération à 30 kilomètres de Strasbourg.

Brigitte et Daniel ont des atouts et des compétences que nous repérons ensemble et essayons de fortifier ; aussi, ils apprécient les relations humaines et créent au fil du temps un réseau relationnel bienveillant. Néanmoins, notre soutien renforcé apparaît nécessaire pour qu'ils puissent se maintenir dans leur logement. En effet, reprendre pied prend du temps et leur parcours de vie les a blessés dans leur confiance en leurs capacités à vivre comme tout un chacun.

Ils m'ont bien identifiée comme soutien et nous avons des rendez-vous réguliers, au bureau ou à domicile, à leur convenance. Nous menons ensemble les démarches communes concernant le logement et séparément les démarches personnelles. Nous gérons ensemble l'administratif et travaillons la gestion budgétaire. Enfin, passée l'urgence de la sortie de la rue, d'autres questions peuvent être abordées, comme « s'occuper de soi », et pour cela aller aussi vers les professionnels de santé.

Automne 2023, malgré l'accompagnement renforcé, patatras ! Suite à un important impayé, l'électricité est coupée ; plus de lumière, de frigo, de chauffage. Ils n'ont pas su gérer cette charge et cela les plonge dans le désarroi. Outre la difficulté matérielle, malgré tous leurs efforts et le chemin parcouru déjà, c'est pour eux quelque chose qui vacille et le spectre de l'échec et de la rue reparait. Après quelques temps compliqués, nous réussissons ensemble à obtenir un prêt avec un échéancier à tenir et l'électricité est rétablie. Aussi, dans un travail de réassurance, nous œuvrons avec eux à préserver cette confiance fragile, qu'ils construisent pierre par pierre.

Brigitte et Daniel payent leur loyer régulièrement, entretiennent leur logement et n'ont pas de problème de voisinage. Ce qui apparaît fondamental pour que cela fonctionne est que c'est leur projet, qu'ils ont inventé et que nous avons contribué à construire et que nous consolidons avec eux. Nous travaillons ensemble à identifier leurs compétences et à les développer, et nous restons en soutien pour ce qu'ils ne parviennent pas à réaliser en autonomie. Aujourd'hui, Brigitte et Daniel vivent toujours dans ce logement et souhaitent rester dans cette ville où ils ont trouvé leurs marques et se sentent bien.

Catherine CHENGEBROYEN – Educatrice spécialisée  
Service du Logement d'Abord – Entraide Le relais

Monsieur B est âgé de 38 ans, il est séparé et père de 5 enfants dont il n'a pas la charge. Monsieur a connu un parcours institutionnel très jeune. Monsieur B a vécu durant une dizaine d'années en appartement avec son ex-compagne et ses enfants. Le couple s'est séparé et cela a considérablement fragilisé monsieur et a engendré des difficultés dans son quotidien. Monsieur B n'a retrouvé aucun hébergement autonome, il a alterné hébergement chez des tiers (mère et sœur), période de rue et période à vivre dans sa voiture.

Monsieur B a intégré notre dispositif LOGEMENT D'ABORD en octobre 2021. Monsieur B a grandement exprimé le souhait d'obtenir rapidement un logement, vivre dans sa voiture devenait considérablement pesant. Bien que sa situation au niveau du logement soit compliquée, monsieur B fait preuve de persévérance au niveau de l'emploi, ce qui lui permet d'avoir des revenus et subvenir aux besoins de ses enfants afin d'exercer son droit de visite et d'hébergement lorsqu'il aura de nouveau un logement.

Monsieur B s'est vu proposer un logement dans le parc privé en décembre 2021. L'entrée effective dans son nouveau logement n'a pu se faire en raison de travaux de remise en état. Dans l'attente que ce projet se concrétise, notre association lui a proposé un logement temporaire. Les retours sont positifs, le logement est entretenu et investi. En parallèle, cela a permis à monsieur B d'accueillir ses enfants et cela l'a grandement apaisé.

Au niveau de l'accompagnement social, monsieur B restait volontaire et disponible. Cela a permis de stabiliser sa situation administrative avant l'accès au logement.

Monsieur B est entré dans son nouveau logement début février 2022. Il s'agit d'un T2 situé à Schiltigheim. Monsieur B a été accompagné à la visite des lieux et à l'état des lieux d'entrée. Nous avons accompagné monsieur dans toutes les démarches d'ouverture des droits liées au logement (FSL, APL, énergies).

Nous avons veillé à maintenir une prise de contact régulière avec monsieur B dès les premières semaines après l'entrée, afin qu'il se maintienne dans de bonnes conditions dans le logement. Cela s'est traduit par des visites à domiciles et des contacts téléphoniques réguliers.

Le gestionnaire de l'immeuble où demeure monsieur B nous a remonté différentes plaintes du voisinage à son encontre (tapage nocturnes, squats). Nous avons rapidement réagi afin d'éviter que la situation ne perdure, cela s'est traduit par l'appropriation des droits et devoirs du locataire ainsi qu'un travail de médiation auprès du voisinage de monsieur B.

En fin d'année, monsieur a été incarcéré pour plusieurs mois (ancienne peine à effectuer). Sa mère a pris le relais pour le paiement du loyer. Le lien a pu perdurer par la visite lors de parloirs. Cela a permis de rassurer monsieur B, qui était grandement inquiet à l'idée de perdre son logement et de se retrouver à la rue. Les visites au parloir ont également permis de préparer son retour au domicile, et de faire le point sur les démarches à entreprendre à la sortie.

En parallèle, monsieur B connaît une situation financière compliquée, il a une dette importante auprès de sa banque (crédits) qu'il peine à rembourser ainsi que plusieurs amendes et factures d'énergies impayées. Nous l'avons accompagné à plusieurs rendez-vous avec son conseiller bancaire, à sa demande, afin de clarifier la situation et ainsi négocier un échéancier de remboursement. Monsieur B avait bénéficié d'un dossier de surendettement en 2020 et avait obtenu un période moratoire de deux ans. Nous l'avons accompagné à instruire un nouveau dossier de surendettement.

Le lien est régulier avec monsieur B, il est en demande d'accompagnement afin d'être soutenu et rassuré dans son quotidien. Monsieur B vit toujours dans son logement à Schiltigheim où il exerce son droit d'hébergement et visite pour ses enfants.

*Aboubakry MBODJI – Educateur spécialisé  
Service du Logement d'Abord- Entraide Le relais*

## 4. RÉCIT D'UN ACCOMPAGNEMENT

# SUR LE POINT D'UN NOUVEAU DÉPART

## ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT

À l'ombre d'un pont depuis treize longues années, M. G. F., âgé de 72 ans, partage son histoire dans le cadre d'un entretien pour le programme "Logement d'Abord". Avant que les personnes accompagnées trouvent leur logement, il y a un temps d'accompagnement préalable. Pendant cette période, nous nous occupons de la partie administrative afin d'être éligible au logement, mais bien sûr, nous travaillons également sur d'autres aspects tels que la santé, l'emploi etc. M. G. F. a récemment intégré le logement d'abord, espérant ainsi trouver une issue à sa situation précaire. Au fil des ans, M. G. F. a fréquenté assidûment la cour européenne des droits de l'homme, engagé dans une affaire juridique pendant douze ans. Cette bataille l'a épuisé mentalement et émotionnellement, mais finalement, après une longue lutte, il a obtenu le résultat qu'il recherchait.



Nous nous sommes réunis dans son lieu de vie, où il partage son parcours. Aujourd'hui, M. G. F. se trouve à un tournant de sa vie. Il exprime le sentiment d'avoir perdu une grande partie de sa vie à cause de cette affaire judiciaire. Conscient de son âge avancé et des conditions de vie peu idéales dans lesquelles il se trouve actuellement, il aspire à retrouver une vie 'normale' en commençant par l'obtention d'un logement.

Malgré les difficultés, M. G. F. a aménagé son lieu de vie du mieux qu'il a pu. Un WC, une cuisine et une chambre pour dormir constituent son modeste sanctuaire sous le pont. Le changement imminent\* dans sa vie suscite des émotions mitigées chez M. G. F. Bien qu'il soit reconnaissant pour cette opportunité d'être dans le programme "Logement d'Abord", il appréhende également les défis à venir. Alors que nous discutons de son avenir, M. G. F. exprime sa détermination à saisir cette opportunité pour une nouvelle vie. Malgré les revers et les obstacles, son courage et sa résilience sont inspirants.

Niels VLASMAN – Travailleur Social  
Service du Logement d'Abord- Entraide Le relais

\*M. G.F. va entrer en logement en avril 2024.

## Du Périple au logement : L'Ascension de Monsieur G vers un Nouveau Chez-Lui

Monsieur G, d'origine roumaine et âgé de 62 ans, a quitté la Roumanie il y a plus de 30 ans, laissant derrière lui toute sa famille, y compris sa fille avec laquelle il est très proche. Après avoir passé près de 20 ans en Espagne où il travaillait dans le domaine agricole, Monsieur a souhaité explorer de nouveaux horizons car sa santé ne lui permettait plus d'exercer ses activités. Il a alors choisi la France comme destination.

Arrivé en France (à Strasbourg) en 2012, Monsieur G a d'abord vécu dans une caravane sans isolation et en mauvais état, rendant les hivers très difficiles. Cette caravane, seul repère de Monsieur G, a été saisie par la police car elle était stationnée sur un lieu non autorisé. Par la suite, Monsieur G s'est retrouvé dans un vieux camping-car délabré.

Isolé et sans attaches dans la ville, Monsieur G ne fréquente pas les dispositifs d'aides et est très vulnérable. Comme ressource, il bénéficie du RSA. Monsieur G a un parcours de vie dans la rue de plus de 10 ans depuis son arrivée en France. L'accompagnement de Monsieur dans le cadre du logement d'abord a débuté le 23 novembre 2023 par une orientation du SIAO. En intégrant ce dispositif, Monsieur a exprimé le désir d'obtenir un logement afin d'avoir un minimum de sécurité, de confort et adapté à ses besoins de santé.



## Un accompagnement sur mesure

### 1- Accompagnement logement

Après une première rencontre au cours de laquelle Monsieur a exprimé ses souhaits en matière de logement et partagé ses projets futurs (logement, santé, emploi etc), nous avons débuté l'accompagnement en renouvelant sa demande de logement social. Une fois cette démarche réalisée, nous avons procédé à la demande (ACD) afin qu'il bénéficie d'une priorité d'accès au logement. La demande d'ACD a été approuvée. Ensuite, nous avons soumis la candidature de Monsieur à différentes offres de logement du contingent EMS via le SIAO. Avant chaque proposition, un travail est fait afin de s'assurer que le budget de monsieur correspond bien au logement proposé. Nous vérifions qu'il dispose d'un reste à vivre suffisant pour subvenir à ses besoins une fois installé, tout en veillant à ce que ses documents soient régulièrement mis à jour au niveau de la demande de logement social. C'est dans ce cadre qu'après plusieurs propositions de candidatures (6) de monsieur pour des logements, un logement lui a été attribué en mars 2024, soit 4 mois après le début de l'accompagnement.

À la suite de l'attribution du logement, plusieurs démarches sont à entreprendre auprès du bailleur. Il est nécessaire de confirmer l'intérêt de Monsieur pour le logement. Étant donné que le logement a été apprécié par Monsieur, nous l'avons accompagné pour la confirmation de son intérêt. Par la suite, nous avons discuté des démarches à effectuer avant son entrée dans le logement, tels que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), l'assurance habitation, la souscription à l'électricité, etc. Actuellement, les démarches pour la visite du logement, l'établissement de l'état des lieux et l'entrée effective dans le logement sont en cours.

Il est important de noter que notre accompagnement dans le cadre du logement d'abord ne se limite pas uniquement à l'aspect du logement lui-même. Nous accompagnons Monsieur de manière globale, ce qui inclut également les démarches liées à sa santé.

### 2- Au niveau de la santé

Monsieur nous a informés de problèmes de santé susceptibles de constituer un obstacle à son employabilité. Nous avons pris contact avec son médecin pour des rendez-vous et des examens médicaux ont été réalisés. Nous accompagnons actuellement Monsieur dans la constitution de son dossier MDPH.

### 3- Au niveau de l'emploi

Malgré ses problèmes de santé, Monsieur travaille en tant que ferrailleur indépendant lorsque sa condition physique le permet. Il est identifié à l'URSSAF et régularise ses cotisations. Nous l'assistons dans ses démarches administratives lorsque nécessaire.

### 4- Les rencontres

Nos rencontres se déroulent dans un cadre assez souple et convivial, selon les préférences de Monsieur. Elles peuvent avoir lieu au bureau, dans le camping-car de Monsieur ou dans un café. Cette flexibilité favorise un accompagnement plus personnalisé et décloisonne le schéma traditionnel des rencontres en bureau.

### Entrée en logement prévue le 1er mai 2024.

L'accompagnement de Monsieur G dans le cadre du logement d'abord s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser son insertion sociale et professionnelle. Malgré les défis rencontrés, nous restons engagés à fournir un soutien continu afin d'améliorer sa situation et de favoriser son autonomie.

## 5 Conclusion

Nous avons été traversés de nombreux questionnements ; favorise-t-on le bail glissant/la sous-location afin de permettre aux personnes d'accéder plus rapidement au logement (du fait de la complexité des démarches administratives) ? Appuyons-nous le bail direct lorsque nous ne pouvons évaluer tous les critères attendus ? Comment maintenir le « pas de côté » pour garder en tête la genèse de ce projet à savoir que tout un chacun peut habiter ? Comment continuer à accompagner alors que la santé interfère le quotidien et que l'accès aux soins est laborieux ? ... Le panel de personnes orientées est large, l'adaptation est constante, le soutien renforcé et « intemporel » nécessaire.

# Ateliers « Marmite d'Entraide »

6 rue des Imprimeurs

67200 Strasbourg

06 03 4 79 99

Mail : [tindon@entraide-relais.fr](mailto:tindon@entraide-relais.fr)



## RAPPORT D'ACTIVITES 2023



« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 – Code APE 8790B



Cofinancé par  
l'Union européenne

---

# Sommaire

---

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1 Les moyens .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 L'équipe de Marmite d'Entraide .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2 Les moyens matériels et techniques.....</b>	<b>5</b>
<b>2 Communication, orientations et partenariats .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Une communication pour l'orientation des bénéficiaires .....</b>	<b>6</b>
2.1.1 Création ou renouvellement des outils de communication.....	6
2.1.2 Des moments dédiés à la communication.....	7
<b>2.2 Des partenariats pour l'orientation ou la mise en œuvre d'actions communes.....</b>	<b>8</b>
<b>2.3 Des partenariats pour diversifier nos approvisionnements .....</b>	<b>8</b>
<b>3 Les actions réalisées .....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Le rythme quotidien des quatre ateliers par semaine.....</b>	<b>9</b>
3.1.1 Le nombre d'ateliers réalisés .....	9
3.1.2 Les créneaux « historiques » et populaires du mercredi et du samedi .....	10
3.1.3 Le créneau protéiforme du vendredi .....	10
3.1.4 Le nouveau créneau du jeudi.....	10
<b>3.2 Des temps forts.....</b>	<b>11</b>
3.2.1 Intervenants extérieurs, ateliers thématiques et sorties.....	11
3.2.2 Evènements festifs.....	13
<b>4 Le public concerné.....</b>	<b>14</b>
<b>4.1 Des orientations de plus en plus autonomes .....</b>	<b>14</b>
<b>4.2 La capacité d'accueil des Marmites.....</b>	<b>15</b>
4.2.1 Une augmentation très importante de la capacité d'accueil et de la fréquentation en 2023 .....	15
4.2.2 Une fluctuation selon le calendrier et la disponibilité de l'équipe .....	15
4.2.3 Les défis de l'accueil des enfants.....	16
4.2.4 Une lutte acharnée contre l'absentéisme .....	16
<b>5 Conclusion : les défis de 2023 et les projets pour 2024 .....</b>	<b>17</b>
<b>5.1 Le bilan d'une année chargée .....</b>	<b>17</b>

<b>5.2</b>	<b>Les perspectives pour 2024.....</b>	<b>18</b>
5.2.1	Des collaborations variées .....	18
5.2.2	Des évènements culturels et festifs .....	18
5.2.3	Un projet de recherche en sociologie .....	18
5.2.4	La création d'un réseau des acteurs de l'aide alimentaire autour d'un projet commun ? .....	19



## Introduction

Le service Marmite d'Entraide, ouvert en septembre 2021, a pour objectif de lutter contre l'isolement et la précarité alimentaire en créant du lien social grâce à la cuisine. Il propose quatre fois par semaine des ateliers de cuisine, à accès libre et gratuit, aux personnes n'ayant pas les moyens financiers et/ou matériels de cuisiner dans leur lieu d'hébergement. Pensés au départ pour les personnes logées en hôtel et souvent démunies de moyens de préparer à manger ou de conserver leurs denrées, les ateliers se sont ensuite ouverts à un public plus large, affecté par la précarité alimentaire mais réuni par le désir de cuisiner dans la convivialité.

Les ateliers s'appuient sur les ressources du potager pédagogique d'Entraide le Relais afin de permettre aux participants d'accéder à des produits frais, locaux et de saison ainsi que de sensibiliser à l'équilibre alimentaire. Ils se terminent par un repas partagé, afin de remettre la commensalité au centre de l'acte alimentaire, ou proposent les plats à emporter. A l'issue d'une année expérimentale (2021/2022) ; il a été décidé de renouveler le projet et d'agrandir l'équipe afin d'augmenter le nombre de créneaux de cuisine et de bénéficiaires. Après une période de fermeture, faute de financement en fin d'année 2022 (de septembre à la mi-décembre), le service Marmite a rouvert en janvier 2023 avec non plus une seule, mais deux animatrices cuisine.

L'année 2023 a donc été une année de changements et de développements sur lesquels nous allons revenir en abordant (1) les moyens humains et matériels du service (2) les stratégies de communication et de partenariat, (3) les actions réalisées (4) les caractéristiques du public et l'évolution de la participation (5) les défis de 2023 et les projets pour 2024.

## 1 Les moyens

### 1.1 L'équipe de Marmite d'Entraide

L'équipe initiale de Marmite d'Entraide se composait de deux personnes :

- La coordinatrice du projet, chargée de l'animation des ateliers mais aussi de la communication et de la mise en œuvre des partenariats (Cécile Tindon).
- L'animatrice enfants, chargée de la prise en charge des enfants pendant les ateliers de cuisine (mercredis et samedis) ou aide cuisine en cas d'absence d'enfants notamment le vendredi (Aleksandra Kubuschok).

En janvier 2023, les postes ont évolué avec :

- Le recrutement d'une remplaçante pour le congé maternité de la coordinatrice de janvier à avril (Mylène Kremser) puis une reprise de poste à temps partiel en avril (0,7 ETP puis 0,9 ETP) et temps plein en septembre.
- La création d'un nouveau poste d'animatrice cuisine (0,8 ETP) (Barbara Manda)
- L'évolution du poste de l'animatrice enfants d'Aleksandra (0,5 ETP) qui en 2023 propose les vendredis après-midi des séances de bien-être (marche nordique, yoga, étirements) en parallèle de l'atelier cuisine.

### 1.2 Les moyens matériels et techniques

Les ateliers Marmite, localisés au 6 rue des Imprimeurs, disposent :

- Du bureau de la salle informatique pour préparer leurs ateliers

*Rapport d'activité 2023 – ATELIERS « Marmite d'Entraide »*

- De la cuisine pédagogique
- D'une salle de pause attenante à la cuisine et qui fait également office de nurserie et d'espace d'accueil des enfants (quand ils cuisinent)
- D'une salle pour les repas en intérieur (qui joue aussi le rôle de salle de jeu des enfants)
- D'un jardin dédié pour les repas en extérieur avec aire de jeu, bac à sable, bacs de plantation
- De l'accès au potager d'Entraide et à ses ressources
- De l'accès aux véhicules d'Entraide



*Photographies du jardin dédié à Marmite d'Entraide*

## **2 Communication, orientations et partenariats**

La communication est un élément indispensable de l'activité de Marmite d'Entraide, qu'elle soit vis-à-vis des partenaires, pour l'orientation des bénéficiaires ou l'organisation d'activités communes, ou des participants, afin de diffuser l'offre d'ateliers mais aussi d'entretenir en lien avec le public.

### **2.1 Une communication pour l'orientation des bénéficiaires**

Lors de la reprise de Marmite en janvier 2023, Mylène et Barbara ont renouvelé les flyers, et sont allées à la rencontre de nos anciens partenaires, mais aussi d'acteurs, institutionnels ou associatifs avec lesquels nous n'avons pas eu l'occasion de travailler.

#### **2.1.1 Création ou renouvellement des outils de communication**

Pour communiquer avec le public, et dépasser la barrière de la langue, nous avons mis en place un certain nombre d'outils :

- **Des flyers et affiches traduits en plusieurs langues** (anglais, russe, arabe et albanais)



Tableau 1: Exemple en français du tract des Marmites

- **Une page Facebook** : alimentée de manière hebdomadaire ou bimensuelle, elle permet de communiquer avec les personnes non francophones et de se projeter dans les ateliers. Avec le temps, elle a acquis son petit public, et les séances de photo des plats sont souvent bien appréciées.



Exemple d'article de la page Facebook de Marmite d'Entraide

- **Un système de rappel par SMS** : à la veille de chaque atelier, les personnes inscrites reçoivent un SMS pour leur rappeler leur inscription, le lieu et l'heure à laquelle elles sont attendues. Ce système nous permet de réduire le nombre d'oubli ou d'absence, même si celles-ci restent monnaie courante.

### 2.1.2 Des moments dédiés à la communication

Plusieurs opérations de communication ont eu lieu en cours d'année, permettant de toucher régulièrement un nouveau public.

En début d'année 2023, Mylène et Barbara se sont déplacées pour rencontrer les partenaires et parler du projet (vers ARSEA, la T'rêve, CIDFF, Stamtish, le café des partenaires de l'Elsau, les Rendez-vous pour l'Alimentation...).

En juin, dans le cadre de l'opération de communication de l'association Aux Arbres Citoyens, nous avons reçu une équipe de France 3 pour un reportage sur la valorisation des fruits reçus de leurs collectes solidaires.

En septembre, nous nous sommes jointes à une opération de communication vis-à-vis des hôtels, menée par le SIAO67, afin de parler du projet directement aux potentiels bénéficiaires, et grâce à la distribution de tracts et de gâteaux.

## **2.2 Des partenariats pour l'orientation ou la mise en œuvre d'actions communes**

Marmite d'Entraide s'associe avec les associations, collectifs ou institutions qui soit, (1) ciblent le même public (comme La Cloche ou Tunawesa<sup>1</sup>), (2) interviennent sur les questions alimentaires (comme Vrac<sup>2</sup> ou CINE de Bussière<sup>3</sup>) ou (3) se situent sur le même territoire (comme les Partenaires de l'Elsau). Nous avons des partenaires « historiques », puisque nous travaillons avec eux depuis les débuts de Marmite (comme Femmes de Paroles, Plurielle, CIDFF qui nous orientent des participants) ou plus récents (la T'rêve<sup>4</sup>, au Coude à Coude<sup>5</sup>, les Papillons Blancs<sup>6</sup>).

Ces partenariats fonctionnent sur le principe de la réciprocité : les associations sont susceptibles de venir avec un groupe ou de nous orienter des gens, et nous pouvons également leur orienter des personnes quand nous relevons lors d'un atelier un besoin particulier. Ils permettent ainsi au public de Marmite de mieux connaître l'offre associative à laquelle il peut prétendre et renforce son intégration dans la ville et la société, luttant ainsi contre l'isolement.

L'engagement dans le réseau des Partenaires de l'Elsau repose sur la volonté de se tourner davantage vers le quartier prioritaire de l'Elsau sur lequel nous nous situons et de toucher sa population concernée par l'isolement ou la précarité alimentaire.

## **2.3 Des partenariats pour diversifier nos approvisionnements**

D'autres partenariats nous permettent de partager ou d'accéder à des ressources. C'est le cas d'un partenariat avec Aribus : nous recevons souvent les surplus de leur ramasse d'invendus (œufs, denrées variées, petit matériel) et nous leur fournissons en échange des bredeles pour leur distribution de Noël.

Dans cette même optique d'approvisionnement diversifié et de qualité nous avons tissé et maintenu des liens avec :

- La ferme urbaine l'Ilot de la Meinau qui nous permet de faire une opération mensuelle de récupération de légumes invendus (en cas de besoin, hors mois

---

<sup>1</sup> Tunawesa (« nous pouvons » en swahili) est une association qui a pour but de faciliter l'intégration et l'autonomie des réfugiés dans le Bas-Rhin (elle propose notamment des soirées jeux et de la cueillette/transformation des fruits de son verger.

<sup>2</sup> VRAC : Vers un Réseau d'Achat en Commun, association qui développe pour le plus grand nombre et à destination des quartiers défavorisés, un réseau d'achat de produits locaux et bio à prix accessibles

<sup>3</sup> CINE de Bussière : Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

<sup>4</sup> La T'rêve : lieu d'accueil de la ville, ouvert en décembre 2022

<sup>5</sup> Au coude à coude : association pour l'intégration des réfugiés, qui propose notamment des cours de Français Langue Etrangère

<sup>6</sup> Les papillons blancs : association spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental

d'été puisqu'à ce moment-là le potager d'Entraide suffit à l'approvisionnement des ateliers)

- L'association aux Arbres Citoyens qui propose aux particuliers qui ne le peuvent pas de cueillir les fruits de leurs arbres et nous livre leur surplus pour le distribuer ou le transformer. C'est grâce à ces dons que nous avons pu cette année presser notre propre jus de pomme et l'utiliser lors d'évènements festifs.
- Le réseau des collecteurs de pain, qui nous permet d'avoir de manière régulière du pain frais, bio et au levain, afin de le distribuer et de l'utiliser en cuisine.

La mise en place de ces partenariats nous permet de diversifier et augmenter la qualité des produits utilisés en cuisine, par rapport aux commandes effectuées auprès de la Banque Alimentaire, et ce à moindre frais, si ce n'est le temps consacré à ces diverses formes de collecte.

### 3 Les actions réalisées

La temporalité des Marmites peut se scinder en deux temporalités différentes : le rythme quotidien des ateliers d'une part, des temps forts de l'autre (avec des intervenants extérieurs, des sorties, des évènements festifs).

#### 3.1 Le rythme quotidien des quatre ateliers par semaine

Les ateliers ont lieu toutes les semaines (à l'exception de quelques jours de fermeture en décembre), aux horaires suivants :

- **Mercredi** : 9h30-12h, suivi d'un repas
- **Jeudi** : 9h30-12h, suivi d'un repas
- **Vendredi** : 14h-17h, repas à emporter
- **Samedi** : 9h30-12h, suivi d'un repas

En 2022, un atelier avait lieu le mardi après-midi mais il était difficile à préparer tant en termes d'organisation que de communication auprès des participants (puisque les Marmites étaient fermées le lundi). Le fait que l'atelier ait lieu dans l'après-midi et que le repas soit à emporter au lieu de pris en commun, pouvait également expliquer l'absence d'enthousiasme pour ce créneau.

En 2023, il a donc été remplacé par le créneau du jeudi matin, où le repas pouvait être inclus dans l'atelier.

##### 3.1.1 Le nombre d'ateliers réalisés

De janvier à décembre 2023, du mercredi au lundi, nous avons organisé 175 ateliers de cuisine, soit en moyenne 14 par mois pour en moyenne 6 adultes par atelier (sur une capacité d'accueil totale de 8 adultes/atelier). Parmi ces ateliers, il y a eu :

- **49 ateliers les mercredis**, avec une participation de 7 personnes adultes en moyenne
- **33 ateliers les jeudis** avec une participation de 4 adultes en moyenne
- **45 ateliers les vendredis**, avec une participation de 5 adultes en moyenne
- **45 ateliers les samedis** avec une participation de 7 personnes adultes en moyenne

Jour de la semaine	Nombre de jours avec atelier	Nombre de personnes reçues	Nombre de personnes accueillies en moyenne selon les jours d'atelier
<b>Mardi</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Mercredi</b>	49	340	7
<b>Jeudi</b>	35	129	3,9
<b>Vendredi</b>	45	234	5
<b>Samedi</b>	45	323	7
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>1033</b>	<b>5,98</b>

Tableau 2: Tableau sur la répartition des ateliers selon les jours de la semaine

### 3.1.2 Les créneaux « historiques » et populaires du mercredi et du samedi

Les ateliers les plus fréquentés ont été les ateliers du mercredi et du samedi, avec respectivement 340 et 323 personnes accueillies et une moyenne de 7 personnes par atelier. Ceci s'explique par le fait que les mercredis et les samedis sont les jours où les familles peuvent venir avec leurs enfants, puisque ce sont des jours sans école et où notre animatrice enfant est présente. Ce sont des créneaux qui sont proposés depuis les débuts de Marmite d'Entraide en 2021 et donc bien identifiés par les participants. D'une manière générale, ce sont les jours qui ont aussi la préférence des adultes sans enfants (puisque'ils ont parfois des activités, des rendez-vous juridiques et/ou médicaux ou des créneaux pour leur panier alimentaire les mardis, jeudis ou vendredi). Le samedi est un jour très demandé, puisqu'il y a peu d'autres offres d'activités durant le weekend.

### 3.1.3 Le créneau protéiforme du vendredi

Le créneau du vendredi était déjà, en 2022, un créneau plus difficile à remplir que les créneaux du mercredi et du samedi, ce que nous expliquons par sa position dans l'après-midi, sans repas partagé, et en fin de semaine. Il accueille notamment des adultes seuls, mais aussi parfois des enfants en bas-âge, qui restent dans leur poussette ou dans le dos de leur maman.

En 2023, l'offre de sport a apporté du changement mais n'a pas solutionné la problématique de la fréquentation, puisqu'il a plutôt scindé le public en deux. D'une manière générale, le sport rencontre davantage de succès au printemps et en été, mais peine à trouver son public au-delà de 2 ou 3 habitué.es.

Fin 2023, nous dressons ce bilan : en dépit d'une participation plus faible que les mercredis ou samedis, le créneau du vendredi après-midi remplit son rôle en termes de convivialité. La convivialité du repas partagé est remplacée par la convivialité d'un goûter pris en commun avec l'atelier sport. Le créneau est apprécié par les habitués, car plus calme que les autres jours. Il nous permet aussi d'accueillir plus sereinement les personnes qui viennent pour la première fois, en leur consacrant plus d'attention et de temps de qualité<sup>7</sup>.

### 3.1.4 Le nouveau créneau du jeudi

Il a fallu du temps pour que le nouveau créneau du jeudi matin acquière reconnaissance et légitimité aux yeux des participants. L'offre de cuisine était parfois mise en concurrence avec d'autres offres associatives (les cours de langue, mais aussi le repas commun du

<sup>7</sup> Il est à noter qu'au premier trimestre 2024, la fréquentation du vendredi a augmenté, atteignant parfois celle du mercredi.

CHRS Femmes de Paroles à Montagne Verte). Nous avons donc, notamment en début d'année 2023, souvent utilisé le créneau du jeudi matin pour nous déplacer chez nos partenaires pour des ateliers de cuisine itinérants ou pour accueillir des groupes. En cas de problèmes de ressources humaines (congé, maladie), il était notre variable d'ajustement, et le créneau que nous supprimions en premier (puisque moins populaire). En fin d'année, nous avons également utilisé le créneau pour proposer, pendant les vacances scolaires, un atelier spécial enfant baptisé « Marmiton » qui a remporté un grand succès. Le format sera donc réitéré lors de toutes les vacances scolaires en 2024.

## 3.2 Des temps forts

Le rythme quotidien des Marmites est émaillé par des temps forts, tels que la venue d'intervenants extérieurs, des ateliers thématiques, des sorties ou des événements.

### 3.2.1 Intervenants extérieurs, ateliers thématiques et sorties

En 2023, nous avons connu un certain nombre de temps forts, avec :

- **Des ateliers thématiques** grâce aux savoir-faire des participants ou des animatrices :
  - o Atelier sénégalais (attiéké) (juin 2023)
  - o Atelier camerounais (juin 2023)
  - o Ateliers de bureks (printemps 2023)
  - o Atelier décoration de Noël (décembre 2023)
  - o Atelier de fabrication de piment (avec les piments du jardin) (septembre 2023)



*Bien installés en extérieur, tout le monde veut s'essayer au billig, une fois les explications données*

- **Des intervenants extérieurs**, bénévoles ou rémunérés :
  - o Atelier sans gluten (mai 2023) avec Kim de chez Donatien Maître Eclair
  - o Atelier crêpes avec Hélène de la « Billiguette » (juin 2023)
  - o Atelier Vietnamien (octobre 2023) avec Ly de Ecofairly
  - o Atelier de couture pour la fabrication de charlottes et de tabliers en tissus aec Delphine de Tadâm Eco-couture
  - o Atelier enfant avec Alice de l'association VRAC (novembre 2023)
- **Un atelier enfants « Marmitons » sur le thème d'Halloween**, avec un format qui sera réitéré à chaque vacances scolaires en 2024



*A l'occasion de l'atelier "marmitons", on inverse les rôles : les enfants cuisinent tandis que les parents font des activités ludiques*

- **L'accueil de groupes :**
  - Accueil d'un groupe des Papillons Blancs
  - Accueil d'un groupe d'Au coude à coude
  - Accueil mensuel d'un groupe de la Cloche
  - Accueil de groupes de la T'rêve
- **Le déplacement en « marmites itinérantes » :**
  - Atelier de cuisine à Femmes de Paroles (Montagne Verte)
  - Atelier de cuisine à la T'rêve (Koenigshoffen)



*Atelier cuisine Marmite dans les locaux de la T'rêve*

- **Des sorties :**
  - Sortie cueillette avec l'association Tunawesa (septembre 2023)
  - Sortie cueillette de châtaignes (automne 2023)
  - Sortie visite de la cathédrale (août 2023)
  - Sortie à l'atelier théâtre de la Cloche (octobre 2023)
- **La participation au concours de cuisine du VRAC (juillet 2023) avec premier prix pour les Marmites**



*Une belle victoire et un grand moment de convivialité au concours de cuisine de VRAC à Montagne Verte*

### 3.2.2 Evènements festifs

En dehors des ateliers thématiques ou des sorties, les Marmites, en collaboration avec le service des ateliers Passerelle d'Entraide le Relais, ou en partenariat avec d'autres collectifs a aussi organisé des évènements festifs :

- **La Fête du printemps de Marmite & La Cloche**

En mai 2023, La Cloche et Marmite ont fait leur fête de printemps, dans un jardin décoré en atelier, autour d'un barbecue et de jeux conviviaux.



*Le barbecue de la fête du printemps des Marmites 2023*

- **Les Marmites Sauvages avec CINE de Bussière dans le cadre des Rendez-vous de l'Alimentation**

Dans le cadre de ces rendez-vous de l'alimentation en juin, un atelier cueillette et cuisine des plantes sauvages comestibles avait été organisé, rassemblant un public mixte, à moitié composé des bénéficiaires de Marmite, et à moitié ouvert au grand public.

- **L'évènement « sapin de l'Elsau »**

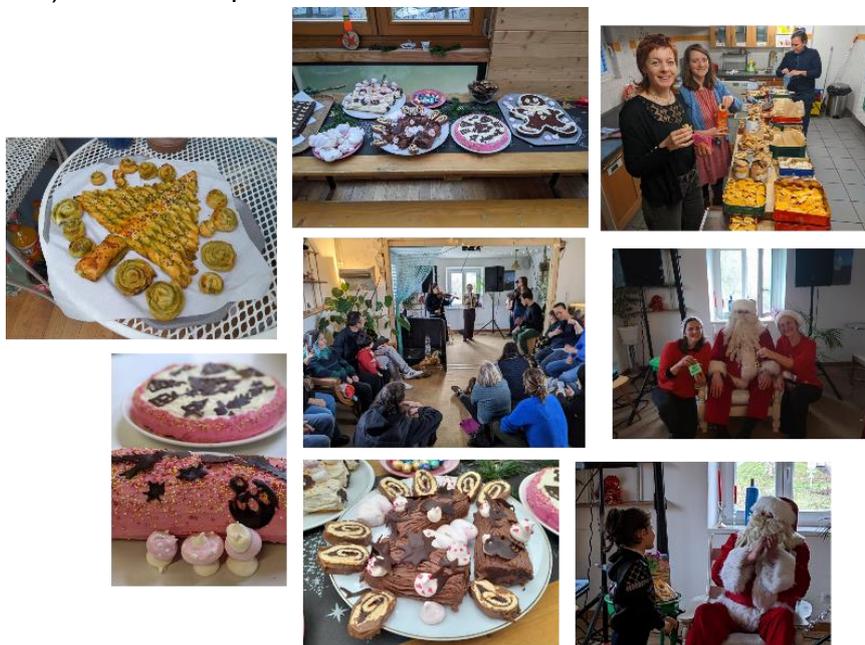
La participation des services Marmite et Passerelle à la décoration du sapin de l'Elsau s'est faite dans le cadre de la collaboration d'Entraide le Relais à la dynamique associative de l'Elsau, menée par la Direction de Territoire Elsau-Montagne Verte-Koenigshoffen et le Café des Partenaires. Nous avons proposé un temps convivial avec décoration du sapin, décoration de mannele pour les enfants, et distribution de soupe, jus de pomme chaud et bretzels. Cela a donné lieu à l'implication du public de Marmite et Passerelle, qu'il s'agisse de la préparation des mets, des décorations ou de l'animation de l'évènement. L'évènement s'est conclu par un temps musical avec la compagnie Ballade.



*Fête de Noël de l'Elsau 6 décembre 2023*

## - La fête de Noël de Passerelle et Marmite à l'Orée 85

Grâce à un petit partenariat organisé avec l'Orée 85 (et la vente de gâteaux), nous avons pu louer leur lieu pour fêter conjointement le Noël de Passerelle (le matin) et des Marmites (l'après-midi) avec des cadeaux, des bredele, un buffet et un temps de concert partagé (du groupe Ballade) en début d'après-midi.



*Une joyeuse fête de Noël, où même le Père Noël a fait son apparition*

## 4 Le public concerné

### 4.1 Des orientations de plus en plus autonomes

Grâce aux opérations de communication effectuées en début d'année 2023 ainsi qu'aux liens déjà tissés avec les acteurs du monde social depuis 2021, nous avons des orientations multiples (parfois même en interne depuis les services RSA ou Accueil de Jour d'Entraide). Des travailleurs sociaux nous joignent pour orienter des personnes, ou diffusent nos tracts au sein de leur structure.

En 2023 encore plus qu'en 2022, grâce au bouche-à-oreille et à la circulation de nos tracts dans les hôtels et dans certains réseaux tels que Respir<sup>8</sup>, nous avons un nombre significatif de personnes qui nous joignent directement pour s'inscrire. Le public est en majorité non ou peu francophone, avec toujours une part importante de personnes issues des Balkans ou d'Afrique Subsaharienne, mais également désormais, de plus en plus de personnes originaires de Géorgie ou d'Afghanistan et très peu francophone, d'où la grande importance de notre outil Facebook, des tracts en russe – et des notions de russe d'Aleksandra - ou des pictogrammes que nous utilisons pour nos recettes de cuisine.

---

<sup>8</sup> RESPIR : association qui propose des randonnées aux personnes réfugiées, et dont fait partie Barbara, notre animatrice cuisine

## 4.2 La capacité d'accueil des Marmites

### 4.2.1 Une augmentation très importante de la capacité d'accueil et de la fréquentation en 2023

Sur l'année 2023, nous avons mené 175 ateliers qui ont rassemblé un total de 1033 adultes, soit une moyenne de 86 personnes par mois, et 243 enfants, soit une moyenne de 20 enfants par mois.

Comparé à 2022, la capacité d'accueil de notre structure a connu une augmentation exponentielle, grâce notamment au renfort RH. En effet, en 2022, nous avons comptabilisé (mais seulement sur 8 mois puisque nous avons fermé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 16 décembre faute de financements, et avec une capacité d'accueil limitée jusqu'au printemps 2022 du fait de l'épidémie de coronavirus) une participation totale de 332 personnes soit en moyenne 12 ateliers et une quarantaine de participants par mois.

	2022	2023
<b>Nombre total de participants</b>	354	1033
<b>Nombre total d'ateliers</b>	96	175
<b>Nombre d'ateliers par mois en moyenne</b>	12*	14
<b>Nombre de participants en moyenne/ mois</b>	41*	86

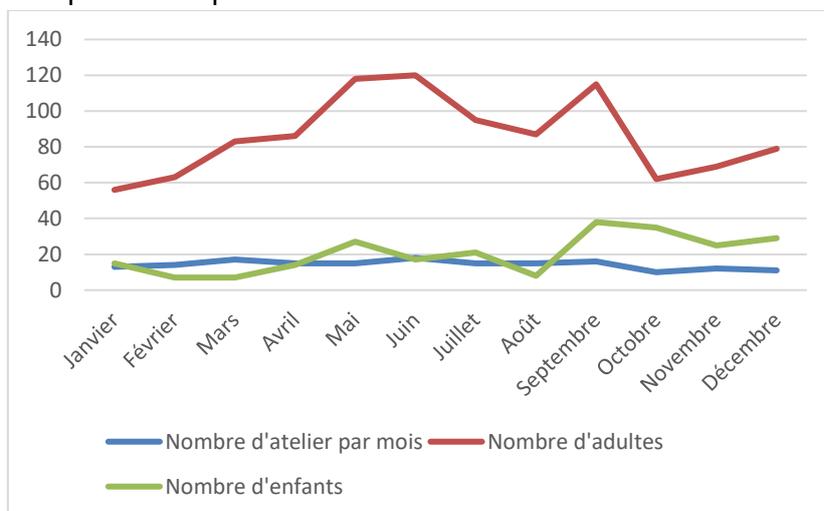
*Tableau comparatif de la fréquentation et de la capacité d'accueil entre 2022 et 2023*

*\*moyennes calculées sur la base de 8 mois d'ouverture du service et non sur les 12 mois de l'année civile*

### 4.2.2 Une fluctuation selon le calendrier et la disponibilité de l'équipe

Le mois de juin a rassemblé le plus de monde, avec 18 ateliers menés, 120 adultes accueillis et 17 enfants. Le mois de septembre est celui qui a rassemblé le plus d'enfants (38) pour 115 adultes, à l'occasion de 16 ateliers.

Nous pouvons voir sur le graphique ci-dessous une fluctuation de la fréquentation des ateliers, avec une augmentation continue jusqu'au mois de juin, puis un léger déclin lors de l'été, avant une reprise en septembre et un nouveau déclin en fin d'année.



*Figure 1 Fluctuation de la fréquentation des ateliers au cours de l'année 2023*

**Le mois au cours duquel nous avons reçu le moins de monde était le mois de janvier**, avec seulement 56 adultes et 15 enfants pour 13 ateliers. Ceci s'explique par la reprise après un temps de fermeture, et par le changement d'équipe dû au congé maternité de la coordinatrice du projet. Par la suite, le renforcement de l'équipe avec une seconde animatrice cuisine a permis d'augmenter la capacité d'accueil des personnes en cuisine.

**Les mois d'octobre et de décembre figurent comme les mois où le moins d'atelier cuisine ont pu être mis en œuvre**, ce qui s'explique par un arrêt maladie de notre animatrice cuisine. Ils ont cependant pu rassembler un nombre significatif d'adultes (respectivement 62 et 79) et d'enfants (respectivement 35 et 29).

Dans l'ensemble, on remarque que **la participation aux ateliers est plus forte au cours des mois où le temps est beau** (avec des désistements plus fréquents en cas de pluie et neige) et qu'elle se réduit que légèrement au mois de juillet et août, au cours desquels les fortes chaleurs peuvent également avoir un effet désincitatif sur l'implication des personnes. C'est aussi le moment des congés des animatrices, ce qui réduit les capacités d'accueil.

#### 4.2.3 Les défis de l'accueil des enfants

Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, les enfants ont été les plus nombreux les samedis avec 139 enfants, contre 79 les mercredis. Lors de ces samedis, nous avons accueilli entre 0 et 9 enfants, contre 0 à 6 enfants les mercredis. Ceci s'explique par la venue de familles souvent nombreuses le samedi, ce qui donne aux ateliers du weekend une tournure différente de ceux de la semaine, plus familiale. Ce sentiment est alimenté par l'absence des autres salariés d'Entraide le Relais, qui fait que les locaux sont vides et donc plus facilement réappropriés par les participants qui ressentent moins leur statut de bénéficiaires. On a même déjà qualifié le repas du samedi de « ersatz du repas familial dominical » au cours duquel les gens ont plaisir à se retrouver et à cuisiner ensemble des plats qui leur rappellent justement ces repas liés à l'enfance et à la famille.

	samedi	mercredi	jeudi	Vendredi	Total
total	139	79	12	13	243

Malgré l'envie d'accueillir le plus de familles possibles, nous nous trouvons souvent dans l'obligation de limiter le nombre de personnes avec enfants les mercredis et les samedis. En effet, comme ils peuvent avoir des âges très disparates (de 12 mois à 12 ans), il est difficile pour Aleksandra d'en gérer plus de 5 à la fois, surtout en période hivernale où les options d'animation sont restreintes. Pour contourner cette limitation, nous avons parfois fait appel à des bénévoles, mais il est difficile d'obtenir une participation régulière, et les bénévoles sont dans l'ensemble plutôt intéressés par une collaboration en cuisine. Le rôle de la coordinatrice ou de l'animatrice cuisine est alors de constituer une « équipe » du samedi hétérogène avec des familles avec enfants mais aussi des personnes seules, afin de ne pas surcharger Aleksandra et mettre à l'épreuve la sécurité des enfants.

#### 4.2.4 Une lutte acharnée contre l'absentéisme

Nous étions – et sommes toujours -, comme beaucoup d'autres structures, concernées par les problèmes d'absentéismes, compris comme étant les personnes qui s'inscrivent mais ne viennent finalement pas cuisiner. Cela n'était pas appréhendé comme un problème quand nous étions rarement complets jusqu'à début 2023, mais c'en est devenu un quand nous avons augmenté notre capacité d'accueil. Nous nous retrouvions dans la situation où nous devons refuser des gens car notre grille d'inscription était complète, alors que

finalement, du fait de quelques absences non déclarées à l'avance, nous n'étions plus du tout à notre capacité maximum le jour de l'atelier.

Nous faisons déjà des rappels d'inscription par SMS la veille de nos ateliers, mais nous sommes également lancées dans une campagne de sensibilisation, par SMS ou en personne, sur les conséquences des retards ou des absences sur les autres personnes souhaitant venir en atelier. Grâce à ces formes de prévention et sensibilisation, nous avons progressivement pu faire baisser l'absentéisme (mais jamais le faire cesser, puisque les gens peuvent avoir des impératifs, être malades, oublier etc). Il est ainsi passé de 32% en janvier à 17% en septembre, et même 5% en décembre (ce dernier taux n'étant pas très représentatif). Les participants sont plus enclins à nous prévenir en cas d'absence ou de retard, ce qui nous permet d'ajuster les effectifs.

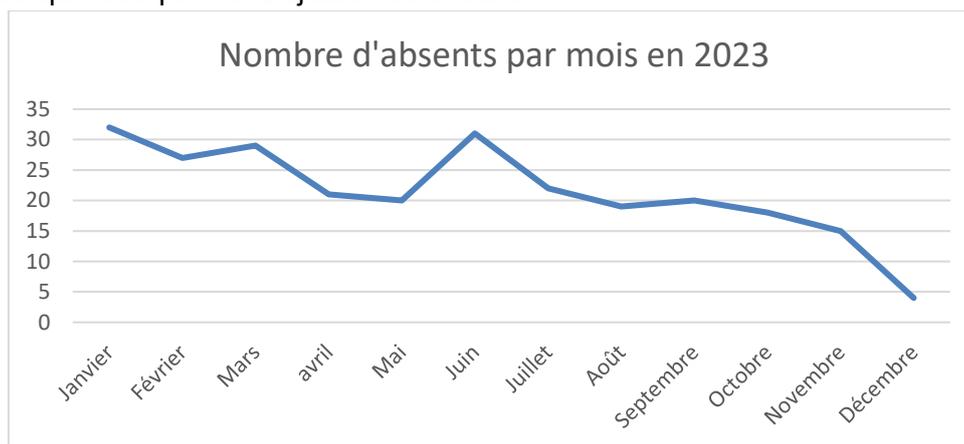


Tableau 3 Graphique représentant l'évolution du taux d'absentéisme aux ateliers de cuisine

Nous avons réalisé le même travail sur les personnes venant sans être inscrites, puisque nous nous sommes parfois retrouvées à 12 plutôt que 8 du fait de ces venues sans inscription, ce qui compromettrait à la fois la sécurité et la convivialité des ateliers. Nous avons également pu faire baisser le taux de « non-inscrits » grâce à une meilleure communication et prévention.

Nous observons cependant que ces taux d'absentéisme et de non-inscription sont très fluctuants et nécessitent un travail quotidien de communication, ainsi que des piqûres de rappel fréquentes.

## 5 Conclusion : les défis de 2023 et les projets pour 2024

### 5.1 Le bilan d'une année chargée

L'année 2023 a été une année riche en expériences et en événements avec ses réussites (comme les temps festifs de mai ou décembre) mais aussi ses difficultés (avec un arrêt maladie finalement prolongé et une équipe réduite en fin d'année). Elle a cependant été l'année d'une augmentation importante de la participation et d'une bonne identification de Marmite d'Entraide dans le paysage de l'aide alimentaire d'une part et de l'offre d'activité pour les réfugiés. Nous appréhendons comme une réussite et le résultat d'un engagement fort et quotidien cette hausse de la fréquentation, même si nous avons conscience qu'elle a pour corollaire une précarité alimentaire toujours plus forte. Nous nous réjouissons aussi de tout ce qui s'est passé à Marmite d'Entraide, qu'il s'agisse des succulentes recettes, des interventions, des sorties, des fêtes mais aussi et surtout de toutes ces rencontres et ces échanges autour des fourneaux d'une part et d'une table conviviale de l'autre.

Les financements obtenus en octobre dans le cadre de l'appel à projet « Mieux Manger pour Tous », sur une durée de trois ans, ainsi que le renouvellement des financements de la ville, viennent à notre sens reconnaître la qualité et la pertinence du travail effectué au sein de Marmite, et lui permettre de se pérenniser et de s'enrichir encore.

## **5.2 Les perspectives pour 2024**

Grâce à l'obtention de financements sur trois ans, Marmite d'Entraide peut se projeter sur un plus long terme et pérenniser tout à la fois les postes salariés et les projets.

### **5.2.1 Des collaborations variées**

En 2024, certains partenariats porteurs de sens seront reconduits, comme le partenariat avec le CINE de Bussierre dans le cadre des Rendez-Vous de l'Alimentation, et les partenariats avec les associations autour de la cuisine, tels que La Cloche, la T'rêve, Femmes de Paroles, etc. De nouveaux liens seront tissés avec des associations, comme FACE Alsace, AFL67 ou Horizon Amitié qui ont déjà pris rendez-vous pour cuisiner en commun. Un partenariat avec les Insatiables devrait également voir le jour pour proposer un cycle de quatre ateliers destinés aux parents d'enfants en bas-âge, les ateliers « marmitons » reprendrons lors de toutes les vacances scolaires, nous participerons au forum Welcome pour l'accueil et l'orientation des réfugiés et nous ferons une fête de l'été.

### **5.2.2 Des évènements culturels et festifs**

Nous nous impliquerons également à la Semaine des Réfugiés à l'occasion de l'évènement « Marmites du monde » mené en partenariat avec l'association Ecofairly et le tiers-lieu Orée 85.

Dans le cadre des actions menées avec les ateliers Passerelles, nous organiserons des ateliers d'écriture musicale, restitués ensuite sous forme de spectacle à la Maison Bleue.

### **5.2.3 Un projet de recherche en sociologie**

Un projet de recherche, mené en collaboration avec le LINCS, la chercheuse Laurence Grandchamp et la stagiaire Lou Salomé Marzialli<sup>9</sup> s'intéressera à la participation aux ateliers avec une approche qualitative. Afin de compléter nos données statistiques sur la fréquentation, Lou Salomé s'intéressera à ce qui se passe dans les ateliers avec les outils de la sociologie, pour interroger les manières dont se créent ces liens sociaux autour de la cuisine, revenir sur les trajectoires de vie et de migration des participants, ainsi que les effets de la participation aux ateliers sur les comportements alimentaires et les représentations (de la cuisine, de la consommation, du gaspillage etc.)

Nous envisageons de présenter une restitution de ses travaux en 2 volets : un volet scientifique avec un article et/ou une communication, et un volet de vulgarisation sous forme d'un livre de cuisine, sur lequel une recette d'un participant pourrait côtoyer une petite biographie de cette même personne. Un recueil des histoires de vie ou des parcours migratoires, associés à la cuisine, nous paraît être à la fois un bel outil de sensibilisation à la précarité alimentaire et de valorisation des parcours et des savoir faire individuels.

---

<sup>9</sup> Qui sera encadrée et suivie par Cécile, en tant que coordinatrice mais aussi docteure en sociologie  
*Rapport d'activité 2023 – ATELIERS « Marmite d'Entraide »*

#### **5.2.4 La création d'un réseau des acteurs de l'aide alimentaire autour d'un projet commun ?**

Conscientes des limites de notre capacité d'accueil et des besoins constants en termes d'aide alimentaire, nous souhaiterions également contribuer à la structuration d'un réseau des acteurs de l'aide alimentaire, susceptibles de réfléchir aux grands enjeux du secteur. Nous imaginons qu'il pourrait se constituer autour d'un projet commun lié à la création d'une offre de cuisine (en dur ou en mobile, pour les associations ou les particuliers) à même d'apporter des éléments de réponse à la situation de précarité alimentaire et au manque d'infrastructures et, pour notre part, aux limites de notre offre d'atelier (puisque au premier semestre 2024 ils affichent souvent complet).